FONDO PIZZOR

NAZIONALE
B. Prov.
VIII
38
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio X

Palchetto

Num.° d' ordine

N.° 3

119
8
30

B Pnr
VIII
38

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

TOME TROISIÈME.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Digitized by Google

On trouve dans la même Librairie :

Collection de seize Gravures représentant les principaux événemens de la Révolution française, soigneusement exécutées au burin d'après Duplessis-Bertaux, par M. Couché fils ; format in-8.

Les seize Gravures en deux livraisons, prix avec la lettre..... 8 fr.

— Les mêmes, épreuves avant la lettre..... 16 fr.

Cette Collection est distribuée en deux livraisons; la première contient les planches qui représentent les principaux événemens décrits dans les quatre premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Ch. Lacretelle, ou dans les tomes VII à X de son *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*; la seconde contient les sujets qui seront décrits dans les quatre derniers volumes des deux ouvrages.

On peut prendre les deux livraisons de planches à la fois ou séparément.

Digitized by Google

641290

HISTOIRE
DE
L'ASSEMBLÉE
LÉGISLATIVE;

PAR M. CH. LACRETELLE,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,

RUE DE BOURBON, N° 17;

A STRASBOURG ET A LONDRES, MÊME MAISON DE COMMERCE.

1824.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT DES ÉDITEURS.

Les deux Volumes que nous publions seront suivis, dans le cours de l'année prochaine 1825, de quatre autres qui termineront une vaste et difficile entreprise. On ne lira ni sans intérêt, ni sans fruit l'histoire de la révolution française, écrite par un auteur contemporain qui en a suivi tous les événemens, connu les principaux personnages, recueilli tous les matériaux. Elle se termine à l'avènement de Bonaparte au pouvoir suprême, c'est-à-dire au mois de novembre 1799.

Ainsi l'auteur aura donné un complément nécessaire et important à son *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle,* dont la quatrième édition a paru il y a trois ans. Après avoir peint les causes dans un premier ouvrage, il aura décrit les effets dans le second. De l'es-

quisse qu'il avait tracée, il y a vingt-cinq ans, sous le titre de *Précis historique de la Révolution française*, il aura fait un tableau digne de l'événement le plus fécond en émotions et en méditations diverses.

Ces deux nouveaux volumes paraîtront, comme l'Assemblée constituante, sous un double titre; l'un d'*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, tomes IX et X, l'autre d'*Histoire de l'Assemblée législative*; et d'*Histoire de la Convention nationale*, tome I; afin que les personnes qui ne possèdent pas la collection entière de l'*Histoire de France pendant le dix-huitième siècle* puissent se procurer séparément l'*Histoire de la Révolution française*. Celle-ci formera en tout 8 vol., et la collection susmentionnée 14 vol. in-8°.

1791.

HISTOIRE

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

LIVRE PREMIER.

Après le départ de l'Assemblée constituante, après son abdication aussi funeste que sa dictature même, tout faisait prévoir que l'Assemblée nouvelle l'imiterait, non dans sa tardive et débile sagesse, mais dans l'art et le besoin des destructions. L'histoire de l'Assemblée législative n'est autre chose que celle de la journée du 10 août. Ses plus brillans orateurs préparèrent cette journée pendant dix mois, pour la laisser exécuter par de féroces démagogues qui reconnurent leurs soins, en les conduisant au supplice.

Composition de l'Assemblée législative.

1791. En continuant l'histoire du dix-huitième siècle jusqu'à ses dernières catastrophes, j'ai une tâche terrible à remplir, celle de peindre le cœur humain dans une révolution. J'ai montré jusqu'à présent les principes funestes, les erreurs, les vices, les excès, les premiers meurtres qui devaient conduire aux crimes les plus vastes. Cependant le règne des illusions n'avait point encore tout-à-fait cessé. Des âmes crédules s'obstinaient à l'espérance, et rêvaient encore d'une perfectibilité indéfinie, en présence d'une perversité qui s'accroissait par ses triomphes. On remarquait encore quelques vestiges du caractère français, comme il y avait encore quelque simulacre de monarchie. Voici que des républicains rendent les Français étrangers à la France! Voici que des scélérats rendent les Français étrangers à l'humanité! Ce ne sont point les vertus, les lumières, c'est le crime qui suit une progression indéfinie. Condamné à retracer tant de barbarie, il ne faut pas que j'épuise tout d'abord, ce que l'indignation de l'historien peut avoir de vengeur; il faut que je m'approche de la conscience des coupables, pour y saisir un moment d'incertitude, ou l'éclair du remords; il faut surtout que je

pénètre dans la conscience des âmes généreuses, qui triomphèrent dans l'exil, dans les combats, les prisons, et sur l'échafaud, de ces épreuves si nouvelles et si violentes. Je briserais, dans mes faibles mains, le burin de l'histoire, s'il n'avait à retracer que des résultats qui pussent faire douter les jeunes cœurs du pouvoir des vertus ! Mais je suis sûr d'exciter en eux l'émulation des nobles souffrances et des morts glorieuses. 1791.

C'est dans une prison de deux ans, que j'ai tracé la première esquisse de ce tableau, lorsque je m'attendais chaque jour à la continuer dans les brûlans déserts de la Guiane, auprès de Pichegru et de Tronçon du Coudray. Mon *Précis historique* m'a pourtant laissé le regret d'avoir devancé les jours de l'histoire, et le secours si nécessaire des mémoires contemporains; ils m'éclairent aujourd'hui de toutes les lumières que je pouvais désirer.

Avant d'entrer dans le récit des faits qui, sous la plus pusillanime de nos assemblées, amenèrent la journée du 10 août, je dois montrer, dans la disposition des esprits, les causes imminentes de ce grand désastre de la royauté. Les portraits vont un peu se multiplier sous ma plume; mais je n'ai que ce moyen

Digitized by Google

1791. d'indiquer, entre les partis, des nuances nécessaires à la clarté du récit et à l'intégrité de l'historien.

Au premier coup d'œil que l'on jetait sur la nouvelle législature, ceux même qui avaient le moins aimé l'Assemblée précédente, se voyaient comme forcés d'en regretter l'éclat et les talens. Le côté droit n'offrait plus ces derniers chevaliers et ces derniers prélats de la France au dix-huitième siècle. Les odieuses tribunes même se désolaient de ne plus entendre les fiers accens du désespoir des royalistes, et cherchaient d'autres hommes à maudire. On ne voyait plus d'intervalle entre le trône et le peuple, ou plutôt plus de défense pour le trône contre la multitude.

Ni les lumières, ni les vertus, ni les talens, ne manquaient à ceux des nouveaux députés qui vinrent courageusement remplir les bancs du côté droit, et recueillir un héritage de proscription. Quelques-uns d'entre eux partageaient les principes politiques de MM. Malouet, Moûnier, Clermont-Tonnerre, Lally; mais ils n'auraient pu les manifester sans une imprudence funeste au roi lui-même. La plupart d'entre eux aimaient, ou cherchaient à aimer la constitution de 1791; et, ne voyant

d'ailleurs aucun autre poste tenable, ils se plaçaient sous ce bâtiment ruineux, pour défendre le trône. Quel qu'eût été leur premier sentiment sur la révolution, ils voulaient au moins la regarder comme arrivée à son terme, et la combattre dans ses nouvelles fureurs. Ils étaient étrangers à la cour; et même, en la défendant, ils conservaient contre elle quelque défiance. Leurs discours, resserrés dans un cercle étroit de discussion, et refroidis par des concessions nécessaires, ne pouvaient avoir ni l'énergie, ni la véhémence, ni les vastes développemens de ceux des Mauri, des Cazalès; mais l'éloquence de l'homme de bien est de tous les temps, et prend toujours un noble caractère à l'époque des grands troubles. MM. de Vaublanc, Ramond, Beugnot, Quatremère, Pastoret, Becquet, et d'autres orateurs du même parti, firent souvent entendre les accens profonds et courageux de l'indignation. Tous peuvent se rappeler avec orgueil cette partie de leur carrière. Il était beau de se dire sous la terreur, il est doux de se dire aujourd'hui : « J'ai combattu dix mois pour éviter à ma « patrie les exécrables journées du 10 août et « du 2 septembre. » 1791.

Le chef de ce parti était M. de La Fayette; il M. de La

1791. avait si mal profité de la victoire qu'il venait de remporter sur des rebelles au Champ-de-Mars, et l'avait rendue si peu utile au roi, que les royalistes le comparaient à un geôlier honnête homme, qui défend la vie de son prisonnier contre des assassins, et se ferait un scrupule de travailler à sa délivrance. Cherchant toujours à imiter Washington, même sans à propos, il avait déposé, à l'approche des plus grands dangers, une autorité que le fondateur de la liberté américaine n'avait quittée que dans le calme profond de sa patrie. En donnant sa démission de commandant de la garde nationale parisienne, il avait fait supprimer cet emploi comme trop dangereux pour la liberté publique. Il était réglé que le commandement passerait tour à tour à l'un des six chefs de bataillon. Dès ce moment, cette garde nationale, qui venait de sauver au Champ-de-Mars le peu de monarchie qui existait encore, n'eut plus de direction, plus de confiance, et laissa honteusement passer l'empire aux prolétaires de la capitale. Toutefois, M. de La Fayette s'était flatté de conserver un grand pouvoir sous un autre titre : en quittant l'épée, il voulait ceindre l'écharpe, et succéder à M. Bailly, dans l'emploi de maire

Fayette, chef du côté droit de cette assemblée.

de Paris. L'idée d'un maire du palais vint s'offrir à l'esprit de la plupart des royalistes. 1791.

Leur défiance était partagée par les deux êtres dont le cœur était le moins susceptible de ressentiment, par le roi et la reine. Les rigueurs de leur captivité avaient aigri en eux d'autres souvenirs. A leurs yeux, ce n'était point être sauvé que de l'être par M. de La Fayette. Les constitutionnels eux-mêmes étaient un peu fatigués de son irrésolution, et s'impatientaient d'attendre si long-temps en lui un grand homme.

Péthion maire de Paris. 17 novembre.

Le candidat, qu'on lui opposait pour la première magistrature de la capitale, aurait dû pourtant inspirer plus de répugnance et d'alarmes; c'était Péthion, ce même Péthion qui venait de s'obstiner avec le cruel Robespierre, à demander la déchéance et le jugement du roi. La cour dédaignait un tel adversaire, parce qu'il était sans esprit, sans talent, et que, malgré ses préjugés républicains, on lui croyait un certain fond de bonhomie, dont sa figure calme et bénigne semblait assez bien répondre. On ne savait pas jusqu'à quels attentats un esprit faux peut être entraîné par un orgueil insupportable. Péthion l'emporta sur M. de La Fayette, à

1791. une forte majorité. On a dit que des royalistes concoururent à l'élection du premier. Si le fait est vrai, ils commirent une grande faute; car le royalisme ne doit jamais s'allier avec l'anarchie. Ainsi les rebelles du Champ-de-Mars se vengeaient déjà de celui qui les avait dispersés. M. de La Fayette, dépouillé de tout pouvoir et presque de tout crédit, également rebuté de la cour et de la multitude, ne pouvait qu'affaiblir le parti dont il restait le chef. Il eût fallu un autre intermédiaire entre le roi et les députés courageux qui se vouaient à sa défense. Les combinaisons de M. de La Fayette devaient être, plus que jamais, timides et embarrassées: partisan froidement exalté de la première révolution, il montra, pour s'opposer à la révolution nouvelle, sinon la vigueur et l'habileté d'un puissant caractère, du moins de la sincérité, du zèle et du courage; mais il est rare qu'on se présente à propos pour défendre son roi, quand on l'a long-temps humilié.

Le club des Feuillans.

Le nouveau côté droit semblait d'abord balancer la majorité de fort près; mais la peur forma un parti neutre, qui aimait mieux se rendre le timide complice de crimes trop prévus, que d'en être la victime. Les délibé-

rations du parti constitutionnel se préparaient, 1791.
le soir, dans le club des Feuillans, rival éphémère et faible ennemi du club des Jacobins. MM. Duport, Barnave et Lameth avaient été successivement les fondateurs de l'un et de l'autre; mais ils avaient cimenté leur premier ouvrage de toute la force des passions populaires, et ne trouvaient plus, pour étayer le second, que le concours peu nombreux, peu assidu, d'hommes de bien, d'hommes de paix, qui leur faisaient plus d'un reproche; en sorte que, dans ce nouveau refuge, MM. de Lameth et leurs amis étaient perpétuellement exposés au feu de la première et redoutable forteresse qu'ils avaient construite. J'ai entendu prononcer, dans ce club des Feuillans, des discours pleins de sens, d'une élocution facile et brillante, mais qui rarement échauffaient les âmes. On y parlait avec plus de respect que d'enthousiasme, de tout ce qui garantit la société, de tout ce qui élève l'homme. L'éloquence vit de conviction; son plus beau secours, c'est la foi.

Parcourons maintenant les rangs de ceux Brissot.
qui marchaient vers une révolution nouvelle. Comme Brissot et Condorcet s'étaient les premiers prononcés pour la république, ils

1791. étaient désignés comme les chefs du parti qui voulait la réaliser; mais ni l'un ni l'autre n'avait de talens oratoires. Brissot avait mené jusqu'à la révolution, une vie aventurière et peu honorée. C'était un homme dangereux plutôt qu'un malhonnête homme; il eut pendant dix funestes mois l'empire de la révolution, vécut sobre et mourut pauvre. Pamphletaire infatigable, et abondamment muni de ces connaissances fausses et superficielles, qui dénaturent tout; il était peu lu, peu remarqué, lorsqu'il comprit que l'unique secret d'avancer sa renommée dans les temps révolutionnaires, c'était de prendre les devants sur toutes les idées absurdes et extrêmes. En conséquence, il déclara franchement l'intention de faire de la France une république fédérative, à l'instar des États-Unis de l'Amérique. Ceux des démocrates auxquels il restait quelque sens, trouvaient qu'il fallait être affamé de républicanisme, pour n'en trouver point assez dans la constitution de 1791.

Condorcet. La révolution subissait le désaveu des gens de lettres les plus illustres, lorsque le marquis de Condorcet se déclara républicain pour obtenir plus sûrement l'emploi de gouverneur du dauphin; le dix-huitième siècle avait telle-

ment familiarisé les esprits à toutes les contradictions, que celle-ci ne paraissait point absurde. Une grande amitié avait illustré M. de Condorcet, celle de M. Turgot; c'était en trahir la mémoire, en souiller tout l'honneur, que d'entrer dans les rangs des ennemis du trône. On vantait beaucoup ses connaissances encyclopédiques; mais il n'eut jamais dans les sciences, le mérite de l'invention, ni même celui de la clarté. Son incrédulité froide, opiniâtre, absolue, aussi voisine de l'athéisme qu'on pouvait l'être avec quelque reste de pudeur, lui avait donné l'empire du parti philosophique. Il punissait par l'ennui ceux que Voltaire avait réjouis par le sel de ses coupables railleries. Ses amis qui, dans la vie privée, le trouvaient complaisant, docile, officieux, s'épouvantaient de la vigueur de ses haines. Une dame l'avait appelé *le mouton enragé*, et une autre *le volcan couvert de neige*. Orateur plus terne encore que Brissot, il se vengeait de ses disgrâces à la tribune, en écrivant dans un journal des articles amers, violens, souvent spirituels, où n'étaient épargnés ni ses premiers bienfaiteurs, ni ses anciens amis. 1791.

Condorcet et Brissot avaient pris un fatal

1791. empire sur plusieurs députés jaloux de faire du bruit, et particulièrement sur ceux de la Gironde. On célébrait alors, comme une sorte de phénomène, la réunion de talens qu'offrait cette députation célèbre, et particulièrement le triumvirat de Gensonné, Guadet et Vergniaud. Le premier ne pouvait, par lui-même, produire que peu d'effet. Un maintien embarrassé, une voix désagréable, une figure sans expression, un style décoloré, semblaient peu l'appeler à la tribune; mais on est assez porté, dans les assemblées, à regarder comme des logiciens habiles et profonds ceux qui ne font jamais craindre les prestiges de l'éloquence. Gensonné, d'ailleurs, avait de la finesse, de l'intrigue; il ne fut que trop le Machiavel de son parti. Depuis, il montra contre l'anarchie une vigueur honorable, mais tardive. La vivacité méridionale pétillait dans les yeux de Guadet : son débit avait de la noblesse, son élocution, une gracieuse facilité. Passait-il d'une saillie légère à un sarcasme cruel, ses regards roulaient un feu sombre, et il semblait trop se complaire à déchirer sa victime. On nous le dépeint dans sa vie privée, comme un honnête homme, d'un commerce facile et attrayant.

L'éloquence de Vergniaud était beaucoup plus riche, beaucoup plus passionnée, beaucoup plus entraînante. Il savait, en improvisant, observer les lois de l'élégance et de l'harmonie, garder de la méthode dans le progrès de sa véhémence, et couvrir de quelques nobles images les sentimens révolutionnaires. Dépourvu des connaissances du publiciste et des vues de l'homme d'état, il s'avançait vers une révolution nouvelle pour faire son éducation politique. Cependant son cœur n'était point fait pour la haine, et bien moins encore pour le crime. C'était un caractère faible, qui avait l'ambition de la force. Ses amis lui reprochaient de l'indécision, de l'indolence; mais sa langueur mélancolique ne tenait-elle pas à une sorte d'étonnement et d'effroi où il était lui-même de ses discours les plus applaudis et les plus funestes? La destinée de cet orateur fait frémir. Je ne parle point de sa mort prématurée, de son supplice, mais d'un malheur bien plus grand, celui d'avoir été entraîné à des attentats qu'il voulut ensuite et ne put réparer. Accusateur implacable et calomnieux du meilleur des rois, dans l'Assemblée législative, il se montra, dans la Convention, le vengeur de l'ordre,

1791.
Vergniaud.

1791. après l'avoir détruit. Le discours le plus éloquent qu'il prononça eut pour but évident de sauver les jours du roi. Quelques jours après, il vota la mort du roi sans sursis; et toujours détesté des Jacobins, aux yeux desquels son talent était un crime inexpiable, il ne sut pas rétablir son commerce avec les gens de bien.

Madame Rolland.

Pour achever de connaître le parti qui fut bientôt nommé les Girondins, il faut introduire madame Rolland : épouse d'un homme médiocre, qui lui ressemblait seulement par la force du caractère; coquette avec réserve, sensible avec exaltation, fidèle à ses devoirs d'épouse et de mère, elle avait depuis longtemps porté vers les chimères philosophiques et républicaines tout le fond de ses idées romanesques. En voulant être Romaine hors de propos, elle se pénétra de l'esprit de faction, avec cette sécurité de conscience que donnent trop souvent les principes erronés et la contagion de l'exemple. Ce fut à l'âge de trente-huit ans qu'elle parut sur le dangereux théâtre de la révolution. Sa beauté jetait encore un assez vif éclat; ses manières offraient un mélange de grâce et de dignité; son élocution était facile, peu correcte, mais pleine de mouvement. Sa carrière politique, qui fut à

peine de dix-huit mois, se partage en deux époques fort différentes. Dans la première, elle fit le mal par vanité; dans la seconde, elle soutint une noble lutte contre le crime. Les Jacobins n'eurent point une ennemie plus intrépide, ni une victime qui les accablât d'un dédain plus superbe du haut de l'échafaud. 1791.

Cependant, l'empire des Jacobins était demeuré à Roberspierre; c'était tout l'empire de la révolution; et il était juste que, formée par la haine, elle confiât son sceptre à celui de tous les hommes qui reçut la plus grande puissance de haïr. Cependant, il n'y eut jamais de tribun moins séduisant, et en apparence moins redoutable. Sa figure était celle que l'imagination du peintre pourrait prêter à l'Envie. Un mouvement convulsif de ses lèvres et de ses mains révélait l'agitation de son âme; sa voix était tour à tour criarde ou monotone, mais convenait si bien à l'expression de la cruauté, qu'elle eût produit dans vos organes un long frémissement. Il avait une manière de prononcer *pauvre peuple* et *peuple vertueux*, qui ne manqua jamais son effet sur de féroces spectateurs. A l'Assemblée constituante, il ne s'était montré qu'un rhéteur ennuyeux et cruel; mais son talent Roberspierre.

1791. se fortifia dans les progrès de son malfaisant pouvoir. Son élocution devint plus brillante, plus variée; rarement il choquait le goût, même en offensant tout sentiment humain. Il cherchait peu à persuader par la logique, ceux qu'il pouvait entraîner par l'effroi. Il y avait je ne sais quel effet d'une horrible éloquence dans son ironie prolongée, qui annonçait la mort et semblait la donner déjà. Il n'avait de courage que celui qu'inspire aux âmes les plus faibles et les plus viles, l'appui d'une multitude furieuse. C'était un arrêt de mort pour tout homme, pour toute femme, que d'avoir laissé tomber sur lui un regard dédaigneux. Si Cromwell cachait la profondeur de ses desseins sous l'obscurité amphigourique de ses discours d'illuminé, Roberspierre se cachait sous des principes dans lesquels il n'y avait de clair que la cruauté. Le secret de tous ses complices arrivait jusqu'à lui, et il ne laissait jamais percer le sien. Sobre, laborieux, peu curieux du luxe, et cependant ami de la propreté, il vivait chez un menuisier dont la fille maussade répondait à ses tristes amours. Son désintéressement était une combinaison. Proclamé seul *incorruptible,* il pouvait, à son gré, faire tomber la tête de ses

rivaux. Il s'était créé des gardes parmi des révolutionnaires dont la figure inspirait l'épouvante encore plus que la sienne. Il ne marchait jamais sans cette escorte. Les gens de bien jouissaient en disant : *Il a peur;* mais ils ne songeaient pas que cette peur était le continuel aiguillon de sa férocité. 1791.

La scélératesse de Danton était plus franche, plus impudente, et, par cela même, moins accomplie. C'était un homme qui, dans son âme de bronze, avait saisi tous les corollaires de la philosophie de l'athéisme, et trouvait aussi naturel de les mettre en pratique que de les professer. Sa figure était une tête de Méduse posée sur un corps athlétique. Le tonnerre de sa voix roulait, portait au loin les accens d'une éloquence âpre, gigantesque, convulsive, chargée d'images incohérentes, précipitées, mais vives et terribles. Il aimait à chercher dans les plaisirs du vice le repos de ses crimes, et ces plaisirs l'humanisaient un peu. Dans ses orgies nocturnes, il aimait à rire de l'effroi qu'il avait répandu le matin. Il pouvait écouter quelques intercessions, être détourné de sa cruauté par des larmes; mais le moyen le plus sûr à employer auprès de lui, c'était l'or. Patron de tous les Danton.

1791. hommes corrompus et pervers, il se piquait pour eux d'une amitié fidèle. Il leur donnait ses leçons, leur dictait ses oracles dans le club des Cordeliers. Cependant ses élèves les plus décriés n'eurent jamais la cruauté insatiable des élèves de Roberspierre. Danton ne pouvait concevoir que, dans un temps révolutionnaire, on s'imposât le fardeau de l'hypocrisie.

Ni Roberspierre ni Danton ne siégeait à l'Assemblée législative; mais ils y étaient représentés par une faction moins nombreuse que bruyante du côté gauche, qui en occupait la sommité, et y forma depuis la terrible *Montagne*.

Le duc d'Orléans.

Un prince coupable paraissait alors relégué dans l'ombre; mais, au sein de la mollesse et de la débauche, il reprenait haleine pour de nouveaux crimes. Les royalistes, indignés, flétrissaient ce prince, en associant son nom à celui de Danton et de Roberspierre, pour en former un exécrable triumvirat: Danton, heureux d'être payé par le duc d'Orléans, Roberspierre, fier de ne l'être pas, le servaient avec infidélité; car l'un et l'autre aspiraient au pouvoir suprême. Leur union parut se consolider à l'approche du 10 août; mais le prince fut bientôt éconduit de la place de triumvir.

Je n'ose nommer l'être infâme qui le remplaça. 1791.

Un Stentor vénal et perfide, nommé Lacroix; un paralytique à la voix douce, au cœur de tigre, Couthon; l'ex-capucin Chabot, qui poussait son apostasie jusqu'aux plus violentes fureurs de l'irréligion; des jeunes gens illettrés et présomptueux, tels que Bazire et Merlin; voilà quels étaient les principaux instrumens, soit de Roberspierre et de Danton, soit du parti orléaniste, à l'Assemblée législative. Dès le début, leur jalousie fut excitée par les talens des députés de la Gironde. Ils enchérissaient sur les idées révolutionnaires de leurs rivaux; en sorte que ceux-ci, malgré tout leur orgueil, ne paraissaient que les suivre, et ne surent jamais les contenir. Cette division était l'image de ce qui se passait dans la capitale et dans la France. Les républicains y formaient deux peuples assez distincts; l'un, peu nombreux, qui espérait follement, en renversant toutes les institutions sociales, conserver quelques traces de nos mœurs, et augmenter la puissance de l'industrie, l'éclat des lettres et des sciences; l'autre, plus redoutable, qui souriait à l'idée d'une subversion totale, et qui, en criant aux progrès des

Autres révolutionnaires.

Division des Républicains.

1791. lumières, marchait avec intention vers la barbarie. L'un de ces partis s'appuyait sur les intrigues du salon de madame Rolland, et l'autre, sur les piques du faubourg Saint-Antoine. Le parti constitutionnel l'emportait de beaucoup dans la bourgeoisie ; mais la bourgeoisie, victorieuse des nobles, n'était plus qu'une odieuse aristocratie aux yeux de la populace.

État de la littérature.

L'éclipse de la littérature datait de l'année 1789. Humiliée devant la politique, elle n'avait pu s'enrichir que de quelques traits d'éloquence produits dans l'Assemblée constituante. Une langue qui, depuis plus d'un siècle, avait obtenu une fixité salutaire en multipliant ses beautés et propageant son empire, s'altérait chaque jour par un débordement de néologismes dont Mirabeau n'avait que trop donné l'exemple, et par les images gigantesques et monstrueuses, sous lesquelles les orateurs des clubs croyaient cacher la stérilité de leur esprit et la bassesse de leurs penchans. Les académies, mornes, découragées, et tristement fières de ce qu'elles avaient fait pour les progrès de l'esprit philosophique, attendaient en silence le coup humiliant qui allait les détruire ; et, malgré tant de leçons

arrogantes qu'elles avaient données aux rois, 1791.
les révolutionnaires ne voyaient plus en elles que les instrumens du despotisme. Nos théâtres ne représentaient plus que des intérieurs de cloître, dans lesquels l'imagination des auteurs peignait les scènes les plus dépravées de la licence ou du crime. Mais, tandis qu'on nous montrait des religieuses maudissant ou trahissant leurs vœux, la plupart de celles qu'on avait rendues libres par la force, erraient silencieusement autour de leurs cloîtres profanés, cherchaient, au péril de la mort, d'autres pieuses retraites, et multipliaient leurs soins, à mesure qu'autour d'elles les malheurs se multipliaient.

La tragédie froide et assez bien écrite de *Charles IX*, par Joseph Chénier, servait au parti révolutionnaire, pour nourrir des préventions forcenées et des vengeances atroces contre l'illustre clergé de France. L'imagination du peuple était remplie du tableau calomnieux de prêtres bénissant les poignards des assassins de la Saint-Barthélemi. Heureux que nous sommes, disaient des jeunes gens exaltés, de vivre dans un siècle où le retour de telles atrocités est impossible! Marche, siècle de lumières! étale ta fière philanthropie

1791. sous les trophées sanglans du 14 juillet et du 5 octobre! Marche, siècle d'humanité! la glacière d'Avignon a déjà reçu ses victimes. Fais encore quelques pas! Au canon du 10 août vont répondre le tocsin du 2 septembre et le tambour du 21 janvier! Marche, siècle coupable et trop puni; marche vers les fêtes de l'athéisme, l'apothéose de Marat et le règne de la mort!

Les journaux, seule littérature du temps, n'avaient guère d'autre résultat que d'achever la dépravation du peuple. Ceux même qui s'étaient voués à la défense du roi, signalaient la division entre deux espèces de royalistes qui pouvaient difficilement marcher sous un même drapeau. Les uns jugeaient que la révolution ne pouvait plus être arrêtée que par la guerre étrangère ou la guerre civile; les autres repoussaient avec horreur l'un et l'autre de ces moyens. MM. Durosoi et l'abbé Royou, missionnaires véhémens et infatigables de l'émigration, se faisaient craindre du parti constitutionnel, et ne pardonnaient rien à M. de La Fayette. M. André Chénier plaidait contre l'anarchie, au nom d'une constitution qui la favorisait, cherchait à ranimer quelques étincelles de courage dans la bour-

geoisie parisienne et dans la garde nationale. 1791.
D'autres écrivains opposaient aux nouveaux conspirateurs des armes plus légères; mais leurs traits tombaient émoussés sur des hommes qui s'élevaient au-dessus du ridicule par le crime. On pouvait lire d'avance, dans les feuilles sanguinaires de Marat, du père Duchêne et de Fréron, toutes les horreurs dont la révolution allait être remplie. Ces feuilles étaient des programmes de massacres; la révolution n'avait qu'à les suivre pour surpasser toutes les cruautés attestées par l'histoire. Et cependant ces écrits exécrables étaient protégés par toute l'imbécillité des scrupules constitutionnels; la lâcheté des tribunaux se colorait de ce prétexte. La liberté de la presse était dans la *déclaration des droits*, et la royauté n'y était pas.

Disposition des puissances étrangères.

Je viens de peindre bien des élémens de trouble, d'anarchie et de crimes; il faut maintenant que je dirige les regards de mes lecteurs vers les causes prochaines d'une guerre qui vint joindre ses longs fléaux à ceux de la révolution, lui survécut, fit, par mille exploits, par de vastes conquêtes, diversion aux crimes de l'intérieur, ébranla toutes les monarchies de l'Europe, en fit disparaître pres-

1791. que toutes les républiques, et finit par nous ramener, à travers les orages, les Bourbons et la liberté.

Ce qui rendit cette guerre si long-temps désastreuse pour l'Europe, c'est que l'Europe ne sut pas d'abord la vouloir. L'Assemblée constituante s'était fait craindre au dehors par la nouveauté pernicieuse mais imposante de ses principes. Ceux des souverains qui jouissaient encore du pouvoir absolu, redoutaient, en attaquant la révolution française, les armes magiques dont elle pouvait se servir pour ébranler la fidélité de leurs peuples et de leurs soldats. Les gouvernemens mixtes et les républiques ne voyaient pas, ou craignaient de voir, en quoi les principes de la révolution française différaient de ceux sur lesquels s'appuyait leur vieille liberté. L'Angleterre, malgré les cris prophétiques de Burke, affectait une sécurité orgueilleuse; la Suisse et d'autres états montraient pour la France une fraternité complaisante. Le stathouder craignait de réveiller dans la Hollande un feu mal assoupi, et de rappeler les troubles de 1787. Tous les états d'Italie étaient frappés de langueur. Les chagrins du pape, attaqué, par l'Assemblée constituante, dans

son autorité spirituelle, n'ébranlaient personne autour de lui. Quoique inquiète, l'Espagne n'aimait pas à être tirée de son repos léthargique. Il est vrai que la captivité de Louis XVI, après le voyage de Varennes, avait ému deux puissans souverains, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, et qu'ils pouvaient en entraîner d'autres aux armes. J'ai fait connaître le texte de cette convention de Pilnitz, que les soins des frères du roi de France ménagèrent entre deux souverains, dont les intérêts politiques étaient presque toujours ennemis. Ce n'était point un traité, c'était une menace, encore ne reçut-elle qu'une publicité fort suspecte. L'empereur Léopold, prince essentiellement pacifique, parut fort adouci, dès qu'il vit le monarque, son beau-frère, rétabli sans honneur et sans sûreté sur le trône constitutionnel. Il s'en tint à un système comminatoire, qu'il n'appuya sur aucune mesure ni de ses armes, ni de sa politique. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, quoique frémissant d'indignation, et tout bouillant alors d'une ardeur chevaleresque, ne pouvait rien sans alliés. L'impératrice de Russie, Catherine II, malgré des promesses fastueuses, qu'elle ne cessa de répéter, et 1791.

Digitized by Google

1791. qu'elle n'accomplit jamais durant tout le cours de cette guerre, dirigeait plus ses regards vers la Pologne et l'Orient que vers la France. Le roi de Suède, Gustave III, respirait la guerre avec une ardeur à laquelle répondait trop peu la puissance de ses états et de son armée. Il brûlait de se montrer à la France comme le grand Gustave s'était montré à l'Allemagne. Jour et nuit occupé de plans d'invasion qu'il méditait, soit avec M. de Bouillé, soit avec d'autres émigrés illustres, il surveillait trop peu les fureurs cachées de l'aristocratie suédoise, qu'il avait humiliée dès le commencement de son règne. L'émigration française, dont le ralliement principal était à Coblentz, recevait des renforts plus remarquables par le souvenir d'une ancienne splendeur, par la chaleur du zèle, que par la puissance des moyens. Entre tous les princes de l'Allemagne, l'évêque de Spire était seul armé. A son faible contingent se joignit le secours plus faible encore du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, qui, jaloux de réparer ses offenses envers le trône, prodiguait à la cause de son roi, ce qui lui restait de revenus sur la rive droite du Rhin. L'armée du prince de Condé, qui depuis, par la mauvaise combinaison des

alliés, servit plus au salut de l'Allemagne qu'à celui de la France, ne se composait encore que d'une faible légion, dont presque tous les soldats étaient des officiers. Le valeureux vicomte de Mirabeau formait difficilement un corps de hussards. Pendant la longue irrésolution des cabinets, la pauvreté atteignait déjà des émigrés imprévoyans. En Angleterre, ils obtenaient des secours généreux; mais, là, ils ne pouvaient servir que faiblement la cause qu'ils avaient embrassée. Le tort de la plupart des souverains, ou du moins de leurs cabinets, était de ne rendre aux frères du roi de France que d'avares et stériles honneurs, et de leur contester, avec un soin jaloux, toute influence politique. Ils habituaient, par là, leurs peuples à voir sans étonnement et sans intérêt la chute des plus augustes et des plus puissantes dynasties. Louis XIV avait mieux compris le secret de la royauté, dans l'hospitalité splendide et les secours généreux qu'il accorda au roi Jacques II. La plupart des souverains avaient trop souri à la philosophie du dix-huitième siècle. 1791.

Ainsi, la guerre était presque impossible, si la France ne l'eût provoquée. Voyons

1791. quelles combinaisons de partis la faisaient désirer.

Le ministère. L'Assemblée constituante, dans son inepte jalousie contre ses chefs, avait interdit à chacun de ses membres d'exercer aucun emploi de la nomination royale, si ce n'était deux ans après l'expiration de leurs fonctions législatives. Ainsi le roi perdait la faculté d'opposer à une assemblée factieuse, des ministres qui, formés par la révolution, auraient pu imaginer le secret de dissiper les orages populaires, après les avoir eux-mêmes si long-temps assemblés. MM. de Lameth, Duport et leurs amis erraient tristes et chagrins autour d'un ministère qu'ils avaient avili, et qui était pourtant l'objet de toute leur ambition. Ils tâchaient du moins de s'établir les guides et les directeurs des nouveaux ministres; je dis nouveaux, car les ministres, depuis l'Assemblée constituante, se succédaient bien plus promptement que sous le plus capricieux monarque; et l'Assemblée législative fit si bien, dans son règne si court, que souvent le ministère fut renouvelé de mois en mois. Rien de plus fatigant et de plus inutile pour l'histoire, que de mentionner des mutations si fréquentes. Mais je ne veux pas perdre l'occasion

de rendre justice à des hommes qui n'eurent d'autres prix de leur dévouement, que de précéder leur roi à l'échafaud. 1791.

MM. de Lessart et Bertrand de Molleville.

Un ministère déjà si faible, assailli de tant d'outrages et de menaces, eut encore le malheur d'être divisé. M. de Lessart, devenu ministre des affaires étrangères, et M. Bertrand de Molleville, ministre de la marine, ne se résignaient pas sans peine à l'avilissement constitutionnel de l'autorité royale. Ils avaient laissé percer ce sentiment. Aussi ne pouvaient-ils se présenter à l'Assemblé législative sans entendre rugir la *Montagne* et les tribunes. L'un et l'autre avait une réputation d'habileté qui causait les alarmes de leurs ennemis. M. de Lessart voulait éviter la guerre extérieure, et cependant se servir de l'influence des cours étrangères pour contenir et disperser les Jacobins. Il supposait que le peuple, effrayé d'une coalition de l'Europe, sacrifierait d'ignobles tribuns à sa tranquillité. C'était mal connaître le peuple. Sans doute, il se fait un jeu de sacrifier ses idoles, mais il n'aime pas qu'on les lui arrache. Le plan de M. de Lessart ne convenait que trop bien au caractère de Louis XVI, et à sa politique amie de ces moyens termes qui reculent les épreuves, et les rendent plus

1791. funestes. D'un autre côté, la politique de l'empereur Léopold, et de son vieux ministre, le prince de Kaunitz, souriait à ce moyen de sauver à l'Europe la plus formidable secousse, et M. de Lessart employait ce souverain comme un arbitre dans cette grande querelle. M. Bertrand de Molleville eût désiré, je crois, des mesures plus effectives; mais enfin il appuyait dans le conseil les projets de son collègue.

M. de Narbonne.

Il n'en était pas ainsi de M. de Narbonne qui fut bientôt ministre de la guerre. De tous les nobles qui avaient suivi le parti de la révolution, aucun n'avait ni une naissance plus illustre, ni des dehors plus heureux, ni une politesse plus séduisante, ni un esprit plus vif et mieux cultivé. La reconnaissance l'attachait à Mesdames, tantes du roi, qui voyaient en lui le fils de leur amie la plus intime. Après avoir mis Mesdames à l'abri des atteintes de la révolution, en les accompagnant dans leur périlleux voyage, il entretint des liaisons avec les députés constitutionnels. D'abord on conçut de brillantes espérances de son ministère. L'agrément et la noblesse de ses manières, les grâces de son élocution, la vivacité de ses reparties, agissaient jusque sur des esprits farouches; l'Assemblée législative l'ac-

cueillait lui seul entre tous les ministres, avec 1791.
assez de bienveillance. Il appuyait son crédit sur la conversation éloquente et les soins actifs de madame de Staël : fille d'un ministre qui, après avoir été la première idole de la révolution française, était devenu l'objet de ses ressentimens et même de ses dédains ; épouse de l'ambassadeur du souverain qui se montrait le plus irrité contre cette révolution, cette femme célèbre aurait dû peut-être s'abstenir de jouer un rôle politique. Mais, comme elle s'élevait au-dessus des forces de son sexe par la vigueur et l'étendue de son esprit, comme elle était tourmentée d'un continuel besoin de mouvement, comme elle aimait la gloire, elle essaya un moment de commander à cette révolution dont M. Necker s'éloignait, comme un père s'éloigne d'un enfant ingrat, sans pouvoir le haïr. Le succès répondit mal à ses espérances. Il arriva que la femme la plus étonnante de son siècle pour les dons de l'esprit, fut peu aperçue dans les mouvemens de cette révolution qu'elle voulut toujours ou contenir, ou diriger, ou affermir. Deux courtes apparitions qu'elle y fit, furent deux fautes et deux malheurs.

Quoique les relations de madame de Staël

1791. fussent dans le parti constitutionnel, elle voulait, pour épargner à M. de Narbonne les contre-temps et les dangers d'une opposition trop violente, se rapprocher du parti *Girondin*. C'était aussi le calcul de ce jeune ministre; surtout, il ne négligeait rien pour plaire à madame de Condorcet, femme douée d'une rare beauté, qui se piquait de philosophie, et rêvait de république.

Mesdames de Staël et de Condorcet parurent conspirer, dans une parfaite et singulière intelligence, pour les succès de M. de Narbonne. Ce qui conciliait encore à ce ministre le parti Girondin, c'est qu'il promettait la guerre, en annonçait les succès, et se montrait fort actif pour les préparer par les soins de son administration. Le parti de M. de La Fayette ne désirait pas la guerre avec moins d'ardeur. Les emplois militaires éminens allaient être confiés à cette minorité de la noblesse qui avait fait, aux champs d'Amérique, ses études de liberté et son apprentissage de gloire. Maîtres de l'armée, ils aspiraient à reprendre leur crédit sur le peuple. On voyait tous les lauriers se réunir sur la tête de MM. de La Fayette, de Biron, de Rochambeau, de Lameth, de Dillon, de Cus-

La guerre est le vœu des Girondins et des Constitutionnels.

tines, de Dampierre. La guerre, ajoutait-on, amortirait les passions révolutionnaires pour y substituer des passions plus généreuses. A mesure que le besoin de discipline se ferait sentir dans l'armée, l'amour de l'ordre renaîtrait dans la nation; et l'on citait pour exemple les États-Unis d'Amérique, dont la révolution avait été beaucoup moins sanguinaire que la nôtre, parce que l'on avait eu sans cesse à y combattre les ennemis extérieurs. Les dangers d'une ligue universelle de l'Europe devaient-ils effrayer les esprits? Si Louis XIV avait pu résister avec gloire à deux ligues puissantes, et triompher enfin de la dernière; après plusieurs défaites, un peuple libre ferait-il moins que ce qu'avait pu faire un despote? Cette guerre ne ferait que répandre en Europe des révolutions dont le germe existait partout, hâterait la délivrance du genre humain, et ferait une merveilleuse clôture pour le siècle des lumières. Voilà ce que madame de Staël exprimait avec feu dans son cercle; et ceux qui l'écoutaient ne rêvaient plus qu'à de nouvelles journées de Salamine et de Marathon, dont les héros seraient MM. de La Fayette et de Lameth. 1791.

Quant aux Girondins, ils raisonnaient un

1791. peu autrement sur la guerre; ils y voyaient d'abord la ruine de l'autorité royale; car jamais on ne croira, disaient-ils, que le roi agisse sincèrement contre ses frères et contre les monarques ses défenseurs. Les victoires paraîtront toujours remportées sur lui-même, et les revers ne seront imputés qu'à lui, qu'à ses ministres. La république doit sortir du sein de la guerre.

Robespierre s'oppose à la guerre.

Tandis que les Girondins et les constitutionnels conspiraient ainsi pour la guerre, dans des vues différentes, l'ombrageux Robespierre s'y opposait, et plaidait aux Jacobins la cause de l'humanité avec toute la force de sa haine contre ses rivaux; mais les Jacobins n'écoutaient pas, sur ce sujet, leur oracle chéri : comment n'eussent-ils pas désiré un fléau de plus pour la France et pour le monde?

Discussion dans l'Assemblée législative sur les honneurs à rendre au roi. 5 octobre.

Le premier acte de l'Assemblée législative fut un serment de fidélité, prêté par chacun de ses membres, à la constitution qu'elle voulait détruire. On n'avait alors ni le génie ni le goût des cérémonies. A défaut d'appareil, on prodigua l'enthousiasme et les magnifiques épithètes, et les protestations exagérées. Ce fut sur l'acte constitutionnel même qu'on ima-

gina d'en jurer le maintien; et l'archiviste Camus, qui ne voulut pas se dessaisir de ce dépôt, vint l'apporter avec un recueillement religieux. Les partisans de la constitution eurent la bonne foi de croire que cette journée leur valait une grande victoire sur les républicains : Condorcet et Brissot souriaient. 1791.

Dès le lendemain, on put connaître le véritable esprit de l'Assemblée législative. Le roi annonça l'intention de s'y rendre pour y prêter le même serment. La lecture de sa lettre était à peine finie, qu'on entendit s'élever des voix formées dans le tumulte des clubs : c'était Couthon, c'était Chabot, qui se faisaient connaître. N'allons pas, disait l'un, renouveler le scandale de la dernière séance de l'Assemblée constituante, où l'on vit le président, Thouret, parler presque à genoux au roi. Il est temps, disait l'autre, de proscrire ces dénominations créées par le despotisme : *Sire, votre majesté.* On voulut que le fauteuil du roi fût de niveau avec celui du président. L'Assemblée adopta ces propositions avec transport; elle crut avoir signalé sa fierté. Paris murmura; quelques uns des républicains craignirent de s'être trop hâtés dans leur déclaration de guerre contre le roi. Le lende-

1791. main, le décret fut rapporté, et le cérémonial laissé tel qu'il était auparavant.

Mode et but des délibérations de l'Assemblée.

La première faute de l'Assemblée (et sans doute on la lui fit commettre avec intention), fut de ne s'imposer aucun ordre de délibération, aucun but de travail; elle conserva dans sa discipline intérieure tous les désordres avec lesquels l'Assemblée constituante s'était familiarisée par une coupable et honteuse faiblesse. Elle crut voir une seconde représentation du peuple dans des tribunes composées d'hommes et de femmes, que l'esprit de sédition, ou qu'un salaire assuré y faisait séjourner. Les objets de législation étaient écartés avec soin, ou traités avec indifférence. Les ministres avaient le droit de se présenter à la barre de l'Assemblée; ils n'y paraissaient que pour répondre à des interpellations injurieuses, à des diatribes, à des menaces. Comme on méprisait leur faible autorité, on trouvait commode et beau de les accuser de despotisme.

Discussion sur l'émigration. 20 octobre.

La première discussion importante roula sur la nécessité d'arrêter les progrès de l'émigration. Les républicains, résolus à ne suivre d'abord contre la cour qu'un plan d'attaque indirect, mais pressant, saisirent avec avidité une occasion de l'accuser et de la mettre à

l'épreuve. Brissot, Vergniaud, Gensonné et Guadet, demandèrent une loi de rigueur contre les émigrés. Je vais faire connaître, non leurs discours, mais la substance de leurs raisonnemens. 1791.

« La faculté d'aller d'un pays dans un autre « est un de ces droits primitifs de l'homme, « que nous avons dû reconnaître et proclamer; mais le droit cesse où le crime commence. Est-il un crime plus justement dévoué à l'indignation des peuples que celui « d'aller provoquer une guerre étrangère contre sa patrie? Tel est le but de ceux qui « désertent aujourd'hui la France. Vous n'en « pouvez douter; écoutez leurs menaces, lisez « les manifestes des princes qui les appellent; « lisez ces libelles, ces écrits scandaleux par « lesquels ils s'invitent, au nom de l'honneur, « à faire ce que toutes les nations ont regardé « comme le comble de la lâcheté. Nous est-il « permis d'ignorer ce que l'Europe publie, « ce dont elle frémit pour nous-mêmes? Ne « savons-nous pas que, dans ce moment, les « cabinets étrangers sont obsédés de leurs « conseils, et que peut-être déjà ils se disposent à les suivre? Faut-il citer les noms « des coupables? Toute l'Europe vous les ap-

1791. « prend ; que dis-je ? leur imprudence même « vous les fait connaître. Les frères du roi « sont-ils arrêtés par aucune pudeur, par au- « cun respect pour lui ? Ils osent bien se dire « ses interprètes. Quels noms encore à vous « citer ? Celui de deux ex-ministres abhorrés « parmi nous, M. de Calonne, M. de Breteuil ; « et ce Bouillé, fauteur du projet désastreux « qui conduisit le roi à Varennes. Les émi- « grans ne forment-ils pas déjà actuellement « des légions armées qui s'avancent jusque sur « notre territoire ? Leur menace sera vaine, « oui, sans doute ; mais qui sait par combien « d'efforts, par combien de combats il faudra « repousser les étrangers, aux armes desquels « ils mêlent leurs armes parricides ? Et quand « même vous supposeriez, ce qui est difficile « à croire, que les rois de l'Europe seraient « arrêtés dans leur haine, ou par la peur ou « par la sagesse, combien d'autres fléaux ré- « sultent pour nous de l'émigration ! Voyez « la France qui tombe par degrés dans un « affreux épuisement. La confiance se perd « chaque jour. Le rapide discrédit des assi- « gnats déconcerte les plans les plus utiles de « finances. Enfin, comment opposer le frein « des lois aux factieux de l'intérieur, à ceux

« mêmes qui porteraient la guerre civile dans « plusieurs départemens, tandis qu'on laisse « impunis et qu'on protége encore dans leurs « propriétés ceux qui suscitent une guerre « étrangère? 1791.

« Eh bien! malgré des crimes si manifestes, « que vous propose-t-on aujourd'hui? Ce n'est « point de frapper, c'est d'avertir. Il n'y a « point ici à craindre le mélange des innocens « et des coupables, puisque tous seront aver- « tis, puisque les innocens se sépareront eux- « mêmes des coupables, en profitant d'un « délai qui, peut-être, sera inutilement pro- « posé à l'orgueil féroce des autres. Enfin, « cette conspiration extérieure a un chef; c'est « Stanislas-Xavier, frère du roi; c'est à lui « surtout que doit être adressée cette dernière « invitation d'un peuple outragé, mais clé- « ment, à des Français ingrats. »

Le parti constitutionnel partageait ces alarmes; mais il craignait les suites de cette première démarche à laquelle on voulait l'entraîner. MM. Ramond, Vaublanc, Dumas et Le Montey prononcèrent des discours dont je vais seulement faire connaître l'esprit.

« Un nouveau pacte de concorde vient d'être « donné aux Français; il a été jusqu'à présent

1791. « sans effet sur des cœurs ulcérés et vindica-
« tifs. Ils ont profité d'une liberté sans bornes;
« eh bien! il faut la restreindre. On s'exprime
« ici avec crainte sur les émigrans et sur leurs
« projets : sincère ou non, cette épouvante
« doit accroître le mal. On veut mettre le roi
« à une épreuve trop violente, en lui faisant
« rompre tous les liens du sang. Les puis-
« sances de l'Europe ont besoin d'avoir une
« conviction plus entière de la liberté dont il
« jouit au sein de la nation; et c'est par un
« tel acte qu'on veut la manifester! Une ligue
« aussi insensée que celle qui se forme doit se
« dissoudre par l'impuissance où elle sera d'a-
« gir. Quel effet produira le dernier et fatal
« avertissement qu'on propose? Calmera-t-il
« les passions, et surtout l'orgueil révolté?
« Non; il l'irritera davantage. Ce décret ra-
« mènera peu de fugitifs, et créera, même au
« milieu de nous, de nouveaux milliers de
« mécontens. Par quoi les émigrans seront-ils
« bien sûrement avertis? C'est par le temps,
« par la misère, qui déjà s'avance vers eux
« et les dévore; c'est par la dure hospitalité
« des étrangers; c'est par cet amour du pays
« qui ne peut être interrompu long-temps
« dans le cœur de l'homme, et surtout du

« Français. L'Assemblée constituante, plus 1791.
« sage et plus fière que nous, a dédaigné ce
« vain rassemblement que forment autour de
« notre frontière des hommes qui seraient
« peut-être plus dangereux dans notre sein.
« Un signal d'alarme donné si prématurément
« doit accroître l'audace des rois jaloux, qui
« croiront lire dans nos terreurs le sentiment
« de notre faiblesse. Oui, sans doute, il y a ici
« un crime; mais où trouver les criminels? et
« par quels moyens les atteindre? Elles seront
« bien vastes et bien terribles, les listes de
« proscription qu'on veut ouvrir. La peine
« de la confiscation est odieuse dans tous les
« gouvernemens; mais, dans les gouverne-
« mens libres, elle est surtout un poison qui
« corrompt toute morale, toute probité;
« elle offre, pour le moment, une ressource
« à laquelle on veut souvent revenir, et on
« n'y revient que par de l'oppression et par
« des crimes. Tous les émigrés, d'ailleurs,
« sont-ils coupables? ou le sont-ils au même
« degré? Il en est que la crainte seule a chas-
« sés loin de leur patrie. Montrons-leur une
« révolution qui se calme par la sagesse, ils
« reviendront; mais, si nous n'avons à leur
« offrir qu'une révolution qui se perpétue sans

1791. « objet et avec des désordres toujours crois-
« sans, nos décrets, nos menaces, ne suffi-
« ront pas pour les rappeler.

« L'émigration existait avant la révolution
« même. L'activité des Français, les encoura-
« gemens que reçoivent au dehors leur indus-
« trie et leurs talens, le désir même de les
« perfectionner, les y conduisent souvent.
« Devez-vous les arracher sans scrupule à
« leurs entreprises commencées? Peuvent-ils
« entendre votre avertissement dans les ré-
« gions diverses où le sort les a jetés? Que
« d'injustice, que d'oppression vous allez ren-
« fermer dans une seule loi! Vous essaierez
« de la modifier? Atroce dans son but, elle
« le sera toujours dans ses moyens. »

Décret contre les émigrés. 8 novembre.

Ces considérations ébranlèrent peu l'Assemblée. Les tableaux alarmans, qui lui étaient offerts par différens orateurs, étaient chaque jour confirmés par les nouvelles que l'on apprenait. La colère dicta deux décrets, prélude nécessaire de lois plus rigoureuses. Par le premier, on prescrivait à Stanislas-Xavier, prince français, de rentrer en France dans le délai de deux mois; faute de quoi il serait censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence; par le second, l'Assemblée légis-

lative déclarait, dès ce moment, suspects de conjuration contre la patrie les Français rassemblés au-delà du royaume, déclarait coupables ceux qui seraient encore en état de rassemblement le premier janvier prochain, et ordonnait qu'ils fussent punis de mort. 1791.

Décret contre les prêtres. 29 octobre.

Les républicains avaient porté les alarmes de l'Assemblée sur une autre espèce d'ennemis, qu'ils peignaient comme plus dangereux encore que les émigrés : les prêtres qui avaient refusé le serment. La tolérance philosophique entrait, sans scrupule et sans frein, dans toutes les voies de la persécution. La discussion devint bientôt plus orageuse que celle même qui avait concerné les émigrés. Une question politique produisit l'effet d'une querelle religieuse. Ceux qui osaient rappeler la tolérance si long-temps vantée par Voltaire, étaient traités de fanatiques. Le schisme, créé par l'Assemblée constituante, offrait mille moyens de frapper la religion catholique. On demandait qu'on retranchât aux prêtres qui s'obstineraient à refuser encore le serment, la pension que l'Assemblée constituante leur avait accordée à titre d'anciens titulaires; qu'ils fussent placés sous la surveillance des départemens, et déportés, lorsqu'ils auraient excité

1791. quelque part des troubles religieux. « Qu'allez-
« vous faire ? disaient les orateurs du côté
« droit ; quoi ! vous consacrez la liberté des
« cultes ; la déclaration des droits de l'homme
« l'a solennellement promulguée, et vous fo-
« mentez un schisme imprudemment créé par
« l'Assemblée constituante ! Vous y faites in-
« tervenir l'autorité, afin qu'elle persécute.
« Cette première Assemblée vous a laissé de
« grands exemples à suivre, des lois et des
« maximes à respecter, et quelques erreurs à
« réparer. Corrigez celle-ci, c'est la plus fu-
« neste de toutes. Dégagez le serment imposé
« aux prêtres de tout ce qui rappelle les for-
« mules religieuses qui sont hors de votre
« empire, et qui doivent se renfermer dans
« celui de la conscience. Le refus d'un ser-
« ment ne fut jamais coupable ; sa violation
« seule est criminelle. Et comment vous pro-
« pose-t-on d'exercer votre vengeance ? Quoi !
« supprimer une faible pension accordée, non
« à titre de munificence, mais à titre d'huma-
« nité ! ravir des alimens, rompre un enga-
« gement contracté, réduire à la plus affreuse
« misère ceux à qui on a enlevé leurs richesses
« ou leur aisance ! Non, ce n'est point ainsi
« que doit se venger la nation française. On

« va encore plus loin en rigueur; on veut qu'il 1791.
« y ait entre les citoyens français une classe
« de proscrits. Destructeurs de l'inégalité po-
« litique, nous convient-il d'établir cette
« cruelle inégalité qui fait tomber l'oppres-
« sion sur une classe entière d'hommes? Vous,
« ou vos successeurs, vous imiterez cet exem-
« ple, si vous le donnez une fois. Quand on
« a fait une première classe de proscrits, rien
« n'empêche d'en créer demain de nouvelles.

« Est-ce du moins la politique qui ordonne
« ces iniquités? La politique vous les défend.
« Jamais les prêtres n'ont repris plus d'empire
« sur les cœurs que depuis qu'on les persé-
« cute. Pour achever de ressaisir tout l'empire
« qu'ils ont perdu, ils vous demanderaient eux-
« mêmes et des proscriptions et des supplices.

« Les tribunaux, dites-vous, montrent pour
« eux des complaisances, ou ne savent pas les
« atteindre. Craignez de proclamer l'impuis-
« sance des tribunaux, car vous enhardirez
« tous les genres de rébellion. Gardez-vous
« d'annoncer la corruption des tribunaux, si
« vous n'en avez des preuves assurées, car vous
« leur ôterez toute confiance, c'est-à-dire toute
« autorité. Mais redoutez surtout de créer un
« genre de délit qui leur soit étranger. »

1791. Ces discours furent entendus avec une extrême défaveur. La religion même cessa d'être traitée avec la faible déférence et le tiède respect qu'avaient montrés pour elle les orateurs de l'Assemblée constituante. Un orateur, nommé Isnard, prononça ces paroles : *Mon Dieu, c'est la loi; je n'en connais point d'autre.* Les évêques constitutionnels qui étaient dans l'Assemblée s'élevèrent en vain contre cette profession d'athéisme ; le décret fut adopté, au milieu du tumulte, tel qu'il avait été proposé.

Le roi refuse sa sanction à ces décrets. 12 novembre. 19 décembre.

Les deux actes législatifs que je viens de rapporter étaient soumis par la constitution à la sanction du roi. L'un et l'autre blessaient cruellement ses affections. Il avait plus que de la pitié pour les émigrés, et une entière soumission, dans ses opinions religieuses, aux prêtres *non assermentés*. On lui présentait d'ailleurs à signer la proscription de son frère. Louis ressentait vivement l'empire des affections domestiques. Troublé de ces nouvelles épreuves qu'on lui faisait subir, il appela de tous côtés des conseils. Il admit auprès de lui des hommes de tous les partis, quoiqu'il eût résolu d'obéir à sa conscience.

Déjà il avait été obligé de renouveler en

partie le ministère. M. de Montmorin avait 1791.
quitté le département des affaires étrangères ; l'Assemblée constituante avait assez exercé sa constance; il craignit les orages d'une assemblée plus turbulente. Le roi le vit s'éloigner à regret, et ne cessa de le consulter comme un ami ; M. de Montmorin en eut le dévouement. Plusieurs hommes recommandables, et parmi eux M. Barthélemi, refusèrent ce ministère; M. de Lessart l'accepta. M. Bertránd de Molleville fut nommé à celui de la marine ; M. de Narbonne à celui de la guerre ; M. Cahier de Gerville à celui de l'intérieur ; M. Tarbé à celui des contributions publiques ; M. Duport-Dutertre tenait les sceaux de l'état. C'étaient là les conseillers de Louis. Leurs divisions, dont j'aurai bientôt à rendre compte, rendirent inutile ou funeste pour le roi leur zèle même à le défendre. Ce fut au milieu de l'embarras où le mettaient ces deux décrets que les intrigues jouèrent en tous sens autour de lui. Plusieurs chefs du parti populaire de l'Assemblée constituante, et particulièrement MM. Duport, Barnave, et Alexandre Lameth, furent appelés dans une cour où ils étaient haïs et soupçonnés. Ils proposèrent des partis qui ne s'accordaient pas toujours avec les sentimens religieux du

1791. monarque; ils voulaient qu'il se plaçât sous leur tutelle, de manière à écarter toute autre influence. Ils lui enseignaient les moyens de disputer de popularité avec l'Assemblée législative, même en refusant ses décrets. Louis voulait être aimé du peuple, mais craignait d'irriter le ciel. La reine, quoique touchée du repentir de Barnave, rejetait des plans qui subordonnaient le roi à l'influence des hommes qui avaient porté les premiers coups à son autorité. On exigeait de Louis qu'il remplaçât les mesures de l'Assemblée contre les émigrés par une active surveillance, par des exhortations et des menaces pressantes. On voulait qu'à l'égard des prêtres *non assermentés*, il témoignât qu'il voyait avec regret leur opposition, et qu'il ne les choisît plus pour diriger sa conscience. Louis répondait qu'il devait au moins jouir du droit accordé à chaque citoyen, d'être libre dans son culte. Tous les jours il se reprochait d'avoir trop peu défendu la Religion et l'Église des atteintes que leur avait portées l'Assemblée constituante.

Il commença par apposer son *veto* sur le décret relatif aux émigrés; il sauctionna celui qui prescrivait à son frère de rentrer en France.

Le refus du premier de ces décrets annonçait que le roi voulait user de son pouvoir, même dans son exercice le plus périlleux; l'acceptation du second prouvait à ceux qui connaissaient son cœur qu'il se regardait encore comme dans une situation passive et contrainte. Lorsque le ministre Duport-Dutertre vint dans l'Assemblée prononcer au nom du roi le premier *veto*, suivant cette formule constitutionnelle, *le roi examinera*, il se fit un silence lugubre et menaçant. Les républicains triomphèrent de voir que Louis, en acceptant le combat, fournissait un prétexte et des moyens pour l'attaquer avec plus de fureur. Ils dissimulèrent; ils retinrent ceux qui, moins habiles, voulaient laisser éclater leur colère. Ils félicitèrent ironiquement le roi sur la preuve qu'il donnait à l'Europe de la liberté dont il jouissait au sein de la nation. Le ministre voulait exposer, et les motifs du refus de la sanction, et les mesures exécutives par lesquelles le roi devait suppléer au décret. A peine avait-il prononcé quelques paroles, que des murmures l'interrompirent. Le président (c'était Vergniaud) lui imposa silence, en lui disant d'un ton sévère que la constitution accordait bien au roi le 1791.

Digitized by Google

1791. *veto*, mais non la faculté d'en développer les motifs.

Le lendemain parut une proclamation dans laquelle le roi parlait avec sévérité aux émigrés; leur entreprise y était traitée d'imprudence criminelle. La cour avait cru par-là calmer les murmures des républicains; mais ils furent atteints d'un nouveau scrupule constitutionnel : le roi pouvait-il faire une proclamation de ce genre? C'était un acte législatif, c'était une usurpation. D'ailleurs, dans cette proclamation, que de faiblesses! que de réticences! La sévérité même y avait encore l'accent paternel; voilà ce qui frappait Brissot, voilà ce qu'il dénonça à l'Assemblée. Pour cette fois cependant il parut un ennemi trop injuste, trop implacable; sa dénonciation fut sans suite.

Un tel essai encourageait peu un second *veto*. L'opinion publique vint aider le monarque dans une résolution déjà prise au fond de son cœur. Le département de Paris, qui était alors composé de constitutionnels d'un esprit éclairé, tels que MM. de La Rochefoucault, Baumetz, Desmeuniers, de Talleyrand, Anson, Brousse, Garnier, adressa au roi une pétition, pour l'engager à apposer

son *veto* sur le décret relatif aux prêtres. On invoquait dans cette pétition les principes de cette tolérance que la révolution ne permit pas un seul moment de pratiquer. L'orgueil de l'Assemblée nationale se révolta contre cette entreprise hardie d'une autorité subordonnée; long-temps elle parla et s'occupa même de la punir; elle fut cependant retenue par la haute considération qui environnait les membres du département de Paris. 1791.

Un second *veto* fut apposé. L'Assemblée goûta le plaisir de la vengeance, en écoutant ses orateurs, de nombreux pétitionnaires, et les tribunes elles-mêmes, qui accablaient d'invectives la cour et les ministres.

Massacres d'Avignon. 30 octobre.

Deux événemens désastreux qu'on apprit à cette époque vinrent frapper les âmes de la plus vive horreur; les désordres révolutionnaires n'avaient encore rien offert de semblable. Ces deux nouvelles étaient le massacre commis dans la glacière d'Avignon, et les fureurs des nègres révoltés de l'île Saint-Domingue. On eut alors un affreux parallèle à faire de la barbarie des peuples sauvages, et de celle des peuples civilisés qui ont rompu le frein des mœurs et des lois.

Avignon avait déjà été plusieurs fois le

1791. théâtre de scènes sanglantes et de lâches assassinats, depuis que le vœu de réunion à la France avait été proposé dans cette ville. L'Assemblée constituante avait long-temps balancé à déclarer cette réunion ; elle la prononça le jour même où le roi venait dans son sein accepter la constitution. Ce décret corrompit tout le plaisir qu'il pouvait goûter dans ce moment. Ses principes religieux s'alarmaient d'un envahissement fait sur le pape ; aussi hésita-t-il à donner sa sanction ; elle lui fut arrachée, en quelque sorte, par le ministre de la justice, Duport-Dutertre, qui craignit pour Louis les suites de cette première résistance. La réunion ne fut point opérée aussi promptement qu'il était nécessaire pour enchaîner deux partis furieux. Le peuple avignonais avait mis à la tête de ses expéditions révolutionnaires, un être stupide et féroce, nommé Jourdan, qui s'était donné à lui-même l'affreux surnom de *coupe-tête*. Il était l'instrument des fureurs de quelques hommes qui donnaient, dans le Midi, de continuels exemples de cruauté. Le parti opposé à la réunion ne gardait lui-même aucune mesure, et se flattait encore qu'elle pouvait être écartée. Il avait repris quelque domination dans la ville. Un jour, des hommes de

Digitized by Google

ce dernier parti assaillirent Lécuyer, secrétaire de la municipalité; les assassins le poursuivirent jusqu'au pied des autels où il avait cherché un refuge, et lui donnèrent la mort. La vengeance ne fut pas soudaine, mais n'en fut que plus atroce. Le parti que, dans une telle occasion, je rougirais d'appeler le parti patriote, rassembla ses forces en silence, rappela en secret dans Avignon ceux qui avaient été contraints de s'en éloigner; et, après s'être assuré de l'impossibilité où étaient ses nombreuses victimes de lui échapper, il éclata le dimanche 30 octobre 1791. Les commissaires pacificateurs étaient éloignés. 1791.

La ville est investie, les portes sont fermées; une troupe commandée par le barbare Jourdan va chercher dans leurs maisons les malheureux voués à la mort. On les entasse, au nombre de plus de soixante, dans le palais; les monstres, que rien n'empêche de commettre leur crime, attendent cependant les ténèbres, comme plus favorables à leur férocité. Ils viennent enfoncer les portes de la prison; chacun d'eux est maître d'assouvir sa rage par un supplice de son choix. On rapporte qu'un jeune homme de dix-huit ans immola quatorze personnes de sa main, et qu'il se plaignait en-

1791. core de sa lassitude. Le père est rapproché de ses enfans, la mère de sa fille, comme pour les faire expirer à chaque coup qui tombe sur des êtres si chers. Douze femmes sont immolées : ma plume ne peut exprimer quelles tortures on leur fit subir. Le jour paraît : deux victimes ont échappé à la faveur de la nuit; on les retrouve, on les rejoint à leurs malheureux compagnons. Parmi eux était un prêtre âgé de soixante-dix-huit ans, bienfaiteur des pauvres; ni la pitié, ni même la reconnaissance, ne peut le protéger. Enfin, quand il n'y a plus devant ces bourreaux que des restes inanimés, ils les déchirent, ils les mutilent; et les cadavres tronqués sont entassés dans une glacière qu'on mure; d'autres sont jetés dans le Rhône. Telle fut cette nuit désastreuse, modèle des horreurs qui bientôt devaient se commettre parmi nous. Les commissaires envoyés dans cette ville arrivèrent trop tard pour arrêter tant de crimes, mais parlèrent au moins de les punir. Lâches à l'aspect de la force, ces bourreaux couverts de sang se laissent enchaîner. L'Assemblée législative ne put entendre cet épouvantable récit sans pousser des cris d'indignation : le président s'évanouit en lisant la lettre qui révélait à l'univers ce comble

de férocité. Malheureusement, ce premier mouvement d'horreur se calma dans des âmes entraînées par l'esprit de parti; au bout de quelque temps, on parla d'amnistie : on l'obtint, et on eut le 2 septembre. 1791.

On n'apprendra pas sans étonnement que, parmi les hommes qui furent accusés d'avoir dirigé les assassinats d'Avignon, il s'en trouva qui furent capables de remords, et qui voulurent quitter la carrière du crime. Il y en eut deux qui moururent victimes du 31 mai.

Désastre de Saint-Domingue. 22 août et suiv.

Le désastre de Saint-Domingue embrassait encore un plus grand nombre de victimes, et portait un coup plus cruel à la France. Les produits de cette colonie, presque nuls jusqu'au règne de Louis XV, étaient devenus depuis si abondans, si merveilleux, qu'ils valaient presque la possession de l'un des plus grands empires du Nouveau-Monde. La richesse des colons n'avait point éteint dans leur cœur l'amour de la métropole. Ces industrieux planteurs étaient les Français les plus soumis. Pendant la guerre d'Amérique, ils n'avaient formé aucun rêve d'indépendance. La prodigalité, qui leur était trop ordinaire, contribuait beaucoup à la splendeur de Paris; Nantes et Bordeaux leur devaient des retours magni-

1791. fiques. Toutes les branches de notre industrie trouvaient à Saint-Domingue de faciles et constans débouchés. Un seul banquier français, M. de Laborde, y possédait un revenu de quinze ou dix-huit cent mille francs. D'illustres familles s'étaient relevées par des alliances avec les colons. Sans doute l'humanité et la religion devaient gémir de ce qu'une telle prospérité s'appuyait sur l'esclavage des nègres et sur un commerce d'hommes, si justement abhorré; mais des règlemens judicieux, que la religion et la prudence aiment à combiner avec le secours du temps, eussent modéré ces maux que l'esprit philosophique, dans sa turbulence, remplaça par les fléaux les plus affreux et les plus irrémédiables. La ruine de la plus belle colonie du monde fut décrétée par l'Assemblée constituante, dès le jour où elle promulgua le premier article de la déclaration des droits de l'homme. On a vu que Barnave et ses amis avaient reculé devant l'épouvantable danger d'en faire une application directe et instantanée à nos colonies. Mais les cruels amis des Noirs tonnèrent contre cette restriction, et ne se rallentirent pas dans leurs soins homicides. L'abbé Grégoire, Brissot et Condorcet adressèrent, soit aux

nègres, soit aux hommes de couleur, des 1791.
milliers d'exemplaires de la déclaration des droits de l'homme, avec des commentaires qui ajoutaient une nouvelle force à ces poisons. Les hommes de couleur, quoiqu'ils fussent sortis d'esclavage, et possédassent eux-mêmes des esclaves, écoutèrent moins les conseils de la prudence que ceux d'une vanité vindicative. Ils voulurent, dans le régime des colonies, exercer tous les droits politiques des blancs; c'était ébranler vivement un préjugé sur lequel s'appuyait l'esclavage des nègres. Les colons sentirent, et peut-être s'exagérèrent les dangers de cette concession. « Eh bien! « dirent les hommes de couleur, dût notre « ruine suivre de près la vôtre, nous déchaî- « nerons contre vous les esclaves. » Un mulâtre, nommé Ogé, qui était en correspondance avec Brissot, fut accusé par les colons d'avoir fomenté un soulèvement; ils le firent périr. L'Assemblée constituante s'occupa longtemps de leurs querelles, et ne satisfit aucun des deux partis qui se combattaient. Les mulâtres ne tardèrent pas à allumer le feu de la sédition parmi les nègres. Ils croyaient être toujours maîtres de ne porter leurs fureurs dévastatrices que jusqu'à tel ou tel degré. Les

1791. nègres employèrent cette dissimulation familière aux peuples sauvages qui nourrissent l'espoir d'une grande vengeance. On prétend que des émissaires partirent de France pour aller les exciter; d'autres disent que l'Angleterre, qui avait dès long-temps préparé le désastre d'une colonie dont elle était jalouse, inspira, même parmi nous, les démarches, les discours et les écrits qui devaient amener cette casastrophe. L'Espagne est aussi accusée à cet égard; et, quoiqu'un crime de ce genre répugne aux maximes de ce gouvernement, on est forcé de convenir que les colons espagnols de Saint-Domingue se conduisirent avec perfidie, avec inhumanité. Le complot était déjà presque unanime parmi les nègres, et rien ne le trahissait. Ils avaient des chefs, des protecteurs; ils entendirent leur signal; en un instant, les florissantes habitations qui fournissaient à notre luxe, à notre commerce, sont consumées par les flammes. Les propriétaires sont poursuivis, sont égorgés; la tête de leurs enfans est portée sur des piques, et c'était là l'horrible étendard de cette troupe de cannibales. Le maître compatissant est massacré à côté du maître inhumain. Si quelquefois un esclave ose intercéder pour lui, cet

esclave partage son sort. Il y en eut cependant qui signalèrent leur reconnaissance par le plus intrépide dévouement; qui nourrirent dans des cavernes ceux qu'ils avaient soustraits à la fureur de leurs compagnons. L'Africain déchaîné marque sa fureur par des inventions de nouveaux supplices (taut les hommes savent inventer en ce genre!): un malheureux colon est scié entre deux planches; les femmes.... non, je ne puis achever. Bientôt la campagne n'offre plus qu'un monceau de cendres; déjà il ne reste plus rien de deux cents sucreries et de six cents caféteries; et le bruit de ce désastre va porter la joie parmi les politiques et les spéculateurs de Londres. Ce qui reste de colons va se réfugier dans la ville du Cap: triste asile, où de nouvelles fureurs devaient bientôt les engloutir! L'histoire consacrera-t-elle un fait qui dans ce temps-là fut affirmé, mais qu'au milieu de tant d'horreurs on ne peut concevoir encore? Plusieurs blancs allèrent chercher un refuge parmi les colons espagnols; on prétend que ceux-ci les livraient pour trois portugaises à la vengeance des nègres. La révolte s'était moins étendue dans la partie de l'ouest; mais les hommes de couleur s'y livrèrent à des passions féroces; ils por- 1791.

1791. tèrent l'incendie dans la ville du Port-au-Prince.

Quand on apprit en France ces malheurs et ces crimes, les âmes, loin de se réunir par les sentimens d'indignation et de pitié qui leur étaient communs, s'aigrirent encore davantage. Le penchant au soupçon qui était entré dans le cœur des Français, s'y fortifia. On se regarda comme destiné à vivre dans un siècle d'horreurs; on chercha moins à les prévenir qu'à les faire tomber sur ses ennemis. Chaque parti s'accusa réciproquement d'avoir, par ses imprudences, ou par ses perfidies, donné lieu, soit aux massacres d'Avignon, soit à ceux de Saint-Domingue. Claude Fauchet, homme d'un esprit faux, d'un caractère emporté, reprocha au ministre de Lessart d'avoir différé, à dessein, et dans une atroce pensée, de mettre à exécution le décret qui unissait Avignon à la France. Il voulut faire rejaillir sur lui tout le sang qui avait coulé. « Ce n'est « point (s'écria-t-il dans un rapport qui fit « frémir toute l'assemblée), ce n'est point la « mort que je souhaite à ce ministre; la mort « n'est qu'un supplice du moment. Qu'il vive, « mais qu'il soit condamné à respirer l'odeur « des cadavres enfermés sous la glacière. »

L'homme qui forma cet exécrable vœu était cependant un prêtre! 1791.

Brissot attribua tous les malheurs de Saint-Domingue à la faiblesse de l'Assemblée constituante, qui avait refusé aux hommes de couleur la plus juste demande. Le parti opposé les attribua à Brissot, le plus véhément et le plus actif des ennemis de l'esclavage des noirs. L'assemblée disputa long-temps sur un désastre dont il était difficile d'arrêter les progrès; la discussion persuada à l'Assemblée qu'il fallait désormais employer tous ses soins à calmer les hommes de couleur; les droits politiques leur furent accordés.

Roberspierre opposé à la guerre.

Le parti républicain avait suffisamment essayé son pouvoir sur l'Assemblée; il marcha d'un pas plus accéléré vers son but : il appela la guerre. Rien ne paraissait plus facile que de familiariser avec ce fléau des imaginations ardentes. Un seul homme arrêta long-temps leurs projets; j'ai déjà dit au commencement de ce Livre que cet homme était Roberspierre. Il choisissait toujours ses ennemis parmi ceux qui étaient les plus près de la popularité; l'ardeur de combattre des rivaux qui allaient entièrement l'éclipser le porta à s'opposer à la guerre, qui semblait

1791. pourtant favoriser les espérances de son parti et son ambition particulière. C'était au club des Jacobins que s'agitait entre Roberspierre et Brissot la destinée de l'Europe. Le parti de la Gironde put pressentir, dans cette discussion qui fut long-temps indécise; l'ingratitude dont les Jacobins devaient un jour payer ses services. Roberspierre employa contre lui l'arme qu'il maniait avec le plus d'art, les soupçons et les calomnies. « Craignez, disait-il aux Jacobins, vous, les « adversaires constans de la plus perfide des « cours, d'être aujourd'hui les instrumens de « ses desseins. Brissot propose la guerre; je « lui demande où sont nos armées, où sont « leurs approvisionnemens, quels chefs doivent les diriger? Quoi! sous les yeux d'un « peuple entier, plein d'enthousiasme et de « surveillance pour sa liberté, la cour a pu « impunément ourdir mille trahisons! et nous « croyons qu'elle s'en abstiendra dans le moment où elle seule conduira nos armées, où « elle les conduira! contre qui? contre ceux « qui parlent de la venger, contre ses parens, « ses amis, ses complices. Non-seulement je « prévois des perfidies dans ceux qui dirigeront la guerre, mais j'en vois dans ceux

« mêmes qui nous la proposent. On veut 1791.
« humilier la révolution française par des re-
« vers qui déjà ont été combinés dans les ca-
« binets et de Vienne et de Paris. On juge
« bien que les efforts des émigrés sont désor-
« mais impuissans. Pour faire tomber sur la
« France tout le poids de l'Europe, on veut
« que nous-mêmes nous rendions de l'audace
« aux rois indécis et troublés. Oui, je ne crains
« pas de le dire, le sang de nos soldats est
« vendu d'avance. On poussera les patriotes
« au-dehors, pour leur y faire trouver une
« mort certaine. Plus je médite sur cette
« chance funeste, plus mon âme se remplit
« d'affreux pressentimens. Je vois ceux qui,
« par de lâches assassinats, ont fait couler le
« sang de nos frères au Champ-de-Mars;
« je les vois s'emparer du commandement.
« Quelle garantie m'offre-t-on contre mes pres-
« santes alarmes? Le patriotisme de MM. Bris-
« sot et Condorcet. Je ne sais s'il fut éclatant,
« je ne sais s'il est sincère, mais je sais au
« moins qu'il est bien tardif. Je les ai vus ado-
« rateurs de M. de La Fayette; ils furent un
« moment ses adversaires; ils le parurent au
« moins; mais je les ai vus épargnés seuls,
« après l'odieux succès que peut-être ils lui

1791. « préparèrent. Déjà je vois M. de La Fayette « placé à la tête des généraux qui doivent « commander nos armées. Brûle-t-il de se « purifier dans le sang des ennemis de la pa- « trie, du sang de ses plus généreux défen- « seurs massacrés par lui au Champ-de-Mars? « Ne le croyez pas. Cet homme, repoussé par « l'indignation des patriotes, leur cherche des « ennemis au-dehors et au-dedans, des en- « nemis qu'il fera marcher sous les mêmes dra- « peaux. Cependant MM. Brissot et Condorcet « approuvent cette nomination. Je vois tous « ces traîtres, qui ont souillé les derniers jours « de l'Assemblée constituante par une lâche « défection, promus à des commandemens. « Tout conspire pour pervertir nos soldats. « Si leur patriotisme reste, comme je le crois, « inébranlable, on se vengera en les trahis- « sant, de n'avoir pu les corrompre. C'est là, « je le déclare, tout ce que je puis attendre « de MM. de Lameth et de ce M. de Nar- « bonne qui, élevé dans les intrigues serviles « et perfides des cours, excelle à séduire les « femmes et même leurs époux. Quand je vois « MM. Condorcet et Brissot faire aujourd'hui « leur idole du jeune favori des filles de « Louis XV, je crois leur patriotisme, ou

« bien tiède, ou bien aveugle. Jusqu'à ce que « vous ayez rompu le nœud de toutes ces in- « trigues, peuple vertueux, et vous, géné- « reux Jacobins! gardez-vous, croyez-moi, « d'appeler une guerre qui se fera contre vous. « Les patriotes surent faire les plus grands « efforts sans leur concours; les patriotes doi- « vent se tenir en garde contre leurs sugges- « tions. » 1792.

On peut juger par le ton de ce discours quelles divisions existaient déjà entre les adversaires de Louis. La cour, au lieu de savoir profiter d'une discorde si favorable à ses vues, s'abandonna elle-même à des querelles intestines. Division des ministres.

J'en ai déjà fait connaître le principe, en parlant des systèmes opposés de MM. de Lessart et de Narbonne.

Un violent orage grondait dans l'Assemblée contre de Lessart et Bertrand de Molleville; ce dernier confondait quelquefois ses accusateurs par un ton de fermeté et une présence d'esprit remarquables. On s'irritait de ne pouvoir trouver un coupable dans un homme qu'on ne pouvait pas croire sincère. Il avait long-temps manifesté son éloignement pour les principes de la révolution; on ne le pla- Bertrand de Molleville échappe au décret d'accusation.

1792. çait pas tout-à-fait dans la classe de ses ennemis les plus emportés; mais on le regardait, par cela même, comme l'un de ses ennemis les plus dangereux. Il possédait la confiance du roi et de la reine; il n'était pas appelé à leur rendre d'importans services dans le ministère de la marine, mais il était puissant au conseil; on le destinait au ministère de la justice, dès le moment où l'on aurait acquis assez de confiance pour hasarder cette nomination. Bertrand de Molleville avait un peu étudié cette science nouvelle, qu'on appelle la tactique révolutionnaire. Il savait par quels moyens les factieux préparaient un mouvement, commandaient un décret; il crut qu'on pouvait quelquefois leur opposer les mêmes moyens. Il avait essayé de salarier les tribunes, des orateurs de groupes, et même de corrompre des chefs du parti populaire. Il a rapporté avec quelque complaisance, dans ses Mémoires, ses essais dans ce genre; ils n'annoncent pas une grande habileté dans un art où l'avantage reste toujours à celui qui ose tout et ne rougit de rien.

Lassés des représailles que Bertrand de Molleville exerçait contre eux-mêmes, les adversaires de la cour saisirent un prétexte

assez frivole pour demander contre lui un décret d'accusation ; il fut rejeté à une majorité considérable. Le parti ministériel s'étonna d'avoir remporté une victoire, et se reposa dès le lendemain. Aussi l'Assemblée rendit-elle un décret par lequel elle déclara que le ministre de la marine, Bertrand, avait perdu la confiance de la nation. Le roi le retint encore dans son conseil, jusqu'au moment de la catastrophe dont de Lessart fut victime, et dont je vais rendre compte. 1792.

Communication à l'Assemblée sur les relations diplomatiques de France.

L'Assemblée portait sans cesse des regards curieux et inquiets sur les relations diplomatiques. Il lui suffisait de décréter un message au roi, pour être instruite de tout ce qu'il n'était pas encore temps de révéler. De Lessart crut un jour calmer ses plus vives inquiétudes, en lui transmettant les réponses faites par les différentes cours de l'Europe, à la lettre où Louis leur apprenait qu'il avait accepté la constitution. Quelques-unes de ces réponses exprimaient de la commisération pour Louis et de l'horreur pour son peuple ; celle de Léopold était modérée; l'Assemblée désira qu'elle fût plus précise. Il était juste de demander, et on le fit, que l'empereur d'Allemagne cessât de permettre le rassemblement et l'armement

1792. des émigrés, qui avaient lieu particulièrement dans l'électorat de Trèves. Si Léopold se décidait à les faire cesser, plus de prétexte pour la guerre; il différa de s'expliquer. Cependant on conçut un augure favorable de ses intentions, en apprenant qu'il avait défendu les rassemblemens d'émigrés dans les provinces belgiques. Déjà l'Assemblée elle-même semblait se livrer à quelque sécurité; le parti de la Gironde réveilla ses alarmes. Vergniaud compara, dans un discours véhément, les dispositions actuelles des Français à celles des Athéniens au temps de Philippe. Il employa avec habileté tous les reproches que Démosthène avait adressés à l'indolence de ses compatriotes dégénérés. L'Assemblée voulut montrer de l'audace et de la fierté; elle insista pour avoir une réponse absolue sur le rassemblement des émigrés dans l'électorat de Trèves. On ne peut pas savoir avec certitude qui dicta la réponse maladroite que fit le cabinet de Vienne à ces nouvelles instances. Le prince de Kaunitz, premier ministre de l'empereur, jouissait de la réputation d'un politique habile, et peut-être la faveur des événemens où il s'était trouvé placé avait-elle fait tous les frais de cette réputation. Il

méprisait la révolution française, et ne s'était point attaché à la connaître. Il écrivit à M. de Lessart une note confidentielle, qu'on soupçonna avoir été concertée entre eux et sollicitée par la cour de France. 1972.

Le malheureux de Lessart vint en quelque sorte se livrer lui-même à ses redoutables ennemis, le jour où il communiqua cette correspondance. Il lut d'abord une lettre confidentielle qu'il avait écrite à M. de Noailles, ambassadeur de France auprès de la cour de Vienne; elle contenait plusieurs passages offensans pour les Jacobins : le parti constitutionnel y applaudit. Le ministre autrichien promettait l'intervention de l'empereur pour faire cesser le rassemblement des émigrés dans l'électorat de Trèves; mais c'était sous la condition que le roi serait respecté dans son autorité constitutionnelle; sous la condition encore que le peuple français et ses représentans songeraient enfin à s'affranchir de la domination des clubs, devenus une source de fléaux pour la France, et d'épouvante pour l'Europe entière. Mais si leur ascendant continuait à peser sur la France, le ministre annonçait que son maître avait résolu de pourvoir à sa sûreté, à celle de l'Allemagne, et enfin à la

1792. vengeance d'un roi son allié le plus intime. M. de Lessart croyait avoir comblé tous les vœux du parti constitutionnel; on put connaître alors le danger de commencer par des menaces une attaque qu'on ne fait suivre d'aucun effet, ni précéder d'aucun préparatif sérieux. Les Jacobins se continrent à la lecture de cette déclaration. Léopold allait au-delà de toutes les espérances qu'on avait conçues de sa modération; il parlait de la constitution avec respect, il absolvait le peuple français de tous les désordres de la révolution, en les reportant sur les Jacobins. Dès que ceux-ci furent rassemblés sous les voûtes du cloître qu'ils profanaient, la joie et l'orgueil éclatèrent sur leurs figures. Léopold les avait agrandis; eux seuls servaient encore de rempart à la liberté française, puisque les despotes n'attaquaient plus qu'eux. Le parti de la Gironde saisit ardemment cette occasion de flatter les Jacobins. Brissot leur demanda s'il n'était pas temps d'accepter le cartel de guerre que leur envoyait Léopold. On lui répondit avec un assentiment unanime, on ne rêva plus que vengeances, que conquêtes; Roberspierre fut vaincu dans son opposition, et cependant conserva seul le cœur des Jacobins.

La perte de de Lessart fut jurée; on se disputa à qui lui porterait les premiers coups : Brissot réclama cet honneur. Au mépris de la division des pouvoirs, l'Assemblée législative possédait un comité diplomatique : Brissot s'en était rendu maître; il demanda et obtint que ce comité fût chargé d'examiner la conduite de M. de Lessart. Il fallait, selon lui, regarder comme un outrage fait à la majesté de la nation, les insultes prodiguées aux Jacobins par le ministre français et par le ministre autrichien.

1792.

Le club des Feuillans.

Loin de prendre des mesures pour prévenir cet orage, les constitutionnels furent entraînés par une fatale imprudence à en favoriser eux-mêmes l'explosion. Ce parti venait d'être cruellement humilié. Le club des Feuillans s'était laissé dissoudre par la violence de ses adversaires, et avait terminé d'une manière ignominieuse sa courte et languissante existence. Merlin et Legendre proposèrent un soir aux Jacobins de suspendre leur séance, *pour aller chasser les conspirateurs rassemblés aux Feuillans et presque en face de l'enceinte sacrée du patriotisme*. On se munit de sabres, de haches, de bâtons; on marche, et tous les habitués de la sédition grossissent le cortége.

1792. Le club des Feuillans comptait dans son sein plusieurs militaires qui avaient déployé et déployèrent depuis le plus brillant courage. Attaqués à l'improviste, ils proposèrent de soutenir le siége; mais bientôt les Jacobins furent maîtres de toutes les issues. Il fallut se retirer au milieu des outrages, et d'indignes coups furent portés dans l'ombre. Cependant, les Jacobins n'ensanglantèrent point par le meurtre leur facile victoire. Le maire de Paris, Péthion, s'était rendu sur les lieux, non pour contenir d'infâmes agresseurs, mais pour assurer le succès de leur attaque. Comme les Feuillans appelaient son intervention, voici la réponse que leur fit cet imbécille et odieux magistrat : « La loi vous protége; mais le « peuple s'est prononcé contre vous : c'est la « voix du peuple que je dois écouter. » Le lendemain, les députés constitutionnels se plaignirent à l'Assemblée; les Jacobins étaient radieux; les neutres qui, par peur, n'osaient se rendre aux Jacobins, et que la pudeur éloignait du club rival, se déclarèrent contre les Feuillans humiliés. Péthion eut le plaisir de répéter sa déclaration de guerre contre la loi, et fut vivement applaudi par les législateurs. Ainsi, l'Assemblée allait armer la France

contre toute l'Europe, pour venger les Jacobins de quelques phrases un peu dures; et elle souffrait avec patience, avec plaisir, que deux cents de ses membres fussent livrés aux outrages, aux violences de quelques brigands qui prétendaient être au-dessus de l'empire de la loi. 1792.

Intrigues et destitution de M. de Narbonne.

Mais voici pour les constitutionnels un malheur encore plus déplorable. Plusieurs d'entre eux vont aider au triomphe de leurs ennemis. M. de Narbonne, sous les auspices de madame de Staël, tient conseil avec les amis de M. de La Fayette (ce général était absent); d'une voix unananime on y condamne le plan de M. de Lessart. On décida que la cour ne pouvait trop tôt abandonner ce ministre; qu'une destitution était pour lui l'unique moyen de salut; enfin qu'il convenait de faire quelque violence au roi pour l'effrayer sur les suites de la politique à la fois dilatoire et menaçante de M. de Lessart. Il fut arrêté que M. de Narbonne ferait contre la majorité du ministère un appel à l'opinion publique. On ne doutait pas que le roi, effrayé, ne donnât toute satisfaction à M. de Narbonne, et ne renvoyât M. de Lessart. Tout le secret des nouvelles discordes du conseil

1792. de sa majesté fut imprudemment divulgué dans une lettre que M. de Narbonne écrivit aux trois généraux, La Fayette, Luckner et Rochambeau, chargés par lui du commandement des armées; lettre dont tout le plan avait été concerté avec eux, et qui fut publiée dans les journaux. M. de Narbonne y annonçait l'intention de se retirer du ministère, *vu le peu d'accord qui régnait entre lui et un de ses collègues dont il estimait le caractère personnel, sans approuver également sa conduite ministérielle, et vu la nécessité de ne pas laisser subsister une division nuisible à l'action constitutionnelle du gouvernement.* Les trois généraux répondirent par une lettre concertée, dans laquelle ils conjuraient M. de Narbonne de se conserver à la patrie, et paraissaient improuver la conduite et les plans de M. de Lessart. M. de Narbonne se rendait à leurs vœux, et déclarait vouloir bien rester au conseil, tant que la France serait menacée de la guerre.

Le roi, à la lecture de cette étrange correspondance, ressentit vivement ce nouvel outrage fait à son autorité; il frémit des suites qu'elle pouvait avoir pour son malheureux ami, M. de Lessart; il eut un

court accès de fermeté, et destitua M. de Narbonne. 1792.

Décret d'accusation contre M. de Lessart.

M. de Lessart s'apprêtait à braver un double choc dans l'Assemblée, celui de ses cruels ennemis qui formaient la majorité, et celui même de plusieurs députés regardés jusque là comme les défenseurs du ministère. Tout se réunissait pour le perdre. L'Assemblée apprit le même jour la destitution de M. de Narbonne et la mort de l'empereur Léopold, souverain pacifique, dont les vues politiques s'accordaient avec celles de Louis et de M. de Lessart. Le 10 mars, un murmure menaçant, indice du plus violent orage, régnait à l'ouverture de la séance. Cependant, les Girondins se continrent; ils voulaient laisser aux amis de M. de Narbonne le triste et funeste soin de porter les premiers coups à M. de Lessart. M. Ramond, l'un des orateurs les plus distingués du côté droit, exprima ses regrets sur la destitution de M. de Narbonne. A coup sûr, il n'était dans ses intentions, ni dans celles de ses amis, de livrer M. de Lessart à la haine forcenée de ses accusateurs. Cependant M. Ramond s'élevait contre une intrigue peu conforme à la dignité de l'état, et déplorant, comme un malheur pu-

1792. blic, la destitution du ministre son ami, il demandait qu'on employât pour M. de Narbonne la formule par laquelle l'Assemblée constituante, avant le 14 juillet, avait signalé ses douleurs et ses alarmes, lors de la disgrâce de M. Necker. Cette formule consistait à déclarer que le ministre renvoyé emportait les regrets de la nation. Ainsi, les préjugés révolutionnaires n'avaient pas encore perdu toute leur force, même dans ces députés qui se vouaient à la défense de la monarchie expirante, et le souvenir du funeste 14 juillet fut reproduit avec une sorte de vénération dans ce jour du 10 mars, qui ébranla le trône, et fournit le premier modèle des jugemens iniques, rendus par des législateurs forcenés. Les Girondins feignirent de recevoir avec enthousiasme la proposition d'un député jusque là leur constant adversaire; mais ils ne se pressèrent pas de faire rendre un décret qui eût élevé trop haut dans l'opinion républicaine un ministre ami de la monarchie constitutionnelle. Tous les orateurs oublièrent de prononcer son nom, et accompagnèrent celui de M. de Lessart de mille imprécations. Brissot saisit avidement une occasion offerte à sa haine. Il lut un rapport qu'il avait pré-

paré contre M. de Lessart. En ne s'appuyant que sur des conjectures de gazetier, il parlait comme si les secrets de tous les cabinets de l'Europe lui étaient dévoilés, et partout il voyait M. de Lessart armant le despotisme contre la constitution. L'un des griefs sur lesquels il insistait le plus, était que M. de Lessart avait dit de la constitution de 1791, que la *majorité* de la nation lui était fermement attachée. *Atroce perfidie!* s'écriait Brissot; *cet indigne ministre a voulu dire par là que la minorité lui était contraire.* L'ineptie d'un tel grief aurait dû révolter ou faire sourire l'Assemblée; elle y applaudit cependant, comme à une découverte faite par un puissant génie. Une fureur si vive annonçait que M. de Lessart était condamné d'avance. Un repentir profond troublait ceux des députés qui, les premiers, avaient élevé des plaintes contre M. de Lessart. Ils enduraient les justes reproches de leurs amis et les dédains amers du parti auquel ils avaient fourni des armes. On les voyait courir çà et là, non pour répondre à des accusateurs emportés, mais pour les fléchir, s'il était possible. Faites tomber du ministère M. de Lessart, disaient-ils, mais ne menacez pas ses jours : point de 1792.

1792. cruauté. Il n'était plus temps. Les Jacobins offensés par M. de Lessart ne voulaient pas perdre leur proie. *Aux voix l'accusation!* s'écriaient-ils avec fureur. Alors les députés du côté droit, pour la plupart étrangers à cette intrigue fatale, tels que MM. de Vaublanc, de Jaucourt, Quatremère, Beugnot, Dumas et Becker, s'indignaient contre une précipitation odieuse. — « Que faites-vous? « disaient-ils. Ne remplissez-vous pas, dans « ce moment, l'office d'un jury d'accusation? « Quoi de plus terrible qu'une accusation « lancée par vous qui exercez le plus vaste « pouvoir? La haute-cour d'Orléans, à la- « quelle vous voulez renvoyer l'accusé, ne « subira-t-elle pas votre influence accrue de « toute celle des clubs du royaume, plus puis- « sans peut-être encore que vous-mêmes? C'est « un décret de mort que vous allez porter, et « cela, sans examen, sans information, sans « interrogatoire, sur la foi d'un rapport rem- « pli de conjectures gratuites, de sophismes « et même d'absurdités, sans avoir entendu « le ministre ou plutôt l'accusé. Juste ciel! « quel exemple, vous, législateurs, allez- « vous donner aux jurés du royaume! Est-ce « sous de tels auspices que doit s'ouvrir parmi

« nous une procédure dont on nous vantait 1792.
« la douceur, et que l'on regardait comme
« l'égide la plus assurée de l'innocence? Ce
« n'est donc pas assez que la passion pénètre
« dans vos lois; il faut qu'elle inspire encore
« vos jugemens. Vos murmures redoublent.
« En vain prenons-nous le titre important de
« défenseurs d'un accusé, de défenseurs des
« lois et de l'humanité. Vous étouffez notre
« voix, et nous sommes encore assez mal-
« heureux pour vous irriter, tandis que nous
« voulons vous rendre au calme, à la justice,
« à votre dignité. Affreuse situation que la
« nôtre! Nous ne pouvons nous taire, sans
« trahir nos devoirs, et nous ne pouvons par-
« ler, sans nuire à l'infortuné ministre dont
« nous plaidons la cause. » Ces paroles étaient
à peine entendues au milieu du tumulte.
« Hâtez-vous de rendre le décret d'accusation,
« s'écria Isnard, ami des Girondins; de Les-
« sart fuit peut-être en ce moment. » Quelques
jours auparavant, ce même député avait dit,
en parlant de la responsabilité des ministres:
« Qu'ils ne s'y trompent pas; cette responsabi-
« lité, c'est la mort; » et il avait accompagné
ces mots d'un geste effroyable, par lequel il
avait paru laisser tomber la hache fatale sur la

1792. tête du malheureux de Lessart, placé au-dessous de la tribune. Guadet frappa l'Assemblée d'étonnement, en demandant la parole pour le ministre. Les Jacobins étaient interdits; le côté droit reprenait l'espérance. Écoutons ce défenseur officieux, et cherchons dans notre pensée si l'on employa jamais une plus lâche et plus sinistre ironie. « C'est pour l'honneur, « c'est pour l'intérêt même de M. de Lessart, « que je demande le décret de son accusation. « Toutes les préventions s'élèvent contre lui; « la France entière le soupçonne; un ju- « gement peut seul faire éclater son inno- « cence. »

A l'exemple de son ami Guadet, Vergniaud parut d'abord se commander quelque calme; mais il ne voulait que préparer l'Assemblée à partager sa violence et sa fureur. Il abandonna bientôt le champ un peu vague des accusations portées par Brissot, et se saisit d'un grief qui devait faire une plus vive impression sur les esprits. Par un odieux artifice de rhétorique, il rendit M. de Lessart responsable des horreurs qui venaient de se commettre dans la ville d'Avignon. « Ce n'est plus ma « voix, s'écria-t-il, que vous allez entendre, « c'est une voix plaintive qui sort de la gla-

« cière d'Avignon; elle vous crie : Le décret « de réunion du comtat à la France avait été « rendu au mois de septembre; s'il nous eût « été renvoyé sur-le-champ, peut-être qu'il « nous eût apporté la paix, et qu'il eût éteint « nos funestes divisions; peut-être qu'en de- « venant Français nous eussions abjuré l'es- « prit de haine; nous n'eussions point été vic- « times d'un massacre abominable; notre sol « n'eût point été souillé par le plus atroce des « forfaits. Mais M. de Lessart, alors ministre « de l'intérieur, a gardé ce décret pendant « deux mois dans son porte-feuille; et dans « cet intervalle, nos dissensions ont continué; « dans cet intervalle, de nouveaux crimes ont « souillé notre patrie : c'est notre sang, ce « sont nos cadavres mutilés qui demandent « vengeance contre ce ministre. » La morale et le goût ne peuvent trop condamner l'imposture de cette prosopopée, dans laquelle l'orateur évoquait des ombres pour leur faire parler un langage contraire à tous leurs sentimens. Les Girondins avaient dès lors médité l'amnistie des bourreaux d'Avignon. Jourdan *le Coupe-Tête* allait être porté en triomphe, et M. de Lessart, qui avait voulu protéger cette ville contre des assassins, allait

1792.

1792. être massacré par le frère de ce même Jourdan.

Vergniaud, dans le reste de son discours, porta ses coups plus haut. C'était le roi, on le savait, qui avait eu des scrupules sur la légitimité de la réuniou du comtat à la France. M. de Lessart, par quelques délais, avait tâché de satisfaire au vœu du monarque. Vergniaud fit retomber sur la cour les accusations qu'il avait d'abord dirigées contre le ministre. Peu éloquent ce jour-là dans ses paroles factieuses, il fut obligé d'emprunter de Mirabeau un mouvement oratoire. « De cette « tribune où je vous parle, continua-t-il, on « aperçoit le palais où des conseillers pervers « égarent et trompent le roi que la constitu- « tion nous a donné, forgent les fers dont « ils veulent nous enchaîner, et préparent les « manœuvres qui doivent nous livrer à la « maison d'Autriche. Je vois les fenêtres du « palais où l'on trame la contre-révolution, « où l'on combine les moyens de nous replon- « ger dans l'esclavage, après nous avoir fait « passer par toutes les horreurs de l'anarchie « et par toutes les fureurs de la guerre civile. « Le jour est arrivé où vous pouvez mettre un « terme à tant d'audace, à tant d'insolence,

« et confondre enfin tous les conspirateurs. 1792.
« L'épouvante et la terreur sont souvent sor-
« ties, dans des temps antiques, et au nom
« du despotisme, de ce palais fameux; qu'elles
« y rentrent aujourd'hui au nom de la loi;
« qu'elles y pénètrent tous les cœurs; que tous
« ceux qui l'habitent sachent que la loi y at-
« teindra sans distinction tous les coupables,
« et qu'il n'y sera pas une seule tête convaincue
« d'être criminelle, qui puisse échapper à son
« glaive. »

Vergniaud venait à peine de parler, trois ou quatre cents voix demandent le décret d'urgence, le décret d'accusation. L'un et l'autre furent rendus. Les députés du côté droit semblaient frappés de la foudre. Brissot s'applaudissait d'avoir perdu un ennemi, et dès ce jour il prit avec orgueil le titre de l'Homme du 10 mars, titre qui, dans l'autre parti, lui fut conservé avec soin comme un éternel sujet de reproche. Les Girondins, en abattant un ministère encore royaliste, se réjouissaient de pouvoir donner au roi un ministère républicain, et d'y voir briller le génie de madame Rolland. Les Jacobins de la *Montagne* triomphaient avec moins d'orgueil, mais avec une joie plus profonde. On venait de

1792. créer un genre de crime plus terrible que ne le fut celui de lèse-majesté sous les empereurs romains, le crime de lèse-jacobinisme. Les tribunes espéraient une longue suite de supplices. M. de Narbonne, navré de douleur et de repentir, songeait à réparer sa fatale indiscrétion par un dévouement absolu à la défense du roi. Madame de Staël, livrée aux mêmes regrets, et furieuse d'avoir été jouée par un parti qui écoutait plus sa vengeance et son ambition que la voix d'une femme éloquente, perdit tout crédit, toute influence, et ne renonça pourtant pas à l'ambition de créer des ministres.

Cependant, l'objet de tant de fureurs, M. de Lessart jouissait d'un dernier entretien avec le roi. Dès l'ouverture de la séance, il avait reçu des avis trop certains que sa perte était résolue. On lui conseillait le parti de la fuite; le roi l'y exhortait avec les plus vives instances. « Ma fuite, lui répondit M. de Lessart, serait « un triomphe pour les ennemis de votre « majesté; elle ferait croire à des trames cri- « minelles dont on vous supposerait, sire, le « principal auteur. M. Brissot ne manquerait « pas de dire : M. de Lessart, en fuyant, a « dévoilé le secret des intrigues de la cour,

« pour livrer la patrie à la domination autri- 1792.
« chienne. Tout m'ordonne d'entrer sans délai
« dans les prisons d'Orléans, et de me pré-
« senter devant les juges de la haute-cour.
« Que feront-ils de moi? Je l'ignore. Je sais
« seulement les périls que je ferais courir à
« mon roi par ma fuite. — Ah! dit le roi en
« soupirant, ne puis-je donc rien faire pour
« un ministre fidèle, pour un ami qui se
« dévoue? votre fuite me laisserait moins
« d'alarmes. » Ne croit-on pas entendre l'entretien du malheureux Strafford avec Charles Ier..... M. de Lessart partit pour la prison d'Orléans.

FIN DU LIVRE PREMIER.

1792.

LIVRE SECOND.

Changement de ministère.

La cour était éperdue; les Girondins songèrent à profiter de son effroi. Brissot, qui passait pour être entre eux le plus habile et le plus actif en intrigues, négocia et promit de ralentir les fureurs de son parti, si l'on prenait des ministres dans l'opposition, à l'exemple du roi d'Angleterre, qui, par cette manœuvre politique, fait souvent de ceux qui menaçaient le plus l'autorité royale, de nouveaux défenseurs de ses droits. L'exemple était sans justesse. L'opposition, dans le parlement britannique, avait perdu depuis longtemps l'âpreté révolutionnaire; elle marchait sans violence et sans précipitation vers la conquête d'un ministère où ses vieilles haines venaient s'assoupir, et ses vieilles maximes s'oublier. Cette opposition, d'ailleurs, avait des chefs aguerris et distingués par un long usage des débats parlementaires, et qui pouvaient tout commander à leur parti. En France, l'opposition contre la cour se com-

posait de toutes les fureurs, de toutes les ambitions perverses, de toutes les extravagances, de tous les crimes d'une multitude déchaînée et depuis trois ans triomphante : nul chef ne pouvait maintenir son empire. Les Girondins se flattaient-ils de régner plus long-temps que le parti de M. de La Fayette ou celui de MM. de Lameth, Duport et Barnave? Inquiets sur une popularité que leur disputait le tout puissant Roberspierre, ils étaient perdus, s'ils paraissaient sincèrement servir la cause du royalisme. Ils étaient d'ailleurs républicains, les uns avec fanatisme, les autres avec pédanterie. Que pouvaient-ils faire en faveur du roi? sinon sauver peut-être ses déplorables jours. MM. Duport Dutertre, Bertrand de Molleville et Cahier de Gerville donnèrent leur démission. Le roi perdit en eux des ministres qu'il pouvait faire confidens de ses pensées. Il nomma, pour les remplacer, Dumouriez, Rolland, Clavière, Servan, Duranton et Lacoste. 1792.

Parmi ces nouveaux ministres, deux seuls pouvaient occuper l'attention : c'étaient Rolland, grâce à sa femme, et le général Dumouriez. Ce dernier, ainsi que nous l'avons vu au 4me Volume de l'Histoire de France, Les nouveaux ministres.

1792. avait figuré avec assez d'honneur dans les affaires de la Pologne; il y commandait un petit corps de Français, soutenu par une plus grande masse de confédérés polonais. Il eut à soutenir son premier combat contre le général Souvarof qui faisait aussi ses premières armes. Les Polonais furent promptement mis en déroute; mais les Français, sous la conduite de Dumouriez, firent une retraite imposante. On tenait compte alors des plus petits faits qui soutenaient l'honneur militaire de la France, si cruellement compromis dans les vingt dernières années du règne de Louis XV. Dumouriez, vers cette même époque, avait été chargé de l'une de ces correspondances secrètes que Louis XV entretenait plutôt pour épier ses propres ministres que pour surveiller les cabinets étrangers. Cette mission diplomatique, d'une nature assez équivoque, avait fort affaibli sa considération. Louis XVI ne lui avait donné aucun emploi digne de ses talens. Cependant, soit par ambition, soit par zèle, il offrit ses services à l'infortuné monarque, pendant les journées menaçantes qui précédèrent le 14 juillet. Son plan, diamétralement opposé à celui qu'on eut le malheur de suivre, était plein de vi-

gueur et d'audace ; on n'eut aucune confiance dans celui qui le présentait. 1792.

Dumouriez n'avait pas un nom qui soutînt le parallèle avec celui du maréchal de Broglie; mais il avait l'esprit, la connaissance des hommes, la promptitude de résolution qui manquaient au vainqueur de Berghen. Ainsi éconduit, il devint sans scrupule ami de cette révolution qu'il avait voulu étouffer dans son berceau. Vers les derniers temps de l'Assemblée constituante, la Vendée, en soutenant des prêtres, nommés réfractaires, avait montré les premières lueurs de ces sentimens héroïques, fidèles et religieux, qui, depuis, l'exposèrent à de si cruels fléaux, et l'élevèrent à tant de gloire. Pour éteindre, suivant les expressions du temps, *ce foyer de fanatisme*, on nomma commissaires Dumouriez, et Gensonné qui n'était point encore député. Rien ne différait plus que ces deux hommes. L'un avait l'esprit aussi vif, aussi net, aussi brillant que l'autre l'avait alambiqué; mais Dumouriez flatta son collègue, et lui dut bientôt après son élévation au ministère. Leur mission d'ailleurs fut assez pacifique. Dumouriez, au fond du cœur, se raillait des pédans révolutionnaires, et détestait les hommes de l'anarchie.

1792. Achevons de faire connaître un homme qui, dans sa courte apparition sur la scène révolutionnaire, ne cessera de se montrer sous des phases diverses. Nous parlons d'un général qui fraya la route des grands succès aux Pichegru, aux Moreau, aux Bonaparte. Sa taille était petite, sa démarche aisée, leste et fière. A l'âge de cinquante ans passés, il annonçait encore l'étourderie et l'audace d'un brillant jeune homme. Il conservait, sur sa physionomie vive et spirituelle, une expression de gaîté que la révolution avait fait disparaître de tous les visages. Il parlait avec facilité, avec feu, mais montrait plutôt les ressources d'un homme d'intrigue très-habile que celles d'un homme éloquent. Quelque matière qu'il eût à traiter, son style était clair, naturel et piquant; sa fécondité était infinie pour trouver des plans politiques et militaires; mais aucun ne s'arrêtait long-temps dans sa pensée. Comme il se croyait sûr de sortir des situations les plus difficiles, il n'hésitait pas un moment à y entrer, dès qu'elles lui promettaient du mouvement et de la gloire. Pour arriver à cette gloire, premier objet de son âme mobile, la vertu lui paraissait un moyen lent et de peu d'effet. D'un autre côté, le crime lui parais-

sait avoir trop d'affinité avec la sottise ou la démence. Il n'avait nul éloignement pour les fripons, ne craignait pas de se lier avec les méchans, mais se réservait le plaisir de les tromper. Ce fut sans doute en conséquence de cette disposition qu'il ne rougit pas, le jour même de son installation au ministère, de se présenter aux Jacobins comme un vassal empressé de reconnaître leur suzeraineté terrible. Il poussa la complaisance jusqu'à s'y coiffer du bonnet rouge, que Roberspierre lui-même dédaignait de porter. Cette démarche le perdit dans le parti constitutionnel. Le rigorisme républicain de son collègue Rolland ne tarda pas à lui paraître incommode et ridicule. Le roi, sans estimer beaucoup Dumouriez, se sentait un peu plus à son aise avec lui qu'avec les autres ministres qu'on lui avait imposés. Clavière, financier aventureux, républicain qui n'avait point trouvé assez de liberté dans Genève, sa patrie, se réunissait à Rolland ainsi qu'au nouveau ministre de la guerre, qui succéda bientôt à M. de Grave; c'était M. Servan, frère du célèbre magistrat. Ces trois ministres étaient si fiers de leurs sentimens républicains, qu'ils ne se donnaient pas la peine de les dissimuler au roi. Cepen- 1792.

1792. dant, en voyant de près la bonté, l'esprit judicieux, les connaissances vastes et précises, les manières faciles et obligeantes d'un monarque, long-temps objet de leurs préventions cruelles, ces trois ministres se sentaient émus, et peut-être même eussent-ils conçu pour le roi une affection sincère, si madame Rolland n'avait pris le soin odieux de leur représenter qu'ils étaient bien neufs à la cour, et qu'ils ne pouvaient connaître quelle est chez les rois la profondeur de la dissimulation. C'est elle-même qui l'a déclaré avec orgueil. On ne peut lire sans horreur ce passage de ses Mémoires. Les deux autres ministres, Duranthon et Lacoste se conduisirent sans vigueur, mais avec fidélité.

Déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême.

L'acte d'accusation de M. de Lessart avait décidé la guerre ; la déclarer n'était plus qu'une vaine formalité. D'ailleurs, on ne voulait pas attendre le moment où l'Autriche, toujours un peu lente dans ses préparatifs, les aurait achevés. Les dispositions du nouvel empereur François II paraissaient belliqueuses. La cour de Vienne, vivement excitée par celles de Saint-Pétersbourg, de Berlin et de Stockholm, tenait un langage plus fier et plus irrité que sous Léopold, prince pacifique, et

qui au moins en administration, admettait 1792.
quelques-uns des principes de la philosophie française. Dumouriez flattait les républicains, en leur promettant la conquête des Pays-Bas autrichiens, de ces riches provinces qui tout à la fois turbulentes et religieuses, venaient de braver les ordres et les armes de leur roi, pour défendre les biens de leurs moines. Leur rébellion mal étouffée pouvait se réveiller facilement, si les Français respectaient un peu les croyances de leurs voisins, et daignaient ne pas les traiter comme d'idiots fanatiques. Elles n'existaient plus ces puissantes forteresses de Mons et de Namur, si fameuses dans les guerres de Louis XIV. L'armée autrichienne, qui gardait ce pays, était aguerrie, mais peu nombreuse. Dumouriez ne demandait aux Jacobins, pour réussir, que de dissimuler leur incrédulité forcenée; quant à lui, il eût baisé des reliques à Courtrai, comme il s'était coiffé du bonnet rouge à Paris. Roberspierre renouvelait ses objections contre la guerre. Brissot, qui paraissait, dans ce moment, balancer le crédit de ce puissant démagogue aux Jacobins, prétendait que des victoires ou des défaites devaient également tourner au profit de la liberté. Les victoires

1792. épouvanteraient tous les rois de l'Europe; les défaites abattraient le trône du roi de France. Il fallait bien, disait-il, se résoudre à tenter une double épreuve, et braver à la fois les chances de la fortune et les trahisons des hommes. Manquerait-on de bras pour punir les traîtres? Manquerait-on de chefs habiles pour les remplacer? Il citait avec complaisance l'exemple des Américains qui avaient repoussé leurs oppresseurs avec des armées ignorantes, indisciplinées, privées de tout, hormis de ces vertus qui sont compagnes de la liberté.

Que pouvait opposer Louis aux vœux impérieux d'un parti qui avait proscrit l'un de ses ministres, et qui l'asservissait maintenant à toutes ses volontés? Il ne laissa point pénétrer sa pensée au sujet de la guerre. La reine observa la même réserve; on affecta de répandre que l'un et l'autre avaient à craindre l'ambition des princes français; que ceux-ci songeaient à se prévaloir de l'état d'abjection où vivait l'infortuné monarque; que, parmi les émigrés, la reine avait plusieurs ennemis dangereux et vindicatifs. On citait entre autres le cardinal de Rohan, qui avait rassemblé une légion à ses frais. Les Jacobins se gardaient bien d'adopter ces suppositions; ils affirmaient,

au contraire, que la cour entretenait des intelligences avec le cabinet autrichien. Tout prouve que ce concert n'exista jamais. On sait seulement, par les Mémoires de Bertrand de Molleville, que Louis, lorsqu'il vit la guerre engagée, s'effraya des dangers que devaient lui faire courir les triomphes des armées étrangères. Il espéra pouvoir obtenir de l'empereur et du roi de Prusse qu'ils ne fissent contre la France qu'une guerre défensive, et qu'ils attendissent pour agir l'instant où ils y seraient absolument forcés. Il désirait par-dessus tout que les deux puissances publiassent, avant d'entrer sur le territoire français, une déclaration qui rentrerait dans les intentions exprimées par le prince de Kaunitz, au nom de l'empereur Léopold. Il s'agissait de trouver un négociateur assez habile pour parvenir à faire entendre ce vœu de Louis aux deux rois qui se promettaient de prendre sa défense. On fit choix de M. Mallet-Dupan, qui, dans ses écrits, s'était montré un détracteur véhément de la révolution française, et qui cependant était sans faveur dans le parti opposé, parce qu'il en condamnait toutes les fautes, et parce qu'il était d'ailleurs partisan des principes de la liberté anglaise. On eut recours à 1792.

1792. de petits expédiens bien timides pour accréditer ce négociateur. On lui avait donné pour instruction de recommander fortement aux puissances de ne point mettre à la tête de leurs armées les émigrés français. La mission de Mallet-Dupan n'obtint aucun succès.

Les royalistes français, soit du dedans, soit du dehors, respiraient également la guerre; ils y voyaient le terme de leurs souffrances, et surtout de la captivité de leur roi. Ils étaient portés à s'exagérer les puissans effets de la tactique allemande, et surtout de la tactique prussienne. Quant aux constitutionnels, ils présageaient des triomphes pour le général La Fayette, qu'ils appelaient magnifiquement le héros des deux mondes, et qui souriait à ce surnom assez ridicule. Il allait être, tels étaient du moins leurs vœux, l'idole de l'armée, le vainqueur de l'Europe et l'arbitre de la France. Toutes les victoires qu'ils remporteraient sur les ennemis, seraient autant de triomphes remportés sur les Jacobins.

Ce fut le 20 avril 1792 que Louis vint au sein de l'Assemblée législative proposer de déclarer la guerre au roi de Hongrie et de Bohême. Il laissa lire sur son front, et témoigna, par l'altération de sa voix, les pres-

sentimens funestes qui le dévoraient. Des cris faiblement répétés de *vive le roi!* ne purent soutenir son courage chancelant. On acceptait avec empressement, mais sans reconnaissance, le moyen qu'il venait d'offrir d'avancer sa ruine. Peu s'en fallut que, par une acclamation subite, la guerre ne fût décrétée sur-le-champ. On consentit cependant à retarder de quatre heures une si importaute délibération, et le soir même l'Assemblée se réunit pour décider du sort de la France et de l'Europe. Elle fit de grands efforts pour s'imposer du calme, mais son enthousiasme éclatait par des mouvemens impétueux. Quelques-uns des hommes les plus ardens, qui avaient appris de Roberspierre à combattre toutes les vues de Brissot, proposèrent encore un délai; leur voix fut étouffée par des murmures. On interpella ceux qui avaient à s'opposer à la guerre de monter à la tribune; un seul y monta, ce fut M. Becquet. Il tenait au parti constitutionnel. Le discours qu'il prononça est encore très-remarquable aujourd'hui par des pressentimens que la destinée a vérifiés. On l'écouta avec cette froideur qui caractérise une bienséance observée à regret. M. Pastoret, l'un des orateurs les plus

1792.

1792. distingués parmi les constitutionnels, réfuta en peu de mots les considérations politiques qui venaient d'être présentées, et fit de nouveau retentir le cri de guerre. Bazire prophétisa des trahisons de la part de la cour; des murmures étouffèrent sa voix. Merlin de Thionville eut peine, au milieu des mouvemens qui agitaient l'Assemblée, à faire entendre ces mots : « Vous admettez souvent « des délais quand il s'agit de rendre un dé- « cret d'accusation contre des individus : eh « bien! celui que vous allez rendre est un « décret d'accusation contre l'humanité en- « tière. » L'Assemblée, obéissant enfin au transport le plus général qu'elle eût jamais éprouvé, rendit à l'unanimité, moins sept opposans, le décret qui déclarait la guerre au roi de Bohême et de Hongrie. La foule impatiente, qui occupait toutes les avenues de la salle, accueillit avec des transports de joie cette décision. Mais le plus impétueux délire de l'espérance n'eût jamais pu aller aussi loin que les triomphes extérieurs qui rassasièrent l'orgueil français; la plus sombre prévoyance n'eût jamais pu aller aussi loin que les calamités intérieures dont nous fûmes frappés.

Bientôt nous aurons à rendre compte des premières opérations de la guerre, et des ignominies que la France essuya à l'entrée d'une carrière de gloire. Mais ne perdons pas de vue le concours des événemens révolutionnaires qui se réunirent pour hâter la chute du trône. 1792.

Le roi se sentait chaque jour importuné de ses ministres républicains. Il les regardait plutôt comme les espions de sa conduite que comme ses conseils. Il était sombre et timide avec eux : ils étaient menaçans avec lui. Il les voyait préparer les décrets qui lui étaient les plus opposés, et il n'osait les contredire. Cette situation passive et humiliante complétait son avilissement aux yeux des Français. Les constitutionnels, qui n'avaient pu le défendre contre les entreprises de l'Assemblée, n'osaient ou ne savaient le défendre contre ses propres ministres. Déjà il n'était plus désigné dans les clubs, dans les groupes, que par le sobriquet plat et injurieux de *M. Véto*, qui lui avait été donné au sein de l'Assemblée par le député Lacroix. Il ne pouvait plus se montrer, sans recevoir les imprécations et les outrages que le peuple aime à prodiguer à celui qui fut puissant. Jusque

Triste position du roi.

1792. dans son palais, il était poursuivi par des clameurs menaçantes. Le jardin des Tuileries était incessamment rempli de vociférateurs féroces occupés à lui répéter toutes les invectives que vomissaient contre lui Marat, Fréron, le père Duchesne, dont le peuple lisait avec fureur les feuilles sanguinaires. La reine était l'objet d'une haine encore plus effrénée. La position affreuse dans laquelle se trouvait cette princesse, semblait justifier sa haine contre la constitution.

« Vous me voyez désolée, disait-elle un « jour au roi, en présence de Dumouriez. Je « n'ose pas me mettre à la fenêtre du côté du « jardin. Hier au soir, pour respirer l'air, je « me suis montrée à la fenêtre du côté de la « cour. Un canonnier m'a apostrophée d'une « injure grossière, en ajoutant : *Que j'aurais « de plaisir à voir ta tête au bout de ma baïon- « nette!* Si je jette les yeux sur cet affreux « jardin, ici c'est un homme monté sur une « chaise, lisant à haute voix des horreurs « contre nous; là, un militaire ou un abbé « que l'on traîne au bassin, en l'accablant de « coups et d'injures. D'autres jouent au ballon « ou se promènent trauquillement..... Quel « séjour! quel peuple! » Dans cette position

presque désespérée, Louis se composa un comité secret qui servit plutôt à le consoler qu'à le diriger. Que de précautions il fallut employer pour cacher, aux yeux des ministres et des républicains, l'existence de ce comité! Les trois hommes qui le composaient étaient chacun l'objet de l'aversion populaire. C'étaient les ex-ministres Montmorin et Bertrand, et Malouet, qui dans l'Assemblée constituante, combattant deux partis extrêmes, avait encouru la haine de chacun, mais plus particulièrement celle du parti patriote. Bertrand assure avoir proposé dans ce comité plusieurs expédiens hardis. Mais Louis rejetait, quelquefois par scrupule, et le plus souvent par faiblesse, toutes les résolutions qui demandaient de l'adresse et de la vigueur. En dernier résultat, il ne lui restait de moyen actif de défense que sa liste civile. Dès qu'elle parut être ouverte aux intrigans, ils accoururent en foule pour s'en partager les dépouilles. On paya quelques meneurs de groupes, qui ne réussirent jamais qu'à se faire chasser honteusement; on paya des affiches qui étaient bientôt arrachées; on paya quelques chefs de Jacobins, et ceux-là mettaient leurs services à un prix très-élevé. On ne peut même con- 1792.

1792. cevoir de quelle nature étaient ces services, car ils ne firent jamais que des motions atroces et dirigées contre la cour. La liste civile s'épuisa bientôt dans ces profusions inutiles et dangereuses. Danton et Fabre d'Églantine furent ceux des Jacobins qui reçurent le plus de la cour. (Si l'on en croit Bertrand de Molleville, Danton reçut jusqu'à cent mille écus.) Nous verrons, au 10 août, quel usage ils firent de cet or. Cependant l'indignation commençait à rendre un peu de forces au parti constitutionnel; les Jacobins ne négligeaient rien pour épouvanter leurs adversaires.

Amnistie accordée aux assassins d'Avignon.

On allait instruire le procès des assassins d'Avignon. Les Jacobins du midi prirent un vif intérêt à leur cause; ceux de Paris s'annoncèrent bientôt comme leurs défenseurs. L'Assemblée frémit en écoutant les premières pétitions qui lui parlaient d'amnistie pour un tel crime. Elles redoublèrent, elles devinrent plus pressantes, et l'Assemblée se familiarisa avec cette idée. Le parti de la Gironde crut devoir soutenir sa popularité, en protégeant des assassins; Lasource et Vergniaud furent les orateurs de l'amnistie; MM. Dumas, Vanblanc et Girardin s'élevèrent avec force contre cette scandaleuse et criminelle indulgence. Ils

curent, sur leurs adversaires, le triste avantage de prophétiser le grand crime qui fut sans doute provoqué par l'impunité des crimes d'Avignon. Ils cherchèrent à reproduire par des tableaux terribles le sentiment d'horreur qu'avait inspiré à l'Assemblée le premier récit de ce massacre. Cette horreur n'existait plus, puisque l'on élevait une telle discussion. L'amnistie fut accordée; avant même que la nouvelle en fût parvenue à Avignon, les meurtriers étaient déjà libres. Leurs complices, encouragés, avaient brisé les portes de leurs prisons. L'exécrable Jourdan et ses compagnons étaient promenés en triomphe dans la ville qu'ils avaient remplie de sang. Les couronnes civiques étaient données à Rome à ceux qui avaient sauvé la vie de leurs concitoyens; à Avignon, elles furent données à des assassins. 1792.

Fête donnée aux soldats de Châteauvieux. 15 avril.

Cependant à Paris la populace agitée vivait dans de continuelles saturnales. Les Jacobins imaginèrent de lui donner une fête, pour rassembler tout le délire et toute la grossièreté de ces temps de licence. Ils avaient déjà obtenu un décret qui rendait la liberté aux soldats de Châteauvieux. On a vu, dans la première partie de cette Histoire, les suites

1792. désastreuses de leur révolte contre leurs officiers; ils s'étaient défendus jusqu'à la dernière extrémité. Les conseils de guerre suisses les avaient condamnés aux fers. On proposa de solenniser leur retour, et de leur rendre tous les honneurs dus à d'intrépides martyrs de la liberté. Cette fête avait un double objet : elle était un reproche à l'Assemblée constituante, qui avait osé punir cette rébellion ; elle ranimait un cruel ressentiment contre la cour. Le roi aurait sa part dans les imprécations qui allaient être proférées contre le général de Bouillé. Le parti de la Gironde fut prêt à perdre patience, quand il vit se succéder sans intervalle ces extravagantes propositions. Il sentait qu'au moment où l'on venait d'engager la guerre, c'était le comble de l'imprudence et de la folie que de célébrer comme un exploit civique un fait d'insubordination. Roberspierre se faisait une joie de soumettre à ces humiliantes épreuves ses rivaux en popularité. Il ne pouvait pas leur pardonner d'avoir fait lancer un décret d'accusation contre l'atroce Marat *, qui lui était uni par une sym-

* Le mandat d'arrêt, rendu par l'Assemblée législative contre Marat, fut emporté par le parti constitutionnel, au grand contentement des Girondins, chaque

pathie d'atrocité. Le comédien Collot-d'Herbois, bien digne d'être l'ami de Marat et de Roberspierre, fut l'ardent promoteur de cette fête. André Chénier *, qui tachait de réveiller, par ses écrits, quelques sentimens d'honneur et d'énergie dans la garde nationale, parvint à lui inspirer du dégoût pour cette fête honteuse. Cette fête, ou plutôt cette orgie, ne répondit pas à tout ce que les Jacobins en avaient espéré. 1792.

La fête eut lieu. Collot-d'Herbois parut, monté sur un char, avec ses soldats étonnés des hommages qu'on leur rendait. On ne peut décrire toutes les extravagances auxquelles cet histrion sanguinaire se livra. La garde na-

jour attaqués par ce monstre. Marat avait dit qu'il fallait égorger La Fayette. Le roi dit à ce sujet : « Marat a tort; si, au lieu d'attaquer M. de La Fayette, il eût dit qu'il fallait m'égorger, moi, ma femme et mes enfans, on l'aurait laissé parfaitement tranquille. »

* André Chénier écrivait alors dans le *Journal de Paris*. L'un de ses collaborateurs les plus courageux était M. Roucher, auteur du poëme *des Mois*. Collot-d'Herbois, pendant la terreur, se souvint de l'opprobre dont ils avaient flétri sa fête. D'autres écrivains, dans le même Journal, concouraient à leurs vues; c'étaient M. Suard, M. le chevalier de Pange, M. François Chéron, et l'auteur de cette Histoire.

Digitized by Google

1792. tionale refusa de prendre part à cette fête; elle resta tout le jour rassemblée dans les différens quartiers. Les Jacobins ne s'en tinrent pas là; ils voulurent que l'Assemblée rendît aussi hommage à ces héros du jour. Ils les lui présentèrent. Le parti constitutionnel leur disputa vivement les honneurs de la séance; celui de la Gironde crut encore devoir faire un nouveau sacrifice; et les soldats de Châteauvieux furent reçus avec honneur dans l'Assemblée. Pendant toute cette journée, la cour crut être en péril; elle craignit que cette troupe tumultueuse ne se portât au château des Tuileries; mais les Jacobins avaient été déconcertés par la contenance froide et sévère de la garde nationale.

Fête en l'honneur de Simoneau, maire d'Étampes. 3 juin.

Peu de temps après, les constitutionnels conçurent l'idée d'une cérémonie aussi touchante que celle des soldats de Châteauvieux avait été absurde. Ils voulurent honorer par une fête funèbre le dévouement de Simoneau, maire d'Étampes. Ce magistrat courageux avait opposé la loi à des paysans séditieux qui voulaient arrêter et piller un convoi de grains. Il était resté seul exposé à leurs fureurs, et il invoquait encore la loi, lorsqu'il reçut le coup mortel. Le roi concourut au plan de cette

fête; le département de Paris en ordonna la pompe d'une manière noble et religieuse. Les citoyens paisibles vinrent en foule honorer la mémoire de Simoneau : on le loua, on ne sut point l'imiter. 1792.

Échecs des Français aux environs de Lille et de Mons.

Cependant on attendait avec impatience l'issue de l'expédition de la Belgique préparée par Dumouriez; il y mit beaucoup de précipitation. Le général Rochambeau était loin de partager ses espérances; il demandait des délais pour exercer ses troupes, ou du moins pour les plier à la subordination qui leur était tout-à-fait étrangère. Dans chaque ville de garnison, les soldats assistaient aux clubs, et ils délibéraient sur leur propre discipline, c'est-à-dire qu'ils n'en observaient aucune. On prenait cette licence pour un heureux enthousiasme. D'après les ordres réitérés du ministre, l'avant-garde sortit des murs de Lille. Elle rencontra à quelques lieues l'armée autrichienne, qui lui était inférieure en nombre. Les Français portaient un tel désordre dans leurs dispositions, qu'ils se laissèrent attaquer. Une terreur panique se répandit dans leurs rangs, le premier choc les mit en déroute. De tous côtés on entendit crier dans les rangs à la trahison; on aban-

1792. donna les canons et les bagages. Le général Rochambeau sortit des murs de Lille pour venir au-devant des fuyards. Mais à peine furent-ils rentrés dans cette ville, que le sentiment de leur honte les rendit furieux. Ils accusèrent Théobald Dillon, qui les avait commandés, de les avoir trahis. Livrés à d'odieux agitateurs, ils eurent la cruauté de massacrer un chef brave et loyal qu'ils avaient eu la lâcheté d'abandonner. Une autre attaque qui devait seconder celle-ci, et qui fut confiée au général Biron, fut aussi honteuse pour les armes françaises. Elle était dirigée sur Mons. L'ennemi se présenta à peu de distance; les mêmes cris de trahison se firent entendre, et répandirent le même désordre, la même terreur. Cette défaite fut un peu plus sanglante que l'autre, parce qu'on s'était approché de plus près de l'ennemi. Deux ou trois régimens protégèrent la retraite avec assez de bravoure et d'habileté. Cependant le camp du général Biron fut abandonné aux Autrichiens, et l'armée se retira dans Valenciennes.

La nouvelle de ces échecs vint flétrir les espérances prématurées qu'on avait conçues de la valeur française. Le parti constitutionnel les imputa à l'audace présomptueuse du mi-

nistre Dumouriez, qui avait refusé d'en croire à la vieille expérience du général Rochambeau. Roberspierre triompha du premier accomplissement de ses prédictions. Les républicains commencèrent à s'alarmer de l'indiscipline qui régnait parmi nos troupes; mais en même temps, ils se confirmèrent dans la pensée que la direction de la guerre ne pouvait plus être confiée à un monarque dont les intérêts les plus pressans se trouvaient liés avec ceux des ennemis. Dès ce moment ils conçurent le projet de le forcer à l'abdication; ils voulurent l'environner de tous les dégoûts et de toutes les terreurs, convaincus que sa faiblesse naturelle lui ferait quitter un trône chancelant et avili. Ils espéraient par là éviter le danger d'une attaque à laquelle ils seraient forcés d'appeler les chefs sanguinaires d'une populace dangereuse. Dans cette pensée, ils rassemblèrent en peu de temps tous les genres d'outrages et de menaces. 1792.

Dissolution de la garde constitutionnelle du roi. 30 mai.

Ils provoquèrent d'abord la dissolution de la garde constitutionnelle du roi. Déjà ils avaient répandu dans ce corps un germe de divisions intestines. Plusieurs des gardes s'étaient rendus délateurs de leurs camarades et de leurs officiers. Toutes les imprudences qui

1792. pouvaient échapper à ceux-ci étaient recueillies avec soin. Louis avait dans le duc de Brissac un ami dévoué qui osait encore l'appeler son maître. L'esprit chevaleresque s'était conservé sans tache dans cette famille de preux. Le maréchal de Brissac était resté à la cour de Louis XV tel que le plus illustre de ses aïeux s'était montré à celle de François Ier. Son fils, héritier de ses sentimens, était fier d'occuper auprès du roi un poste dangereux. Une telle âme ne pouvait concevoir la fidélité sans enthousiasme; mais sa position était difficile. Commandant de la garde *constitutionnelle* du roi, il parlait avec réserve, soupirait souvent, et laissait quelquefois éclater l'indignation dans ses regards. Le Dauphin, le prince destiné à présenter au monde le plus horrible martyre de l'enfance, avait été chargé, je ne sais à quelle occasion, de présenter à des officiers de la garde du roi son père un gâteau surmonté d'un petit drapeau blanc, qui peut-être était l'un de ses jouets. L'hommage du jeune prince fut conservé avec respect, avec amour, et peut-être avec quelque imprudence. Le bruit se répandit bientôt parmi les révolutionnaires, que les chefs de la garde du roi méditaient un massacre du

peuple, et que déjà ils avaient fait fabriquer 1792.
le drapeau blanc qui devait leur servir de signal. Le maire de Paris, Péthion, fit fouiller leur hôtel. Les officiers entreprirent une résistance qui accrut les soupçons; leurs soldats les trahirent, et un drapeau blanc, haut de cinq ou six pouces, fut présenté comme une preuve manifeste de la nouvelle Saint-Barthélemi que préparait Louis XVI. L'affaire fut bientôt portée à l'Assemblée législative par le ridicule et détestable triumvirat de Bazire, Chabot et Merlin, membres du comité de surveillance. Les griefs qu'ils élevaient contre le duc de Brissac étaient, ou dénués de preuves, ou d'une futilité misérable. A peine permit-on à quelques députés de prendre sa défense; ils étaient interrompus par les horribles clameurs des tribunes. Enfin, le côté droit réunit ses efforts pour demander que l'accusé fût entendu. Mais la cruelle majorité se garda bien d'accorder une demande aussi juste.

Telles étaient les réformes que la philanthropie du jour introduisait dans la procédure criminelle. En même temps, le comité de surveillance demandait la dissolution de la garde du roi. C'était violer ouvertement la constitution de 1791, qui l'avait établie. On

1792. éludait ce faible obstacle, en proposant que cette garde fût remplacée sans délai. Au milieu des menaces, M. de Girardin prononça un discours courageux dans lequel il accusa les auteurs de ces mesures de marcher droit au régicide.

Le licenciement de la garde fut décrété à une faible majorité, et M. le duc de Brissac envoyé à la haute-cour d'Orléans. Le roi fit à son ami les mêmes instances qu'il avait faites auprès de M. de Lessart, pour l'engager à fuir. Le duc fit le même refus. — « Ah! disait-« il en faisant ses derniers adieux à son maî-« tre, mon regret n'est pas de partir pour une « prison, mais de laisser mon roi prisonnier « dans son palais. »

Comité autrichien. 23 mai.

Bientôt il n'y eut plus un des conseillers de Louis qui ne fût menacé du même sort. Le comité dont j'ai déjà parlé, et qui était composé de MM. Bertrand, de Montmorin et Malouet, s'était vainement entouré de toutes les précautions du mystère. On soupçonna ou on supposa son existence; et ses délibérations secrètes furent présentées comme de profonds complots. On inventa, pour le désigner, la dénomination de comité autrichien. D'abord ce fut un journaliste nommé Carra

qui fit cette révélation. Les ex-ministres de Montmorin et Bertrand, qu'il avait nominativement accusés, le sommèrent, devant le juge-de-paix Larivière, de produire tous les renseignemens qu'il pouvait avoir à cet égard, sous peine d'être poursuivi comme calomniateur. Carra se contenta de répondre qu'il n'avait rien écrit que d'après les faits qui lui avaient été rapportés par Bazire, Chabot et Merlin, membres du comité de surveillance. Le juge-de-paix vint demander à l'Assemblée quelle conduite il avait à tenir. On lui répondit par un *ordre du jour*. C'en était assez pour avertir ce magistrat d'une extrême circonspection. Trop impatient de montrer son zèle et son courage, Larivière commença la procédure par un mandat d'arrêt lancé contre les trois membres du comité de surveillance. L'Assemblée s'irrita de voir attaquer par une autorité subalterne l'inviolabilité de ses membres. Elle décréta d'accusation l'imprudent juge-de-paix. Il fut envoyé aux prisons d'Orléans.... Je frémis chaque fois que j'écris ces mots, *envoyé aux prisons d'Orléans*. Ce que le journaliste Carra avait avancé dans ses feuilles, sur l'existence d'un comité autrichin, Brissot et Gensonné vinrent bientôt 1792.

1792. l'affirmer à la tribune : ils manquaient de faits, ils abondèrent en suppositions. A ce mot de *comité autrichien*, les soupçons se portaient naturellement sur la reine. On présumait ses intelligences avec sa famille ; on attendait avec une ardente curiosité que Brissot et Gensonné fissent part des découvertes importantes qu'ils annonçaient d'un jour à l'autre. Ils eurent à se repentir de s'être trop avancés : ils répétaient toujours les mêmes conjectures, et ne pouvaient rien offrir au-delà. Dans l'embarras où ils se trouvaient de soutenir leur accusation, ils créèrent une maxime qu'on fit entrer dans la morale révolutionnaire : *Les conspirations*, dirent-ils, *ne s'écrivent pas*. Depuis, quand Roberspierre et Danton les firent condamner comme conspirateurs, le tribunal révolutionnaire leur disait : *Les conspirations ne s'écrivent pas*. Enfin l'Assemblée s'importuna d'entendre parler du comité autrichien.

Décret relatif au camp de vingt mille hommes.

Le parti de la Gironde se détermina à faire attaquer le roi par ses propres ministres. Chacun d'eux agissait séparément, sans soumettre ses travaux au conseil général. Le roi n'osait leur demander compte de leurs opérations ; ils ne lui permettaient de suivre son vœu dans aucune affaire ; ils objectaient leur

responsabilité. Le roi, dit-on, voulait s'opposer au décret qui licenciait sa garde : les ministres déclarèrent qu'aucun d'eux ne contresignerait l'acte du *veto;* il fallut obéir et se taire. Le ministre de la guerre, Servan, vint peu de jours après, proposer à l'Assemblée législative la formation d'un camp de vingt mille hommes à Paris. Cette mesure était présentée comme un moyen de défense pour l'extérieur; mais il était aisé de voir qu'elle menaçait plus la cour que l'ennemi. Elle fut reçue avec enthousiasme, et bientôt adoptée. Le roi se trouva dans la position la plus difficile; c'était d'avoir à refuser sa sanction à un décret sollicité par l'un de ses ministres. La cour, et Paris même, étaient en alarmes. Personne ne doutait que ces vingt mille hommes ne fussent appelés pour la destruction du trône. Arrêtons-nous un moment pour considérer quelle pouvait être ici l'intention des Girondins. Sans doute ils étaient impatiens de terminer cette lutte ; ils sentaient combien il était odieux de procéder toujours par des mesures révolutionnaires. J'ai déjà dit que le but de leurs attaques était l'abdication de Louis. Ils commençaient à craindre qu'il ne voulût point s'y prêter. D'un autre côté, ils voyaient la populace de 1792.

1792. Paris entièrement livrée aux Jacobins; ils n'osaient lui confier une grande révolution, dont ils ne seraient plus les directeurs ni les maîtres. Ils espéraient frapper ce coup avec moins de violence, et surtout avec des suites moins funestes, par le moyen d'une milice départementale. Roberspierre et Danton découvrirent le projet de leurs rivaux. Le premier s'éleva avec force contre le camp de vingt mille hommes, qui aurait transmis à d'autres l'action révolutionnaire; mais sa troupe ne le comprit pas, et écouta ses représentations avec défaveur. Louis trouva quelques faibles secours pour l'enhardir à une nouvelle résistance. La garde nationale de Paris s'indigna de ce qu'on appelait d'autre qu'elle à la défense de cette ville. Toute la classe industrieuse fut avertie, par les dangers particuliers dont elle se formait l'idée, de prendre part au danger du roi. Huit mille citoyens signèrent une pétition pour demander la révocation du décret; l'Assemblée affecta de couvrir de mépris ceux qui furent les organes de cette pétition : on alla même jusqu'à demander qu'on prît des informations sur cette nouvelle manœuvre de la cour.

Le roi per- Deux hommes rivaux et ennemis offrirent,

chacun de son côté, leurs services au roi qui les craignait l'un et l'autre : l'un était le général Dumouriez, et l'autre le général de La Fayette. Quelle que fût la sincérité de ce dernier dans les offres de services qu'il faisait alors à la cour; quels que fussent les dangers du roi et de la reine, et leur penchant à tout oublier, rien n'avait pu chasser de leur cœur le souvenir du sommeil du 5 octobre et du retour de Varennes. Ils étaient décidés à ne chercher jamais leur salut auprès de M. de La Fayette. Cependant il était à la tête d'une armée qui paraissait l'aimer, et gardait quelque discipline. Dumouriez lui avait commandé d'attaquer les Autrichiens; il avait eu avec eux deux rencontres qu'on ne pouvait présenter comme des succès; mais du moins ce n'étaient pas des défaites ignominieuses comme celles qu'on venait d'apprendre. Quelques régimens, et surtout un bataillon de la Côte-d'Or, y avaient déployé de la bravoure. Dans l'une de ces affaires, La Fayette avait perdu le plus cher de ses compagnons d'armes, Gouvion. Député à l'Assemblée législative, Gouvion y avait observé tous les symptômes du mouvement qui se préparait : depuis longtemps il était obsédé de noirs pressentimens.

1792.

siste à refuser sa sanction aux décrets sur les prêtres et le camp des vingt mille hommes.

1792. Le jour où les soldats de Châteauvieux entrèrent dans l'Assemblée, Gouvion en sortit indigné. Ces soldats lui rappelaient un de ses frères qui avait péri sous leurs coups dans l'affaire de Nancy. Il prit le parti de se rendre à l'armée, et d'y chercher la mort. Il annonça cette intention à ses amis, qui cherchèrent vainement à modérer son désespoir. A la première occasion, il s'exposa avec témérité, et resta avec obstination dans un poste dangereux; il fut tué par un boulet.

La Fayette se plaignait vivement du plan de campagne qu'avait ordonné Dumouriez; leur correspondance n'était remplie que de reproches amers. La cour penchait pour Dumouriez, qui lui faisait plus de promesses. Les amis de La Fayette crurent que son intervention pouvait protéger le roi contre les complots dont il était menacé. La Fayette se rendit à leurs prières, et écrivit, de son camp, à l'Assemblée, une lettre où il s'efforçait de la faire rougir des atteintes qu'elle avait portées à la Constitution. Il parlait avec mépris et avec menace des Jacobins. Son armée, disait-il, s'indignait des malheurs et de l'opprobre qu'ils répandaient sur la nation; elle était déterminée à châtier ces factieux, si l'As-

semblée ne se délivrait pas de leur joug. Un 1792.
étonnement qu'on pouvait prendre pour de la crainte, se répandit dans l'Assemblée, quand on entendit cette lettre. Les constitutionnels obtinrent qu'elle fût renvoyée à l'examen des comités; mais elle ne contribua qu'à accélérer l'insurrection du 20 juin, pour laquelle tout était disposé : voici quel en fut le prétexte.

Dumouriez voyait chaque jour le roi plus profondément affecté des outrages qu'il recevait de ses ministres. Il saisit une occasion de lui parler avec confiance, avec sensibilité : « Ne croyez pas, sire, lui dit-il, que je par-« tage les sentimens de mes collègues, et que « je sois entré au ministère pour vous ren-« verser du trône. Je voudrais au contraire « vous y maintenir sur des fondemens plus « solides; je le puis, et peut-être ce bonheur « n'est-il réservé qu'à moi seul. Il fallait trom-« per vos ennemis et surprendre leur con-« fiance ; je l'ai obtenue, et je veux m'en « servir pour vous mettre à l'abri de leurs « coups. Cessez de leur donner des armes, « tantôt par la faiblesse, et tantôt par une ré-« sistance mal calculée. » Le roi fut ému à ces paroles, et parut s'attacher à l'homme qui lui

1792. tendait encore la main dans son naufrage. Dumouriez lui demanda alors différens actes de popularité, qui répugnaient à Louis, ou qu'il jugeait inutiles. Il insista fortement sur la nécessité de retirer le *veto* mis sur le décret des prêtres.

Arrêtons-nous; l'intérêt de l'Histoire l'exige, pour lire ce qui se passait dans la conscience du roi.

Louis semblait avoir tenu en réserve tout ce qu'il avait de fermeté, pour repousser constamment le décret contre les prêtres fidèles, qu'on nommait alors réfractaires. Fils d'un prince aussi éclairé que religieux, rempli, dès sa jeunesse, de toutes les pensées qui se dirigent vers le bonheur des hommes, porté par son cœur à une tolérance que, le premier, il établit dans les jours de sa liberté, étranger aux erreurs, mais non aux plus douces inspirations d'un siècle prétendu philosophique, il n'avait de lumières qu'au profit de la foi, et ses malheurs lui faisaient sentir encore mieux tout le prix de la seule espérance, du seul trésor qu'il ne fût pas donné aux hommes de lui ravir. La sanction qu'il avait donnée à la constitution civile du clergé, lui avait été arrachée par sa captivité même, et cependant

il ne se la pardonnait pas. Il jugeait avec un 1792.
pressentiment prophétique toutes les conséquences du décret contre les prêtres. Il croyait déjà voir couler le sang des martyrs, et frémissait à la pensée qu'on pût un jour reprocher à un descendant de Saint-Louis d'avoir, par son assentiment, joint son nom à celui des nouveaux persécuteurs de l'Église. Tout était sauvé, si Louis fût resté roi avec la même intrépidité qu'il resta chrétien. La reine partageait les sentimens de son époux. Les jours de sa frivolité avaient passé avec ceux de l'idolâtrie dont elle fut l'objet. Vers ces heures du soir qui, en suspendant les bruits confus de la capitale, portaient plus distinctement à ses oreilles les cris et les imprécations qui lui étaient adressés, elle écoutait, soit seule, soit à côté de son époux, soit à côté de deux anges, sa belle-sœur et sa fille, la voix d'un prêtre qui, disposé lui-même au martyre, adoucissait, au nom de Dieu, le martyre prochain ou plutôt le martyre commencé du roi et de la famille royale. C'était un péril que de le recevoir, mais c'était un bonheur céleste que de l'entendre. Barnave, qui, depuis le retour de Varennes, n'existait plus que pour détourner les dangers du roi et de la reine, mais que la

1792. fatale dissolution de l'Assemblée constituante avait laissé sans pouvoir et sans voix, apprit un jour avec douleur que le roi avait changé son confesseur, le curé de Saint-Eustache, parce qu'il avait prêté le serment, et qu'il l'avait remplacé par un prêtre *réfractaire*. Comme il jouissait de l'honneur d'avoir quelques entretiens secrets avec le roi et la reine, il leur fit des représentations éloquentes, mais puisées dans le seul intérêt de la politique. — « Je ne trahirai point Dieu, dit le roi, pour plaire au peuple. » Barnave, désespéré, partit peu de temps après pour Grenoble, sa patrie. La pitié l'avait déjà rendu coupable aux yeux de ses disciples.

Cependant, on s'entretenait au conseil du roi de la sanction à donner aux deux décrets sur les prêtres et sur le camp des vingt mille hommes. Les trois ministres, Rolland, Servan et Clavière, pressaient ardemment cette sanction. Madame Rolland, impatiente des délais, persuada à son mari d'écrire au roi une lettre sévère et menaçante. Elle se chargea de la rédiger, et se livra sans réserve et sans scrupule à toute la pédanterie républicaine, à toute l'âpreté révolutionnaire. L'Histoire ne peut s'abstenir de citer quelques fragmens de

cette lettre, écrite d'un style fort commun, 1792.
quoique sombre, et dans laquelle madame Rolland s'enivra de l'indigne plaisir d'humilier un roi malheureux.

« Le salut de l'état et le bonheur de votre « majesté sont intimement liés; aucune puis- « sance n'est capable de les séparer. De cruelles « angoisses et des malheurs certains environ- « neront votre trône, s'il n'est appuyé par « vous-même sur les bases de la Constitution, « et affermi dans la paix que son maintien « doit vous procurer.

« Ainsi la disposition des esprits, le cours « des choses, les raisons de la politique, l'in- « térêt de votre majesté, lui rendent indis- « pensable l'obligation de s'unir au corps lé- « gislatif et de répondre au vœu de la nation; « mais la sensibilité naturelle à ce peuple « affectueux est prête à y trouver un motif « de reconnaissance. On vous a cruellement « trompé, sire, quand on vous a inspiré de « l'éloignement ou de la méfiance pour ce « peuple facile à toucher; c'est en vous inquié- « tant perpétuellement, qu'on vous a porté à « une conduite propre à l'alarmer lui-même. « Qu'il voye que vous êtes résolu à faire mar- « cher cette constitution à laquelle il a attaché

1792. « sa félicité, et bientôt vous deviendrez le sujet « de ses actions de grâces.

« La conduite des prêtres en beaucoup d'en- « droits, les prétextes que fournissait le fana- « tisme aux mécontens, ont fait porter une « loi sage contre les perturbateurs; que votre « majesté lui donne sa sanction. La tranquil- « lité publique la réclame, et le salut des prê- « tres la sollicite. Si cette loi n'est en vigueur, « les départemens seront forcés de lui substi- « tuer, comme ils font de toutes parts, des me- « sures violentes, et le peuple irrité y sup- « pléera par des excès.

« Les tentatives de nos ennemis, les agita- « tions qui se sont manifestées dans la capi- « tale, l'extrême inquiétude qu'avait excitée « la conduite de votre garde, et qu'entretien- « nent encore les témoignages de satisfaction « qu'on lui a fait donner par votre majesté, « par une proclamation vraiment impolitique « dans la circonstance; la situation de Paris, « sa proximité des frontières, ont fait sentir « le besoin d'un camp dans son voisinage. « Cette mesure, dont la sagesse et l'urgence « ont frappé tous les bons esprits, n'attend « encore que la sanction de votre majesté. « Pourquoi faut-il que des retards lui donnent

« l'air du regret, lorsque la célérité lui ga- 1792.
« gnerait tous les cœurs? Déjà les tentatives
« de l'état-major de la garde nationale pari-
« sienne contre cette mesure ont fait soup-
« çonner qu'il agissait par une inspiration
« supérieure. Déjà les déclarations de quel-
« ques démagogistes outrés réveillent les
« soupçons de leurs rapports avec les inté-
« ressés au renversement de la constitution.
« Déjà l'opinion compromet les intentions de
« votre majesté. Encore quelques délais, et
« le peuple contristé verra dans son roi l'ami
« et le complice des conspirateurs.

« Juste ciel! auriez-vous frappé d'aveugle-
« ment les puissances de la terre, et n'auront-
« elles jamais que des conseils qui les entraî-
« nent à leur ruine!

« Je sais que le langage austère de la vérité
« est rarement accueilli près du trône; je sais
« aussi que c'est parce qu'il ne s'y fait presque
« jamais entendre, que les révolutions de-
« viennent nécessaires; je sais surtout que je
« dois le tenir à votre majesté, non-seu-
« lement comme citoyen soumis aux lois,
« mais comme ministre honoré de sa con-
« fiance, ou revêtu de fonctions qui la sup-
« posent; et je ne connais rien qui puisse

1792. « m'empêcher de remplir un devoir dont j'ai « la conscience.

« C'est dans le même esprit que je réitère- « rai mes représentations à votre majesté sur « l'obligation et l'utilité d'exécuter la loi qui « prescrit d'avoir un secrétaire au conseil. La « seule existence de la loi parle si puissamment « que l'exécution semblerait devoir suivre sans « retardement. Mais il importe d'employer « tous les moyens de conserver aux délibéra- « tions la gravité, la sagesse et la maturité « nécessaires; et pour des ministres respon- « sables, il faut un moyen de constater leurs « opinions. Si celui-là eût existé, je ne m'adres- « serais pas par écrit en ce moment à votre « majesté.

« La vie n'est rien pour l'homme qui estime « les devoirs au-dessus de tout; mais après « le bonheur de les avoir remplis, le bien « auquel il soit encore sensible est celui de « prouver qu'il l'a fait avec fidélité, et cela « même est une obligation pour l'homme « public. » *

* Il est curieux, ou plutôt déplorable, de voir de quelle manière madame Rolland, dans ses Mémoires, annonce la participation qu'elle avait par sa plume

Le roi, à la lecture de cette lettre, ressentit vivement l'outrage qui lui était fait par l'un de ses ministres. Le lendemain, Rolland se présenta avec assurance au conseil, et il lut 1792.

aux actes ministériels de son mari. « Rolland, sans moi, n'eût pas été moins bon administrateur : son activité, son savoir sont bien à lui comme sa probité. Avec moi, il a produit plus de sensation, parce que je mettais dans ses écrits ce mélange *de force et de douceur, d'autorité de la raison*, et *des charmes du sentiment*... » Ainsi donc, madame Rolland avait pu se persuader que sa lettre au roi offrait un mélange de *force et de douceur*, les charmes du sentiment. Juste ciel! quelle production d'une femme sensible! Nous allons voir que madame Rolland, en désavouant toute espèce d'orgueil, se laisse emporter à l'orgueil le plus extravagant, le plus gigantesque et le plus satanique. Voici comme elle continue : « Je faisais avec délices « ces morceaux que je jugeais devoir être utiles, et j'y « trouvais plus de plaisir que si j'en eusse été connue « pour l'auteur. Je suis avide de bonheur; je m'attache « au bien que je fais, et je n'ai pas même besoin de « gloire. Je ne vois dans le monde d'autre rôle qui « me convienne que celui de la Providence. » Souvenons-nous, pour tempérer la trop légitime sévérité des reproches que j'adresse à madame Rolland, à l'occasion de sa lettre au roi; souvenons-nous qu'elle a écrit de courageuses et d'éloquentes circulaires contre les bourreaux du 2 septembre, lorsqu'ils étaient encore armés, et faisaient partie du gouvernement.

1792. en présence du roi cette même lettre dans toute son étendue. Le roi ne l'interrompit point, et se contenta de dire à la fin : « Vous m'aviez envoyé cette lettre; il était inutile de la lire au conseil. » L'instant d'après, Rolland, Servan et Clavière apprirent qu'ils étaient congédiés. Ils se félicitaient de cette disgrâce avec mille démonstrations affectées de soulagement et de joie; mais leur étonnement et leur dépit furent extrêmes, en voyant que leurs trois autres collègues ne se faisaient pas scrupule de rester au ministère. Madame Rolland avait sa vengeance toute prête; c'était d'envoyer à l'Assemblée copie de la lettre écrite au roi; elle y fut entendue avec l'enthousiasme le plus bruyant. La lecture en fut souvent interrompue par des invectives contre la cour, qui semblaient un digne commentaire d'une lettre pleine de mépris et de menaces. L'Assemblée déclara que les trois ministres disgraciés emportaient les regrets et la confiance de la nation; genre d'honneur inventé pour M. Necker, et qui fut le prélude du 14 juillet. La fureur de l'Assemblée éclata ensuite contre Dumouriez qui restait au ministère. Il parut à la barre. D'horribles cris lui firent entendre qu'on lui réservait

bientôt le sort de M. de Lessart. Il fit bonne contenance; mais, au fond du cœur, il fut intimidé. Ce fut avec plus d'instance que jamais qu'il pressa le roi de donner sa sanction au décret contre les prêtres, et même au décret du camp des vingt mille hommes. Il prétendait que, devenu maître de l'exécution de ce dernier décret, il pourrait en rendre les conséquences favorables au roi. Louis fut inflexible. Dumouriez se hâta de saisir ce prétexte pour s'éloigner de la cour, et se réconcilier avec les Jacobins. Il partit pour l'armée, où son rôle devait être plus éclatant qu'au cabinet des Tuileries. 1792.

Le roi parvint à se procurer des ministres tirés du parti constitutionnel. Ce parti n'avait pas encore perdu tout espoir; ses regards se portaient vers le général La Fayette et son armée. Mais le maire de Paris préparait une insurrection contre la cour; c'était un hommage que les Girondins croyaient devoir à leur Rolland. On y appela le duc d'Orléans pour la payer, et non pour la conduire. Il était trop méprisé dans tous les partis pour que son or pût servir à satisfaire son ambition. Mais cet or servait du moins à satisfaire la haine la plus opiniâtre qui soit jamais entrée Journée du 20 juin.

1792. dans une âme molle et lâche. Les Jacobins, ou du moins leurs chefs, ne se prêtaient pas avec leur ardeur accoutumée au projet de l'insurrection. Roberspierre craignait qu'elle n'investît Rolland d'une dictature qu'il voulait pour lui-même. Danton refroidissait ce mouvement, non pour protéger la cour dont il était payé, et qu'il trompait, mais pour ne pas laisser l'empire aux Girondins. Quelles que fussent les dispostions de ces chefs, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau réclamaient l'exercice du droit d'insurrection; il devenait impossible de leur résister.

Le 20 juin, ces deux faubourgs furent en mouvement : c'était à peu près le même désordre qu'au 5 octobre. Ce n'était plus la même frénésie; on parlait d'une pétition qu'on voulait appuyer par trente mille piques et deux pièces de canon. Tout annonçait une fureur factice et soldée, mais qui pouvait s'allumer effroyablement sur la route. Le mot hideux de *sans-culottes* était déjà devenu le ralliement du peuple souverain : l'aspect du cortége ne répondait que trop à ce nom infâme. Les marchands, après avoir fermé leurs boutiques, venaient satisfaire leur curiosité, sans grossir la foule de ces horribles pétition-

naires. Comme il y avait eu déjà dans Paris quelques scènes de pillage partiel dans des boutiques d'épiciers, on craignait un pillage général. Les forces de la garde nationale se concentrèrent sur le Palais-Royal, et empêchèrent les insurgés d'en forcer les grilles. 1792.

Quant on eut sauvé ce brillant bazar, on crut avoir sauvé la patrie. Santerre, dont j'ai déjà montré l'esprit séditieux, faisait l'office de général, accompagné d'aides-de-camp, qui devaient figurer dans tous les massacres, et suivi d'une troupe de furies qui formaient l'avant-garde accoutumée des mouvemens insurrectionnels. Les autorités administratives délibéraient sur les mesures à prendre, et n'en prenaient aucune. L'Assemblée elle-même affectait d'ignorer ce mouvement, et semblait disposée à s'occuper d'objets peu importans, lorsque M. Rœderer, procureur-syndic du département de Paris, vint l'entretenir du désordre qui régnait dans la capitale :

« Il paraît, dit-il, que ce rassemblement, « composé de personnes diverses par leurs « intentions, a aussi plusieurs objets distincts : « planter un arbre en l'honneur de la liberté, « faire une fête civique commémorative du

1792. « serment du Jeu de paume, apporter à l'As-
« semblée nationale un nouveau tribut d'hom-
« mages et de nouveaux témoignages de zèle
« pour la liberté; tel est certainement le but
« de la plus grande partie de ce rassemble-
« ment; mais nous avons lieu de craindre
« qu'il ne serve, à son insu peut-être, à
« appuyer, par l'appareil de la force, une
« adresse au roi, à qui il ne doit en parvenir,
« comme à toute autre autorité constituée,
« que sous la forme de simple pétition. Les
« rapports qui nous ont été faits cette nuit,
« et qui nous ont occupés jusqu'à cet instant,
« donnent de la consistance à ces bruits; une
« lettre du ministre de l'intérieur, qui nous
« est parvenue ce matin, les confirme encore
« davantage. Cette lettre nous prescrit de faire
« marcher sans délai des troupes vers le châ-
« teau.

« On peut croire aujourd'hui que des hom-
« mes armés se rassemblent par un mouve-
« ment civique; mais demain il peut se ras-
« sembler une foule de malveillans, ennemis
« de la chose publique et de l'Assemblée na-
« tionale. Qu'auriez-vous à leur dire? quel
« obstacle pourriez-vous mettre à ces funestes
« rassemblemens? en un mot, comment la

« municipalité et nous pourrions-nous répon- 1792.
« dre de votre sûreté, si la loi ne nous en
« donnait le moyen, ou si ce moyen était
« *affaibli dans nos mains par la condescen-*
« *dance de l'Assemblée à recevoir une multi-*
« *tude armée dans son sein?* » La conclusion de ce discours fut très-mal accueillie par les tribunes et par une partie de l'Assemblée. Dumolard et Ramond s'indignèrent de ce que l'on affectait de voir des pétitionnaires paisibles dans des milliers de séditieux armés. « Fermez-leur, s'écria ce dernier, le sanctuaire « des lois, ou bien abandonnez-le vous-mêmes. « La constitution vous a dit à quels signes « vous devez reconnaître une pétition; la « raison vous dit à quels signes vous devez « reconnaître une révolte. Quoi! des hommes « armés rempliront cette enceinte! vous igno- « rez quel motif les guide; si des scélérats ne « marchent pas avec des insensés; et vous « délibérez tranquilles au milieu de cet appa- « reil de tumulte et de terreur! Quand il y « aurait de la sûreté, il y a du moins de la « honte à les recevoir. Qui de vous garantira « les suites de cette journée? Quand ils se « seront fait ouvrir les portes de l'Assemblée, « quelles barrières pourront les arrêter? »

1792. Guadet parut s'offenser des soupçons que l'on répandait sur les intentions du peuple : « Oserait-on encore aujourd'hui, s'écriait-il, « renouveler cette scène sanglante et à jamais « sinistre qui, dans les derniers jours de l'Assemblée constituante, vit périr des milliers « de citoyens sur ce même autel de la patrie « où ils renouvelaient le plus saint des serments ? Si le peuple est frappé de vives alarmes, est-ce à ses mandataires à refuser de « les entendre ? Les plaintes qu'il vient nous « confier, ne les avons-nous pas déjà entendu « retentir d'un bout de la France à l'autre ? « Est-ce pour la première fois, est-ce à Paris « seulement que la conduite du roi, que la « perfidie de ses conseils, inspire des mouvemens d'indignation ? Vous entendrez le peuple s'exprimer avec franchise, mais avec la « fermeté calme qui le caractérise. »

C'est ainsi que le parti de la Gironde obtint de l'Assemblée législative qu'un rassemblement armé fût introduit dans son sein. L'année suivante, et presque à la même époque, une armée de pétitionnaires, composée en grande partie des mêmes hommes, vint demander à la Convention le supplice de Vergniaud, de Guadet, et de tous leurs amis.

Digitized by Google

L'Assemblée, investie par ce cortége, faisait encore mine de délibérer, et paraissait une troupe de mauvais comédiens qui tâchent de désarmer par leurs complaisances d'ignobles spectateurs qu'ils ennuient. C'étaient les députés qui paraissaient les pétitionnaires, et des hommes déguenillés jouaient le rôle de souverains. 1792.

Rien de plus vain et de plus dérisoire que la délibération de l'Assemblée. Déjà la foule remplissait toutes les avenues de la salle; les insurgés n'avaient trouvé nulle part de l'opposition; leur armée s'était grossie, dans le passage, d'une foule d'hommes et de femmes qu'ils avaient fait entrer de force dans leurs rangs, et qui contribuaient à répandre la peur dont ils étaient remplis. La pétition fut lue d'une voix tonnante par un homme grossier qui s'appelait l'orateur du peuple. Quoique cette pétition offrît quelques expressions menaçantes et cette âpreté de langage qui déjà formait le style révolutionnaire, on pouvait reconnaître pourtant qu'elle avait été dictée par des hommes qui, en se servant du peuple, se flattaient de le contenir. C'étaient des plaintes sur le renvoi des trois ministres, présentés comme les seuls hommes

1792. qui pouvaient sauver la patrie ; c'était une grossière dérision du *veto*, une déclamation contre la cour, les émigrés et les prêtres. Les pétitionnaires demandèrent ensuite que tout leur cortége défilât dans la salle. On n'était ni dans l'intention ni dans la puissance de les refuser. Cette procession de piques dura long-temps, et rendit toute délibération impossible. Les députés populaires se montrèrent long-temps aux regards du peuple ; ceux qui lui avaient été représentés comme des amis de la cour eurent peu à souffrir de leurs outrages. Il régnait dans tous les mouvemens de cette troupe un sang-froid qui ressemblait à l'ennui. Mais à mesure que les brigands sortaient de la salle, l'aspect du château des Tuileries ranimait leur fureur. Des orateurs populaires rappelaient et commentaient les terribles paroles que Vergniaud avait prononcées dans l'affaire de M. de Lessart : « Il faut que la terreur entre, au nom du « peuple, dans ce palais fameux d'où elle « est sortie tant de fois, au nom du despo- « tisme, etc. »

Le roi n'avait pris aucune mesure pour sa sûreté ; la garde constitutionnelle était dissoute, et non remplacée ; les gardes suisses

étaient restées dans leurs casernes de Courbevoie ; la gendarmerie manifestait l'esprit le plus révolutionnaire ; la défense du château reposait sur quelques compagnies de la garde nationale qui n'avaient point un chef commun, et ne recevaient aucun ordre ; les grilles du jardin et du château étaient fermées ; la foule à chaque instant grossie se présentait furieuse à toutes les issues, et déjà inondait la place du Carrousel ; la garde nationale montrait une contenance mal assurée; d'anciens gardes du corps venaient, sans autre arme que leur épée, soutenir leurs faibles remplaçans, et se dévouer encore une fois aux périls de leur maître. Les grilles et les portes sont attaquées à coups de hache et de marteau. Pendant ce temps, deux exécrables officiers municipaux, qui furent depuis les ordonnateurs du massacre du 2 septembre, Panis et Sergent, viennent haranguer la garde nationale, la conjurent de ne point commencer la guerre civile pour le salut de quelques traîtres qu'on veut avertir et non frapper, enfin ils lui signifient l'ordre d'ouvrir au peuple *souverain*. Les gardes se retirent, se dispersent : les grilles, les portes sont enfoncées : les degrés du château sont franchis. Un canon, hissé à force de 1792.

1792. bras, est braqué contre l'appartement du roi. Louis, avec un calme qui l'abandonnait peu, et une majesté qui ne lui était point ordinaire, fait ouvrir aux rebelles, s'avance vers eux, et leur dit : Que me voulez-vous? Les plus furieux furent stupéfaits de se trouver en présence d'un roi. Le régicide étonnait encore leur imagination. Ce crime ne leur était point commandé. Ils hésitent, parlent de la sanction des deux décrets, l'exigent. Le roi entre en explication avec eux, n'irrite personne, ne promet rien, et réveille dans les âmes le souvenir de son autorité, parce qu'il a l'air d'y croire au milieu de tant d'outrages et de violences. Des factieux plus aguerris entrent dans l'appartement; mais, sur leurs pas, y pénètrent aussi quelques royalistes dévoués, dont l'habillement négligé n'éveille aucun soupçon. M. Boscari de Villeplaine y a fait entrer les grenadiers fidèles de la section des Filles-Saint-Thomas; les uns vont protéger le roi, les autres vont protéger la reine.

Cependant, le roi était beaucoup plus alarmé des périls de la reine que des siens. Elle était perdue, si, dans le premier moment, elle se fût offerte aux regards des factieux. Ce fut

madame Élisabeth qu'ils aperçurent d'abord. 1792.
A sa beauté, à la noblesse de ses traits, à ces mots dont elle faisait retentir les degrés et les salles : *Sauvez le roi! respectez sa demeure! gardez-vous d'attenter à ses jours!* les brigands crurent qu'ils avaient sous leurs yeux, sous leurs piques, la reine, objet de leurs plus atroces fureurs. Madame Élisabeth s'entendait désigner par tous ces noms exécrables, infâmes, que le peuple donnait à la reine. La pensée qu'elle détournait sur elle les périls de sa belle-sœur, de sa plus tendre amie, ajoutait au charme céleste de ses traits cette expression sublime que donne un beau dévouement. Elle se gardait bien de dissiper une méprise dont sa belle âme s'applaudissait. Les piques étaient levées sur sa poitrine, lorsqu'un serviteur du château s'écria : Arrêtez! *c'est madame Élisabeth! — Ah!* dit-elle, *pourquoi les détromper! cette erreur peut sauver la reine.* Les brigands sentirent le pouvoir de la vertu. Leur rage fut amortie. L'heure la plus périlleuse se passa sans qu'ils eussent pénétré dans l'appartement de la reine. Il avait fallu les plus grands efforts des nobles amis dont elle était entourée, les instances de madame Élisabeth et les ordres exprès du roi,

1792. pour empêcher la reine de s'élancer à travers les brigands, et venir prendre sa place auprès de son époux. *Quel que soit le péril*, disait-elle, *je ne veux manquer ni à mes devoirs, ni à ma tendresse, ni à mon nom.* On était forcé de lui dire que sa présence même augmenterait les dangers du roi, les rendrait plus certains. *Vous périrez*, lui disait-on, *et le roi ne voudra pas vous survivre.* Deux députés, MM. Mosneron et Bigot de Préameneu, que leurs alarmes pour le roi avaient fait entrer au château, prirent sur eux de s'annoncer comme des commissaires de l'Assemblée, et firent quelques dispositions pour le salut de la reine.

Pendant tout cet horrible tumulte, qui du château venait ébranler les voûtes de la salle de l'Assemblée législative, elle paraissait uniquement occupée d'une discussion ennuyeuse et futile. Les députés royalistes réunirent tous leurs efforts pour la faire sortir de sa léthargie régicide. MM. Ramond, Vaublanc, Quatremère, Beugnot, Dumas, obtinrent enfin, par leurs représentations énergiques, qu'une députation fût nommée pour aller protéger les jours du roi et de la famille royale. Cette députation fut décrétée et composée de telle sorte, qu'elle semblait fournir des renforts

ou des chefs aux factieux, maîtres du château. 1792.
On y comptait Vergniaud, l'abbé Fauchet, Isnard, Merlin, Albitte, Bazire et Chabot. En arrivant vers cinq heures et demie du soir, ils trouvèrent la multitude encore plus fatiguée qu'enivrée des excès auxquels elle se livrait depuis deux heures dans l'appartement du roi. Tout était plein d'images grotesques, infâmes et sanguinaires. La déclaration des droits de l'homme était posée sur un canon. Cette fatale lanterne, devenue l'instrument des assassinats populaires, et cet autre instrument de mort, la guillotine, qui devait moissonner l'élite de la France, étaient placés en face du roi avec cette inscription : *Justice nationale pour les tyrans*. Ce qui semblait achever la dégradation de l'autorité royale, c'est qu'on voyait le roi coiffé d'un bonnet rouge. Mais, sous ce honteux attribut imposé par la violence, le roi résistait avec un courage aussi calme qu'indomptable à l'une des plus terribles épreuves qu'on eût pu présenter au caractère le plus ferme ; il refusait obstinément sa sanction aux deux décrets, et ne laissait pas échapper un seul mot qui pût la faire espérer. Voici en quels termes l'un des factieux, le boucher Legendre, la lui avait demandée :

1792. « Monsieur (le roi fit un mouvement de sur-
« prise et d'indignation); oui, Monsieur, re-
« prit Legendre, écoutez-nous; vous êtes fait
« pour nous écouter. Vous êtes un perfide... »
Je ne puis achever cette infâme harangue. Peu de temps après, un grenadier fidèle dit au roi : *Ne craignez rien, Sire, nous vous environnons.* Le roi prit la main de ce grenadier, et la mettant sur son cœur : *Voyez*, dit-il, *si c'est là le mouvement d'un cœur agité par la crainte.* Un peu après, il reçut une sommation encore plus violente de donner sa sanction. — « Non!
« s'écria-t-il avec force; plutôt la mort! » La multitude se vit contrainte d'admirer l'objet de ses outrages.

La députation n'avait pu parvenir à se faire jour jusqu'auprès du roi. Vergniaud monta sur les épaules d'un grenadier pour se faire entendre du peuple, et l'engager à se retirer. Son discours resta sans effet. Le peuple voulait jusqu'à la fin jouir de cette saturnale, pour se dédommager des plaisirs plus vifs d'une insurrection sanglante. Enfin, vers huit heures du soir, le maire de Paris, Péthion, parut avec une figure insolemment satisfaite des affronts qu'il avait fait essuyer à son roi. Il fut accueilli par les factieux comme un père.

« Peuple, s'écria-t-il, tu viens de te montrer 1792.
« digne de toi-même. Tu as conservé toute ta
« dignité au milieu des plus vives alarmes.
« Nul excès n'a souillé tes mouvemens su-
« blimes; espère, et crois enfin que ta voix
« aura été entendue. Mais la nuit approche;
« ses ombres pourraient favoriser les entre-
« prises des malveillans qui viendraient se
« glisser dans ton sein; peuple, retire-toi. »

Les factieux comprirent qu'on n'avait pas de meurtre à leur commander ce jour-là, et se retirèrent assez mécontens de leurs chefs et d'eux-mêmes. Le roi put enfin se réunir à sa femme, à sa sœur, à sa fille, à son fils, et les tint étroitement embrassés. La reine et madame Élisabeth le félicitaient, les larmes aux yeux, d'avoir montré un grand caractère. Ses courtisans, ou plutôt ses amis, enfin dégagés du péril qui les avait pressés eux-mêmes, et dont ils n'avaient point tenu de compte, s'efforçaient de bien imprimer dans l'âme du roi la certitude qu'il avait désormais un puissant et dernier moyen de salut dans cette fermeté par laquelle il venait de s'illustrer. Au nombre de ces courtisans, se trouvait le maréchal de Noailles-Mouchy, presque octogénaire, qui n'avait pas quitté d'un

1792. instant la personne du roi, et dont la canne avait écarté plus d'une fois les factieux dont il craignait les entreprises. On y remarquait encore M. Lamoignon de Malesherbes, que la cour voyait pour la première fois l'épée au côté, et qui, malgré la simplicité habituelle de ses manières, paraissait imposant comme un nouveau d'Aligre parmi de nouveaux ligueurs; M. de Bougainville, M. d'Hervilly, M. de Parois, et M. d'Aubier qui, à travers les flots du peuple, volait sans cesse de l'appartement du roi à celui de la reine, pour faire passer des avis utiles. D'un autre côté, madame la princesse de Lamballe, cette touchante victime de l'amitié; madame de Tourzel, ce modèle de toutes les vertus; la princesse de Tarente, mesdames de Duras, de Maillé, de Luynes, de La Roche-Aymon, de Maclau, de Soucy, de Genestoux, avaient environné la reine, pendant qu'un horrible cortége l'assassinait de ses regards, et semblait diriger sur son cœur la pointe de ses piques. Merlin de Thionville, l'un des commissaires de l'Assemblée, parut vivement ému à l'aspect de la reine, et ne put retenir ses larmes. — Vous pleurez, M. Merlin? lui dit la reine. — Il est vrai, répondit-il, je pleure sur les malheurs d'une

femme sensible, mère de famille; mais je ne 1792.
pleure pas sur la reine. Les rois et les reines ne m'inspirent qu'aversion. » Malgré la protestation féroce dont il accompagna ces larmes involontaires, il servit beaucoup à contenir les factieux. Après la retraite des brigands, il s'entretint encore un moment avec la reine. « Quel âge a Mademoiselle? dit-il en montrant Madame royale. — Elle a, monsieur, reprit la reine, l'âge où l'on ne sent que trop l'horreur de pareilles scènes. » Plusieurs officiers de la garde nationale, MM. Acloque, Boscari, Tassin, Mandat, Cottin, eurent le bonheur de contribuer au salut de la famille royale. Les Girondins disaient le soir : *Le beau jour! le peuple a été vraiment sublime*. Les Jacobins disaient : *Voilà un coup manqué. Encore un essai du même genre, et l'on finira par intéresser le peuple au roi*. La foule des indifférens, ou des hommes timides qui feignaient l'indifférence, remplissaient les spectacles, et pleuraient sur des malheurs imaginaires, ou dès long-temps passés, tandis qu'ils voyaient d'un œil sec ou craintif les malheurs de leur roi et la désolation de leur patrie.

1792. Dans cette journée, la reine fut ce qu'elle était toujours, noble, sensible et courageuse. Le roi montra l'héroïsme d'un confesseur de la foi; Madame Élisabeth fut sublime.

FIN DU LIVRE SECOND.

Digitized by Google

1792.

LIVRE TROISIÈME.

La punition des excès du 20 juin est demandée.

Après la journée du 20 juin, et cette insurrection sans meurtre et sans résultats, un rayon d'espérance parut briller au château des Tuileries. Le roi ne se faisait point d'illusion. Le lendemain matin, il se hâta d'écrire à son confesseur : « Venez me voir « aujourd'hui. J'ai fini avec les hommes; je « n'ai plus besoin que du ciel. » Il disait à M. Bertrand de Molleville : « J'ai bien vu « qu'ils avaient l'intention de m'assassiner, et « je ne conçois pas pourquoi ils ne l'ont pas « fait : mais je ne l'échapperai pas toujours. « Il y a bien des chances contre moi, et je ne « suis pas heureux. Si j'étais seul, je risquerais « encore une tentative. Oh! si ma femme et « mes enfans n'étaient pas avec moi, on verrait « bientôt que je ne suis pas aussi faible qu'on « l'imagine. Mais quel serait leur sort, si des « mesures vigoureuses n'étaient pas suivies du « succès! » Cependant, il fit des démonstrations de résistance, et parut encore braver le

1792. choc de la multitude, de l'assemblée nationale, et du club qu'elle laissait disposer de ses décrets et de son empire. Une proclamation du roi fit connaître à la France les violences exercées dans son château. Le département de Paris, présidé par le duc de La Rochefoucauld, ancien et digne ami de M. Turgot et Malesherbes, se déclara vivement contre ces excès. On parla de commencer une information. Un royaliste intrépide osa, devant un juge de paix non moins courageux, se porter l'accusateur de soixante mille factieux. Le roi fit sentir sa colère et son mépris à Péthion, qui osa se présenter devant lui, accompagné de Panis et de Sergent. Comme cet indigne magistrat s'attendrissait sur la clémence et la bonté du peuple, le roi lui montra ses portes brisées, et lui dit : *Taisez-vous.* Peu de temps après, le département de Paris destitua Péthion. On fit au château quelque appareil de défense contre une nouvelle entreprise. Le jardin des Tuileries fut fermé au peuple. La garde nationale murmura hautement de l'état d'inaction dans lequel elle avait été contenue; elle fit faire au roi des offres de dévouement. Le roi et la reine applaudirent à ce zèle, comme si les événemens l'avaient déjà mani-

festé. On employa les soins et les caresses, 1792.
pour avoir au milieu de cette garde nationale quelques compagnies d'élite sur lesquelles on pût compter au jour du danger. Les habitans de Paris crurent avoir à se venger des excès qui avaient été commis sous leur nom. MM. Dupont de Nemours et Guillaume, tous deux membres de l'Assemblée constituante, se rendirent leurs courageux organes; ils demandèrent justice des attentats du 20 juin dans une pétition qui fut couverte en peu de jours d'un grand nombre de signatures. On prétendit, et l'on a toujours répété depuis, qu'il y en avait vingt mille. On exagerait; mais il est certain que la moitié de ces pétitionnaires si dévoués eût suffi pour prévenir et l'insurrection dont on se plaignait, et celle qui allait bientôt éclater. Presque tous les départemens de la France demandèrent la punition des excès du 20 juin. Danton et Fabre d'Églantine, pour prix de quelques nouvelles sommes extorquées de la cour, promirent de faire repentir les Girondins d'une insurrection qu'ils présentaient comme l'ouvrage de ce seul parti, et de ruiner leur popularité. Ils tinrent parole; ils ébranlèrent l'empire d'hommes plus factieux que sanguinaires,

1792. pour élever leur propre empire, c'est-à-dire celui d'hommes que les plus vastes massacres n'épouvantaient pas.

Le général La Fayette à Paris.

Le zèle qu'on affectait de montrer pour le roi fut bientôt mis à l'épreuve. On apprend tout à coup que le général La Fayette a quitté son armée, et qu'il est à Paris. On croit d'abord qu'il a soutenu cette démarche hardie en se faisant suivre de près par quelques régimens d'élite, et que son but est moins de demander la vengeance des attentats du 20 juin que de l'opérer lui-même. Mais il n'est accompagné que d'une faible partie de son état-major. Il vient essayer si la garde nationale parisienne reconnaîtra sa voix. Dans le moment où chacun s'épuise en conjectures sur la conduite qu'il va tenir, sur les coups qu'il va frapper, il se présente seul à la barre de l'Assemblée nationale, de cette même assemblée où dominent tous ceux qui ont déjà juré sa perte. « Je dois d'abord vous assurer, dit-il, « que, d'après les dispositions concertées entre « M. le maréchal Luckner et moi, ma pré- « sence ici ne compromet nullement le sort « de nos armées. Voici maintenant mes motifs. « On a dit que la lettre signée de mon nom, « dont il vous a été fait lecture à une des pré-

« cédentes séances, n'était pas de moi : d'au- 1792.
« tres m'ont reproché de l'avoir écrite au mi-
« lieu du camp. C'est pour répondre à tout
« que je suis sorti de cet honorable rempart
« où m'entoure l'affection de mes compagnons
« d'armes, pour me rendre à votre barre. Une
« raison plus puissante encore m'a décidé. Les
« violences commises au château le 20 de ce
« mois ont excité l'alarme de tous les bons ci-
« toyens. J'ai reçu des adresses des différens
« corps de mon armée. Les officiers, sous-
« officiers et soldats, qui ne font qu'un, y
« expriment leur patriotique haine contre les
« factieux. J'ai cru devoir arrêter ces adresses
« par un ordre dont je dépose la copie sur le
« bureau. Vous y verrez que j'ai pris l'enga-
« gement de venir vous exprimer seul le sen-
« timent commun de tous ; mais je ne puis
« qu'approuver le sentiment qui les anime.
« Déjà plusieurs demandent si c'est la cause
« de la liberté qu'ils défendent. Il est temps
« de garantir la Constitution de toutes les
« atteintes qu'on pourrait lui porter, d'assu-
« rer la liberté de l'Assemblée nationale et
« du roi, leur indépendance et leur dignité.
« Je supplie l'Assemblée d'ordonner que les
« auteurs et instigateurs des événemens du

1792. « 20 juin soient poursuivis comme criminels « de lèse-nation, de détruire cette secte dont « les débats publics ne laissent plus de doute « sur la perversité de ses intentions. Je la sup- « plie aussi, en mon nom et en celui de tous « les honnêtes gens, de prendre des mesures « efficaces pour faire respecter les autorités « constituées, et de donner aux armées l'assu- « rance qu'aucune atteinte ne sera un jour « portée à la Constitution dans l'intérieur, « tandis qu'elles verseront leur sang pour la « défendre contre les ennemis du dehors. »

Le discours de La Fayette fut applaudi par une partie de l'Assemblée, et même par les tribunes. Dans le moment où il menaçait, il était au pouvoir de ses implacables ennemis. Leur audace fut étonnée; ils ne pouvaient supposer que le général se bornât à une vaine bravade. Guadet s'éleva le premier contre La Fayette; il l'attaqua d'une manière adroite; mais les détours dont il usa annonçaient qu'il n'osait laisser éclater toute sa colère. On en jugera par le début de son discours. « Au moment « où la présence de M. La Fayette à Paris m'a « été annoncée, une idée bien consolante est « venue s'offrir à moi : Ainsi, me suis-je dit, « nous n'avons plus d'ennemis extérieurs; ainsi

« les Autrichiens sont vaincus. Cette illusion 1792.
« n'a pas duré long-temps : nos ennemis sont
« toujours les mêmes, notre situation exté-
« rieure n'a pas changé, et cependant M. La
« Fayette est à Paris. Quels puissans motifs l'y
« amènent? nos troubles intérieurs? Il craint
« donc que l'Assemblée nationale n'ait pas
« assez de puissance pour les réprimer? » L'o-
rateur conclut par demander qu'on prît des
informations sur le congé accordé à La Fayette
par le ministre de la guerre. Ramond rappela
les services rendus par ce général, qu'il nomma
le *fils aîné de la liberté* : « Loin de voir en lui,
« s'écria-t-il, un général factieux ou usurpa-
« teur, rendez-lui grâces des soins qu'il a pris
« pour enchaîner l'indignation de son armée.
« C'est lui seul qui arrête aujourd'hui un mou-
« vement impétueux dont les suites eussent
« pu être funestes. Écoutez avec respect cette
« voix que la France est accoutumée à recon-
« naître dans les momens difficiles. Puisse cha-
« cun de nous être aussi fidèle que lui-même au
« serment de maintenir la Constitution ! » Ra-
mond demanda que la pétition de La Fayette
fût renvoyée à un comité, et qu'on s'occupât de
remédier aux causes de désorganisation que ce
général dénonçait. Cette motion l'emporta sur

1792. celle de Guadet, à une majorité de trois cent trente-neuf voix contre deux cent trente-quatre. C'était le premier triomphe que le parti constitutionnel remportait dans l'Assemblée, et sans doute, il le devait moins aux scrupules des *impartiaux* qu'à l'étonnement où les jetait la démarche d'un général qu'ils supposaient maître de son armée. Mais ce triomphe n'eut point d'effet au dehors. Les Jacobins paraissaient étonnés; mais leurs adversaires restaient indécis. M. de La Fayette venait de montrer du courage, en défiant ses ennemis; il fallait y joindre de l'à-propos, de la vigueur pour les abattre. Pas une minute n'était à perdre pour le général au sortir de l'Assemblée. Engager une action contre les factieux du dehors, qui demandaient sa tête; faire battre la générale, pour appeler les gardes nationaux; annoncer l'arrivée prochaine de plusieurs escadrons, guérir le peuple du préjugé funeste de l'inviolabilité des Jacobins, fermer leur club, y saisir les preuves toutes patentes de la conspiration du 20 juin; s'annoncer comme le vengeur des attentats de cette journée, s'environner des gardes suisses, forcer le roi d'acheter son salut par un jour de combat; c'étaient là les seuls moyens de

donner des résultats à une démarche hardie, et 1792.
que le moindre bon sens déclarait inconstitutionnelle. Les amis de M. de La Fayette prétendent que tel était son plan, et que la froideur des gardes nationaux et l'opposition même de la cour firent tout échouer. D'autres lui reprochent d'avoir refroidi le zèle de ses partisans par son irrésolution habituelle. Quoi qu'il en soit, la victoire du parti constitutionnel dans l'Assemblée fut complètement stérile. M. de La Fayette n'annonça aucun plan sérieux, ne reçut aucun encouragement. Le cortége qui l'attendait était d'abord assez considérable. Quelques officiers parlèrent de marcher contre les Jacobins. Le cortége diminua sensiblement. Cependant le peuple paraissait frappé de crainte, et ne se disposait nullement à la défense des Jacobins, qu'on présumait devoir être attaqués dans la soirée. M. de La Fayette se dirigea vers son hôtel aux approches de la nuit; il était suivi de ses aides-de-camp, de trois ou quatre cents grenadiers de la garde nationale, et de groupes peu nombreux qui criaient vainement : *Vive La Fayette! à bas les Jacobins!* le peuple gardait le silence. Roberspierre s'était présenté le soir aux Jacobins, mais son discours

1792. vague et obscur n'était point fait pour relever le courage de ses frères alarmés. Il semblait craindre La Fayette, et il attendait son départ pour tonner.

Cependant La Fayette conservait quelque espoir de frapper le lendemain un coup plus décisif dans une revue générale des gardes nationaux. Péthion fut assez puissant pour la contremander. Les grenadiers se donnèrent divers rendez-vous; ceux qui se présentèrent furent confus de leur petit nombre. Le général ne vit plus alors d'autre parti que de proposer au roi une évasion nouvelle; il se flattait de pouvoir le conduire à son armée. Les souvenirs du retour de Varennes dûrent alors se retracer à l'esprit du roi et de la reine; l'un et l'autre pouvaient difficilement s'habituer à l'idée de voir leur libérateur dans celui qui s'était rendu si sévèrement leur geôlier.

Après deux jours passés dans de vaines et faibles tentatives, La Fayette reprit le chemin de son armée. Sa démarche d'abord courageuse et bientôt suivie d'une conduite timide, replongea les gens de bien dans leur découragement. Les Jacobins triomphèrent; ils se vengèrent, en brûlant son effigie, de la

peur qu'il leur avait causée. Cette scène eut lieu dans le jardin du Palais-Royal. Elle avait été commandée par le duc d'Orléans, qui vint la contempler et mêler sa joie à celle d'une ignoble multitude. Il se souvenait de l'exil honteux que lui avait imposé La Fayette, après le 6 octobre. 1792.

Divers projets d'évasion présentés au roi.

Le comte Louis de Narbonne, qui s'était rapproché de la cour, et dont le roi paraissait voir le dévouement avec plaisir, lui offrait également un projet d'évasion concerté avec madame de Staël et M. de La Fayette; on croit même qu'il avait reçu l'assentiment du maréchal de Luckner. Suivant ce projet, le roi serait parti pour son château de Compiègne, soit ouvertement, car la Constitution lui permettait de voyager à cette distance, soit dans la nuit, sous la protection des gardes suisses, des gardes nationaux les plus affidés et de plusieurs gentilshommes qui auraient ce jour-là revêtu l'habit de garde national. Le roi s'échappait ensuite de Compiègne, et à travers les bois, il gagnait l'armée de M. La Fayette. Là, il déclarait sa volonté de maintenir la Constitution; mais il s'emparait d'un droit qu'elle lui refusait, celui de dissoudre l'Assemblée législative; il rappelait l'Assem-

1792. blée constituante, et se formait un ministère, dont MM. Necker et de Narbonne devaient faire partie. Ce plan plaisait médiocrement au roi et ne convenait nullement à la reine. Il arriva que par la trahison de l'un de ceux auquel le plan avait été confié, il fut rapporté avec détail dans une gazette étrangère, et bientôt dénoncé dans tous les journaux jacobins. Un autre projet présentait pour le roi de telles chances de salut, que l'âme se brise en songeant que ce moyen ne fut pas tenté. M. le duc de Liancourt, aujourd'hui duc de La Rochefoucauld, l'avait conçu; il commandait une division militaire dans la Normandie. Rouen manifestait une horreur assez vive pour l'anarchie révolutionnaire qui désolait son commerce et son industrie. Le nom du roi était encore prononcé, dans cette ville, avec respect, avec amour. Sous la protection d'excellens magistrats à la tête desquels était le marquis d'Herbouville, Rouen était devenu une ville de réfuge pour tous les Royalistes, et particulièrement pour ceux du parti constitutionnel. La garde nationale toute entière semblait animée de cet esprit monarchique, qu'à Paris deux ou trois compagnies seulement osaient encore manifester. On trouvait

un secours encore plus certain dans le régiment suisse de Salis, et dans un beau régiment de cavalerie, mestre-de-camp. Le roi pouvait, en dix ou douze heures, se rendre de Paris à Rouen avec des relais préparés. Les villes qui se trouvaient sur son passage, étaient dans les meilleurs sentimens; le roi pouvait, avec une puissante escorte, s'établir à Rouen. Craignait-on dans cette ville l'invasion d'une armée parisienne, le roi partait pour le Hâvre, ville très-bien disposée. Enfin, s'il ne restait plus d'espoir de défense, il s'embarquait pour l'Angleterre. Quant à la sortie du château et de Paris, elle était moins périlleuse que l'imagination ne le supposait. Le roi pouvait tout commander aux suisses de sa garde royale. Sa majesté avait paru plus d'une fois sourire à ce plan, et madame Élisabeth le regardait comme le seul moyen de salut qui restât à son frère. Malheureusement la reine s'y montra constamment opposée. Voici comme elle s'exprima sur ce sujet, dans un entretien confidentiel avec M. Hüe qui nous rapporte les paroles de cette princesse : « On a voulu nous « persuader d'aller en Normandie, parce qu'en « général les adresses envoyées de cette pro- « vince expriment de bons sentimens. Mais, 1792.

1792. « si, comme on n'aurait que trop à le crain-
« dre, les Marseillais et les gens des faubourgs
« venaient nous y chercher, jamais on ne tire-
« rait des maisons ni des charrues du pays un
« nombre d'hommes suffisant pour repousser
« leurs attaques. Il faudrait s'évader dans un
« bateau de pêcheur, et peut-être aurions-
« nous le sort du roi Jacques. Autant vaut
« périr ici. Quel que soit donc le danger qui
« menace nos jours, le roi et moi resterons
« à Paris; c'est l'avis du duc de Brunswick.
« Son plan qu'il nous a fait communiquer est
« de venir dans ces murs même nous déli-
« vrer. »

Il est certain cependant que le roi ne montrait point le même éloignement pour la retraite en Normandie. L'auteur de cette Histoire a une connaissance personnelle* que les mesures pour le voyage se continuèrent avec un mystère bien gardé pendant deux mois; que l'on avait fait venir des canons pour le Hâvre, et enfin que peu de jours avant le 10 août, le roi donna l'ordre de détacher trois cents hommes de la garde suisse pour les porter

* L'auteur de cette Histoire était alors à Rouen auprès de M. le duc de Liancourt.

sur la route de Normandie ; ils s'y rendirent en effet sous prétexte de protéger l'arrivage des grains. Cette mesure devint fatale ; car elle affaiblit la garde suisse d'un nombre d'hommes peut-être suffisant pour lui assurer une victoire complète. 1792.

Il est également certain que le roi personnellement craignait beaucoup l'entrée des troupes étrangères sur le territoire de France; qu'on lui avait fait violence pour déclarer la guerre; qu'il en prévoyait les affreux résultats, et que le manifeste du duc de Brunswick lui causa la plus profonde douleur.

Que résulte-t-il de ces pénibles détails de projets avortés? c'est que Louis XVI savait mieux souffrir que vouloir.

Feinte réconciliation des partis dans l'Assemblée. 9 juillet.

Une scène qui devait être touchante, et qui ne fut que ridicule, se passa dans l'Assemblée. Une femme nommée Olympe de Gouges, qui cherchait partout la célébrité, et se piquait d'un patriotisme exalté, mais tendre et mystique, fit paraître une affiche écrite d'un style médiocre, dont l'objet était de concilier les deux partis qui se combattaient dans l'Assemblée. Cette affiche produisit de l'effet sur tout ce qu'il y avait d'âmes simples et paisibles parmi le peuple. Le même jour,

1792. l'évêque constitutionnel de Lyon, Lamourette, prononça à l'Assemblée législative un discours assez adroit et assez pathétique, qu tendait au même but. Il commença, ainsi que tous les médiateurs, par faire une compensation imaginaire des torts des deux partis. La foule des impartiaux, c'est-à-dire des hommes sans caractère, l'écouta les larmes aux yeux. Il entreprit de prouver que la division actuelle ne tenait qu'à deux accusations que les partis se renvoyaient continuellement, quoiqu'elles fussent sans réalité : « Qu'y a-t-il de plus chimérique, disait-il, que la pensée qu'on suppose à certains membres de l'Assemblée, de vouloir établir une république? Quoi de moins vraisemblable, d'un autre côté, que la pensée que ceux-ci supposent à leurs adversaires, de vouloir enfreindre la Constitution pour établir deux chambres? Il est un moyen d'écarter ces funestes nuages, c'est de frapper d'un égal anathème l'un et l'autre de ces projets. » A peine cet orateur de paix avait-il parlé, que la salle retentit des sermens qu'il avait proposés. La république fut désavouée solennellement par tous ceux qui l'établirent un mois après, et qui n'eurent jamais un autre but. Ils se jouaient du parjure,

et punissaient dans leurs ennemis la plus légère infraction de sermens imposés par la violence. Comme il faut toujours en France avoir de l'enthousiasme ou en feindre, les deux partis franchirent la barrière formidable qui séparait le côté droit du côté gauche. Les orateurs, habitués à se dénoncer, à se diffamer tous les jours, coururent dans les bras l'un de l'autre; la haine donna et reçut les embrassemens de la haine. Les tribunes elles-mêmes cédèrent un moment à cette ivresse. On proposa de faire jouir le roi du tableau d'une réconciliation qui allait calmer toutes ses sollicitudes. Quelque empressement qu'il mît à venir contempler ce spectacle, il arriva à peine assez tôt pour ne pas trouver le prestige entièrement dissipé. Il parla avec émotion, fut écouté avec un intérêt hypocrite; et le soir, pour donner un gage de la réconciliation universelle, il fit ouvrir le jardin des Tuileries, qui était fermé depuis la journée du 20 juin. Dans cette même soirée, l'Assemblée se réunit, et sut mal se prêter à un nouveau langage de paix. Le lendemain, les deux partis se laissèrent entraîner, sans résistance, au courant de leurs animosités. Les Jacobins se raillèrent de cette soirée qu'ils appelaient *le baiser d'amou-* 1792.

1792. *rette* ou *la réconciliation normande*. Depuis, ils se vengèrent d'un moment de contrainte sur l'abbé Lamourette et madame de Gouges, en les faisant périr.

Démission de tous les ministres.

Les nouveaux ministres, qui n'avaient point désespéré de servir le roi après la journée du 20 juin, étaient en butte à des dénonciations continuelles, présage assuré du décret d'accusation. Leur situation les épouvanta; ils donnèrent leur démission tous à la fois. Louis, abandonné au milieu de l'orage, eut peine à trouver des hommes assez dévoués pour accepter ce périlleux emploi; il parvint cependant à se recomposer un ministère à force de sollicitations.

La patrie déclarée en danger. 11 juillet.

Quoique les ennemis de la cour fussent, dans ce moment même, fortement occupés de leurs divisions intestines, ils ne perdaient point de vue le projet de détruire la royauté. Les Girondins voulaient y procéder par une loi qui abolirait la monarchie; les Jacobins par la journée la plus terrible de la révolution. On travaillait, des deux côtés, à répandre dans les esprits une sombre exaspération. L'Assemblée rendit un décret qui devait amener ce résultat. *La patrie fut déclarée en danger;* cette proclamation se fit

avec un appareil terrible. Le canon d'alarme était tiré d'heure en heure à l'hôtel des Invalides, et les détonations ébranlaient le palais du roi. 1792.

La guerre se continuait avec lenteur et avec faiblesse; l'Autriche aurait été à peine en mesure de se défendre dans les Pays-Bas, si elle avait eu à combattre des armées plus exercées. Le général Luckner, qui avait pris le commandement de l'armée du Nord, avait d'abord obtenu un succès trop facile pour être glorieux. Il s'était emparé des villes d'Ypres, de Menin et de Courtrai; dans le moment où on croyait qu'entré dans la Belgique, il parviendrait aisément à la soulever, il évacua subitement ces trois villes. Sa position militaire pouvait l'exiger; mais comme il n'avait point été attaqué, on jugea qu'un ministre docile aux vœux de la cour avait donné l'ordre de la retraite. On vit surtout une perfidie profondément combinée, dans l'action d'un officier supérieur de cette armée, nommé Jarry, qui, en évacuant Courtrai, et suivi de près par l'ennemi, avait fait mettre le feu à un faubourg de cette ville. On supposa que cet acte cruel avait eu pour motif d'indisposer contre nous le peuple de la Belgique.

1792. Mais ce qui rendait les dangers plus pressans, c'était l'approche d'une formidable armée prussienne, commandée par Frédéric-Guillaume et par le duc de Brunswick. Je ferai plus tard le dénombrement de cette armée.

Le roi de Suède Gustave III venait de périr sous les coups du régicide Ankarstroïna. Ce crime avait frappé les émigrés d'un triste pressentiment, et rempli de joie tous les révolutionnaires. L'armée prussienne s'avançait avec de grandes espérances de gloire. Le roi avait donné avis de cette marche à l'Assemblée, et l'on ne pouvait se dissimuler que rien n'était encore préparé pour arrêter ce torrent. Les Jacobins se gardaient bien d'affaiblir l'image des dangers. Ils ajoutaient que le plus cruel de tous était la perfidie d'une cour qui dirigeait elle-même des ennemis si formidables.

Deuxième fédération. 14 juillet.

Dans de telles circonstances, on espéra pouvoir ranimer l'enthousiasme des Français par une seconde fédération, qui eut lieu, comme la première, à l'anniversaire du 14 juillet. Il semblait qu'elle dût présenter des légions de nouveaux défenseurs prêts à voler à la frontière; mais les brigands y étaient en foule, et les guerriers peu nom-

breux. La nouvelle fédération ne fut marquée 1792.
que par les fantaisies grotesques et barbares du délire populaire. L'Assemblée législative avait, la veille, cassé l'arrêté du département de Paris, par lequel Péthion était suspendu de ses fonctions. Cette décision, sollicitée par les clameurs et les menaces d'une foule immense, était devenue un triomphe de parti. Péthion parut à cette fête dont il fut bientôt le seul objet, le seul héros. Son nom était écrit sur tous les chapeaux avec de la craie, et placé sur des bannières à côté des noms d'Aristide et de Guillaume Tell. On était excédé du concert uniforme et extravagant de ces cris mille fois répétés : *Vive Péthion! Péthion ou la mort!* Le danger proclamé de la patrie était oublié, tout s'enivrait du bonheur de revoir Péthion. Il ajoutait au ridicule de cette scène par le naïf orgueil avec lequel il jouissait de ces acclamations. Jamais on ne vit un plus libre épanouissement de la sottise. Cet enthousiasme était toutefois peu sincère chez les Jacobins qui le savaient attaché au parti de la Gironde; mais ils se plaisaient à préparer sa chute par cet excès d'idolâtrie. Louis ne parut au champ de la fédération que comme un roi vaincu à la suite d'un triomphateur.

1792. Au moment où il se présenta à l'autel de la patrie pour renouveler son serment, mille voix dénoncèrent en lui un parjure. Il y eut même un moment où la foule pressa son cortége de manière à faire craindre pour ses jours. Les gardes suisses, et quelques compagnies de grenadiers de la garde nationale, avaient été disposés pour veiller à sa sûreté. Leur contenance fière écarta le danger, mais non les outrages. Le roi ne cessa d'en être abreuvé dans ce même Champ-de-Mars, où, deux ans auparavant, son nom avait été béni avec tant d'ivresse par deux cent mille hommes qui se croyaient libres.

La déchéance du roi mise en question.

Au milieu de cette agitation qu'ils avaient fait naître, les Girondins étaient plus que jamais indécis sur la marche qu'ils avaient à suivre. Quelquefois ils faisaient dire à la cour, par des agens obscurs, que le roi pouvait encore les calmer en rappelant les trois ministres de leur choix, et en se résignant à tenir sous eux une conduite subordonnée et passive. Ils ne se lassaient point de répéter des menaces; ils disaient, et le fait était vrai, qu'eux seuls retenaient encore l'insurrection prête à éclater; mais ils n'en conservèrent pas long-temps le pouvoir. On ne peut rien

affirmer sur les négociations qu'on prétend qu'ils ouvrirent alors avec la cour. Un Mémoire qui fut remis au roi par le peintre Boscq, au nom de Vergniaud, Guadet et Gensonné, peu de jours avant le 10 août, offre la preuve que les Girondins commençaient à craindre les Jacobins qui marchaient à leur suite. Ils insistaient sur le rappel des ministres Servan, Rolland et Clavière; mais ce Mémoire, qu'on a depuis présenté comme une preuve de leur défection, était plein d'arrogance et de sentimens révolutionnaires. 1792.

Ils se voyaient arrivés au moment d'accomplir l'entreprise qu'ils méditaient depuis si long-temps, et qu'ils avaient préparée par des actes révolutionnaires revêtus du nom de lois; c'était de faire prononcer par l'Assemblée législative la déchéance du monarque. Quelque violente que fût cette mesure, elle leur semblait préférable aux dangers d'une insurrection qui, dirigée sans eux, pouvait bientôt se tourner contre eux et contre la liberté même.

Les Jacobins s'inquiétèrent de cette marche qui eût rendu leur concours inutile. Robespierre demanda la convocation des Assemblées primaires. C'était au peuple, disait-il,

1792. au peuple seul à prononcer, et sur le roi actuel, et sur la royauté même. Il appelait une *Convention nationale* qui serait investie par le peuple de toute l'étendue des pouvoirs exercés par l'Assemblée constituante; et déjà tout était préparé pour que Robespierre fût le tyran de cette Convention. Dans ce moment même, Danton usait de la plus profonde perfidie envers une cour crédule. Fabre d'Églantine et lui conservaient des intelligences avec l'un des ministres nouveaux, qui était extrêmement dévoué au roi. « Voyez, disaient-ils, « tout ce que nous faisons pour vous mettre « à l'abri des atteintes du parti de la Gironde; « nous conservons notre popularité, et chaque « jour nous lui ravissons la sienne. S'il fait « une proposition violente, mais exécutable, « sur-le-champ nous en faisons une plus exa- « gérée, et dont la difficulté l'embarrasse. « Nous parlons au peuple d'excès, et nous « prévenons ses attentats. A-t-on vu les Ja- « cobins et les Cordeliers se mêler à l'insur- « rection du 20 juin? Sa couleur indécise, de « si petits effets, joints à de si insolentes me- « naces, ne permettent pas qu'on nous l'at- « tribue. Bientôt ils n'auront plus à eux une « seule troupe dont ils puissent disposer;

« nous leur enlèverons les fédérés et les Mar- 1792.
« seillais, dont on annonce l'arrivée, comme
« nous leur avons enlevé le peuple ; et nous
« occuperons ceux-ci de mouvemens incer-
« tains, dont les résultats ne seront jamais à
« craindre pour la cour. »

C'était par de tels artifices que ces hommes perfides voilaient la profondeur de leurs complots aux yeux de ceux dont ils avaient juré la ruine. Dans l'épuisement même de la liste civile, ils obtenaient encore des sommes considérables. On ignore si leur cupidité leur permettait d'en faire servir une partie aux besoins les plus urgens de leur faction : on ignore aussi s'ils avaient concerté ces manœuvres avec Roberspierre. Le caractère farouche de celui-ci et son affectation de désintéressement pouvaient y répugner ; cependant ce jeu cruel était fait pour réjouir son âme atroce.

Les Girondins qui avaient mis en avant l'idée de la déchéance, et qui avaient employé toute la véhémence et toute l'habileté de leurs moyens à familiariser l'Assemblée avec cette mesure, s'effrayèrent du plan de Roberspierre. On vit avec étonnement Brissot se présenter à la tribune, pour demander que cette dis-

1792. cussion fût traitée avec calme et maturité. Il témoignait du repentir et de l'incertitude; il combattait directement les Jacobins dans le plan qu'ils venaient d'adopter; il dévoilait plusieurs de leurs pensées secrètes. Ce discours montre combien les Girondins avaient encore d'éloignement pour l'insurrection proposée. On peut affirmer, contre leur propre témoignage, que cette fatale catastrophe ne leur appartient pas. Il est vrai que Barbaroux, Carra, Joseph Chénier, y prirent une part très-active; mais ils étaient alors plus liés avec le parti de Roberspierre qu'avec celui des Girondins. L'histoire ne peut accorder à ces derniers qu'un rôle assez secondaire dans un crime qu'ils ont réclamé avec orgueil. Cependant Vergniaud parut prononcer à la tribune un manifeste de la journée du 10 août, lorsque, demandant la déchéance du roi, il s'exprima en ces termes :

« Je vous demande, disait-il, ce qu'il faut « entendre par un acte formel d'opposition. « La raison dit que c'est l'acte d'une résistance « proportionnée, autant qu'il est possible, au « danger, et faite dans un temps utile, pour « pouvoir l'éviter. Par exemple, si dans la « guerre actuelle cent mille Autrichiens diri-

« geaient leur marche vers la Flandre, ou 1792.
« cent mille Prussiens vers l'Alsace, et que
« le roi, qui est le chef suprême de la force
« publique, n'opposât à chacune de ces redou-
« tables armées qu'un détachement de dix ou
« vingt mille hommes, pourrait-on dire qu'il
« a employé les moyens de résistance con-
« venables, qu'il a rempli le vœu de la Con-
« stitution, et fait l'acte formel qu'elle exige
« de lui?

« Si le roi, chargé de veiller à la sûreté
« extérieure de l'état, de notifier au corps
« législatif les hostilités imminentes, instruit
« des mouvemens de l'armée prussienne, et
« n'en donnant aucune connaissance à l'As-
« semblée nationale; instruit, ou du moins
« pouvant présumer que cette armée nous
« attaquera dans un mois, disposait avec len-
« teur les préparatifs de répulsion; si l'on
« avait une juste inquiétude sur les progrès
« que les ennemis pourraient faire dans l'in-
« térieur de l'état, et qu'un camp de réserve
« fût absolument nécessaire pour prévenir ou
« arrêter ces progrès; s'il existait un décret
« qui rendît infaillible et prompte la forma-
« tion de ce camp; si le roi rejetait ce décret,
« et lui substituait un plan dont le succès fût

1792. « incertain, et demandât pour son exécution « un temps si considérable, que les ennemis « eussent celui de la rendre impossible; si le « corps législatif rendait des décrets de sûreté « générale, et que l'urgence ne permît aucun « délai pour leur exécution; que cependant « la sanction fût refusée ou différée pendant « deux mois; si le roi laissait le commande- « ment d'une armée à un général intrigant, « devenu suspect à la nation par les fautes les « plus graves, les attentats les plus caracté- « risés contre la Constitution; si un autre gé- « néral, nourri loin de la corruption des cours, « et familier avec la victoire, demandait, « pour la gloire de nos armes, un renfort « qu'il serait facile de lui accorder; si, par « un refus, le roi lui disait clairement : Je te « défends de vaincre; si, mettant à profit « cette funeste temporisation, tant d'inco- « hérence dans notre marche politique, ou « plutôt une si constante persévérance dans « la perfidie, la ligue des tyrans portait des « atteintes mortelles à la liberté, pourrait-on « dire que le roi a fait la résistance constitu- « tionnelle; qu'il a rempli pour la défense de « l'état le vœu de la Constitution; qu'il a fait « l'acte formel qu'elle lui prescrit? S'il était

« possible que, dans les calamités d'une guerre 1792.
« funeste, dans un bouleversement contre-
« révolutionnaire, le roi des Français ne leur
« parlât de son amour pour la Constitution
« qu'avec une ironie insultante et dérisoire,
« ne seraient-ils pas en droit de lui dire :

« O roi! qui sans doute avez cru avec le
« tyran Lysandre que la vérité ne valait pas
« mieux que le mensonge, et qu'il fallait amu-
« ser les hommes par des sermens, ainsi qu'on
« amuse les enfans avec des hochets; qui n'avez
« feint d'aimer les lois que pour parvenir à la
« puissance qui vous servirait à les braver; la
« Constitution, que pour qu'elle ne vous pré-
« cipitât pas du trône où vous aviez besoin de
« rester pour la détruire; la nation, que pour
« assurer le succès de vos perfidies en lui in-
« spirant de la confiance; pensez-vous nous
« abuser aujourd'hui avec d'hypocrites pro-
« testations, nous donner le change sur la
« cause de nos malheurs par l'artifice de vos
« excuses et l'audace de vos sophismes?

« Était-ce nous défendre que d'opposer aux
« soldats étrangers des forces dont l'infériorité
« ne laissait pas même d'incertitude sur leur
« défaite? Était-ce nous défendre que d'écar-
« ter les projets tendant à fortifier l'intérieur

1792. « du royaume, ou de faire des préparatifs de « résistance pour l'époque où nous serions « déjà devenus la proie des tyrans? Était-ce « nous défendre que de choisir des généraux « qui attaquaient eux-mêmes la Constitution, « ou d'enchaîner le courage de ceux qui la « servaient? Était-ce nous défendre que de « paralyser sans cesse le gouvernement par la « désorganisation continuelle du ministère? « La Constitution vous laissait-elle le choix « des ministres pour notre bonheur ou notre « ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour « notre gloire ou notre honte? Vous donna-« t-elle enfin le droit de sanction, une liste ci-« vile et tant de grandes prérogatives, pour « perdre constitutionnellement la Constitu-« tion et l'empire? Non, non, homme que « la générosité des Français n'a pu émouvoir, « homme que le seul amour du despotisme a « pu rendre sensible, vous n'avez pas rempli « le vœu de la Constitution : elle peut être « renversée, mais vous ne recueillerez point « le fruit de votre parjure. Vous ne vous êtes « point opposé par un acte formel aux vic-« toires qui se remportaient en votre nom « sur la liberté; mais vous ne recueillerez « point le fruit de ces indignes triomphes.

« Vous n'êtes plus rien pour cette constitu- 1792.
« tion que vous avez si indignement violée,
« pour ce peuple que vous avez si lâchement
« trahi! »

Dumas avait répondu avec beaucoup de talent et de véhémence à ce discours de Vergniaud; mais il n'avait pu empêcher que la déchéance du roi ne fût sur-le-champ mise en question. L'Assemblée paraissait suffisamment entraînée pour prendre sur elle cette mesure décisive, lorsque les Girondins, par les raisons que j'ai énoncées plus haut, laissèrent languir cette attaque. Ils la reprirent avec vigueur quand ils s'aperçurent que les Jacobins allaient porter le coup fatal; peut-être voulaient-ils leur enlever un prétexte pour l'agression; peut-être ne songeaient-ils qu'à se mettre à l'abri de leurs fureurs en signalant de nouveau leur haine contre la cour.

Péthion déclara toutes les sections de Paris en permanence. Il les fit délibérer sur les dangers de la patrie, et se servit de tous les moyens révolutionnaires pour déconcerter les timides défenseurs de la Constitution et du roi. Il vint ensuite présenter à l'Assemblée législative une pétition impudente, dans laquelle les sections de Paris déclaraient que Louis avait perdu la

1792. confiance de la nation. Le lendemain, plusieurs d'entre elles se convoquèrent, et protestèrent contre le vœu qui leur avait été attribué. Cette lutte se passa en invectives amères, en violences continuelles. Les Jacobins, vainqueurs dans une section, se rendaient bientôt dans une autre où l'on entreprenait de leur résister, et dispersaient à coups de chaise, de banc ou de bâton des hommes peu faits à ce genre de combat.

La légion marseillaise à Paris.

Paris prit chaque jour un aspect plus menaçant et plus tumultueux; les fédérés arrivaient de toutes parts; ils se regardaient comme les représentans armés de la nation, par conséquent comme fort au-dessus des représentans législateurs. Les ministres s'efforçaient en vain de les renvoyer à Soissons, qui avait été choisi pour le lieu de leur rassemblement; la terreur qu'ils inspiraient fut beaucoup accrue par l'arrivée de la légion marseillaise. La cour était dans un tel état de stupeur et d'épouvante, qu'elle n'avait osé arrêter la marche de cette troupe choisie pour faire l'avant-garde de l'insurrection projetée. Elle n'était composée que de sept cents hommes, mais qui depuis long-temps faisaient trembler le midi de la France. Plusieurs avaient pris

une horrible part aux massacres d'Avignon. 1792.
Dans la ville d'Arles, ils avaient surpris un régiment suisse dont ils avaient désarmé quelques officiers. Depuis ce jour, leur rage n'était jamais plus vivement allumée qu'à l'aspect d'un uniforme suisse. Plusieurs sortaient des prisons de Gênes, de la Savoie, du Piémont, de la Corse, où ils s'étaient fortifiés dans la haine de l'ordre social, tandis qu'ils expiaient des délits de toute sorte. Une taille petite et mince, un teint basané, des yeux où se peignait une pétulante audace, des mouvemens d'une extrême agilité, un patois prononcé rudement, des chants, des sauts, des gestes, des danses où les accens de la joie se mêlaient presque toujours à l'expression de la cruauté; c'est ainsi que s'annonçaient les brigands qui venaient régner sur la France. Ils avaient le courage d'action qui manquait aux plus atroces révolutionnaires de Paris, lesquels n'osaient rien entreprendre que sous la protection d'une longue forêt de piques. A leur tête marchaient Rebecqui, dont le nom avait figuré dans les massacres d'Avignon, et un jeune homme nommé Barbaroux, fanatique de républicanisme, empoisonné des plus hideuses maximes des feuilles révolutionnaires,

1792. mais dont la figure noble, régulière et franche promettait de tout autres sentimens. Madame Rolland sut depuis l'enlever à l'empire de Roberspierre et de Marat. Alors il était plein d'admiration pour eux; il les vit de près, et leur lâcheté le révolta.

On avait préparé à Paris une insurrection pour le jour de leur entrée triomphale à Paris. Quarante mille hommes des faubourgs devaient marcher à leur rencontre à Charenton, et de là se porter sur le château des Tuileries, dont les Marseillais devaient commencer l'attaque. Ils roulaient avec eux deux pièces de canon. La jalousie de Santerre sauva ce jour-là la famille royale. Il fit manquer un mouvement dont il n'aurait pas eu le principal honneur. Deux cents hommes seulement allèrent au-devant des Marseillais. On les introduisit avec honneur à la mairie, et de là aux Champs-Élysées, pour y prendre un repas fraternel. Ce lieu n'avait pas été choisi sans intention. Environ cinquante grenadiers de la garde nationale, parmi lesquels étaient deux membres de l'Assemblée constituante, MM. Dupont de Nemours et Regnault de Saint-Jean-d'Angély, s'étaient réunis dans un repas aux Champs-Élysées, et faisaient entendre

les cris accoutumés du parti constitutionnel : 1792.
Vive la nation et le roi! vive La Fayette! Les Marseillais, conduits dans une taverne voisine de ce banquet, frémirent en entendant des acclamations qu'ils appelaient contre-révolutionnaires. Excités par les Lazouski, les Fournier et d'autres hommes nés pour le meurtre, ils brisent les barrières et les portes de la taverne voisine. Le combat était trop inégal : les convives essaient en vain de résister; ils sont écrasés par le nombre des assaillans, fortifiés par deux mille hommes du peuple. Plusieurs grenadiers sont blessés. Au milieu de la promenade publique la plus fréquentée, ils ne trouvent pas un parent, pas un ami qui vienne prendre part à leurs dangers. Un d'entre eux, nommé Duhamel, lieutenant de la section des Filles-Saint-Thomas, s'était long-temps défendu avec courage, et avait reçu plusieurs blessures. Il cherchait à se réfugier dans une maison voisine; les Marseillais l'y atteignent et le tuent. Ses compagnons, dispersés de tous côtés, ne se croient pas assez forts pour le venger. Ils se jettent en désordre sur le pont Tournant. Le jardin des Tuileries, encore fermé au peuple, leur est ouvert; ils trou-

1792. vent un asile dans le palais du roi. La reine et madame Élisabeth viennent leur donner des soins avec le plus vif intérêt. Cette hospitalité exposait le château à une attaque soudaine; mais les augustes et excellentes princesses étaient heureuses de pouvoir montrer leur reconnaissance à ce petit nombre de Français qui s'exposaient encore pour leur salut.

Cependant l'alarme s'était répandue dans Paris; plusieurs bataillons se tenaient rassemblés; le comte de Narbonne et d'autres militaires distingués vinrent à eux, et les pressèrent de marcher contre les meurtriers du malheureux Duhamel : leurs efforts furent impuissans, on se tint sur la défensive. Les Marseillais rentrèrent dans leurs casernes en répétant des chants de victoire; et ce premier essai leur dévoila quelle pusillanimité régnait dans la ville où ils venaient faire une révolution. Ceux qui n'avaient pas su exercer leur propre vengeance implorèrent celle des lois; l'Assemblée les repoussa avec ce mépris barbare et stupide qu'elle avait prodigué quelques mois auparavant aux Feuillans outragés. La vertu timide s'empressa de fuir d'une ville dont le crime prenait possession; la vertu

courageuse y trouva encore des postes pour l'honneur. 1792.

Nous avons déjà vu que le roi, depuis la journée du 20 juin, avait fait fermer le jardin des Tuileries. Par cette précaution, il se mettait moins à couvert des attaques de ses ennemis que de leurs invectives. L'Assemblée législative lui ôta cette faible barrière, en ordonnant que la terrasse des Feuillans, qui conduisait au lieu des séances, serait rendue publique. Les Jacobins et tout le peuple qui marchait à leur suite s'emparèrent sur-le-champ de cette terrasse; mais ils affectèrent de s'interdire à eux-mêmes l'entrée du reste du jardin. Ils étendirent le long de la terrasse un ruban tricolore pour servir de limite; ils y avaient attaché plusieurs écriteaux injurieux, tels que ceux-ci : *N'allez pas dans la forêt Noire. Route de Coblentz. Palais pestiféré.* La cour n'avait pas osé refuser aux fédérés le privilége de traverser le jardin; ils hurlaient des chants épouvantables sous les fenêtres du château, et annonçaient si hautement l'insurrection, que la cour pouvait apprendre de ses ennemis quel jour, par quelle force et par quels moyens elle serait attaquée.

Les hommes odieux au parti populaire

1792. étaient poursuivis partout où ils pouvaient se montrer. M. d'Éprémesnil fut assailli par un groupe furieux aux environs du Palais-Royal : on le déshabilla ; on lui porta plusieurs coups de sabre ; on le traînait tout sanglant ; on ne semblait différer sa mort que pour lui faire dévorer plus long-temps les outrages. Péthion arriva : respecté de la foule, il sauva la vie à d'Éprémesnil. Celui-ci lui adressa ces paroles : « Comme vous l'êtes aujourd'hui, mon« sieur, j'ai été porté en triomphe, et vous me « voyez maintenant en proie aux fureurs du « peuple. Ne vous fiez point à sa faveur ni à « votre fortune actuelle. » Jamais prédiction ne fut plus promptement accomplie.

Entreprise de Dusaillant.

Dans le même temps, on apprit que les massacres recommençaient dans le Midi. La ville d'Arles fut ensanglantée par la vengeance du parti populaire, qui avait été quelque temps comprimé par les royalistes. A Toulon, neuf personnes accusées d'aristocratie furent égorgées. L'histoire cesse, à l'époque où nous entrons, de recueillir les noms des victimes, tant elles s'offrent en foule. D'un autre côté, il s'était formé dans l'Ardèche un rassemblement contre-révolutionnaire, qui pouvait aisément se grossir dans un pays trop disposé,

par sa situation, et surtout par le caractère impétueux de ses habitans, au fléau des guerres civiles. Les Royalistes avaient à leur tête un loyal gentilhomme, le comte Dusaillant. Il avait plus de courage que d'adresse; il commença son entreprise sans l'avoir méditée. Il ne sut point s'entourer des nombreux mécontens qui existaient dans cette contrée. Les constitutionnels et les Jacobins se réunirent contre lui; il ne tarda point à être enveloppé, et périt ainsi que ses principaux complices. 1792.

Tous ces mouvemens ajoutaient à la sombre disposition des esprits. Cependant ceux qui conspiraient contre la cour, prêts à lui porter le dernier coup, éprouvaient quelquefois de l'irrésolution et même du découragement. A force d'entretenir le peuple des formidables mouvemens d'armes qui se préparaient au château des Tuileries, leur propre imagination en était ébranlée.

Préparatifs d'une grande insurrection.

Les chefs des Jacobins se réunissaient à Charenton pour se décider sur le jour et sur les mesures de l'insurrection. Roberspierre se rendait avec mystère aux conciliabules des conspirateurs, y parlait avec timidité. Il étudiait l'art de profiter de la victoire, et laissait

1792. à d'autres le soin de la préparer. Danton, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, d'autres hommes d'une célébrité non moins odieuse, disposaient le mouvement; mais aucun d'eux ne s'offrait pour commander l'attaque. Ils s'arrêtaient presque toujours à ce mot : Que ferons-nous si la cour nous résiste? Ils n'avaient pas assez de confiance dans les talens militaires et la valeur de Santerre pour lui confier cette entreprise. Danton leur présenta enfin un homme fait pour dissiper toutes leurs alarmes : c'était Westermann, officier subalterne, mais fort intelligent, qui depuis signala sa bravoure, ses talens et sa férocité dans la guerre de la Vendée. Il fit part aux Jacobins d'un plan d'attaque qui fut vivement appuyé par les chefs de la légion marseillaise. Ceux-ci répondaient de leur petite troupe; mais la multitude parisienne, qu'il fallait employer, était méprisée par ceux même qui la dirigeaient. On ne la trouvait point encore suffisamment remplie de l'enthousiasme révolutionnaire; on s'indignait de ce que des hommes du peuple demandaient encore quel prétexte on avait pour l'insurrection. « Eh bien! s'écria un jour « Chabot, au milieu d'une délibération des

« conjurés, ils veulent un prétexte; ma mort « peut le leur fournir. » On l'écouta avec étonnement. « Oui, répondit-il, le moyen est tout « simple. Je me trouverai pendant la nuit « dans une rue détournée; que quelques-« uns de vous s'y rendent en même temps; « qu'ils attendent mon signal; qu'ils me tuent; « que sur-le-champ on répande parmi le peu-« ple que la cour a payé des assassins pour « immoler un député patriote; que mon corps « sanglant soit porté dans tous les lieux pu-« blics : la vengeance éclate sur-le-champ, le « peuple est rempli de fureur, l'insurrection « se décide, et le château des Tuileries est « abattu. » L'exécrable proposition de Chabot parut aux conjurés digne des plus beaux traits de l'antiquité; mais ils témoignèrent du regret de priver la patrie d'un si grand citoyen, et pensèrent qu'une blessure même assez légère, semblable à celle que le conseiller Joly s'était faite adroitement dans les troubles de la Fronde, pourrait produire sur le peuple un effet suffisant. Chabot trouva le moyen mesquin et usé, et insista pour que son cadavre servît d'étendard à l'insurrection. Il fut convenu que deux de ses amis, officieux assassins, l'attendraient au détour d'une rue in-

1792.

1792. diquée. Le lendemain ils s'y rendirent; mais le héros jacobin avait fait ses réflexions, et il manqua le rendez-vous.

Ce même Chabot avait indiqué le 26 juillet pour le jour de l'insurrection. Péthion en fut informé, et condamna l'entreprise, soit parce que les Girondins, ses amis, n'y étaient point appelés, soit parce que les mesures lui parurent mal prises. Comme Chabot lui en faisait de vifs reproches, Péthion lui dit, avec tout le sentiment de son importance : *Vous aurez donc toujours une mauvaise tête!* et le traita sans beaucoup de considération. Dès ce moment, le vindicatif apostat se promit de faire tomber la tête de Péthion.

La conjuration manqua également le 1er, le 4 et le 5 août, parce qu'il y avait autant de plans d'insurrection que de chefs d'insurgés; leur but commun était le régicide, le massacre de la famille royale, des gentilshommes et des prêtres.

La cour se croyait instruite de ce qui se passait entre les conjurés, mais elle ne recevait à cet égard que de perfides confidences. Quoique les Girondins ne fussent point appelés à ces délibérations, ils n'en ignoraient cependant pas les résultats. Ils ne songèrent

plus à arrêter le mouvement, et peut-être n'en avaient-ils plus le pouvoir. Ils résolurent, en le laissant éclater, de s'en rendre les modérateurs et les maîtres. Vœu insensé! Connaissaient-ils assez peu Robespierre et Danton pour croire qu'ils se laisseraient ravir les fruits du crime? 1792.

M. de La Fayette échappe au décret d'accusation. 8 août.

Depuis plusieurs jours, l'Assemblée législative ne s'occupait plus que du décret d'accusation contre La Fayette : à cette décision était attaché le sort de la royauté constitutionnelle, dont il était le dernier soutien. Ses partisans redoublèrent de zèle dans cette discussion importante. Ils montraient en lui un homme qui sacrifiait tout au désir de maintenir ses sermens, et croyaient par là rappeler l'Assemblée au souvenir des siens. Chaque jour on s'apercevait que la majorité, épouvantée de la direction qu'elle avait suivie, faisait quelques efforts pour rentrer dans l'ordre constitutionnel. Les Girondins, qui l'avaient si long-temps dominée, commençaient à la trouver indocile. Le décret de déchéance du roi, qui devait suivre de près l'accusation de La Fayette, paraissait aux mornes et froids impartiaux un de ces engagemens irrévocables qui exposent à de terribles chances

1792. dans l'avenir. MM. Ramond, de Vaublanc, Dumas, Beugnot, Girardin, Dumolard, Lacretelle aîné, surent, en défendant M. de La Fayette, frapper l'esprit des impartiaux du terrible pas qu'on voulait leur faire franchir ensuite. S'ils ne purent soulever leur indignation, ils parvinrent du moins à inquiéter leur prudence. Les Girondins s'indignèrent de la résistance qu'ils éprouvaient, et se montrèrent alors aussi violens que les Jacobins eux-mêmes. Brissot venait de faire entendre contre La Fayette la même voix qui avait envoyé de Lessart à Orléans. La discussion se ferme après lui, et La Fayette est absous par une forte majorité. On invoque cet appel nominal, qui, dans des temps de troubles et de terreur, offrait aux hommes pusillanimes la crainte de placer leurs noms sur une liste de proscrits. On y procède, et à l'étonnement commun du parti vainqueur et du parti vaincu, quatre cent quarante-six voix prononcent contre deux cent vingt-quatre qu'il n'y a pas lieu à accusation. Ce décret fut rendu le 8 août. Le peuple des tribunes avait reçu cette décision avec des huées et des trépignemens de fureur. En sortant, il se fortifie de tous les groupes qui frémissaient autour de la salle. On de-

mande à grands cris la tête des amis de La Fayette. Bientôt MM. Ramond, de Vaublanc, Quatremère, Girardin, Lacretelle aîné et vingt autres députés soupçonnés d'attachement à la cour sont assaillis, frappés, meurtris. Déjà on les entraînait vers la fatale lanterne, lorsque des grenadiers de la garde nationale se font jour à travers les assassins, les dispersent à coups de crosse de fusil, et sauvent les députés. 1792.

Agitation dans l'Assemblée.

Le lendemain 9, un calme sombre règne dans Paris. Les députés outragés la veille viennent en vain demander vengeance à l'Assemblée; ils voient leurs adversaires sourire au récit des dangers qu'ils ont courus; ils se demandent ce qu'est devenue cette majorité qui venait de leur donner un triomphe d'un moment. Elle partage leurs périls; car déjà les Jacobins ont fait afficher l'appel nominal; néanmoins elle se tait et ne s'occupe ni de vengeance, ni même de précautions. Les *impartiaux* se félicitent tout bas de leur obscurité qui les a fait échapper aux dangers de la veille. Ceux du jour leur paraissent trop sérieux pour qu'ils les affrontent; c'est bien assez pour eux d'avoir eu du courage un jour. Ils lèvent des regards timides et supplians vers

1792. MM. Vergniaud, Guadet, Brissot, et semblent leur demander pardon d'un petit acte de résistance. Cependant Rœderer, procureur-syndic du département, arrive à l'Assemblée; il dévoile la conspiration qui se prépare: « C'est pour demain, dit-il. Dès ce soir, les « sections doivent se déclarer en insurrection, « jusqu'à ce que l'Asemblée ait prononcé la « déchéance du roi. Les fédérés et les Mar- « seillais doivent marcher à la tête des insur- « gés : le faubourg Saint-Antoine est dans la « plus affreuse agitation. Cependant le maire « de Paris ne donne pas au département les « avis nécessaires, ne répond pas aux lettres « les plus pressantes : il n'y a plus un moment « à perdre; à minuit vous entendrez sonner « le tocsin et battre la générale; c'est à l'As- « semblée à prendre les précautions néces- « saires pour assurer son indépendance, pour « mettre le roi à l'abri des périls qui le me- « nacent. Le département de Paris remplira « fidèlement et courageusement ses devoirs : « sa marche lui est tracée par la loi; mais ses « forces, il ne peut les tenir que de vous. »

Cette déclaration augmente le trouble qui règne dans l'Assemblée. M. de Vaublanc demande qu'on éloigne à l'instant de Paris les

fédérés et les Marseillais. A cette proposition, 1792.
Guadet éclate et rejette loin tout voile de modération. « A quels hommes pusillanimes, « s'écrie-t-il, a-t-on pu persuader qu'ils avaient « à craindre les coups des défenseurs de la « patrie? Toute profonde qu'est leur indi- « gnation, elle ne se livrera point à des excès « condamnables. Veut-on payer de cet op- « probre le dévouement dont ils nous entou- « rent? Non, ce n'est point de ce côté que « nous avons à craindre les poignards; il est « une faction qui les dirige. — Nommez-la, « s'écrie-t-on. — C'est celle qui a voulu « élever au-dessus de la représentation natio- « nale un général rebelle, qui a dicté ses in- « solentes pétitions, qui a conduit ses auda- « cieuses démarches, qui n'a cessé d'appuyer « tous les complots d'une cour perfide, qui « peut-être, dans ce moment, conspire avec « elle la perte des amis de la liberté, qui lui a « vendu le sang du peuple. » A cette violente apostrophe, les députés accusés se lèvent avec indignation : « Ah! qu'il eût mieux valu pour « nous, s'écrie M. Quatremère, périr hier « sous les coups des assassins qui nous envi- « ronnaient, que d'être en butte aujourd'hui « aux calomnies et aux fureurs homicides de

1792. « de quelques-uns de nos collègues! C'est la « majorité de l'Assemblée qui a absous La « Fayette; c'est elle qui est traité de faction « par une minorité conspiratrice. Nous ou- « blions dans ce moment le soin de notre « vengeance, qui est celle de la représenta- « tion nationale; il n'est plus question de nos « périls d'hier : songeons à ceux qui, dans ce « moment même, environnent le roi, l'As- « semblée et la Constitution. On vous de- « mande des mesures, on vous en propose, « que tardez-vous? L'horrible signal va se « faire entendre. »

Bientôt la fureur est telle entre les deux partis, que chaque instant fait craindre de voir le sang couler au milieu de l'Assemblée. La plupart des députés sont armés; les fédérés qui occupent les tribunes le sont aussi. Aucun décret ne se rend, aucune mesure ne se prépare; celle qui vient d'être proposée par Vaublanc est écartée. On lit une lettre de Péthion; elle annonçait l'imminence et le succès probable de l'insurrection, en justifiait presque la nécessité, mais en faisait un peu craindre les suites. Bientôt il se présente lui-même, et tient un langage tellement ambigu, tellement sombre, qu'en redoublant la terreur de l'As-

semblée, il la dispose encore plus en faveur de l'insurrection. 1792.

Dans cette même nuit, les ministres du roi vinrent au son des tocsins qui se répondaient de toute part, conjurer l'Assemblée d'envoyer une forte députation au château pour protéger les jours du roi et de la famille royale. MM. Bigot de Préameneu et Chéron appuyèrent vivement la proposition du ministre. On se souvient qu'au 20 juin, une députation de la même Assemblée, quoique envoyée un peu tard, quoique composée des membres les plus connus pour avoir provoqué ce mouvement, en avait modéré les plus affreux excès. Eh bien! à l'approche d'un plus grand danger, d'un mouvement armé plus formidable, au milieu d'une nuit qui faisait craindre les scènes les plus atroces, après les avertissemens donnés par l'autorité municipale, les députés royalistes virent avec horreur que l'Assemblée restait sourde à leurs instances, sourde au cri de l'honneur et de l'humanité! La majorité qui la veille avait sauvé M. de La Fayette, se refusait à sauver le roi!

Journée du 10 août.

L'insurrection avait trois centres principaux : le club des Jacobins, le club des Cordeliers et la section des Quinze-Vingts du

1792. faubourg Saint-Antoine. Mais c'est aux Cordeliers que se trouvent les hommes les plus redoutables; les Marseillais y sont, ils demandent impatiemment le signal. Danton, d'une voix furieuse et tonnante, retrace les crimes de la cour : « Cessons, s'écrie-t-il, d'en ap-
« peler aux lois et aux législateurs! Les lois,
« elles n'ont pas prévu tant de forfaits; les
« législateurs, ils en sont pour la plupart les
« complices; ils ont absous La Fayette. Ab-
« soudre le traître, c'est nous livrer à lui, aux
« ennemis de la France, aux vengeances san-
« guinaires des rois. Que dis-je? c'est cette
« nuit même que le perfide Louis a choisie
« pour livrer au carnage, à l'incendie, cette
« capitale qu'il veut quitter encore une fois.
« Brunswick et Bouillé, dans leurs manifestes,
« nous ont menacés *de ne pas laisser pierre sur*
« *pierre à Paris*. Pour nous, dont les menaces
« n'ont jamais été vaines, ne laissons pas pierre
« sur pierre dans le château où on les attend
« pour l'extermination générale des patriotes.
« Plus de pitié pour un roi parjure qui a tant
« de fois lassé notre patience! plus de pitié
« pour cette femme odieuse qui lui inspire
« toutes ces fureurs! plus de pitié pour les
« siens! Il ne s'agit plus de vaincre, comme

« au 14 juillet, pour le profit de Bailli, de 1792.
« La Fayette et d'une lâche Assemblée qui
« faisait tout contre le peuple en se servant de
« son nom. C'est aujourd'hui que la véritable
« souveraineté du peuple va s'annoncer au
« milieu des éclairs et des foudres. Le pouvoir
« que le peuple va saisir, il saura le garder.
« La terreur que nous allons répandre durera
« plus d'un jour. Bientôt nous demanderons
« compte aux riches de leurs coupables ri-
« chesses. Il faut qu'on dise un jour : *Le* 10
« *août, le peuple français a su s'affranchir de*
« *l'esclavage et de la misère.* Marchons pour
« prévenir le meurtre de nos familles! mar-
« chons pour échapper au déshonneur de subir
« le joug étranger! on ne peut livrer sur la
« frontière un combat aussi terrible que celui
« que nous allons engager. Toutes les vic-
« toires de nos guerriers seront renfermées
« dans notre victoire. Aux armes! aux armes! »
Ce cri est répété mille fois, et se propage dans tous les environs. A onze heures, cette assemblée se déclare en insurrection, et sur-le-champ un coup de fusil part. La fureur augmente, on traîne déjà les canons; Chabot, Camille-Desmoulins, plusieurs autres sortent pour aller sonner le tocsin. Ils trouvent sur

1792. leur passage le peuple épouvanté et encore indécis. Dans plusieurs sections, on veut leur résister; ils livrent en quelque sorte des combats pour s'emparer du tocsin. Ce terrible son se fait entendre, et va porter l'effroi au château des Tuileries : voyons ce qui s'y passe.

Le danger était prévu depuis si long-temps, que la cour avait pu prendre tous les moyens de défense qui étaient encore à sa disposition. Tout son espoir était dans les gardes suisses : M. Bachman s'était attaché, par de nobles exhortations, à porter leur fidélité jusqu'au plus héroïque dévouement. L'Assemblée avait voulu enlever ce secours au roi; elle avait ordonné que la garde suisse s'éloignât de Paris. Les ministres avaient saisi différens prétextes pour reculer l'exécution de cet ordre; mais ils n'avaient encore osé faire sortir les gardes suisses de leurs casernes de Ruel et de Courbevoie; tant on redoutait de justifier les alarmes du peuple; tant la cour craignait de paraître hostile, lors même qu'elle restait dans les mesures de la plus timide défensive.

Mais la garde suisse était déjà réduite à moitié. De plus, comme je l'ai dit, trois cents hommes avaient été envoyés sur la route de Normandie. Aucun ordre n'avait été donné

pour les rappeler; il avait fallu l'autorité municipale pour obtenir que la garde suisse pût sortir de ses casernes et se rendre à Paris. Leur entrée s'était faite le 9 août, dans un ordre, un silence, une majesté que le peuple avait admirés en frémissant. 1972.

Les cours et les postes principaux des Tuileries étaient occupés par neuf cent cinquante Suisses qui, empressés sans tumulte, élevaient des barricades et cherchaient à placer favorablement leur faible artillerie (deux canons seulement). On lisait sur leurs fronts toutes les vertus de leurs ancêtres, et l'on voyait qu'ils étaient résolus à courir pour un roi, leur bienfaiteur et l'ami de leur pays, les mêmes dangers que les héros de Morgarten et de Granson avaient courus en combattant la tyrannie. Si quelques Royalistes, pour enflammer leur zèle, venaient leur rappeler les outrages que le régiment suisse d'Ernest avait reçus des Marseillais, ou d'autres griefs sensibles à leur honneur : « Soyez tranquilles, « disaient-ils, nous n'avons pas besoin de « nous souvenir de tant d'injures; il nous « suffit de voir les périls du roi. » L'imagination ne peut rien se présenter de plus martial et de plus noble que la contenance de leurs chefs,

1792. Bachman, Maillardos, Reding, Salis, Constant de Rebecque, Pfiffer et Durler. Leur brillant uniforme et la grâce de leurs manières annonçaient qu'ils tenaient à une cour splendide et polie; mais tout, dans leurs regards, dans leurs paroles, respirait l'ardeur belliqueuse, la fière simplicité et les sentimens religieux de leur patrie. Les grenadiers de la section des Filles-Saint-Thomas et plusieurs de celle des Petits-Pères étaient venus, sous la conduite de MM. Boscari de Villeplaine et Tassin, prendre poste dans l'intérieur du château. Ils étaient à peine quatre cents, et eux seuls venaient représenter l'honneur d'une immense capitale. Ils se conduisirent comme des Français d'autrefois.

Cependant le mouvement agité et sinistre de la capitale, le son des tocsins, les clameurs révolutionnaires, les invectives régicides, les chants de mort que hurlaient des furies, appelaient au château les honorables courtisans d'un monarque infortuné. C'étaient des vieillards usés dans le service militaire, en qui les révolutionnaires voyaient toute la rouille des préjugés, parce qu'ils voulaient mourir pour leur roi. C'étaient de ces nobles de cour qui forçaient le roi d'accepter une partie de leur

fortune, pour subvenir aux besoins de la liste civile épuisée; de ces nobles de province qui faisaient leur première entrée à la cour, lorsque trente canons étaient braqués contre le palais du roi. C'étaient d'anciens gardes-du-corps dispersés depuis trois ans, mais qui venaient chercher les mêmes dangers, les mêmes supplices, la même gloire qu'au 5 octobre. C'étaient plusieurs personnes de la maison civile du roi, tels que l'intrépide et malheureux M. de La Porte, intendant de la liste civile du roi; tels aussi que MM. Chamilli, Huë et Cléri, ces héros de la fidélité. C'étaient quelques magistrats fidèles et des Français de toute classe qui n'avaient qu'une âme élevée pour titre d'illustration. On voyait parmi eux quelques membres de l'Assemblée législative, entre autres M. Amy, qui, indignés de la lâcheté de cette assemblée, cherchaient le réfuge de l'honneur et le poste du péril. Tous venaient sans être appelés; tous désiraient vivement que le descendant de Louis XIV se souvînt des paroles qu'avait prononcées ce grand monarque dans un péril moins affreux : *Je me mettrai à la tête de ma brave noblesse, et je m'ensevelirai sous les débris de mon trône.* Le maréchal de Mailly, 1792.

1792. octogénaire, était venu prendre son rang parmi ces gentilshommes soldats; le commandement lui fut déféré. Une si honorable troupe ne paraissait pas cependant d'un grand secours pour la défense du château. La plupart n'avaient pour armes que leur épée et des pistolets, et le roi n'avait ni fusils, ni cartouches à donner à ses défenseurs. Leur résolution était de l'environner dans le péril extrême, de lui faire un rempart de leur corps, et de périr comme leurs ancêtres s'étaient fait tuer auprès du roi, dans les funestes journées de Poitiers et de Pavie. Mais, à quelque épreuve, à quelque poste qu'ils fussent appelés, ils étaient résolus d'y courir. Leur nombre pouvait être de trois cents; il eût été double ou triple, si de perfides gardes nationales, qui s'étaient emparées des issues du château, sous prétexte de le garder, n'en eussent fermé de bonne heure l'entrée aux Français fidèles. Ceux qui étaient ainsi repoussés, ne renoncèrent pas, cependant, à veiller sur les dangers de la cour. Ils se formèrent en plusieurs patrouilles de douze ou quinze hommes; mesure qui eût été d'un puissant effet, s'ils avaient eu un ralliement certain; ainsi errèrent pendant la nuit, les Montmorency, les Lescure,

les Marigni, les La Roche-Jacquelin, les Lally-Tollendal, et l'infortuné Suleau. Mais il ne put y avoir nul concert entre les Royalistes du dedans et du dehors du château; ils ne pouvaient faire un pas sans être observés par des traîtres. Chacune de leurs dispositions était bientôt connue des rebelles; aussi n'y eut-il jamais une veillée d'armes plus périlleuse ni plus honorable. 1792.

Le roi demeura quelque temps seul dans son cabinet, et recueilli dans la prière. La reine le conjura de mettre un gilet plastronné dont il avait fait usage à la dangereuse fédération du 14 juillet; il s'y refusa. « Je ne veux « point, dit-il, être à l'abri des dangers que « courent mes défenseurs. » La reine et madame Élisabeth, après s'être un moment retirées, se jetèrent sur un canapé. En détachant une cornaline, cette dernière pria madame Campan d'en lire la légende; c'étaient ces mots : *Oubli des offenses, pardon des injures*. « Cette « maxime, ajouta la sœur de Louis, n'est point « sans doute à l'usage de nos ennemis; elle ne « doit pas nous en être moins chère. » Un coup de fusil arracha bientôt les deux princesses à leur pénible repos. Elles reparurent dans la salle où circulaient les gentilshommes! Jamais

1792. Louis XIV, dans les pompes de sa gloire, ne reçut plus de témoignages de respect et d'admiration que n'en reçut cette reine si indignement outragée par la multitude. Je ne sais quel reste d'étiquette, gardé volontairement, avait, cette nuit, quelque chose de sublime. Cependant la reine parlait à tous les cœurs; affable envers tout le monde, elle n'était fière qu'envers la mort. Malgré la liberté d'esprit qu'elle conservait, et qui lui permettait de discuter des moyens de défense avec MM. de Mailly, d'Hervilly, de Viomesnil, de Boissieux, et M. Mandat, commandant de la garde nationale, elle montrait une vive émotion, en contemplant les vieillards qui venaient se dévouer. Elle fit conjurer l'un d'eux, le vicomte de Brove, de se retirer. Celui-ci répondit qu'il n'avait déjà que trop obéi à des ordres de ce genre, et que rien ne le séparerait de ses maîtres; mais qu'il se souviendrait tout le reste de ses jours des bontés de la reine. Les grenadiers de la garde nationale se plaignaient de ce que les gentilshommes n'apportaient point d'armes propres au combat qu'il fallait soutenir. Les gentilshommes répliquaient par des paroles un peu vives. La reine vit avec alarme cette disposition fâcheuse des esprits; elle fit tout

pour la calmer. « Point d'ombrage, disait-elle, « point de défiance, mes amis; n'êtes-vous pas « tous unis par les sentimens les plus géné- « reux? Ces messieurs ont droit, par leur zèle, « à courir les mêmes dangers que vous; vous « les verrez soumis aux ordres qui leur se- « ront donnés. Jamais les lois ne leur furent « plus sacrées que dans ce moment où ils « viennent les défendre contre des furieux; « ils brûlent de mourir pour leur roi, et vous « savez que la destinée de tout ce qui vous est « cher, est aujourd'hui attachée à la sienne. » Tous les ombrages s'éloignèrent, tous les cœurs s'unirent à la voix de la digne fille de Marie-Thérèse. 1792.

On connaissait encore mal les dispositions des factieux, lorsque M. d'Aubier revint d'une découverte hardie qu'il avait été faire jusque dans les faubourgs, et jusqu'aux approches du terrible club des Cordeliers. Les forces des rebelles, à ce moment, ne lui avaient paru nullement imposantes; ils ne comptaient pas encore plus de trois mille hommes armés, disséminés sur divers points, encore incertains, et maudissant la lenteur des Parisiens à se lever pour l'insurrection. Il importait de les prévenir, de les empêcher de se porter

1792. sur l'arsenal. Le point du jour leur donnerait une armée de cent mille hommes. Les chefs militaires du château penchaient pour une attaque que la nuit favoriserait, et à laquelle les factieux n'étaient point préparés. Les grenadiers de la section fidèle demandaient à marcher pour cette expédition. Il n'était point dans la nature du roi de se prêter à un projet de ce genre; d'ailleurs, il en était vivement détourné par les administrateurs même qui lui restaient fidèles, et qui voyaient la constitution violée dans toute attaque faite sur des rebelles. Ce fut alors que, pour la première fois, un chef de légion de la garde nationale fit entendre le conseil que le roi vînt avec sa famille chercher un refuge à l'Assemblée législative. Le roi commençait à discuter cet avis, lorsque la reine intervint, se fit rendre compte du sujet de la délibération, et l'ayant connu s'écria, *Quelle infamie!* Quelle n'aurait point été l'effet de cette expression de mépris et de fierté, si elle eût été prononcée par le roi lui-même!

On avait vu Péthion sur la terrasse des Tuileries, circulant à travers les différens postes de la garde nationale dont les dispositions paraissaient équivoques. Dans ses vagues propos,

il exagérait la force des insurgés, justifiait 1792.
leur entreprise, et représentait l'horreur de faire feu sur des citoyens. Il avait voulu s'approcher du château pour en reconnaître les dispositions; des grenadiers des Filles-Saint-Thomas l'environnèrent, le forcèrent d'entrer dans le palais, et bientôt lui déclarèrent qu'il resterait leur ôtage, et qu'il répondrait des jours du roi. L'arrogant triomphateur du Champ-de-Mars ne montra plus que faiblesse et pusillanimité. Il demandait à un officier suisse s'il n'y avait rien à craindre pour ses jours. « Soyez tranquille, lui répondit ce militaire; je déclare que si quelqu'un vous tue, je le tuerai lui-même. » L'assurance d'être ainsi vengé ne calmait point les craintes de Péthion. Il croyait voir le moment où, dans l'attaque du château, placé auprès du roi, il n'aurait plus que l'alternative de périr sous les coups des assaillans ou sous ceux des Royalistes. Aussi se laissa-t-il persuader par M. Mandat de signer l'ordre de *repousser la force par la force*.

Les Girondins étaient inquiets sur le sort du maire de Paris. C'était à lui qu'ils avaient confié le soin, non d'arrêter l'insurrection, mais de la diriger suivant les vues de leur

1792. politique, de leur ambition, et de ce qu'ils appelaient leur philanthropie. Instruits de sa détention au château, au lieu de faire rendre un décret foudroyant contre la cour qu'ils commençaient à craindre, ils se contentèrent de mander le maire de Paris à la barre de l'Assemblée, pour y rendre compte de l'état de la capitale. Quand ce décret fut connu à la cour, l'avis général des Suisses, des gentilshommes et des grenadiers des Filles-Saint-Thomas, fut de désobéir à l'Assemblée, et de garder un homme qu'on supposait avoir tout le secret des conspirateurs. Le roi, obstiné à vouloir enlever aux factieux tout prétexte pour un combat qu'il détestait, écouta Péthion qui en appelait à lui, et ordonna qu'il fût mis en liberté. Péthion partit avec la pensée de se rendre maître de l'ordre qu'il avait signé, *de repousser la force par la force.* M. de Mandat en était le dépositaire; peut-être Péthion conçut-il dès ce moment la trahison par laquelle fut opérée le meurtre de Mandat. Tandis qu'il se rendait à l'Assemblée, il corrompait, par de lâches et perfides discours, l'esprit des bataillons postés sur la terrasse, et se proposait de faire relever bientôt par des bataillons rebelles ceux qui montraient le

plus d'attachement au roi. Toutes ses instructions ne furent que trop suivies; mais il devint bientôt le prisonnier des factieux dont il se croyait encore le chef. 1792.

La cour et ses défenseurs songeaient à profiter de l'ordre signé par Péthion, lorsque M. de Mandat reçut de la municipalité l'ordre de se rendre dans son sein. Un tel ordre était suspect dans de telles circonstances; mais, comme le corps municipal renfermait encore un assez grand nombre de Royalistes constitutionnels, le généreux Mandat ne put croire à leur trahison. Il eut l'imprudence de partir, accompagné d'un seul aide-de-camp. A son arrivée à l'Hôtel-de-Ville, il trouva tout changé. Danton, Tallien, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, et leurs plus odieux satellites, venaient de chasser tout ce qui restait de municipaux royalistes, et d'usurper les fonctions municipales sous le nom de commissaires de la commune. Roberspierre ne s'était point encore montré; toute cette nuit, et pendant tout le combat, il resta caché dans une cave; et cependant son règne commençait. Ces magistrats de l'anarchie annonçaient leur puissance municipale et insurrectionnelle par une ceinture tricolore. Voilà les nouveaux arbi-

1792. tres de la France. Leur premier exploit fut de briser les bustes de Bailly et de La Fayette. Des bataillons de piques les protégeaient. M. de Mandat se sentit avec effroi tombé au milieu de cette troupe de tigres. Il fut bientôt traduit en coupable devant les chefs de la révolte. On l'interrogea sur les dispositions du château. « Non, répondait-il à chacune de leurs « questions, à chacune de leurs menaces; non, « vous n'obtiendrez de moi pas un mot qui serve « vos projets et trahisse mon roi. » Les commissaires donnèrent tout haut l'ordre de le conduire à l'Abbaye, et tout bas l'ordre de le massacrer. A peine était-il hors de la salle, qu'un coup de pistolet le renverse; tout un peuple d'assassins vient porter des coups à ses restes inanimés. Cependant le fils du malheureux Mandat accourait à l'Hôtel-de-Ville, sur le bruit du danger de son père; il n'arriva que pour disputer ses restes aux assassins. Ses forces s'épuisèrent dans cette lutte, et le corps du brave commandant fut jeté dans la Seine.

Péthion s'était déjà présenté devant la nouvelle commune. Les municipaux de l'insurrection feignirent les plus grandes sollicitudes sur les jours du maire, et, sous prétexte

de le soustraire aux coups des Royalistes, ils le firent garder à vue, en lui ôtant tout pouvoir, toute action. La nullité de Péthion s'accommoda si bien de cet ordre, qu'il dormit assez avant dans la matinée. 1793.

On ignorait encore au château le meurtre du malheureux Mandat. L'aube du jour avait paru; la reine, qui se tenait à la croisée, dit à Madame Élisabeth, en lui montrant un ciel pur : « Ah! ma sœur, voilà une bien belle au« rore pour un jour si funeste. » Puis, craignant d'avoir été entendue, elle reprit avec fermeté : « Le dévouement de nos braves amis « me fait espérer que ce jour ne sera funeste « qu'aux ennemis du trône. » Tandis qu'elle parlait, un chef de légion de la garde nationale se présente d'un air effaré, et dit à la reine : « Ah! Madame, tout est perdu! le « peuple est le plus fort : tout annonce le plus « grand carnage. » La reine éprouva une vive émotion. Mais sa crainte ne portait que sur le roi, ses enfans, sa sœur et tant d'amis généreux; car, pour elle, ainsi qu'elle l'avait dit la veille à une de ses femmes (madame Campan), elle ne supportait plus la vie que comme un fardeau imposé par la Providence. Son premier mouvement fut d'aller embrasser son

1792. fils qui dormait encore. Le jeune prince s'éveilla, et dit, en baisant les mains de la reine qu'il voyait éplorée : « Ah! maman, pourquoi « ferait-on du mal à papa? il est si bon! » La reine eut bientôt essuyé ses larmes, et reparut dans la salle des gardes et des gentilshommes avec toute la majesté du courage. Ses regards étudiaient le roi; elle voulait le forcer à penser plus à son trône qu'à sa famille. Mais l'âme du roi était obsédée par les images de son épouse, de sa sœur, de ses enfans, de ses derniers amis exposés au massacre. Tout combat entre des Français révoltait son cœur paternel; il se persuadait qu'il y avait des bornes à l'iniquité humaine, et que la plus atroce fureur tomberait devant la vertu résignée. La glorieuse épreuve qu'il avait soutenue au 20 juin le confirmait dans cette persuasion funeste; il voyait la France frappée des anathèmes du ciel, si un régicide était consommé par le peuple. Les plus odieux rebelles étaient encore pour lui des sujets auxquels il brûlait de pardonner; vingt fois on l'avait entendu blâmer Charles Ier, d'avoir eu recours à la guerre civile, tandis que l'homme d'état ne peut le blâmer que d'y avoir eu recours trop tard; enfin Louis XVI

était déjà le roi martyr. Dès la veille, entre ses conseillers les plus intimes, il avait paru pencher pour le déplorable avis de se rendre à l'Assemblée législative. La prudence aurait voulu du moins que cette transaction timide fût préparée par des négociations avec le parti en apparence triomphant des Girondins. Rien de plus dangereux que de ne se réserver devant de tels hommes d'autres droits que ceux d'un suppliant. Ce qui inquiétait les défenseurs du roi, c'est qu'il ne paraissait point en costume militaire; il avait pris un habit violet, couleur de deuil pour les rois. 1792.

A six heures, les fédérés de Marseille et de Brest, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau commençaient à se mettre en marche. L'ardeur des troupes qui gardaient le château n'en était que plus vive. Le roi se montre au balcon qui donne sur les cours du Carrousel; les cris de *vive le roi!* retentissent avec un long fracas; l'enthousiasme l'appelle; on veut le voir, on veut le faire jouir des témoignages d'une fidélité que le danger manifestera tout à l'heure. Le roi se dispose à faire une revue : sa famille l'accompagne. La reine sent combien ce moment est décisif; elle arrache un pistolet de la ceinture de l'un des gentils-

1792. hommes, le remet au roi, et lui dit : « Voici « le moment de vous montrer. » Tant que la revue se fit dans les cours du Carrousel et dans les postes du jardin, occupés par les bataillons fidèles, elle surpassa toutes les espérances qu'on en avait pu concevoir. Le tambour battait aux champs, et les cris de *vive le roi! mourons pour le roi!* se mêlaient au bruit des tambours, aux marches guerrières. Mais ces heureux présages furent cruellement démentis, lorsqu'un bataillon du faubourg Saint-Marceau entra dans le jardin. Il était envoyé par l'exécrable commune, et on l'avait reçu comme s'il était venu fortifier la défense du château. Le sinistre bataillon défila sous les yeux du roi, en criant *vive la nation!* « Et moi aussi, dit le roi, je dis *vive la na-* « *tion!* son bonheur a toujours fait l'objet de « mes vœux. » Paroles aussi vraies que touchantes, mais qui étaient bien loin de ces paroles militaires, éloquentes, familières, enjouées et toutes de flamme que Henri IV prononçait dans de telles occasions. Les cris *à bas le veto!* se firent entendre : on commençait à craindre pour les jours du roi. Il eut la fermeté de continuer la revue sur la terrasse voisine de la Seine, et jusqu'au Pont-

Tournant. La famille royale rentra au château. MM. d'Hervilly, de Vioménil, de Boissieux, le marquis de Crillon, le duc de Choiseul, Bachmann, et un assez grand nombre d'officiers, accompagnaient le roi. Le procureur-syndic du département de Paris précédait le cortége. Tel était l'esprit de la constitution de 1791, que la royauté n'était plus rien devant l'autorité municipale. M. Rhœderer s'avançait, tenant à la main ce qu'il appelait *le livre de la loi*. Voici dans quels termes il harangua les troupes; c'est lui-même qui les a consignés dans le rapport qu'il fit à l'Assemblée. Après leur avoir lu l'art. 25 du décret du 3 octobre 1790, « Nous ne demandons « point, leur dit-il, à Dieu ne plaise, nous ne de- « mandons point que vous dirigiez vos canons « contre vos concitoyens; que vous trempiez « vos mains dans leur sang; mais nous de- « mandons votre juste défense. Je la requiers « au nom de la loi, au nom de la sûreté que « la loi garantit à la maison devant laquelle « vous êtes placés. La loi vous autorise à main- « tenir votre poste quand vous serez attaqués. « Vous ne serez pas assaillans, à Dieu ne plaise, « vous ne serez que sur la défensive. »

1792.

Pour réponse à cette froide et déplorable

1792. harangue, plusieurs canonniers vidèrent la charge de leurs canons; d'autres les braquèrent contre le château. Les cris *à bas le tyran!* retentissaient sur la terrasse. Plus le roi s'approchait, plus il s'entendait menacer d'une mort prochaine, avec toutes les expressions féroces que Marat avait apprises au peuple. Un officier suisse, M. de Glutz, proposa de désarmer les canonniers postés sur la terrasse, et de s'emparer de leurs canons. Ce conseil qui sauvait tout ne fut pas suivi. Le roi revint de cette fatale revue, le désespoir dans le cœur. Rien n'avait changé le cœur des grenadiers fidèles. Pour combattre le découragement que le roi laissait lire sur ses traits, ils chargèrent leurs armes en sa présence. Malheureusement le roi apprit alors le meurtre de M. Mandat et celui de plusieurs Royalistes massacrés par le peuple. Déjà circulait le bruit d'une retraite à l'Assemblée. La reine persévérait à s'indigner de ce projet. « Oui, disait-« elle à MM. de Briges et de Saint-Priest, j'ai-« merais mieux me faire clouer aux murs du « château que de choisir cet indigne refuge. »

Le roi délibérait avec ses ministres et sa famille, lorsque M. Rœderer, qui avait été personnellement insulté dans la revue, et

même assailli par des furieux, des mains desquels il s'était dégagé avec peine, se présenta à la tête de plusieurs membres du département. Les courtisans alarmés se pressaient pour assister à cet entretien dont ils craignaient les suites. Le procureur-syndic déclara qu'il ne pouvait s'expliquer que devant le roi et la reine. Le roi fit signe qu'on se retirât. Madame Élisabeth et deux fidèles ministres du roi, MM. de Sainte-Croix et Dubouchage, plusieurs membres du département, furent seuls admis à cet entretien. Voici les détails que la plupart des Mémoires récemment publiés présentent comme les plus constans. M. Rœderer fit le tableau le plus effrayant des fureurs du peuple, du nombre des insurgés, de leurs moyens d'attaque, et ne présenta plus d'autre moyen de salut que la retraite à l'Assemblée législative. « Quoi de « plus imprudent et de plus honteux, dit la « reine, que d'aller demander un refuge à « cette Assemblée, qui se refuse au moindre « signe d'intérêt pour le roi, qui, dans ce mo- « ment, met en question sa déchéance, et peut- « être la prononce à l'heure même! Devons- « nous nous séparer de nos généreux défen- « seurs, nous priver de leur secours, aug- 1792.

1792. « menter leurs dangers par notre éloignement! « Ah! si nous ne pouvons plus sauver notre « vie, sauvons du moins notre honneur! » M. Rœderer dit alors à la reine : « Songez-« vous, madame, aux terribles conséquences « de votre opposition? voulez-vous vous ren-« dre responsables de la mort du roi? — Que « ne puis-je, dit la reine, appeler tous les « dangers sur ma tête! »

Le roi convint qu'il avait vu les dispositions les plus menaçantes dans un grand nombre de bataillons appelés pour sa défense. « Mes plus grands ennemis veillent à la porte « de mon palais. Mais, ajouta-t-il, en se « tournant vers Rœderer, n'est-il pas évident « que les plus cruels fauteurs de l'insurrection « siégent dans cette Assemblée à laquelle vous « voulez que je confie tout ce que j'ai de plus « cher? » — « Quels que soient, dit Rœderer, « les opinions et les sentimens des députés qui « paraissent les plus déclarés contre la cour, ils « abhorrent le sang; ils vous sauront gré « d'avoir évité une catastrophe tragique. » — « Puissent-ils se souvenir, dit le roi, qui « déjà paraissait entraîné, qu'aucun sacrifice « ne m'a coûté pour empêcher l'effusion du « sang! » La reine sentit le besoin de faire

un nouvel effort. « Sommes-nous donc aban- 1792.
« donnés? s'écria-t-elle. N'y a-t-il plus aucun « moyen de défense? » — « Aucun, » répondit M. Rœderer. Un membre du département, nommé Gerderet, voulut ajouter quelques observations. Comme il s'était rendu fort suspect par ses liaisons avec le maire de Paris, la reine lui dit : « Taisez-vous, mon- « sieur. Ce n'est pas à ceux qui ont fait le mal, « à indiquer le remède. » Le roi gardait le silence. Enfin se levant : « Point de sang, s'il « se peut! Je suis prêt à vous suivre, » dit-il à M. Rœderer; et s'adressant à la reine d'un ton d'autorité : « Partons. » La reine se soumit. — « Quel que soit l'événement, dit-elle, « je demande au ciel d'en être la seule vic- « time. » Madame Élisabeth s'approcha de Rœderer, et lui dit d'un son de voix très-ému : « Répondez-vous, monsieur, des suites du « conseil que vous venez de donner au roi? « Répondez-vous de ses jours? » — « Je ré- « ponds, madame, de le mener au lieu où il « y a le moins de péril pour lui. » L'auguste Marie-Antoinette venait de remplir tout le devoir d'une reine; elle ne fut plus qu'une épouse résignée.

Le roi, déterminé à ce fatal parti, fit venir

1792. M. Boscari de Villeplaine, l'un des deux commandans du bataillon des Filles-Saint-Thomas. Il lui ordonna de se réunir avec ses troupes aux Suisses, pour lui servir d'escorte dans sa marche à l'Assemblée. M. Boscari le conjura de prendre un autre parti. « Dès que Votre Majesté, lui dit-il, se sera « livrée, ses sujets les plus dévoués ne pour- « ront plus rien entreprendre pour elle. « Ne vaudrait-il pas mieux qu'elle choisît « ce moment même pour sortir de Paris? « Nous formerions avec les Suisses un ba- « taillon carré; nous avons au moins huit « pièces de canon à notre disposition; il est « vrai que nos canonniers ne sont pas sûrs; « mais les pièces seraient servies par les ca- « nonniers suisses. Les rebelles ne pourront « être prêts avant deux heures. Je sais que la « route de Rouen est parfaitement sûre. Ce « parti serait excellent, reprit le roi, si j'étais « seul; mais voyez les êtres que j'exposerais « au carnage. »

Quand l'intrépide Bachmann connut cette résolution, « Tout est perdu, dit-il, il ne « nous reste plus qu'à mourir; mais nous « sommes prêts à mourir avec honneur. » Ainsi pensaient tous les Français rassemblés

près de Louis. Il évitait leurs regards; il n'eût rencontré que des regards attristés, mais soumis. La reine leur disait, en affectant un calme qui était si loin de son cœur : « Nous revien- « drons bientôt. » Mais tous ces Français, les yeux baignés de larmes, se disaient entre eux: « Non, ils ne reviendront pas au palais de « leurs pères! » 1792.

On sortait d'un danger qui pouvait illustrer le trône, pour tomber dans un danger sans gloire. Ceux des Jacobins qui tenaient de plus près au parti du duc d'Orléans, s'étaient portés dans le jardin des Tuileries, et achevaient de pervertir les gardes nationales. Il fallut un fort détachement de Suisses et de grenadiers des Filles-Saint-Thomas, pour protéger le roi dans le trajet du château à l'église des Feuillans *. La foule devint assez

* Le roi fut accompagné de ses ministres, au nombre de six, et de MM. le prince de Poix, le duc de Choiseul, les comtes d'Haussonville de Vioménil, le marquis de Crillon, d'Hervilly, de Pont-Labbé, le marquis de Briges, le chevalier de Fleurieu, le vicomte de Saint-Priest, le marquis de Nantouillet, MM. de Freynes et de Salignac, écuyers de main du roi, et Pardoux, écuyer de main de Madame Élisabeth. La marquise de Tourzel accompagnait Monsieur le Dauphin.

1792. forte pour arrêter la marche : la garde fut vivement pressée. Un brigand s'approcha de la reine, lui vola sa montre et sa bourse. Rœderer parvint à contenir le mouvement de la multitude; il eut la présence d'esprit de supposer qu'un décret de l'Assemblée législative appelait le roi et la famille royale dans son sein. Cependant le peuple criait encore avec fureur : *Point de femmes! point de femmes! point d'asile pour Marie-Antoinette!* Enfin on y a pénétré dans cet asile, où le crime, l'iniquité, la peur et la bassesse se sont établis en permanence. Une députation de plusieurs membres vient au devant du roi. Rœderer le précède, et demande de faire entrer les gardes nationaux qui ont servi de cortége; on écarte cette proposition comme inconstitutionnelle. « L'amour du peuple, dit un dé« puté nommé Duhem, doit être la seule « garde du corps-législatif. » Le roi entra enfin avec sa famille. Un grenadier portait le prince royal. A l'aspect des augustes supplians, le sentiment du respect pour un si grand malheur se manifesta d'abord dans les âmes les plus farouches. Le roi avait repris du calme en entrant dans l'Assemblée; il se plaça à côté du président, et il dit : « Mes-

« sieurs, je suis venu ici pour prévenir un 1792.
« grand crime. Je me croirai toujours en sû-
« reté avec ma famille au milieu des repré-
« sentans de la nation ; j'y resterai tant que
« le calme ne sera pas rétabli. » — « Sire,
« répondit Vergniaud qui présidait alors,
« l'Assemblée nationale connaît tous ses de-
« voirs ; elle regarde comme un des plus chers
« le maintien de toutes les autorités consti-
« tuées. Elle demeurera ferme à son poste ;
« nous saurons tous y mourir. » Cette réponse de Vergniaud annonce que son parti croyait avoir recueilli de l'insurrection tout l'effet qu'il en attendait ; il n'en était pas ainsi des Jacobins.

La première impression de pitié dura peu. Chabot fit l'observation ironique et barbare que l'Assemblée ne pouvait délibérer en présence du roi ; Louis fut bientôt obligé de descendre du fauteuil qu'il occupait à côté du président. Le même Chabot demanda que le roi fût envoyé dans une salle du comité. Son intention était, et ce monstre l'a depuis déclaré devant le tribunal révolutionnaire, que les assassins eussent plus de facilité à massacrer le roi et sa famille. Les Girondins devinèrent son atroce pensée. Ils obtinrent comme

1792. une faveur ce qui était pour Louis le comble de l'humiliation. On le plaça, lui et sa famille, dans une loge de journaliste, derrière le bureau; prison de douze pieds carrés, d'où les illustres captifs virent tomber le trône de quatorze siècles.

Suivons maintenant les insurgés. Ils avaient eu toute la nuit pour assurer leurs dispositions et pour accroître leurs masses. Le peuple les suivait; car il les voyait déjà vainqueurs. Déjà ils avaient envoyé plusieurs de leurs compagnons affidés autour du château; mais ils leur avaient prescrit de différer l'attaque, et de répandre seulement la confusion et l'épouvante. Leurs émissaires erraient dans tous les quartiers, et faisaient circuler des bruits artificieux, puissans sur l'imagination du peuple.

Déjà plusieurs meurtres avaient ouvert la longue scène de carnage. J'ai dit que de nombreux partisans de la cour, n'ayant pu pénétrer aux Tuileries, avaient passé une partie de la nuit à observer autour du château; ils étaient pour la plupart armés d'espingoles. Dix-sept Royalistes, commandés par Suleau, sont rencontrés par un fort détachement de la garde nationale qui les arrête et les conduit au corps de garde des

Feuillans, à quelques pas de l'Assemblée. La foule se presse à la porte, et demande qu'ils lui soient livrés. Onze d'entre eux, favorisés par ceux même qui les gardaient, parviennent à s'échapper par les fenêtres. Une femme ivre de fureur se présente; l'exécrable amazone porte deux pistolets à sa ceinture. Elle se nomme Théroigne de Méricourt; c'est la furie du 5 octobre. Elle pénètre au comité. « Le « peuple veut, dit-elle, qu'on lui livre ces « scélérats. » Un officier municipal s'efforce en vain de les soustraire à la troupe homicide. L'Assemblée, instruite depuis deux heures de leur position, ne fait rien pour les dégager. Le généreux Suleau s'offre alors en sacrifice pour sauver ses compagnons; mais on veut les égorger tous; on les entraîne, deux parviennent à s'échapper au milieu du tumulte. L'exécrable prostituée déchire de ses mains Suleau, dont la plume satirique avait souvent répandu sur elle le ridicule et l'horreur. En satisfaisant sa vengeance, elle servait aussi celle du duc d'Orléans, qui la payait comme l'un des ministres de ses atrocités. Deux gardes du corps, MM. de Solminiac et du Vigier, l'abbé Bouyon et un inconnu, partagèrent le sort de Suleau. Tous les cinq, avant de périr, avaient 1792.

1792. porté des coups terribles à leurs assassins. Un affreux cortége promena leur tête sur des piques, et les timides bourgeois de Paris, accoutumés à de tels spectacles, ne mettaient nul obstacle à la marche des bourreaux qu'ils regardaient comme des vainqueurs.

La nouvelle commune agit et parle en souveraine; elle dirige tous les mouvemens de l'insurrection. Quand elle apprit que le roi avait été chercher un refuge au milieu de l'Assemblée, elle s'indigna de ce que sa proie lui était ravie, et elle pressa l'attaque avec plus d'activité. Déjà tout s'ébranle, tout est en marche. Les Marseillais, cette cohorte formée de l'élite des scélérats du midi, sont à la tête des immenses colonnes de l'insurrection. Les volontaires de Brest marchent après eux; quelques autres compagnies de fédérés les suivent; le reste de cette armée n'offre qu'une multitude sans ordre, et qui s'embarrasse dans tous ses mouvemens. Elle n'a pour armes que des piques, terribles après la victoire, mais inutiles dans le combat. La véritable force des assaillans consiste dans leurs canons. Péthion avait composé un corps de canonniers, dont la férocité ne cédait en rien à celle des Marseillais. La marche fut rapide;

elle était animée par d'horribles chants. En 1792.
s'approchant du château, les révoltés trouvèrent au Carrousel plusieurs bataillons qui les attendaient. Le départ du roi avait rendu incertains plusieurs de ceux qui étaient arrivés avec l'intention de le défendre. Les gendarmes étaient en vain retenus et sollicités par leurs chefs; ils éclataient en discours séditieux, et s'annonçaient déjà comme les auxiliaires des insurgés. Cependant, ce qui reste des Suisses s'offre encore rangé devant l'escalier, et fait craindre une vive résistance. Un capitaine suisse, M. de Durler, vint demander à M. le maréchal de Mailly ses ordres. — *De ne pas vous laisser forcer,* répondit le maréchal. — *Vous pouvez y compter,* reprit le capitaine.

A neuf heures du matin, le concierge de la première cour avait ouvert la porte aux Marseillais. Douze cents hommes au plus, mais douze cents d'Assas, se présentaient pour la défense du château; sur ce nombre, il n'y avait plus que sept cent cinquante Suisses: car plusieurs avaient servi à l'escorte du roi. Ils étaient soutenus par deux pièces de canon. De l'autre côté, deux mille fédérés, le corps entier de la gendarmerie, la presque totalité

1792. de la garde nationale; enfin quatre-vingt mille hommes des faubourgs, soutenus par cinquante pièces de canon. D'un côté, le roi absent, déjà prisonnier avec tous les siens; de l'autre, l'Assemblée législative, toujours prête à prostituer ses décrets à la révolte et au crime. Comme on ne se permettait pas d'attaquer les rebelles, on les laissa malheureusement avancer de fort près avec leurs cinquante canons; les cours des Tuileries étaient alors bordées de deux ou trois petites maisons appartenant aux officiers du roi. Ces maisons, dont les rebelles s'emparèrent, leur fournirent de trop favorables positions pour placer leurs canons en batterie. Ils criaient *vivent les Suisses!* comme s'ils allaient trouver en eux des auxiliaires pour l'incendie du château : mais leur fière contenance les irrita bientôt. Les Marseillais, furieux d'entendre le cri de *vive le roi!* saisirent cinq sentinelles suisses qu'ils déshabillèrent et massacrèrent. Déjà un coup de canon avait été tiré sans effet sur le château. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, placés aux fenêtres du château, et les gentilshommes, ripostent par de nombreux coups de fusils. Mais le plus terrible combat s'engage sur le grand escalier; les Suisses, rangés en bel

ordre sur les degrés, n'ont pas laissé forcer leurs barricades : ils vengent leurs compagnons par une décharge qui coûte la vie aux premiers assaillans. Le feu des croisées du château se maintient, et devient très-meurtrier. M. de Castelberg fend de son sabre la tête du plus audacieux des Marseillais, et bientôt lui-même est frappé à mort; tous les rebelles roulent, se précipitent, fuient en criant à la trahison ; d'autres leur succèdent, sont enfoncés à leur tour : le grand escalier est libre, et jonché de cadavres. 1792.

Aux décharges régulières des Suisses, se mêlent celles des grenadiers des Filles-Saint-Thomas. Le combat est engagé de si près, que les gentilshommes peuvent souvent faire usage de leurs pistolets, de leurs épées, de leurs sabres.

Nombre de rebelles expirent le blasphème à la bouche; d'autres maudissent en mourant leurs chefs et leurs compagnons. Les premières cours sont encombrées de morts et de blessés, de fusils et de piques. On voit de tout côté des pièces abandonnées par les canonniers. « Achevons de porter l'épouvante « et la mort parmi les rebelles, » se sont dit les Suisses. Cent vingt hommes font une sortie

1792. du château, sous la conduite des deux capitaines de Durler et Pfiffer, et s'avancent jusqu'à l'extrémité du Carrousel; ils bravent le feu à mitraille d'une batterie placée sur une terrasse de la cour de la reine, et qui ne discontinuait pas, malgré la dispersion des rebelles. D'autres détachemens sortent; si le feu de la mitraille éclaircit leurs rangs, leurs rangs ne sont jamais rompus. L'aumônier du régiment, le père Lorédan, les suit dans les postes les plus périlleux, et sa bénédiction envoie au ciel les héros qui expirent. De toute part, les Suisses ramènent des canons; ils fouillent les morts, non par une indigne cupidité, mais pour augmenter le nombre trop épuisé de leurs cartouches. Les voilà maîtres des cours et du champ de bataille. S'il y avait eu trois cents cavaliers fidèles pour marcher à la poursuite des rebelles, Paris était soumis au roi, et l'Assemblée tombait aux pieds de son captif.

Quel tableau offrait dans ce moment cette triste Assemblée! Au premier bruit d'une décharge de mousqueterie, tous les cœurs se glacent; plusieurs fuyards viennent augmenter la terreur, en se jetant dans la salle; ils montrent leurs habits teints de sang et

racontent la défaite de leurs compagnons. 1792.
Les regards se portent sur Louis; on l'accuse de perfidie; on voudrait éclater en reproches. Cependant un grand nombre paraît déjà ménager en lui le vainqueur. On lui demande s'il a donné des ordres pour que les Suisses fissent cette terrible défense. Il répond qu'il n'en a point donné; la reine fait la même protestation. La vérité est qu'en partant le roi avait recommandé qu'on ouvrît les portes du château. Le bruit, la confusion redoublent; des coups de fusil viennent frapper jusqu'aux croisées de la salle. Quelqu'un s'écrie : *Nous sommes forcés!* Tous s'agitent; le président ne peut plus se faire entendre; les uns veulent aller au-devant du danger, les autres s'y soustraire. Les fuyards se mêlent aux députés, et les députés aux fuyards. L'escorte du roi se rend maîtresse des issues de la salle. Brissot se fait remarquer par le vertige de la peur; il supplie déjà les grenadiers de le prendre sous leur protection. Guadet apostrophe Merlin, et lui reproche d'avoir amené cette crise terrible; Merlin apostrophe Rœderer, et lui reproche d'avoir ôté aux insurgés la faculté de tuer le roi. Les officiers suisses rangés autour du roi s'indignent de ne pouvoir prendre part aux

1792. dangers de leurs compagnons; plusieurs s'échappent pour les rejoindre; dans le chemin, ils sont criblés de balles.

Cependant les députés se rallient. Vergniaud remonte au fauteuil. « En place, en « place! s'écrie-t-il; nous devons mourir à notre « poste. » On entoure le roi; on veut qu'il donne de nouveaux ordres; qu'il fasse cesser le feu, et qu'il s'arrache à lui-même la victoire, s'il était possible qu'un si petit nombre de défenseurs la lui conservât : Louis promet tout, signe tout. L'horreur du sang qui coule a troublé ses esprits; il n'attache aucun prix au sacrifice qu'il fait de sa sûreté, de son trône : il signe un ordre qui suspend la marche de ce qui restait de Suisses à Courbevoie. M. d'Hervilly est chargé par lui de porter aux Suisses la défense de continuer leur feu. L'Assemblée rédige une proclamation dans laquelle elle se traîne aux pieds des insurgés, pour les conjurer d'écouter la voix de leurs magistrats.

Cependant les rebelles, entraînés avec la foule au-delà du Pont-Neuf, s'arrêtent tout à coup. Les Marseillais cherchent à rallier les fuyards; ils ne veulent plus admettre parmi eux que ceux qui sont résolus à combattre et à mourir. Les canonniers partagent leur fu-

reur; ils brûlent de venger le sang de leurs compagnons. On ne vit alors se mêler dans les rangs aucun des premiers fauteurs de l'insurrection. C'était toujours pour eux le moment de délibérer, jamais celui de combattre. Westermann dirige une nouvelle attaque; il distribue avec une funeste intelligence les nombreux canons qui doivent en faire le succès. Le château est de nouveau investi. La gendarmerie vient au-devant des insurgés, et marche à leur tête; elle s'emporte contre ses chefs; elle les chasse ou les arrête. Son exemple entraîne plusieurs bataillons de gardes nationales. Le canon tonne de tous côtés; les murailles et les toits sont percés de boulets. Les Suisses se voient enveloppés, et se battent dans le meilleur ordre; le feu de leur mousqueterie commençait à se ralentir; ils ménageaient leurs cartouches, et se préparaient à emporter d'assaut les batteries des rebelles. C'est alors qu'arrive M. d'Hervilly, avec l'ordre fatal donné par le roi aux Suisses de cesser leur feu. Soit que ce brave officier eût rallenti sa marche à dessein, pour ne point arracher aux défenseurs du château une victoire qui sauvait le roi, soit qu'il eût été retardé par les violences et les menaces de la 1792.

1792. foule révolutionnaire, qui remplissait le jardin des Tuileries, il n'arriva qu'au milieu de la seconde attaque. La difficulté était de se faire entendre des braves engagés dans cette épouvantable mêlée. « Le roi ordonne, « s'écria-t-il, que les Suisses viennent le trou- « ver à l'Assemblée législative. » Les Suisses crurent entendre par ces paroles que les jours du roi étaient en péril. « Eh bien! dit M. de « Durler, allons sauver le roi. Nous saurons « bien nous faire jour encore à travers les re- « belles. » Pendant que trois cents Suisses défendaient encore les approches du château, les autres forment leurs lignes, réunissent les tambours qui n'avaient pas péri, et couvrent leur marche par deux pièces de canon enlevées aux factieux. Les sublimes guerriers s'avancent dans le jardin, sous le feu de trois batteries qui partent de trois points différens : ils perdent plusieurs de leurs compagnons. Les mourans leur disent : *Soyez plus heureux que nous! délivrez le roi!* Les Suisses allaient vite; car ils croyaient se rendre à un nouveau combat. Bientôt ils remplissent les avenues et les longs corridors de la salle des députés. Emporté par son ardeur, un de leurs officiers, le baron de Salis, entre dans la salle l'épée à la main. Aus-

sitôt l'effroi se répand dans le côté gauche. 1792.
Nous sommes investis! dit-on. *Les Suisses! les Suisses! ô trahison!* Plusieurs députés cherchent à sauter par les fenêtres. Que serait-il arrivé, si les Suisses, ne prenant conseil que du péril et du désespoir, avaient suivi M. de Salis, et déclaré aux députés conspirateurs qu'ils les gardaient comme otages des jours du roi? Mais il leur fallait des ordres. M. de Durler vient prendre ceux de l'illustre captif. Le roi, convaincu qu'une prompte soumission peut seule sauver la vie de ses derniers défenseurs, leur commande, les larmes aux yeux, de poser les armes, et de les remettre à la garde nationale. Cet ordre, le roi le signe. Stupéfaits, consternés, sûrs d'être massacrés bientôt, ils obéissent.

L'Assemblée avait repris confiance; les cris de victoire la lui rendaient. Le château était embrasé dans plusieurs parties. On pouvait craindre pour Paris le plus vaste incendie. Les Suisses restés au château s'étaient battus contre les Marseillais sur ce même escalier, théâtre de leur première et trop courte victoire. Ils font une sortie, et percent encore une fois les lignes des assaillans. Les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, après avoir

1792. enfermé dans leurs rangs plusieurs des gentilshommes, leurs auxiliaires, parviennent à se dégager. On ne les poursuit pas, parce que la fureur du peuple s'est acharnée sur les Suisses. Dans l'intérieur du château, les victimes s'offrent en foule à la férocité des Marseillais et des brigands qui les suivent. Cent cinquante gentilshommes, qui n'avaient pu faire leur retraite avec les grenadiers des Filles-Saint-Thomas, veulent forcer le passage, ils abattent une grille et se présentent en bon ordre devant les colonnes des factieux. Je ne puis suivre leurs destins divers. Cette journée coûta la vie au vieux comte de Broves, que la reine avait vainement conjuré de quitter le château. M. d'Hallonville, sous-gouverneur du dauphin, est égorgé. La mort du moins le délivre du malheur de voir le long supplice dans lequel périra le prince son élève. MM. de Clermont d'Amboise et de Casteja sont tués, le comte de Maillé est blessé dangereusement, une foule d'autres victimes s'offrent aux assassins. Deux huissiers de la chambre, MM. Pallen et de Marchais, le chapeau enfoncé, l'épée à la main, défendent l'appartement de leur maître, avec la même intrépidité que si le roi était là. « Nous ne voulons plus vivre, di-

« sent-ils; c'est notre poste; nous devons y « mourir. » Ils sont massacrés. Une horrible confusion règne parmi les assassins. La peur invente les déguisemens, les subterfuges. L'un trouve la mort dans le moyen qui a sauvé son compagnon; l'espion meurt à côté du serviteur fidèle. Dans les transports d'une rage aveugle, tel qui a donné la mort la reçoit à son tour, comme un royaliste déguisé. Le château brûle, et jusque dans les flammes, le fer atteint les victimes. Des domestiques du roi s'étaient cachés dans les cuisines, dans les caves; parmi eux, quelques Royalistes étaient venus partager ce dangereux asile; on tire sur eux à travers les soupiraux; les malheureux sont consumés dans des fournaises. 1792.

La plupart des femmes sont pourtant épargnées dans ce massacre. Madame la princesse de Tarente, madame de La Roche-Aymon, mademoiselle Pauline de Tourzel, madame de Ginestoux, évitèrent la mort, mais pour être conduites à la prison de la Force. Madame Campan était saisie par un féroce Marseillais, et allait recevoir la mort, lorsqu'une voix, c'était celle du compagnon du brigand, lui cria : *On ne tue point les femmes.*

1792. L'assassin s'arrêta, et lui dit en l'injuriant : « Lève-toi; la nation te fait grâce. » D'autres dames se sauvèrent déguisées; d'autres dûrent leur salut à la noble contenance de l'ambassadrice d'Angleterre, la duchesse de Sauderland, qui avait elle-même passé la nuit au château.

Le sort des Suisses échappés du château dans la dernière sortie, fut déplorable, mais toujours glorieux. Plusieurs périssent dans le jardin, au pied du groupe de Pétus et d'Arie; un boulet de canon fracasse la cuisse de M. de Gross; le lieutenant Forestier de Saint-Venaut rallie ceux qui restent. Ils sont repoussés de cette même salle de députés, où leurs nobles compagnons viennent de déposer leurs armes; ils se jettent ensuite sur la place Louis XV, et cherchent à faire leur jonction avec une autre troupe de Suisses et de gentilshommes qui se retiraient sur ce point. Ne seront-ils pas protégés par ces gendarmes qu'ils aperçoivent rangés en bon ordre auprès de la statue de Louis XV? Ils s'avancent avec confiance au-devant de ces hommes qui, tout à l'heure, s'appelaient leurs amis : mais ces gendarmes ont toute la férocité des traîtres; ils tombent le sabre à la main sur les deux troupes de ces

glorieux fugitifs. Forestier, avec les siens, 1792.
fond trois fois sur la gendarmerie et sur la populace cannibale. Il n'a plus que quinze hommes autour de lui; il se retire sur les Champs-Élysées, combat encore : mais tous ces héros tombent; Forestier expire le dernier de tous; il a vengé ses compagnons sur plusieurs des scélérats dont il est assailli. Cependant une troupe de vingt ou trente Suisses se défendait en lions au pied de la statue de Louis XIV sur la place Vendôme. Une sentinelle suisse fit feu jusqu'à trois fois, et, réduite à se servir de son sabre, tua encore quatre factieux avant de succomber. L'enseigne du bataillon, M. de Montmolin, resté seul, et couvert de blessures, combattait encore; enfin, près de tomber, il s'enveloppe dans les replis de son drapeau. « Brigands, « s'écrie-t-il, le drapeau de la fidélité ne tom- « bera point en votre pouvoir; vous serez obli- « gés de le réduire en lambeaux quand vous « voudrez vous en saisir.» Les brigands se partagent les restes de leurs victimes, et s'en font d'horribles jouets : on dit même d'horribles repas. Le comédien Grammout, dont la figure était aussi basse, aussi atroce que son âme, taillait le crâne des victimes pour y boire le

1792. sang à la manière des anthropophages. L'Histoire ne peut dire les obscènes et atroces mutilations que d'impudiques furies firent subir aux cadavres des Suisses. Dans tous les quartiers de Paris on ne voyait que des têtes portées sur des piques. On dansait en tenant à la main des lambeaux de chair. Un habit rouge exposait à la mort, parce qu'il rappelait l'uniforme des Suisses; c'était aussi celui des fédérés de Brest, leurs exterminateurs : deux de ces Bretons furent tués, parce qu'on les prit pour des Suisses. Plusieurs de ces odieux gendarmes qui venaient d'arrêter leurs officiers, et qui s'étaient couverts du sang des Suisses, comme ils couraient çà et là, et sans ordre, furent pris pour des fugitifs, et renversés, écrasés par des tuiles et des pierres lancées des fenêtres. Une démarche noble, des traits distingués, un air de tristesse, exposaient les Royalistes sous leurs déguisemens. Ainsi faillit périr ce Lescure que le ciel réservait à la Vendée. Le baron de Vioménil, après avoir vaillamment combattu, fut reconnu, poursuivi, blessé grièvement. Il put cependant gagner l'hôtel de l'ambassadeur de Venise *. L'historien doit s'em-

* M. le marquis de Vioménil ne survécut que fort

presser de recueillir son nom : c'est M. le 1792.
marquis de Pisani. Ce même asile fut ouvert à d'autres Royalistes, grâce au courage hospitalier de cet ambassadeur, qui fit des dispositions pour soutenir un siége. M. Carle, officier supérieur de la gendarmerie, fut massacré en sortant de l'Assemblée; il venait de donner au roi les plus grandes preuves de dévouement. L'un des orateurs les plus distingués de l'Assemblée constituante, M. de Clermont-Tonnerre, qui avait passé la nuit au château, fut massacré aux portes de son hôtel. Cet homme éloquent, ce cœur noble et fidèle, se reprochait de n'avoir pas été assez effrayé des premières approches d'une révolution que cependant il voulut toujours, avec le plus ferme courage, contenir ou réprimer. Les assassins ne lui entendirent répéter d'autres mots que ceux-ci : « Il est beau de mourir pour « son roi. »

Du massacre on passait au pillage. Le palais des Tuileries et les illustres morts dont il était jonché promettaient à ces brigands le plus riche

peu à sa blessure. Caché dans une maison particulière, il mourut de douleur et d'horreur en voyant passer, le 3 septembre, le cortége qui portait la tête de madame la princesse de Lamballe.

1792. butin. La solidité des murs, le peu de vent qui régnait ne laissaient aux flammes qu'un progrès assez lent. Les pompiers se présentaient pour éteindre le feu, et sauver ce beau palais; les barbares repoussaient à coups de crosse et de pique des hommes dont l'intrépidité ne s'exerce que pour conserver. A travers les cadavres entassés dans les caves et les cuisines, les bourreaux venaient s'enivrer de vins recherchés et de liqueurs qui brûlaient leurs entrailles; quelquefois, les progrès de l'incendie ne leur permettaient plus de sortir. Des meubles précieux étaient jetés par les fenêtres; et les bourgeois de Paris, insatiables de spectacles, venaient contempler celui-ci, désespérés au fond du cœur, mais affectant un air tranquille et satisfait. Quelques-uns des combattans, ou des assassins, se piquèrent de probité, et vinrent apporter à l'Assemblée des dépouilles assez précieuses trouvées au château; deux ou trois voleurs furent pendus par les brigands. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne retrouva pas la centième partie du pillage. Barbaroux rapporte dans ses Mémoires, avec un rire infernal, qu'un *sans-culotte* entra dans la loge du logographe, et dit au roi en lui rapportant sa montre trouvée

aux Tuileries : *Tu ne m'aurais pas ainsi rendu mon bien si tu l'avais trouvé.* L'anecdote est fausse, mais quelle fiction atroce! 1792.

La chute du trône le plus ancien et le plus vénéré de l'univers se consommait à l'Assemblée législative. Les vainqueurs étaient connus; cette Assemblée en allait suivre la loi; le vaincu était sous ses yeux; elle n'allait plus se modérer dans l'outrage. Cependant les Girondins voulaient à la fois s'emparer du succès et en arrêter les suites. Les mesures de leur politique étaient à chaque instant rompues par des pétitionnaires qui, tout couverts de sang, venaient dicter des ordres. Placés en face du roi, toujours renfermé dans la loge du logographe, ils lui prodiguent les noms de tyran, d'assassin. La figure de Louis est calme; tout est religieux sur ses traits comme dans son cœur. La reine montre un sentiment plus profond de ce grand désastre, mais aussi un sentiment profond de la dignité royale. « Si vous êtes, comme nous dit un « pétitionnaire, fatigués des crimes de la « cour, faites-le voir; il en est temps. Osez « jurer que vous sauverez l'empire, et l'em- « pire est sauvé. » L'Assemblée prête en esclave le serment de maintenir la liberté. Mais

1792. voici ses maîtres qui s'annoncent; ce sont les représentans de la nouvelle commune. « C'est « à nous, dit son organe, à conduire l'insur- « rection; à vous, de donner les lois que le « peuple exige. Prononcez la déchéance du « roi. Demain, nous vous apporterons les « procès-verbaux de cette mémorable jour- « née. Péthion, Manuel et Danton sont tou- « jours nos collègues. Santerre est à la tête « de la force armée. *Vive la nation! périssent « les tyrans!* » L'Assemblée répète avec force le premier de ces cris, plus faiblement le second. Un autre pétitionnaire, envoyé par la commune, s'exprime ainsi : « Nous vous de- « mandons, tout le peuple vous demande la « déchéance du roi, et vous n'avez pas même « encore prononcé sa suspension! Apprenez « que le feu est au château, et que nous ne « l'éteindrons qu'après que la vengeance du « peuple sera satisfaite. »

Peu de temps après, Vergniaud se présente à la tribune, et dit : « Je viens avec douleur « vous présenter une mesure rigoureuse, mais « que les circonstances rendent nécessaire. » Il lit ensuite un projet de décret, qui avait été rédigé plusieurs jours d'avance. Le préambule en était faible et embarrassé. Le corps légis-

latif, y disait-on, veut concilier ce qu'il doit *à sa fidélité inébranlable à la constitution*, avec sa ferme résolution de s'ensevelir sous les ruines du temple de la liberté, plutôt que de la laisser périr. 1792.

Le premier article portait *une invitation* au peuple français de nommer une Convention nationale.

Jusqu'à la formation de cette assemblée, le chef du pouvoir exécutif était provisoirement suspendu de ses fonctions.

On annonçait un projet de décret sur la nomination du gouverneur du prince royal (le gouverneur devait être Péthion). On supprimait la liste civile, mais en accordant un traitement au roi pendant sa suspension.

Le roi devait être conduit avec sa famille au palais du Luxembourg, où il serait mis sous la garde des citoyens et de la loi. Ce décret est adopté sans discussion. Toutes coupables qu'étaient de telles mesures, elles semblaient annoncer l'intention de modérer la victoire, ou plutôt le carnage. La commune s'était bien promis de n'en adopter que les dispositions rigoureuses, et de faire révoquer bientôt celles qui annonçaient encore quelques ménagemens. On charge un député de porter ce

1792. décret aux insurgés; ils paraissent se calmer; ils permettent qu'on arrête le progrès des flammes. Cependant l'incendie du château ne fut complètement éteint qu'à huit heures du soir. A peu près vers ce moment, le roi dit aux commandans des grenadiers des Filles-Saint-Thomas : « Tout est consommé; retirez-vous, « mes braves amis, vous ne pouvez plus rien « pour moi. Cette journée n'a coûté que trop « de victimes que je pleurerai à jamais. Assurez « à chacun de vos camarades que leur zèle a « pénétré mon cœur de reconnaissance. — Ah! « qu'ils comptent aussi sur la mienne, dit la « reine; sauvons du moins quelques-uns de « nos amis. »

L'Assemblée avait rendu un décret pour mettre les Suisses sous la sauvegarde de la loi et des vertus hospitalières du peuple. Un fédéré se présente à la barre; il tient sous son bras un Suisse qu'il a fait son prisonnier. « Épargnons, « dit-il, ces instrumens d'un roi perfide. » Il l'embrasse; l'excès de son émotion l'affaiblit : il tombe évanoui. L'Assemblée cherche à profiter de cette scène pour engager les vainqueurs à la clémence. Deux députés, MM. Bruad et Coutard de Nantes, eurent le bonheur de sauver dix-sept officiers suisses

qui revenaient de leur terrible combat; ils les cachèrent dans la salle des inspecteurs, et les firent sortir sous des habits et des redingotes qu'il leur avaient procurés. Ainsi furent sauvés MM. de Durler, Pfiffer, Zimmermann et Gluts, avec treize de leurs intrépides compagnons. Cependant la fureur n'était point encore assouvie. On conduisait à l'Hôtel-de-Ville quatre-vingts Suisses, et la garde nationale s'efforçait de les protéger. Une foule immense se précipite sur eux, disperse leurs gardes. On n'entend que ces terribles cris: *Point de quartier! Vengeance! Vengeance! Ils ont égorgé nos frères!* On les massacre; ils n'avaient plus d'armes pour défendre leur vie ni pour se venger; ils se jettent sur les piques pour recevoir la mort la plus prompte. La rage fut portée à un tel excès de démence, qu'on entra dans un grand nombre d'hôtels pour y massacrer les portiers suisses. Quiconque avait donné asile à ceux du château, expiait, par une mort cruelle, sa pitié généreuse. Une femme avait eu le courage de donner asile à trois de ces guerriers; elle entend frapper à la porte : des cris menaçans la font frémir; elle essaie encore de cacher sous des matelas les trois proscrits. On entre; on la presse de

1792.

1792. les découvrir, de les livrer. Il y va de sa vie, si elle refuse : elle résiste. Cependant les Suisses sont aperçus. « C'est maintenant que « tu vas expier ton crime, dit un barbare à « cette femme; prends ce sabre, et frappe de « ta propre main ceux que tu as soustraits à « la colère du peuple. » Elle chancelle; on lui prend la main; on dirige ses coups. L'horreur de cette scène trouble pour jamais sa raison.

Le peuple demandait qu'on lui livrât les Suisses qui avaient accompagné le roi à l'Assemblée, et qui, par conséquent, n'avaient eu aucune part à l'action. L'Assemblée donna ordre de recevoir dans son sein ces soldats malheureux; ils partagèrent les bancs des députés, qui, dans cette journée, n'eurent à se féliciter que de cet acte honorable. L'Assemblée profita du moment où la lassitude avait dompté les hommes les plus féroces, pour faire conduire ces Suisses au palais Bourbon. Plusieurs de leurs chefs furent transférés à l'Abbaye : un sort funeste les y attendait.

L'Assemblée termina sa longue et déplorable séance, en prenant diverses mesures qui étaient les suites de la victoire. Les Girondins, pour s'en assurer les fruits, autant qu'il leur

était encore possible, formèrent un conseil exécutif provisoire, dans lequel ils firent entrer sans peine les trois ministres de leur choix, Rolland, Servan et Clavière. La commune les détestait, mais se voyait forcée de respecter la popularité que leur avait obtenue une conduite factieuse. Le scrutin donna ensuite, pour les trois autres membres du conseil exécutif, Monge, qui n'aurait jamais dû quitter la carrière des sciences; Lebrun, gazetier d'un très-faible talent, auquel l'on donna le ministère des affaires étrangères; et enfin Danton. En sortant des massacres du 10 août, il méditait un massacre plus odieux encore : on le fit ministre de la justice. 1792.

La nuit était venue. Le château ne lançait plus de flammes; mais il en sortait encore de longs tourbillons de fumée et de poussière. Les proscrits, c'est-à-dire tous les Français fidèles, sortaient de leurs demeures, pour aller demander un asile à quelques vieux serviteurs, à quelques ouvriers qui pouvaient leur faire partager une retraite obscure. Les fédérés, épuisés de la lassitude du carnage, dormaient dans des cabarets. Les chants de victoire et de mort se répétaient dans les rues d'une voix affaiblie par les approches du som-

1792. meil. Le roi et la famille royale, sortis enfin de l'étroit cachot de la loge du logographe, obtenaient, pour passer la nuit, trois chambres du bâtiment des Feuillans. Louis prosterné avec toute la famille royale, disait : « Tes épreuves, ô mon Dieu! sont grandes et « redoutables; accorde-nous le courage de les « supporter. Nous te bénissons dans nos re- « vers comme nous l'avons fait dans nos pro- « spérités. Reçois dans ta miséricorde tous ceux « qui viennent de mourir en combattant pour « ta cause. »

Réflexions sur la journée du 10 août.

Telle fut la journée du 10 août, la plus épouvantable catastrophe de l'Histoire moderne, la plus féconde en désastres pour la France et pour le genre humain. On ne peut évaluer avec précision la perte des rebelles; on croit qu'elle ne fut pas moindre de quinze cents hommes. Mais le ciel signala autrement ses vengeances. Au bout de deux ans, il ne resta presque plus rien des membres de l'exécrable commune. Les autres chefs de cette insurrection, conspirateurs audacieux ou timides, s'entr'égorgèrent tout le temps de leur règne. Les Marseillais finirent comme d'obscurs brigands. Une grande partie des prolétaires armés, qui les avaient suivis, tomba

ignominieusement sous les traits vengeurs des 1792.
guerriers de la Vendée. Voilà quelles furent pour les vainqueurs les suites de leur triomphe. Entendez cette leçon, rebelles de tous les pays, et soyez sûrs que le ciel enferme le châtiment qu'il vous destine, jusque dans les succès qu'il vous envoie! La journée du 10 août fut un douloureux titre d'honneur pour la noblesse française. Les vieux gentilshommes, égorgés sur les degrés du trône vacant, peuvent être comparés aux vieux patriciens de Rome, égorgés sur leurs chaises curules. Le 2 septembre frappa la plupart de ceux que le 10 août avait épargnés. Quelques Royalistes, et parmi eux M. de Saint-Méard, eurent le bonheur d'échapper aux massacres de ces deux journées. La plupart des chefs de légion de la garde nationale furent victimes de leur fidélité. Le bataillon des grenadiers des Filles-Saint-Thomas fut tout entier livré à une proscription de deux ans. Le brave Tassin de l'Étang, MM. Bérard, Wamering, Maulgré, capitaines, et vingt-deux grenadiers, tombèrent sous la hache révolutionnaire : les autres ne se sauvèrent que par la fuite.

J'aurais voulu joindre à mon récit une liste des Français qui gardaient le palais du roi au

1792. 10 août : ce tableau m'a paru difficile à former. Je m'étonne et m'afflige qu'un tel travail n'ait point encore été fait sur des documens certains. Ah ! convenons-en, nous avons tous fui avec trop d'horreur des souvenirs tragiques, mais sacrés. Nos hommages ont été faibles, parce que nos souvenirs étaient trop mêlés de terreur ; nous avons beaucoup parlé de concorde et pas assez de reconnaissance.

Marie-Antoinette surpassa les malheurs de l'épouse de Charles Ier ; mais les conseils qu'elle donna ne sont pas moins magnanimes que les neuf voyages et les armemens de la fille de Henri IV. Son nom réveille un intérêt encore plus tendre. Ces transports idolâtres, que sa douce majesté, sa bonté, sa bienfaisance, excitaient dans les premières années du règne de son époux, chez des Français alors fidèles, alors heureux, ne valent pas cette admiration douloureuse et recueillie que tous les cœurs accordent aujourd'hui à sa mémoire.

En lisant le récit de cette journée, il n'est personne qui ne souhaite à Louis, au lieu de son immense courage pour souffrir, un courage d'action plus prononcé. Qui ne voit cependant que le principe même de sa faiblesse, émanait de la céleste pureté de son âme et de

son amour pour des sujets auxquels il voulait épargner le reproche éternel du plus grand des crimes! Le nom de Louis XVI rappelle trop de sainteté, élève trop l'âme vers le ciel, pour ne pas déconcerter les jugemens de la prudence humaine. Ce monarque infortuné ne prit point une mesure qui ne précipitât sa mort et ne la rendît plus affreuse; mais cette mort devait être pour nous l'enseignement le plus sublime. 1792.

Le 10 août rappelle en même temps le combat le plus étonnant, le plus fatal et le plus glorieux qui puisse illustrer la fidélité militaire. Les prodigieuses victoires, dont nos annales en vingt ans ont été en quelque sorte surchargées, ne feront jamais oublier le dévouement de sept cent cinquante Suisses appuyés par six cents auxiliaires à peine armés, et par deux canons, défendant un château abandonné par son maître, soutenant pendant plus d'une heure le choc de cent mille furieux, les charges de quinze cents cavaliers aguerris, les boulets et la mitraille de cinquante pièces de canon, les imprécations, les cris sauvages de dix mille furies prêtes à déchirer leurs membres; complètement victorieux dans un premier combat, et ne succom-

1792. bant au second que pour avoir obéi à l'ordre d'un roi captif, et parce qu'ils ont cru voler à son secours. Pour conserver la foi de leurs sermens et l'honneur de leurs drapeaux sans tache, ils surent trouver des Thermopyles sur les marches des Tuileries. La France monarchique inscrit ces républicains au nombre de ses plus illustres héros; leur courage fut sur le point de la sauver d'un massacre qui devait durer deux ans entiers. La perte de ces braves fut un coup cruel pour la Suisse, qui était elle-même réservée à d'horribles malheurs, et qui fut cruellement punie de n'avoir pas vengé leur mort. Depuis, grâce aux soins de l'un de ces héros, M. de Pfiffer, elle les a honorés par un monument érigé à Lucerne. Leur dévouement y est figuré par un lion blessé, sublime emblème de Léonidas. Mais je cherche en vain dans nos murs le monument que la France leur doit. Les noms de trois cents Spartiates furent inscrits au lieu même de leur combat, et cette table de gloire a été respectée par les temps. C'est sur le grand escalier du palais des Tuileries que les Suisses combattirent; déjà mon imagination croit y voir la table de marbre qui contiendra leurs noms; elle voit dans la salle des maréchaux

les noms des royalistes qui moururent pour leur roi; elle voit sur les marches du palais de Versailles les noms des intrépides gardes du corps du 6 octobre; nul présage n'est hasardé, quand il a pour garant le noble et tendre cœur des Bourbons. Ainsi, dans un récit semé d'horreur, mon âme se remplit de quelques pensées consolantes, et le rôle terrible d'historien de la révolution française me paraît beau, quand il éveille la reconnaissance publique. 1792.

La famille royale reçoit des témoignages d'intérêt.

Le lendemain, 11 août, le roi et la famille royale, qui avaient passé la nuit dans quatre cellules du dortoir des Feuillans, eurent la consolation de recevoir encore une fois des amis et des serviteurs fidèles qui ne craignaient pas l'inévitable contagion de leur malheur *. Ils avaient tous échappé la veille

* Le duc de Choiseul, le prince de Poix, le duc de Rohan-Chabot, les marquis de Tourzel, de Briges, de Nantouillet, MM. d'Aubier et de Goguelat, de Fresnes et de Saint-Pardoux, écuyers de main, l'un du roi, l'autre de Madame Élisabeth, et Chanterêne, inspecteur du garde-meuble. Successivement arrivèrent les dames Thibaud, Campan, Auguié, Navarre, de Mervey Schliek, Bazire et Saint-Brice (elles étaient au service des princesses); MM. Thierry et Chamilli, père et fils, premiers valets de chambre du

à d'horribles dangers, pour les retrouver à chaque minute de leur existence. M. Hue, entre autres, ne s'était échappé du château des Tuileries qu'en sautant par une fenêtre sous le feu d'une batterie. Poursuivi par la multitude, il s'était jeté dans la Seine, et il allait y périr, lorsqu'il fut reçu dans un bateau, et conduit sur l'autre rive. Déjà la famille royale connaissait l'indigence. La reine, qui avait été volée dans le trajet des Tuileries, emprunta vingt-cinq louis à l'une de ses femmes de chambre, madame Auguié; et ce service, depuis, fut un arrêt de mort pour cette dame, qui joignait aux dons de la beauté un cœur reconnaissant et fidèle. Tous les meubles, tous les effets de la famille royale venaient d'être détruits ou pillés. L'ambassadrice d'Angleterre envoya du linge pour le Dauphin; madame la duchesse de Grammont en fit remettre aux princesses. Le roi montrait de la douleur sans abattement. Le malheur subi dans toute son étendue, altérait moins ses traits et la netteté de son esprit, que ne l'avait fait le malheur redouté. Il jus-

roi; Bligny et Gourdain, valets de chambre; Levasseur, employé au garde-meuble, et plusieurs autres personnes.

Digitized by Google

tifiait sa résolution d'après les puissans moyens d'attaque de ses ennemis, et surtout d'après le meurtre de M. Mandat qui rendait inutiles toutes les mesures prises pour s'assurer de la garde nationale. En faisant couper ses cheveux, il en fit remettre des mèches à des dames qui l'entouraient. C'était l'unique don qu'il pût encore faire. La reine qui reposait encore sur une misérable couchette, en causant avec ses dames, montrait que son courage n'était point brisé, quoiqu'elle envisageât l'avenir dans toute son horreur. Elle craignait que le calme qu'avait montré le roi dans la loge du logographe, n'eût été mal interprété par des hommes qui ne pouvaient connaître la profondeur et la force de ses sentimens religieux; elle s'informait avec une vive sensibilité de ceux qui avaient péri, de ceux qui avaient pu se sauver; puis, revenant sur la cause de tant d'effroyables malheurs, « tout le monde, disait-elle, a contri-« bué à notre perte, les novateurs comme des « fous, d'autres comme des ambitieux, pour « servir leur fortune; car le plus forcené des « Jacobins voulait de l'or et des places, et la « foule attend le pillage. » 1792.

En voyant entrer ses enfans, conduits par

1792. madame de Tourzel, la reine dit avec un cœur brisé, mais sans verser de larmes : « Pauvres enfans ! qu'il est cruel de ne pas « leur laisser un si bel héritage, et de dire : il « finit avec nous ! » Comme elle s'entretenait des papiers qu'on avait pu saisir aux Tuileries : « Vaines précautions, dit-elle en s'interrom- « pant : ils n'ont besoin de rien pour nous « perdre. »

Paris après le 10 août.

Cependant les Parisiens, hormis ceux que menaçaient les proscriptions, sortaient en foule pour venir observer le théâtre ensanglanté et fumant encore du combat de la veille. Tout présentait les images d'une révolution faite au profit de la barbarie. L'horrible cri de *vivent les sans-culottes*, proclamait les dominateurs de la France. Un palais brûlé, un trône mis en poudre, les plus beaux ouvrages des arts abattus ou profanés, un vaste pillage qui s'achevait au nom de la victoire, des hommes dont les bras étaient encore tout sanglans, et dont la bouche appelait de nouveaux homicides ; de longues farandoles dansées par les Marseillais qui survivaient à leurs frères, le chant barbare de la carmagnole répété avec des paroles d'une atrocité stupide, le nom du roi et de la reine

profané dans vingt dialectes confus; le sang ruisselant encore sur les parterres du jardin des Tuileries et sous les bosquets des Champs-Élysées; des statues dont le marbre portait encore les traces du carnage, des cadavres nus, moins défigurés par les blessures du combat que par des mutilations faites à loisir; quelques amis, quelques parens, quelques enfans, quelques femmes qui s'approchent avec horreur, avec courage de ces restes informes, et tremblent de reconnaître l'ami, l'époux, le père, dont l'absence les alarme, et dont ils connaissent la bravoure; des cris de joie qui annoncent quelque nouveau meurtre; voilà le spectacle qu'offrait la ville des arts, du goût, de la politesse, cette ville qui prétendait par ses lumières régner sur toutes les cités du monde. 1792.

L'Assemblée législative, faible instrument du vainqueur, n'avait fait que suspendre la royauté. La commune en prononça l'abolition par l'ordre qu'elle donna de renverser les statues de nos rois. Bientôt l'Assemblée misérablement docile convertit en décret les ordres de la commune. Il fallut les efforts prodigieux d'un travail malfaisant pour abattre ces monumens des arts, qui avaient été autrefois

1792. des monumens d'amour. Les deux statues de Louis-le-Grand sur la place des Victoires et sur la place Vendôme, la statue de Louis XIII sur la place Royale, celle de Louis XV, tombèrent au bruit d'acclamations furibondes, et celle de Henri IV ne fut pas épargnée. C'était pourtant à cette statue que le peuple venait confier autrefois ses plaintes, ses griefs et souvent même des douleurs domestiques. Un amour de deux siècles avait animé ce bronze, et lui prêtait des paroles familières et compatissantes; mais le peuple de la commune avait pris l'âme de Ravaillac. Ce spectacle fut contemplé avec joie par un philosophe à qui le roi, la reine, Monsieur et M. le prince de Condé, avaient donné plusieurs témoignages d'intérêt. M. de Chamfort, dans une lettre qu'il a rendue publique, a montré combien le bel esprit est mal inspiré par les mauvais sentimens de l'âme. Le duc d'Orléans vit avec une satisfaction, sans doute affectée, tomber les statues de deux rois ses ancêtres. Ne sentait-il pas que ces coups de hache abattaient également le trône qu'il se préparait par le crime? Roberspierre, Danton et Marat lui-même, chacun de leur côté, aspiraient au pouvoir suprême, et croyaient bien s'acquitter

envers le duc d'Orléans, de l'or qu'il avait prodigué pour l'insurrection, en le laissant vivre. 1792.

Le 11 août, plusieurs Royalistes furent encore massacrés.

Le roi est conduit au Temple. 13 août.

L'Assemblée législative révoquait sans pudeur le peu d'adoucissement que, même après la victoire, elle avait apporté à la condition du roi captif. Ce n'était plus le Luxembourg, c'était le Temple qui allait lui servir de prison. Elle ne permettait plus qu'il reçût la visite de ses amis, de ses serviteurs. Voilà le coup qui lui fut le plus sensible. « Ah! dit-il, nous « sommes plus malheureux que Charles Ier; « du moins on lui permit d'être environné « de ses amis jusqu'à ses derniers momens. » Pendant trois jours, il coucha dans le dortoir des Feuillans. Dès que l'Assemblée s'était réunie, on le faisait rentrer avec sa famille dans la loge du logographe, sous prétexte de veiller à sa sûreté, mais dans le fait pour qu'il s'entendît appeler tyran par tous les pétitionnaires, et par plusieurs députés qui, tout en parlant d'humanité, de philanthropie, considéraient ainsi le droit d'asile. Il entendait aussi frapper du décret d'accusation plusieurs personnages compromis par les papiers trouvés au château, tels que MM. de Montmorin, de La Porte,

1792. Terrier de Montciel, qui avait rempli peu de temps, mais avec une rare fermeté, le ministère de l'intérieur; M. d'Abancourt, dernier ministre de la guerre, et même MM. Duport, Barnave et Lameth. Les Girondins, en frappant les auteurs de la première révolution, préparaient ainsi leur proscription prochaine.

Le 13, la famille royale fut conduite au Temple. Malgré les cris de fureur que poussaient des furies salariées, le roi put voir couler quelques larmes. La voiture, qui contenait onze personnes, était conduite par deux chevaux. On eut soin de la faire arrêter sur la place Vendôme, afin que le roi pût voir les débris de la statue de Louis-le-Grand. Le soir, les portes du Temple se fermèrent sur les captifs, ainsi que sur madame la princesse de Lamballe, sur MM. Chamilly et Huë, valets de chambre du roi, dont ce monarque acceptait le dévouement; sur mesdames Auguié et Saint-Brice, femmes de chambre de la reine, et sur madame et mademoiselle de Tourzel, qui venaient avec un empressement religieux partager cet épouvantable sort. Quoique les municipaux voulussent mettre de la gradation dans leurs barbaries, dès le premier jour ils furent cruels; dès le premier jour Louis fut

sublime dans sa résignation. Les événemens vont m'emporter loin de cette famille, qui n'a plus que peu de jours à jouir des consolations de l'amitié, et à laquelle il ne restera que les secours de la foi. 1792.

Il semblait que le canon du 10 août eût grondé dans tous les départemens, tant on les vit promptement se soumettre aux résultats d'une victoire, qui pourtant était généralement détestée. Les mêmes autorités qui s'étaient déclarées avec force contre le 20 juin, feignaient de bénir le 10 août. Mais cette apostasie politique était récompensée par la destitution. La commune de Paris et le club des Jacobins gouvernaient tout par leurs commissaires. État des départemens et de l'armée après le 10 août.

La ville de Rouen seule parut, pendant un jour, opposer de la résistance aux vainqueurs. Jusqu'au 10 août le duc de Liancourt n'avait pas perdu l'espérance de recevoir le roi dans cette ville. Trois cents Suisses, qu'on venait d'envoyer sur la route de Normandie, justifiaient cet espoir, et semblaient annoncer que, malgré l'opposition de la reine, le roi n'avait pas renoncé à ce moyen de salut. Le duc de Liancourt apprit avec horreur, le 11 août, les événemens de la veille. Sur-le-champ

1792. il rassemble les troupes et la garde nationale, et leur fait renouveler le serment de fidélité à la Constitution. Le régiment suisse de Salis montrait une vive ardeur pour voler au secours du roi et de ceux de ses compatriotes qui n'avaient point encore été massacrés. Mais, dès le soir, les émissaires des Jacobins changèrent les dispositions de la multitude. La garde nationale fut incertaine. Le lendemain, ces mêmes Jacobins excitèrent dans la ville une émeute pour la cherté du pain. Le mouvement royaliste fut bientôt étouffé. M. de Liancourt partit pour l'Angleterre. Le département de la Seine-Inférieure, présidé par M. d'Herbouville, ordonna une transcription pure et simple des nouveaux décrets de l'Assemblée législative, ne fit point d'adresse de soumission. Rouen, grâce à ses magistrats *, fut quelque temps encore le réfuge des proscrits.

M. de La Fayette ne fut pas plus heureux dans ses efforts pour ranimer la France glacée de terreur. Frappé du décret d'accusation par cette même Assemblée dont trois jours aupa-

* M. Fontenai, maire de Rouen, et M. Mollien, aujourd'hui pair de France, avaient pris une part très-active au projet de sauver le roi.

ravant les deux tiers l'avaient absous, il eut 1792.
l'occasion de mettre à l'épreuve cette armée au nom de laquelle il avait parlé impérieusement. Elle se prêta, comme par complaisance, à renouveler le serment de fidelité à la Constitution. Les soldats et les citoyens ne voyaient guère dans les sermens qu'un certain appareil dramatique dont le souvenir ne durait guère. L'enthousiasme fut médiocre, et déjà quelques murmures éclatèrent dans les rangs. Cependant le général reçut avec fierté trois commissaires que l'Assemblée envoyait vers lui pour l'arrêter, et pour soumettre son armée aux décrets arrachés par l'insurrection. Ces commissaires étaient MM. de Kersaint, Antonelle et Péraldi. La Fayette voulut qu'ils servissent d'otages pour les jours du roi. La municipalité de Sedan entra courageusement dans ses vues. Le général Lukner, dans l'armée du Nord, parut d'abord vouloir imiter la conduite de La Fayette. A Strasbourg, le prince Victor de Broglie, ami de MM. de Lameth, secondé par le maire de Strasbourg, Deitrich, et par cet intrépide Desaix qui acquit en Italie et en Égypte une gloire militaire si éclatante, fit également arrêter les trois commissaires de

1792. l'Assemblée. Mais Dumouriez, impatient d'arriver au commandement suprême des armées, et qui déjà se jouait des ordres de Lukner et de La Fayette avec une insurbordination déclarée, Dumouriez, fatigué des malheurs constans du roi, et pressé de se réconcilier avec les vainqueurs, reconnut les nouveaux décrets de l'Assemblée législative, c'est-à-dire ceux de la commune de Paris, et ne vit que trahison dans la conduite d'un général dont il devait, six mois après, renouveler la tentative et le malheur. Le général Dillon, que La Fayette avait entraîné, se rétracta. L'exemple gagna de proche en proche. Lukner se regarda comme un caporal dont la consigne est changée. La Fayette, dans une dernière revue, s'entendit demander la liberté des commissaires. Les canonniers l'apostrophèrent avec les injures que vomissaient contre lui les journaux jacobins. Quelques régimens semblaient encore le plaindre; mais que faire d'une armée où l'on n'inspire plus que de la pitié?

Fuite et arrestation de M de La Fayette.

M. de La Fayette résolut de partir dans la nuit avec MM. de Maubourg, Bureau de Pusy, Alexandre Lameth et quelques-uns de ses aides-de-camp. Pour obtenir une retraite,

il fallait traverser le territoire ennemi ; il y était à peine parvenu, qu'il fut arrêté, ainsi que ses trois compagnons de l'Assemblée constituante, par une patrouille prussienne. Ce qu'il avait tenté depuis plusieurs mois, pour le salut du malheureux monarque, n'effaçait ni aux yeux des émigrés, ni à ceux des monarques armés, le souvenir des premières années de la révolution. On reprochait surtout à M. de La Fayette son départ pour Versailles, le sommeil du 5 octobre, le retour de Varennes; on faisait aussi de graves reproches à M. Alexandre de Lameth. Quant à MM. Latour-Maubourg et Bureau de Pusy, ils étaient plus connus par leurs efforts pour modérer la révolution que par une coopération active à ses actes principaux. La résolution de les tenir tous quatre prisonniers prévalut dans le conseil des rois. Tout prouve qu'il eût mieux valu respecter le droit d'asile, leur laisser un libre passage vers un pays neutre, et provoquer ainsi des actes expiatoires, des résolutions courageuses dans tous ceux qui ne pouvaient plus supporter les atrocités de la révolution. Le parti constitutionnel était encore nombreux en France, quoiqu'il y fût depuis le 10 août sans force et sans 1792.

1792. pouvoir. Il était dangereux d'épouvanter ce parti, et d'annoncer des principes inexorables qu'on n'avait ni la volonté, ni la force de suivre. MM. de La Fayette, Alexandre Lameth, Latour-Maubourg et Bureau de Pusy furent successivement conduits à Magdebourg, à Glatz, à Wesel, Neiss et Olmutz.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

Digitized by Google

NOTE.

Dans une Histoire contemporaine je ne crois point devoir user de la méthode que j'ai suivie pour des époques plus reculées, celle d'indiquer les sources où j'ai puisé, de balancer un témoignage par un autre, et d'exprimer les motifs qui m'ont fait rejeter celui-ci, admettre celui-là. Une telle discussion, pour des faits récens, serait fastidieuse et superflue. Je parle devant d'innombrables témoins qui peuvent contredire ou confirmer mes récits. Pendant plus de dix ans, il n'a guère paru en France de Mémoires relatifs à cet événement, que du côté des vainqueurs. Comme leur conspiration s'était faite en quelque sorte à haute voix dans le club des Jacobins, dans celui des Cordeliers, et même à l'Assemblée législative, les relations de ce parti n'apprennent guère de faits nouveaux; toutes contiennent les plus grossiers outrages pour les vaincus, tout y est semé d'impostures. Les Mémoires des Royalistes pouvaient seuls faire connaître les dispositions de l'intérieur du château et plusieurs traits de dévouement qui n'avaient pas été encore mis en lumière. Ces Mémoires, écrits à Londres, pénétraient difficilement en France; le plus souvent il y avait danger de mort à les y introduire, et même à les com-

1792. muniquer. Ainsi on n'a connu que fort tard l'histoire de la journée du 10 août, publiée à Londres par M. Pelletier, témoin de ces événemens, et qui avait recueilli avec le plus grand soin les relations faites par des réfugiés échappés à ce grand désastre. Cette histoire se ressent un peu de la vivacité et même du désordre des impressions que de si grands malheurs devaient produire dans le cœur des victimes; mais elle est écrite avec verve, et abonde en faits, dont l'exactitude a presque toujours été confirmée par des Mémoires postérieurs. C'est surtout depuis trois ou quatre ans qu'ils sont venus satisfaire la curiosité du public. Il faut donner le premier rang au récit de la conduite du régiment des gardes suisses, par M. Pfiffer d'Altishofen. Le style en est noble et ferme; tout y est appuyé sur des témoignages nombreux et irrécusables. L'histoire fort détaillée de M. Bertrand de Molleville fournit plus de lumières sur les événemens antérieurs à la journée du 10 août, que sur cette journée même. L'histoire des dernières années de Louis XVI, par M. Huë, ouvrage où tout respire la vérité du sentiment, m'a fourni les moyens d'indiquer les noms de plusieurs de ceux qui s'attachèrent à tous les périls du roi. J'en dirai autant de ce qui a été publié soit sur le 10 août, soit sur le 2 septembre, par madame Campan, par M. d'Aubier, par M. le chevalier de Saint-Méard, M. l'abbé Sicard, madame de Fossé-Landri, M. Véber, frère de lait de la reine, M. de la Va-

renne, etc. J'ai dû consulter aussi plusieurs des personnes qui ont joué un rôle actif dans ces événemens. Quelques-unes m'ont communiqué des récits que leurs noms certifient véritables. De l'abondance de mes matériaux et du scrupule de mes recherches, il résulte pour moi la persuasion qu'un des événemens les plus importans de l'Histoire, est parfaitement éclairci sur tous les points. 1792.

1792.

LIVRE QUATRIÈME.

Création d'un tribunal révolutionnaire. 17 août.

L'AUTORITÉ de la commune de Paris ne rencontra plus d'obstacles dans l'intérieur de la France. Le triumvirat de Roberspierre, Danton et Marat dominait sur cette commune. Leur part était alors égale dans toutes les cruautés; mais le crédit de Roberspierre effaçait celui de Danton même. Il remplaçait par l'hypocrisie ce qui lui manquait en audace; plus il demandait de massacres, plus il était proclamé vertueux. Pour devenir le tyran de l'Assemblée législative où il ne siégeait pas, Roberspierre n'avait qu'à s'y présenter sous l'humble titre de pétitionnaire; écoutons le discours qu'il lui tenait : « Le « sang ne coule point encore, disait-il, le « peuple reste sans vengeance. Nul sacrifice « d'expiation n'a encore été offert aux mânes « des héros dont la mort glorieuse a valu le « 10 août à la France. Et quels sont jusqu'à « présent les fruits de cette immortelle jour- « née? On a suspendu un tyran, il fallait le « déposer et le punir. Ses exécrables com-

« plices conspiraient dans un château ; ils 1792.
« conspirent dans leurs maisons, dans leurs
« jardins somptueux. Déjà je les vois, je les
« entends qui se flattent de surprendre et
« d'égorger sans défense des vainqueurs qu'on
« empêche de profiter de leur victoire. Un
« tel malheur, s'il arrivait, ne serait point
« imputé au peuple; il sent ses droits, et
« brûle de les exercer; votre faiblesse en se-
« rait la seule cause. Vous parlez, législateurs,
« de mettre en jugement les conspirateurs du
« 10 août; c'est trop restreindre la vengeance
« nationale. Les conspirateurs ont-ils donc
« attendu ce jour pour verser le sang du peu-
« ple? Le supplice des uns n'est rien, quand
« il y a impunité pour les autres. *Qu'ils soient*
« *jugés tous, mais par des juges créés pour*
« *les circonstances.* »

Ainsi déjà la pensée de ce monstre semblait embrasser tous les crimes dont, pendant deux ans, lui et les siens couvrirent la France. Il demandait à l'Assemblée que tous les conspirateurs de toutes les époques de la révolution fussent jugés souverainement, et en dernier ressort, par des commissaires pris dans chaque section.

L'Assemblée frémit à la fois, et de ces pro-

1792. positions, et de tous les moyens de terreur qu'on disposait pour les soutenir : elle délibéra sur la formation d'un tribunal extraordinaire. Les Girondins s'élevèrent contre les assassinats qu'on voulait légaliser; ils invoquèrent l'institution des jurés; ils voulurent et ils obtinrent, avec beaucoup de peine, qu'on en conservât quelque faible image dans le premier des tribunaux révolutionnaires. Roberspierre en fut nommé président. Il refusa d'y siéger, en disant, lui qui provoquait tous les assassinats, qu'un emploi si rigoureux répugnerait trop à ses principes philanthropiques.

Premiers jugemens de ce tribunal.

La première victime du nouveau tribunal fut M. d'Angrémont. Il fut condamné comme embaucheur, parce qu'il avait payé quelques artisans pour s'opposer dans les groupes à des motions factieuses. Il mourut avec fermeté.

Le colonel de la garde suisse, M. le comte d'Affri fut acquitté, et pourtant retenu en prison. Sa vieillesse et ses infirmités ne lui avaient pas permis de prendre part aux dangers et à la gloire de sa troupe immortelle. Tout l'honneur des dispositions appartenait à M. Bachmann.

M. de La Porte, intendant de la liste civile, avait été arrêté si promptement, qu'il n'avait

pu brûler qu'une faible partie de ses papiers. 1792.
Les révolutionnaires purent y voir quelques dons de la liste civile faits à des hommes dont la cour avait voulu vaincre l'opposition. Un des principaux griefs articulés contre lui, consistait dans des papiers qu'il avait fait brûler quatre mois auparavant à la manufacture de Sèvres. Les Jacobins, instruits de ce fait, avaient soutenu que ces papiers contenaient la correspondance du prétendu comité autrichien. Voici tout le mystère de cette opération. M. de La Porte, informé qu'un libraire allait imprimer le plus infâme et le plus calomnieux des libelles contre la reine, les Mémoires de cette comtesse de La Mothe qui avait eu une part principale à l'escroquerie du trop fameux collier, avait jugé combien il était important d'enlever aux Jacobins les nouvelles armes qu'allait leur fournir ce tissu d'impostures, pour diffamer et pour perdre l'auguste princesse, premier objet de leurs fureurs. De l'aveu du roi, il avait acheté tous les exemplaires de l'odieux manuscrit : c'étaient ces exemplaires qui avaient été brûlés à Sèvres; un ouvrier de la manufacture avait dénoncé ce fait. M. de La Porte, interrogé par le tribunal, refusa tout éclaircissement qui pût

1792. compromettre le nom du roi et de la reine. Toute sa défense fut dirigée par la même pensée. Il prenait tout sur lui. S'il eût fait craindre à Danton de le nommer comme un pensionnaire de la liste civile, il pouvait être sauvé; mais c'était exposer le roi; M. de La Porte garda le silence. On rapporte que, lorsque cet auguste vieillard marchait au supplice avec la plus imposante sérénité, une pauvre femme qui vivait de ses bienfaits ne put retenir ses sanglots, et fut assommée par le peuple; on ne sait si elle mourut des coups qui lui furent portés.

M. de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau et frère du ministre, fut acquitté. On l'accusait d'avoir passé la nuit au château le 10 août. Il prouvait victorieusement son *alibi*, car il n'avait pas quitté sa résidence. Le tribunal se vit forcé de l'acquitter. Les Girondins, implacables ennemis de son frère, crièrent au scandale avec autant de fureur que les Jacobins eux-mêmes, et le gouverneur de Fontainebleau fut de nouveau emprisonné.

Le 25 août, Durosoi monta à l'échafaud; c'était un des plus furieux ennemis de la révolution française. Son journal tendait à exalter tous les sentimens chevaleresques; on vit

combien ils étaient gravés dans son cœur. En recevant sa condamnation, il s'écria : *Il est beau pour un royaliste comme moi de mourir le jour de la fête de Saint-Louis!* Une femme, dont il était aimé, mourut en apprenant sa mort. 1792.

Cependant le territoire français était envahi par une armée formidable. Le roi de Prusse marchait avec des émigrés et des Autrichiens à la délivrance du roi captif. Le duc de Brunswick, nommé généralissime pour cette expédition, avait été comblé des éloges de Frédéric, quoiqu'il eût paru un peu tard et avec une fortune inégale dans la guerre de sept ans. Les philosophes français avaient pris soin de sa réputation, parce qu'ils lui supposaient les opinions peu religieuses de Fréderic, son modèle. C'était, d'ailleurs, un prince éclairé, spirituel, aimable, versé dans l'administration et fort aimé de ses sujets. Je lis dans les feuilles des Jacobins et dans les archives du tribunal révolutionnaire, que le comte Louis de Narbonne, lorsqu'il était ministre de la guerre, lui avait fait offrir par M. de Custine le fils, le commandement général des armées françaises. Un fait puisé à de telles sources reste fort suspect. Carra écrivait hautement qu'il fallait déférer la cou- Coalition contre la France.

1792. ronne constitutionnelle de France au duc de Brunswick, et peut-être quelques-uns des députés Girondins partageaient-ils alors ce vœu. Ce prince aima mieux se vouer à la cause des rois, mais ne montra point, pour la soutenir, ces ressources du génie qui se trouvent surtout dans une âme ardente. Le manifeste qu'il publia, mais dont tout faisait supposer qu'il n'était point l'auteur, n'était pas propre à augmenter le nombre des Royalistes en France, parce que l'orgueil national n'y était point ménagé. Par ses menaces de destruction générale, il rendait les propriétaires de France responsables des fureurs des prolétaires sous lesquels ils gémissaient enchaînés et dispersés. Les deux princes, frères du roi, tirèrent un fatal augure de ce manifeste qui choquait tous leurs sentimens. Le 19 août, Monsieur tint ce discours à la noblesse française. « C'est demain que nous entrerons en France; « ce jour mémorable doit influer nécessaire- « ment sur la suite des opérations qui nous « sont confiées, et notre conduite peut fixer « le sort de la France.

« Vous n'ignorez pas les calomnies dont « nos ennemis ne cessent de nous accabler, « et le soin qu'ils ont de répandre que nous

« ne rentrons dans notre patrie que pour as- 1792.
« souvir nos vengeances particulières.

« C'est par notre conduite, messieurs, c'est « par la cordialité avec laquelle nous rece- « vrons les égarés qui viendront se jeter dans « nos bras, que nous prouverons à l'Europe « entière que la noblesse française, plus illus- « tre que jamais par ses malheurs et sa con- « stance, sait vaincre ses ennemis et pardon- « ner les erreurs de ses compatriotes.

« Les pouvoirs qui sont remis entre nos « mains, nous donneraient le droit d'exiger « ce que notre intérêt et notre gloire nous « inspirent; mais nous parlons à des cheva- « liers français, et leurs cœurs, enflammés « du véritable honneur, n'oublieront jamais « les devoirs que ce noble sentiment leur im- « pose. »

Malheureusement, des paroles si dignes du cœur des Bourbons ne furent point transmises au peuple français, qui ne connut que l'imprudent manifeste publié sous le nom du généralissime.

Sous les ordres du duc de Brunswick, on voyait les Mollendorf, les Kalkreuth et beaucoup d'autres vétérans de la gloire prussienne, trop habitués peut-être aux calculs d'une

1792. guerre savante. Le roi Frédéric Guillaume enflammait plus vivement les esprits par l'expression des sentimens chevaleresques, plus propres à une guerre de cette nature. Son ardeur était partagée par le prince royal, son fils. Rien ne lui avait coûté pour préparer cette expédition sur laquelle sa politique ne se réservait aucun avantage particulier. C'était là un noble usage des trésors amassés par le grand Frédéric; mais il fallait des succès prompts et décisifs. Les ressources de la Prusse ne suffisaient pas à une guerre prolongée. La cavalerie de cette armée était magnifiqne, l'infanterie, trop peu nombreuse. On comptait sur l'habileté de ses manœuvres, et l'on était trop ébloui par les stériles merveilles qu'elle avait, coutume d'opérer dans une revue de Postdam. On ne sentait pas encore assez que, dans une guerre de révolution, il faut de l'enthousiasme pour combattre le fanatisme. L'artillerie de campagne était considérable, celle de siége presque nulle. Il fallait pourtant s'avancer à travers une barrière hérissée de forteresses. Quinze mille émigrés, conduits par les princes, frères du roi, offraient une armée où la plupart des soldats avaient été officiers. On y voyait trois généraux qui

avaient pu trouver de la gloire dans la fatale guerre de sept ans, le maréchal de Broglie, le maréchal de Castries, et le prince de Condé, qui marchait entouré de son fils et de son petit-fils. Combien le flegme allemand ne devait-il pas leur être importun, dans un moment où il s'agissait d'enlever de la tour du Temple, et de sauver de l'échafaud le roi et la famille royale! Ce qu'il y avait de plus important, c'était d'abandonner une armée de cette sorte à toute son impétuosité, et de lui offrir tous les périls dont elle était avide; mais le duc de Brunswick ne sortait qu'à regret des méthodes tracées par la guerre de sept ans. Quinze mille Autrichiens, sous les ordres du général Clairfait qui avait beaucoup contribué à la soumission des Pays-Bas, étaient destinés à seconder les mouvemens de la grande armée, pendant qu'un corps autrichien plus considérable se présenterait devant les murs de Lille. Le duc de Brunswick aurait pu, disent les émigrés, commencer le 1er août l'invasion qui n'eut lieu que le 20 de ce mois. A coup sûr l'armée de La Fayette se serait repliée sur le camp de Grandpré, et, dans une position si rapprochée, elle pouvait mieux protéger le roi contre les factieux de la capi- 1792.

1792. tale. Deux ou trois régimens de cavalerie répondaient de tout; mais le généralissime était lent, parce qu'il était indécis. Il ne savait pas que lorsqu'il s'agit de combattre une révolution, on perd tout en perdant une heure.

Le roi de Prusse vint se placer entre Longwy et Thionville. Le général Luckner l'attendit dans un camp retranché entre ces deux places. Clairfait parvint à lui faire quitter cette position importante, mais non sans avoir éprouve une assez vive résistance.

Prise de Longwy, Stenay et Verdun. Août et septembre.

Longwy fut investi. Cette place, si elle eût été bien défendue et bien approvisionnée, pouvait arrêter quelque temps l'ennemi : elle se rendit après quinze heures de bombardement. Le 23 août les habitans, effrayés de l'incendie de leurs maisons, s'étaient assemblés pour demander à l'état-major qu'on ouvrît les portes au roi de Prusse. On accusa bientôt Louis d'avoir laissé Longwy dépourvu de vivres et de munitions, et c'est un des griefs articulés dans son jugement. Par une contradiction frappante, M. de Lavergne, commandant de Longwy, fut condamné, comme ayant livré sans résistance une place bien pourvue et en état de soutenir un long siége. Le roi de Prusse en prit possession au nom

de Louis XVI; et croyant que toutes les villes allaient le recevoir avec le même empressement, il détacha un corps de quinze mille hommes pour faire le siége de Thionville; mais déjà le duc de Brunswick avait perdu cinq jours à Longwy : il ne se remit en marche que le 29 août. Le corps de Clairfait se détourna sur Stenay, et s'en empara. Le territoire français était investi, et les armées françaises ne faisaient aucun mouvement. On ne pouvait point espérer que Verdun retardât long-temps la marche du vainqueur. La reddition de cette ville fut aussi prompte que celle de Longwy. Au sortir du conseil de guerre, où la capitulation avait été arrêtée, le commandant de Verdun, M. de Beaurepaire se donna la mort. Cet acte de désespoir fut célébré comme un trait digne de l'énergie romaine. Le nom de Beaurepaire figure toujours sur le martyrologe révolutionnaire. Il est certain pourtant qu'il avait appris avec horreur la nouvelle du 10 août. 1792.

A mesure que ces nouvelles désastreuses parvenaient à Paris, le peuple se montrait plus furieux dans sa terreur. L'Assemblée rendait des décrets *de colère* contre les habitans de Longwy; elle vouait cette ville à l'exé- Usurpations de la commune.

1792. cration des Français; elle ordonnait que ses murs seraient démolis dès qu'on l'aurait reconquise; elle prononçait les peines les plus terribles contre tous les militaires et tous les habitans des villes qui suivraient cet exemple. Le besoin qu'on éprouvait encore de se flatter faisait quelquefois atténuer les revers, ou supposer des victoires. La vérité, quand elle était reconnue, n'en était que plus affreuse à soutenir. Roberspierre, Danton, la commune de Paris, regardaient ces défaites comme un moyen de triompher des rivaux qu'il leur restait encore à renverser. Ils se plaisaient à répandre que les Girondins voyaient avec indifférence l'ennemi marchant sur Paris; que leur projet était de se retirer au-delà de la Loire, pour y fonder des républiques indépendantes, où chacun d'eux dominerait. Cette accusation, qui servit de prétexte à tant de crimes, et qui fut long-temps développée dans l'exécrable et stupide roman du fédéralisme, était fondée sur quelques mots échappés ou attribués aux chefs principaux du parti de la Gironde. La ressource extrême de se retirer au-delà de la Loire s'était souvent présentée à leur imagination; ils croyaient voir plus d'énergie républicaine dans les provinces du midi

que dans celles du nord, mais ils n'en étaient pas moins résolus à se défendre auparavant dans Paris même, si l'ennemi poussait jusque-là le cours de ses conquêtes. La commune se plaignait encore de la marche lente et incertaine du tribunal chargé de punir les conspirateurs; elle dénonçait à chaque instant mille nouveaux complots, dont elle plaçait le siége dans les prisons; et semant partout les défiances, les calomnies, elle se disposait à l'exécution du plus épouvantable massacre. 1792.

Les Girondins, qui avaient si souvent entraîné l'Assemblée contre son vœu, lorsqu'il s'agissait d'attaquer la cour, ne pouvaient plus maintenant obtenir d'elle des mesures vigoureuses contre la commune de Paris, qu'elle haïssait, mais qu'elle redoutait encore davantage. Déjà le ministre Rolland était menacé hautement de la proscription. La commune ne conservait à sa tête Péthion, que pour l'avilir, et pour l'enchaîner. Elle annonçait l'intention de faire poursuivre, comme des traîtres, Vergniaud, Guadet, Gensonné et Brissot. Déjà même elle avait lancé un mandat contre ce dernier. Elle avait fait saisir ses presses, et arrêter son collaborateur Girey-Dupré.

Digitized by Google

1792. Rien ne pouvait faire sortir l'Assemblée de sa langueur et de sa pusillanimité. Ses séances étaient presque désertes; les députés constitutionnels n'échappaient à la proscription que parce qu'une haine plus vive s'attachait au parti de la Gironde. L'Assemblée parlait sans cesse de réprimer, et ne réprimait jamais les entreprises de la commune; bien plus, elle lui fournissait chaque jour les moyens de consommer ses horribles projets. C'est ainsi qu'elle ordonna, dans une nuit, des visites domiciliaires, dont le prétexte apparent était d'aller chercher des armes chez tous les particuliers. La commune en profita pour faire entasser dans les prisons ceux qu'elle voulait y faire égorger.

Visites domiciliaires. 29 août.

Il est fort douteux que l'Histoire obtienne jamais une révélation complète sur les atroces mystères du conciliabule dans lequel fut résolue *la Saint-Barthélemi* du dix-huitième siècle. La plupart des ordonnateurs de ces massacres sont morts un ou deux ans après; je ne crois pas qu'il en survive un seul. Quelquefois ils ont pu se trahir dans leur fureur contre d'anciens complices devenus leurs ennemis; mais ce genre d'indications paraît toujours suspect : toute confession

sincère était impossible à de tels coupables. 1792.
Pour moi, quand je lis les discours de Roberspierre ou de Danton, les débats de la commune et ceux des Jacobins, je reste persuadé que la pensée d'un massacre général des Royalistes était coexistante avec celle de l'insurrection du 10 août. Mais les chefs, pour frapper plus sûrement leurs victimes, sentirent le besoin d'un massacre méthodique, et s'imposèrent quelques délais. Les premiers progrès de l'armée prussienne portèrent leur fureur au plus haut degré. Il est certain qu'à cette époque ils agitèrent entre eux, et résolurent un moment de brûler Paris, si l'ennemi approchait à trente lieues de cette capitale. Que leur importait à eux la plus épouvantable des destructions qui pût s'offrir à la pensée humaine! Ils ne possédaient rien; un vaste pillage les indemniserait de la perte de quelques meubles, et cet apparent désespoir du patriotisme n'eût été, pour la plupart d'entre eux, qu'une spéculation lucrative. Alors fut conçu, fut agréé le plan des visites domiciliaires et d'un massacre général dans les prisons; on ne peut douter que Danton n'en fût le principal auteur. Il voulait, par la terreur la plus profonde, assurer à son

1792. parti les élections de Paris et celles des départemens; car on faisait tout pour que les massacres parcourussent la France entière. Danton ne cessait de répéter la maxime du *Prince* de Machiavel : « Qu'il vaut mieux « verser le sang par torrent dans une seule « occasion, que de le verser tous les jours « goutte à goutte. » Quant à Roberspierre, il voulait à la fois les massacres collectifs et les massacres journaliers. Pour lui, plus de sécurité, si le glaive révolutionnaire s'arrêtait un seul moment.

Le 29 août, on procède aux visites domiciliaires.

Nuit de terreur! prélude affreux de plusieurs jours de sang! nuit où une capitale perdue dans la mollesse, infectée des maximes de l'égoïsme philosophique, expia le tort honteux de s'être laissé asservir par tout ce que sa population offrait de plus abject et de plus criminel! Les brigands ont rassemblé leur troupe en silence; les hommes à piques ont reçu l'ordre de s'emparer des armes des gardes nationaux suspects, des fusils de chasse, des sabres et des épées des gentilshommes. On prépare les leviers, les haches, les marteaux pour enfoncer les portes des absens ou des

rebelles. On fait choix d'hommes exercés à ce genre d'attaque. C'est aux personnes qu'on fera la guerre la plus terrible et la plus commode; il y a des primes suivant le nombre des prisonniers qu'on amènera. 1792.

A ces heures du soir, où Paris retentissait auparavant du bruit des fêtes et du roulement continuel de plusieurs milliers de voitures, on s'étonne, on s'effraie d'une immobilité, d'un silence qui sembleraient faire croire que Paris n'est plus; on s'épouvante surtout du moindre bruit que soi-même on a fait : tout voisin est suspect; tel homme qui se cache est pris pour un délateur. On craint son domestique; le maître qui en a plusieurs maudit un genre de luxe qui multiplie contre lui les chances d'une trahison salariée. Le portier surtout fait frémir; il sait tout; tout lui est rapporté. Ne va-t-il pas tout révéler lui-même à la commune? On récapitule avec effroi toutes les actions honorables ou glorieuses qu'on a pu accomplir durant la révolution. Tout le bien qu'on a fait pèse sur la peur comme des crimes; tandis que la vertu forte et religieuse oppose tous les bons souvenirs à la mort qui s'approche. La pétition des *vingt mille* glace de

1792. mortelles alarmes vingt mille familles; plusieurs pâlissent de l'hospitalité dangereuse qu'ils ont donnée. Tantôt on entend un coup de marteau, faible, timide, sourd, qui annonce la visite d'un proscrit. Ouvrira-t-on? il meurt s'il est rencontré dans la rue; mais avec lui il apporte la mort. Tantôt ce sont d'autres coups de marteau plus terribles; on perd la respiration, les cheveux se dressent, le sang s'arrête, le cœur se serre ou bat avec violence. Mais il faut reprendre des forces. Des coups de hache qui tombent sur la porte annoncent l'impatience des satellites de la commune. Les voilà!.... On feint devant eux la sécurité, le sommeil. Heureux ceux qui peuvent aller jusqu'à feindre la joie, et se donner auprès d'eux un air d'imbécille complicité! Tout est fouillé; plus de réduit pour la pudeur. Les meubles précieux, les bijoux, l'or qu'on s'est réservé pour ces temps désastreux, tout est à la merci du premier voleur qui a ceint une écharpe tricolore. Une visite reçue ne prévient pas des visites nouvelles; les faux commissaires ont volé; les vrais commissaires emprisonnent. Tel proscrit est caché derrière un puits; tel autre est suspendu à un seau; tel saute alternative-

ment d'un mur sur un autre; tel est déchiré 1792.
sous des broussailles; tel autre étouffe sous des matelas, derrière une étroite cloison, dans l'intérieur d'une cheminée. Les uns vont partager l'asile du pauvre; d'autres, qui ont intéressé l'administrateur d'un hôpital, obtiennent une place entre deux mourans. L'asile le plus sûr, c'est celui qu'on a pu se procurer chez quelque Jacobin.

C'est dans cette nuit d'épouvante que les femmes déploient le plus sublime courage; elles commandent la fidélité à un nombreux domestique, subjuguent tout jusqu'au vice par l'ascendant d'une pitié héroïque, inventent des asiles qui défient l'inquisition la plus ombrageuse, jugent d'un premier coup d'œil les satellites, glissent l'or dans la main de l'un d'eux, savent intéresser l'autre, intimident celui-ci par la fierté, arrêtent celui-là au nom de la pudeur, s'exposent à tout par de courageuses dénégations, par de sublimes mensonges. Il en est qui, n'ayant pu sauver les objets de leur tendresse, veulent obstinément les suivre dans les prisons; nous y verrons leur héroïsme. Interrogez tous les Royalistes qui ont traversé ces horribles jours; vous entendrez chacun d'eux remercier de

1792. leur salut une sœur, une fille, une amie. Souvent une mère et ses filles s'exposaient à tous les dangers pour sauver un proscrit qui leur apparaissait pour la première fois. Cette nuit donne à la commune quatre mille personnes à massacrer.

Enfin l'Assemblée ne peut plus douter des crimes qui se préparent; elle voudrait anéantir une commune que chaque jour sa faiblesse a rendue plus terrible. Il est trop tard; au moment où elle menace, elle fait trop connaître qu'elle tremble. Vergniaud et Henri Larivière font en vain le tableau des usurpations de la commune; l'Assemblée se borne à lui faire une injonction d'être plus circonspecte sur les mandats d'amener, et à mander son président à la barre. Cet acte ne parut à Roberspierre et à Danton qu'un avertissement de frapper des coups qui missent sous leur dépendance une Assemblée à laquelle il ne manquait que du courage pour leur résister.

Des commissaires de la commune paraissent à l'Assemblée législative.

Le 31 août, plusieurs des commissaires de la commune paraissent à la barre. Péthion est à leur tête, non plus ce Péthion triomphant, objet de tant de folles et perfides acclamations. Il a toujours été, depuis le 10 août, et

il est encore le prisonnier de la commune; 1792.
elle lui commande de venir sanctionner les actes qu'il déteste le plus. Triste, abattu, il dit quelques mots insignifians, et cède la parole à Tallien dont le discours est nécessaire à l'Histoire.

« Législateurs, les représentans provisoires « de la commune de Paris ont été calomniés; « ils ont été jugés sans avoir été entendus; ils « viennent vous demander justice.

« Appelés par le peuple, dans la nuit du 9 « au 10, pour sauver la patrie, ils ont dû faire « ce qu'ils ont fait. Le peuple n'a pas limité « leur pouvoir; il leur dit : Allez, agissez en « mon nom, et j'approuverai tout ce que vous « aurez fait.

« Nous vous le demandons, messieurs, le « corps législatif n'a-t-il pas long-temps été « environné du respect des citoyens de Paris? « Son enceinte n'a été souillée que par la pré- « sence du digne descendant de Louis XI et « de l'émule de Médicis. Ces tyrans vivent « encore; n'est-ce pas au respect du peuple « pour l'Assemblée nationale qu'ils en sont « redevables? Vous avez applaudi vous-mêmes « à toutes nos mesures.

« Vous êtes remontés par nous à la hauteur

1792. « des représentans d'un peuple libre. C'est « vous-mêmes qui nous avez donné le titre « honorable de représentans de la commune, « et vous avez voulu communiquer directe- « ment avec nous.

« Tout ce que nous avons fait, le peuple l'a « sanctionné. Ce ne sont pas quelques fac- « tieux, comme on voudrait le croire, c'est « un million de citoyens. Interrogez-les sur « nous, et partout ils vous diront : Ils ont « sauvé la patrie. Si quelques-uns d'entre « nous ont pu prévariquer, nous demandons, « au nom de la commune, leur punition.

« Nous étions chargés de sauver la patrie, « nous l'avons juré, et nous avons cassé des « juges-de-paix indignes de ce beau titre; nous « avons cassé une municipalité feuillantine.

« Nous n'avons donné aucun ordre contre « la liberté des bons citoyens, mais nous nous « faisons gloire d'avoir séquestré les biens des « émigrés. Nous avons arrêté des conspira- « teurs, et nous les avons mis entre les mains « des tribunaux, pour leur salut et pour celui « de l'état.

« Nous avons chassé les moines et les reli- « gieuses, pour mettre en vente les maisons « qu'ils occupaient.

« Nous avons proscrit les journaux in- 1792.
« cendiaires; ils corrompaient l'opinion pu-
« blique.

« Nous avons fait des visites domiciliaires.
« Qui nous les avait ordonnées? Vous. Les
« armes trouvées chez les gens suspects, nous
« vous les apportons pour les remettre entre
« les mains des défenseurs de la patrie.

« Nous avons fait arrêter les prêtres pertu-
« bateurs; ils sont enfermés dans une maison
« particulière, *et sous peu de jours le sol de*
« *la liberté sera purgé de leur présence.*

« On nous accuse d'avoir désorganisé l'ad-
« ministration, et notamment celle des sub-
« sistances. Mais à qui la faute? Les adminis-
« trateurs eux-mêmes, où étaient-ils dans les
« jours de péril? La plupart n'ont pas encore
« reparu à la commune.

« La section des Lombards est venue ré-
« clamer contre nous dans votre sein. Mais le
« vœu d'une seule section n'anéantira point
« celui d'une majorité très-prononcée des
« autres sections de Paris.

« Hier, les citoyens, dans nos tribunes,
« nous ont reconnus pour leurs représentans:
« ils nous ont juré qu'ils nous conservaient
« leur confiance.

1792. « Si vous nous frappez, frappez donc aussi « ce peuple qui a fait la révolution le 14 juillet, « qui l'a consolidée le 10 août, et qui la main- « tiendra. Il est maintenant en assemblées pri- « maires ; il exerce sa souveraineté ; consul- « tez-le ; qu'il prononce sur notre sort.

« Vous nous avez entendus : nous sommes là ; « prononcez. Les hommes du 10 août ne veu- « lent que la justice et qu'obéir à la volonté du « peuple. »

A chaque mot de ce discours, la crainte et la consternation descendent au fond des cœurs. Cependant un horrible tumulte règne à l'extérieur ; tout retentit d'imprécations contre l'Assemblée nationale. On entend au milieu du bruit percer ces cris redoublés : *Vive la commune! vivent nos bons commissaires! nous voulons les voir et les défendre, ils courent des dangers.* Bientôt les tribunes font tonner leurs menaces sur l'Assemblée, qui est assiégée de toutes parts. La foule pénètre dans son enceinte ; la journée du 20 juin lui en avait tracé le chemin. Un de ses chefs s'exprime en ces termes : « Peuple des tri- « bunes, Assemblée nationale, et vous, mon- « sieur le président, nous venons, au nom du « peuple qui attend à la porte, demander à

« défiler dans la salle pour voir les représen- 1792.
« tans de la commune qui sont ici ; nous mour-
« rons, s'il le faut, avec eux. » L'Assemblée, quoique frappée de stupeur, a peine à dévorer ce dernier outrage. Cependant le président Lacroix cherche lâchement à composer avec les pétitionnaires. Il les prie de ne défiler dans la salle qu'au nombre de vingt, afin de ne pas consumer le temps que l'Assemblée doit aux intérêts de la nation. Quelques députés annoncent que la salle est environnée de gens armés ; on leur répond, ainsi qu'eux-mêmes l'avaient fait un peu auparavant aux partisans de La Fayette, qui se plaignaient des violences exercées sur eux, que la peur leur fait rêver des dangers imaginaires. Enfin Manuel, procureur de la commune, veut bien tirer l'Assemblée de ses mortelles angoisses. Il blâme les pétitionnaires qui viennent de faire entendre des menaces, et déclare qu'il n'existe point d'attroupement autour de l'Assemblée. Elle lève sa séance sans rien décider ; la commune est victorieuse.

Arrêté de la commune, relatif aux dangers de la patrie.

Tout est préparé pour le crime ; Danton l'ordonne. Les listes de proscription se dressent dans l'hôtel du ministre de la justice. Il vient à l'Assemblée nationale annoncer les

1792. mesures qui ont été prises pour sauver la patrie. *Le canon que vous allez entendre*, dit-il, *n'est point le canon d'alarme, c'est le pas de charge sur nos ennemis. Pour les vaincre, pour les atterrer, que faut-il? De l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace.* Jamais ministre de terreur ne produisit une impression plus profonde que Danton en prononçant ces mots avec un geste exterminateur. On proclame un arrêté de la commune, que nous allons transcrire.

« Aux armes!.... citoyens...., aux armes! « l'ennemi est à nos portes.

« Le procureur de la commune ayant an- « noncé les dangers pressans de la patrie, les « trahisons dont nous sommes menacés, l'état « de dénûment de la ville de Verdun, assiégée « en ce moment par les ennemis, et qui, avant « huit jours, sera peut-être en leur pouvoir; « le conseil-général arrête :

« 1°. Les barrières seront à l'instant fermées.

« 2°. Tous les chevaux en état de servir à « ceux qui se rendront aux frontières, seront « sur-le-champ arrêtés.

« 3°. Tous les citoyens se tiendront prêts à « marcher au premier signal.

« 4°. Tous les citoyens qui, par leur âge

« ou leurs infirmités, ne peuvent marcher en 1792.
« ce moment, déposeront leurs armes à leur
« section, et on armera ceux des citoyens peu
« fortunés qui se destineront à marcher sur les
« frontières.

« 5°. Tous les hommes suspects, ou qui par
« lâcheté refuseraient de marcher, seront à
« l'instant désarmés.

« 6°. Vingt-quatre commissaires se rendront
« sur-le-champ aux armées pour leur annon-
« cer cette résolution, et dans les départe-
« mens voisins, pour inviter les citoyens à se
« réunir à leurs frères de Paris et marcher en-
« semble à l'ennemi.

« 7°. Le comité militaire sera permanent;
« il se réunira à la maison commune, dans la
« salle ci-devant de la reine.

« 8°. Le canon d'alarme sera tiré à l'instant;
« la générale sera battue dans toutes les sec-
« tions, pour annoncer aux citoyens les dan-
« gers de la patrie.

« 9°. L'Assemblée nationale, le pouvoir
« exécutif, seront prévenus de cet ordre.

« 10°. Les membres du conseil-général se
« rendront sur-le-champ dans leurs sections
« respectives, y annonceront les dispositions
« du présent arrêté, y peindront avec éner-

1792. « gie à leurs concitoyens les dangers im-
« menses de la patrie, les trahisons dont nous
« sommes environnés; ils leur représenteront
« avec force la liberté menacée, le territoire
« français envahi; ils leur feront sentir que
« le retour à l'esclavage le plus ignominieux
« est le but de toutes les démarches de nos
« ennemis, et que nous devons, plutôt que
« de le souffrir, nous ensevelir sous les ruines
« de notre patrie, et ne livrer nos villes que
« lorsqu'elles ne seront plus qu'un monceau
« de cendres. »

Journées de septembre.

Je rassemble mes forces pour entrer dans le plus épouvantable récit. J'invite mes lecteurs au même effort. Je vais les conduire sur un champ de massacre, mais c'est pour y remplir des devoirs funéraires envers les victimes.

C'était le 2 septembre, les bourreaux n'avaient point encore commencé, que déjà, par ordre de la commune, les fossoyeurs étaient au travail près de Mont-Rouge.

Dès le matin, tous les visages étaient, les uns, effarés par la peur, et les autres tout hideux de scélératesse. Les barrières étaient encore ouvertes. C'était un dimanche. Quelques personnes s'empressaient de se cacher

dans ces maisons de campagne, où autrefois on allait chercher le repos et le plaisir. Pour d'autres, cet asile n'était pas encore assez sûr; elles préféraient errer dans les bois, ou s'applaudissaient d'avoir fait la découverte d'une caverne. A deux heures de l'après-midi, les menaces de Danton s'exécutent. La générale bat, le tocsin sonne, le canon d'alarme se fait entendre; les barrières sont de nouveau fermées. La commune appelle au Champ-de-Mars une partie des pâles citoyens. Toutes les voitures sont arrêtées; tous les chevaux de quelque valeur sont saisis; des brigands, cavaliers inexpérimentés, répandent dans le peuple la peur qu'ils éprouvent sur des chevaux fougueux. Il semble que partout le bruit se multiplie pour étouffer les cris des victimes. Les sections sont assemblées sous les ordres de féroces présidens. On dit aux jeunes gens : *Marche, ou meurs!* On le dit surtout à ceux qu'on soupçonne d'avoir suivi le parti de La Fayette. Un enrôlement forcé est une grâce qu'on veut bien accorder à ceux d'entre eux qu'on craint le moins. Les sections se remplissent d'armes de toute espèce, dont on vient faire offrande à la patrie. La peur prend le parti de feindre l'enthousiasme militaire. 1792.

1792. On se soupçonne : on n'ose parler; un seul scélérat contient cent hommes intimidés. On ne se croit en sûreté que lorsqu'on a obtenu un regard favorable ou du moins un regard de pitié de quelque jacobin fameux. Ainsi sont parqués tous les citoyens de Paris, afin que deux ou trois cents bourreaux ne soient point interrompus dans le massacre qui leur est ordonné par deux mille scélérats.

Depuis plusieurs jours, les prisonniers, au nombre de huit mille, avaient reçu de sinistres avertissemens. Les guichetiers leur annonçaient un sort funeste, les uns avec un plaisir féroce, les autres avec une pitié involontaire. Leurs parens en alarmes sollicitaient leur liberté à prix d'or, et quelques-uns surprenaient un mouvement de pitié, jusque dans le cœur des ordonnateurs du massacre. Plusieurs délivrances furent ainsi opérées. Dans la prison de l'Abbaye, M. de Chantereine, attaché à la maison constitutionnelle du roi, se donna trois coups de couteau, après avoir dit : « Nous sommes tous destinés à être « massacrés... Mon Dieu! je vais à vous. » Il mourut deux minutes après. M. le comte d'Afri, colonel de la garde suisse, acquitté par un jugement; M. de Jaucourt, député à

l'Assemblée législative, qui le lendemain du 10 août, n'avait plus voulu siéger avec les complices de ce grand crime; M. le comte de Lalli-Tollendal, qui, depuis le 5 octobre 1789, poursuivait les révolutionnaires de son indignation éloquente; M. le prince de Poix, M. Augustin Monneron, eurent le bonheur d'être rendus à la liberté peu de jours ou peu d'heures avant le massacre. La manière dont le célèbre Beaumarchais échappa à la mort fut le plus étonnant prodige de sa fortune. Sa renommée, ses talens et sa gaîté souvent pernicieuse, s'étaient éclipsés devant la révolution; mais il conservait de grands biens et le goût des spéculations hardies. Les ouvriers du faubourg Saint-Antoine ne cessaient de lui faire d'horribles visites. Un marché de fusils qu'il avait fait en Hollande pour le gouvernement français le fit arrêter le 10 août. Parmi ses ennemis, celui qu'il craignait le plus, c'était Manuel, procureur de la commune, avec lequel il avait eu un débat récent, et dont il avait piqué l'amour-propre. Quelle est sa terreur, lorsque, le 31 août, on vient l'avertir qu'il est demandé au guichet de la prison par le procureur de la commune! — Monsieur, dit-il à Manuel, je me flatte que, dans un 1792.

1792. moment si terrible pour moi, vous oublierez un débat un peu vif. — Vous allez voir, monsieur, lui dit Manuel, de quelle manière je m'en souviens. Je viens vous annoncer votre liberté; vos dénonciateurs ont été confondus. Sortez bien vite de ce lieu. — C'est ainsi que Beaumarchais échappa au supplice, mais pour avoir à le craindre pendant une longue suite de jours.

Je m'arrête encore un moment pour dire comment l'abbé Haüy fut sauvé. Ce savant était pour la minéralogie ce que Linné avait été pour la botanique; il était immuable et intrépide dans son zèle religieux et dans ses principes monarchiques. Un de ses plus dignes élèves, M. Geoffroi de Saint-Hilaire, aujourd'hui membre de l'Institut, avait appris en frémissant le sort qu'on destinait aux prisonniers, et son maître était du nombre. Quoique ce jeune homme fût sans crédit, sans ressources, il ne désespéra pas d'obtenir la liberté d'un ecclésiastique qui avait refusé le serment. Il s'exprima avec tant de feu sur l'importance des services que l'abbé Haüy rendait aux sciences, peignit si bien l'ingénuité de son caractère, qu'il obtint avant la fin du jour le précieux mandat de liberté. Il court à la prison,

se jette dans les bras de son maître, et lui annonce l'heureux succès de ses démarches; il le presse de sortir, mais l'abbé Haüy s'y refuse. *Attendons à demain*, dit ce bon ecclésiastique, *l'heure est trop avancée, je réveillerais tout le monde à la maison.* Il fallut en quelque sorte que son élève l'enlevât de force d'une prison où le lendemain sa mort était inévitable. 1792.

On venait d'arrêter un grand nombre de prêtres fidèles, dans le moment même où, acceptant les rigueurs de la loi que Louis XVI n'avait jamais voulu sanctionner, ils partaient pour la déportation, munis de passe-ports pour des villes où ils devaient être embarqués. C'était un piége qu'on leur avait tendu. Leur obéissance n'avait servi qu'à les livrer aux assassins. On les arrêta, lorsque, réunis dans plusieurs voitures, ils voulaient passer les barrières; ils furent conduits à l'Abbaye. Une douzaine de Marseillais avec vingt autres brigands leur servaient d'escorte. Quelle escorte, grand Dieu! Impatiens de commencer le massacre, les Marseillais ne peuvent attendre le signal. Ils montent dans les voitures, en criant au peuple que ces prêtres les ont menacés. Ils égorgent tout, et les voitures ne roulent plus que des cadavres au guichet de

1792. l'Abbaye. Il est trois heures, les assassins n'ont encore goûté que les premières libations du sang. Leur soif n'est qu'excitée; il faut que tous les prêtres reçoivent leurs premiers coups. Trois prisons, celle des Carmes, celle du séminaire Saint-Firmin, et celle de l'Abbaye, renferment des prêtres; ils sont en plus grand nombre dans les deux premières. Le conseil des meurtriers est bientôt formé. La commune leur envoie d'autres bandes d'assassins; leur salaire leur sera régulièrement payé; ils disposeront des dépouilles comme il leur conviendra. Une des bandes marche sur la prison des Carmes.

Il faudroit une plume sacrée pour raconter le martyre de ces prêtres que Dieu avait destinés à la lente et difficile conversion du siècle de l'incrédulité. Quelle que fût la fermeté des Royalistes détenus dans toutes les prisons, on y entendait de temps en temps les cris de l'horreur et du désespoir. Dans le cloître des Carmes, prison de deux cents prêtres, jamais une plainte, jamais un soupir. On s'y sentait cependant plus près de la mort que partout ailleurs. Depuis plusieurs jours, des brigands qui se relayaient autour de cette enceinte, hurlaient perpétuellement le mot de la mort

avec mille invectives, avec d'affreux éclats de rire. La prière servait de réponse aux détenus, et ils demandaient à Dieu le salut de ceux qui se disposaient à les massacrer. L'entrée de l'église des Carmes leur était ouverte jusqu'au soir; ils y pratiquaient les offices, s'y redisaient les paroles qui avaient corroboré la foi des fidèles, dans les siècles de la persécution païenne. Dieu n'avait envoyé là que ses héros d'élite : Jean-François-Marie Duleau, archevêque d'Arles, siégeait au milieu d'eux; c'était le commun pasteur de tous ces pasteurs réunis; il était secondé dans ses soins par deux prélats, deux frères, deux La Rochefoulcault, l'un évêque de Beauvais, l'autre évêque de Saintes. Le premier avait échappé aux recherches qui avaient été funestes à son frère; mais, dès qu'il eut appris son arrestation, « Je veux le « rejoindre, s'écria-t-il; j'ai besoin de me « consoler, de m'édifier, de mourir auprès « de mon frère! » Les larmes de ses hôtes, le désespoir de ses parens, rien ne put vaincre sa résolution; il vint le soir même se constituer prisonnier à la maison des Carmes. Tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique étaient représentés parmi ces confesseurs de Dieu. On y voyait l'abbé de Panonnie, le P. Hébert, 1792.

1792. général de la congrégation des Eudistes et confesseur du roi, titre qui rendait sa mort inévitable; plusieurs vicaires généraux; des curés de Paris, constans bienfaiteurs de leurs paroissiens : l'un d'eux surtout, le curé de *Saint-Nicolas*, pendant le cruel hiver de 1789, avait tellement multiplié les œuvres et les inventions de sa charité, que les philosophes le nommèrent le nouveau saint Vincent-de-Paule. On y voyait aussi des vicaires, de simples prêtres venus de divers lieux sur le théâtre du martyre.

Les trois prélats, dès qu'ils furent arrêtés, commencèrent par donner leurs instructions à leurs gens d'affaires, pour acquitter ce qui pouvait leur rester de dettes, et distribuer leurs dernières aumônes. Un grossier fauteuil de bois servait à l'archevêque de siége épiscopal; mais, malgré ses infirmités, il refusait tout adoucissement que ne partageaient pas les autres prisonniers. Ses traits nobles et réguliers avaient une douceur céleste. Un voile de tristesse était étendu sur son front; mais c'était une tristesse compatissante. On voyait que ses propres maux n'y entraient pour rien, et qu'il était tout entier à ceux de l'Église, de la France et de son roi. Nul prélat, dans le

dix-huitième siècle, n'avait été plus distingué par la profondeur de son savoir. On le nommait une lumière de l'Église; il fut un chef de martyrs. 1792.

Le 2 septembre, tous ces prêtres, comme s'ils s'étaient entendu appeler par une voix d'en haut, remplissaient l'église dès le point du jour; ils s'étaient confessés les uns aux autres; ils avaient demandé pardon à Dieu de leurs fautes. La messe avait été plusieurs fois célébrée. Tous avaient participé au banquet de la sainte Table; tous avaient reçu le pain du voyage. Un office ne faisait que succéder à l'autre; on se pressait avec recueillement; on chantait *le Salut*, quand d'affreux hurlemens annoncèrent la mort, la mort inévitable. Alors la troupe sainte passa aux prières des agonisans; mais le geôlier les fit tous sortir de l'église. Ils marchèrent vers une chapelle à l'extrémité du jardin, ayant l'archevêque à leur tête, et continuant encore les prières des agonisans.

Trente assassins s'avançaient avec quelque hésitation; ils étaient effrayés de la sainteté du spectacle qui leur était offert. Comme ils n'osaient s'approcher, l'un d'eux tira un coup de fusil et tua un des prêtres. Le pre-

1792. mier sang répandu ranima leur fureur un moment déconcertée. Un Marseillais s'avance avec sa troupe; l'archevêque d'Arles vient au-devant de ses coups; mais l'abbé de Panonnie brûle de le précéder; c'est à lui que le Marseillais s'adresse : *Où est l'archevêque d'Arles?* lui dit-il. L'abbé qui désire succomber à la place du prélat, et n'ose mentir, se contente de baisser les yeux, comme s'il était celui qu'on demande. Mais le prélat a pénétré le dessein de son ami. — *C'est moi*, s'écrie-t-il en hâtant le pas; *je suis celui que vous cherchez, je suis l'archevêque d'Arles.* — *Ah! malheureux*, reprend le scélérat, *c'est toi qui as fait verser le sang des patriotes d'Arles.* — *Je n'ai jamais versé le sang de personne, ni fait de mal à qui que ce soit.* — *Eh bien! moi, je vais t'en faire.* Le saint archevêque expire sous trois coups de sabre, au pied de la croix du Sauveur.

Les assassins s'arrêtent, comme s'ils n'étaient plus assez sûrs de leur furie. Les deux évêques environnaient l'autel à genoux, avec une grande partie des pasteurs. Les scélérats font feu; plusieurs prêtres expirent; l'évêque de Saintes a la cuisse cassée; son frère n'a point reçu de blessures; alors on change le

plan du massacre : on veut que tous les prêtres soient rendus dans le jardin pour y être égorgés. Ce fut une chasse où des bêtes féroces (quel autre nom donner à de tels meurtriers?) se baignaient, comme sous les Néron et les Galérius, dans le sang des martyrs. Il arriva que, dans ce jardin, plusieurs prêtres parvinrent à se sauver en escaladant des murs. La plupart d'entre eux revinrent humiliés et repentans d'avoir voulu se soustraire au sort et à la gloire de leurs saints compagnons. Les brigands n'entendaient répéter que ces mots : *Je vous pardonne! Que Dieu ait pitié de votre âme!* Quelquefois ils restaient interdits ; le remords accroissait leur fatigue ; ils auraient voulu être délivrés de l'horreur de continuer cette exécution ; aussi promirent-ils à ceux qui survivaient de leur sauver la vie, s'ils voulaient prêter le serment. Pas un n'accepta. Tous répondaient : Plutôt mourir! 1792.

L'évêque de Beauvais n'était déjà plus ; son frère, blessé, survivait gardé par des gendarmes, témoins et protecteurs du massacre ; il les pria de le soutenir pour marcher au supplice, avec une douceur, une politesse qui ne le quittait jamais. Enfin, l'épuisement des bourreaux, les ombres de la nuit (il était huit

1792. heures du soir), et l'intervention d'hommes courageux, Grapin et Bachelard, procurèrent le salut de vingt-deux prêtres et de douze laïcs enfermés avec eux. L'un de ceux qui échappèrent fut l'abbé de Panonnie, qui s'était offert pour mourir le premier.

Je n'entrerai dans aucun autre détail sur le massacre des autres prêtres qu'on égorgeait en même temps au séminaire Saint-Firmin. Ce furent les mêmes scènes d'héroïsme religieux. Plusieurs furent précipités du haut des toits; peu échappèrent aux bourreaux. Deux cent cinquante prêtres égorgés, soit dans cette prison, soit dans celle des Carmes, augmentèrent les saintes légions du ciel. L'Église ne leur a point encore rendu ces honneurs qui perpétuent la vénération des fidèles; mais il n'est point de lieu où l'on ne les bénisse comme des régénérateurs de la foi. Ils sont honorés à Londres, à Berlin, ainsi qu'à Rome et qu'à Paris. Le dix-huitième siècle avait voulu contester le nombre des actes des martyrs et la férocité de leurs persécuteurs, pendant les quatre premiers siècles de l'Église; mais le dix-huitième siècle a vu toutes les vertus auxquelles il refusait sa foi, et les bourreaux qu'il a produits ont bien vite égalé ceux de Néron.

Dès que la philosophie des athées a dit : *Qu'il y ait de nouveaux martyrs*, les martyrs se sont offerts en foule à ses coups; elle a été plus tôt lasse de frapper, qu'ils n'ont été las de souffrir pour le Dieu qui leur en avait donné et l'exemple et la loi. 1792.

Devant les autres prisons, les bourreaux se formèrent en tribunal. A la tête des juges, figurait Maillard, tout couvert des crimes du 5 octobre. Dix ou douze autres d'une scélératesse exercée, remplissaient les fonctions de jurés; ceux qui tuaient étaient appelés le pouvoir exécutif; quelquefois, ils n'étaient qu'au nombre de quinze ou seize, leur nombre passait rarement soixante ou quatre-vingts. Partout les Marseillais en faisaient partie. Deux ou trois cents spectateurs tout au plus assistaient à ces massacres; on avait établi *des bancs pour les messieurs et des bancs pour les dames*. Ces femmes étaient ces furies de la révolution, ces monstres jetés hors de leur sexe, qui poursuivaient la vertu avec plus d'acharnement que les furies de la fable n'étaient supposées poursuivre le crime. Les hommes circulaient avec inquiétude, et montraient un reflux de sentimens opposés. Parmi ces spectateurs étaient quelques parens, amis ou

1792. serviteurs des prisonniers, et qui cherchaient à les sauver. L'affreux tribunal siégeait au premier guichet, et tenait le registre des écrous; les geôliers avaient ôté d'avance toute arme et même tout instrument de table aux prisonniers. Tandis qu'ils attendaient la mort, on les laissait consumés par la faim et la soif. Comme les bourreaux craignaient leur désespoir, ils étaient convenus d'user d'une formule de sentence qui pouvait les tromper. En signal de mort, on paraissait les renvoyer de la prison de l'Abbaye à celle de la Force, ou bien de la Force à l'Abbaye. Les juges disaient aussi : *Élargissez monsieur*, pour signifier l'ordre du massacre, et cette effroyable équivoque réjouissait les bourreaux dans le moment où ils portaient leurs coups. Les assassinats se continuaient dans la nuit; ils durèrent sept jours et sept nuits, ordonnés par la scélératesse de deux mille Jacobins, et protégés par la lâcheté de six cent mille hommes.

Les horreurs de la nuit surpassaient celles du jour. La mort plus long-temps attendue était plus long-temps donnée. Les bourreaux avaient perdu leurs forces, tandis que leur férocité s'était accrue. Les cris des victimes arrivaient plus perçans aux oreilles de ceux

qui allaient les rejoindre. Ils cherchaient entre eux la manière dont ils se présenteraient aux coups, pour avoir moins long-temps à souffrir. Ils voyaient la clarté de la lune réfléchie dans un fleuve de sang qui baignait leur prison. 1792.

Tout l'effort du courage des sections assemblées était d'envoyer demander grâce pour quelques prisonniers obscurs, qu'on ne leur rendait pas toujours. Leurs commissaires coururent d'horribles dangers : si on leur permettait de sauver un prisonnier, c'était sous l'horrible condition de boire un verre de sang. La commune envoyait des commissaires aux prisons, en apparence pour fléchir la colère du peuple, mais en réalité pour applaudir aux assassins, les encourager et leur apporter de l'or et du vin. Parmi les ordonnateurs du massacre, Manuel et Tallien avaient un air contraint, et sauvaient plusieurs victimes. La cruauté de Billaud-de-Varennes ne souffrait pas un moment d'altération. Sa joie était troublée, parce que quelques prisonniers échappaient à la mort. Roberspierre ne paraissait pas sur le champ du massacre, mais, à la commune, il faisait un éternel panégyrique du peuple vertueux, qui se voyait forcé à massacrer ses ennemis; jamais il n'avait trouvé le

1792. peuple ni meilleur ni plus sublime. Lui, toujours vigilant pour perdre ses rivaux, il saisissait ce moment pour dénoncer les députés Girondins, et les accuser d'intelligence avec le duc de Brunswick. Péthion affectait un air calme. On le vit donner à boire à des assassins, qu'il commençait à craindre pour lui-même. L'Assemblée législative, instruite depuis plusieurs heures des détails du massacre, s'occupait avec un lâche sang-froid d'un décret sur une fabrication de petite monnaie. Les Girondins comprenaient que les haches de la commune allaient bientôt retomber sur eux; mais ils étaient alors sans éloquence et sans voix. L'abbé Fauchet, qui jusque-là n'avait exprimé que des sentimens cruels, s'émut sur le sort des prêtres qu'on achevait de massacrer. L'Assemblée continua de rester neutre entre les assassins et les victimes. Elle ne rendit aucun décret pour requérir la force publique, seulement elle envoya vers les assassins une commission suppliante de douze de ses membres, parmi lesquels était l'ex-capucin Chabot; ils furent reçus avec beaucoup de froideur par les assassins. Ils obtinrent pourtant la liberté d'un de leurs collègues du côté droit; c'était M. Jouneau qui, dans une rixe, ayant frappé

son collègue Grangeneuve, avait été envoyé 1792.
depuis deux mois à l'Abbaye. M. Dussaut, l'un des membres de cette députation, s'épuisait en efforts pour faire cesser le massacre. — « Laissez-nous, dit un homme aux bras en- « sanglantés. Vous nous avez fait perdre trop « de temps; retournez à votre fonction; « laissez-nous à la nôtre. » C'est ainsi que la souveraineté du peuple était comprise. Oh! combien l'Assemblée législative dût-elle être écrasée du poids de sa bassesse et de son ignominie, lorsque elle vit revenir les commissaires qui, entre tant de victimes, n'en avaient pu sauver qu'une seule! Le député Jouneau se présentait effaré, ses habits tout couverts de sang, et il était encore tenu au collet par deux assassins, et l'un d'eux osa dire : « Nous « voulons bien vous laisser le droit de punir « un traître qui vous appartient; mais qu'il « en soit fait justice, ou bien il ne nous échap- « pera pas. » Dussaut pleurait et se frappait le front. « Malheur à moi! disait-il; j'ai pu « voir tant d'horreurs, et n'ai pu les arrêter. » La figure de l'abbé Fauchet exprimait le remords qu'il ne confessait pas. Sans doute il comparait le sort de ces prêtres fidèles qui venaient de cueillir sous ses yeux les palmes

1792. du martyre, le supplice qu'il éprouvait de vivre au milieu des bourreaux. Chabot se fit un barbare plaisir d'accroître la peur de ses collègues par une imposture effrontée. Il osa dire que, pour pénétrer jusqu'aux prisons, il avait été obligé de traverser une voûte de dix mille sabres, et la vérité est qu'il n'avait vu nulle part plus de cinquante ou soixante assassins. Rolland avait été désigné pour le meurtre par la commune de Paris. Depuis deux jours, elle avait lancé contre lui un décret d'arrestation. Danton n'avait pas permis que cette autorité pût ainsi proscrire son collègue. Il croyait sans doute l'exemple dangereux pour lui-même; mais il avait prescrit à Rolland le silence et l'inaction. Il semble que ce dernier ministre ne surmonta que par degrés la terreur dont les massacres le remplissaient. Il fit à la vérité une ferme réquisition à Santerre, pour qu'il dirigeât la garde nationale sur les prisons menacées ou envahies. Le brigand lui répondit avec sang-froid que la garde nationale était trop occupée aux barrières. On se demande pourquoi Rolland ne vint pas lui-même se mettre à la tête des sections. Le 3 septembre, il se prononça, non sans courage, dans une lettre qu'il écrivit à l'Assemblée.

On y voit, il est vrai, de fâcheuses concessions; mais, dans la terreur commune, c'était encore un acte de dévouement; il fut sans résultats. 1792.

Gensonné fit rendre, le 3 septembre, au soir, et lorsque les plus illustres victimes avaient succombé, un faible décret accompagné d'une proclamation plus faible encore, qui ne servit qu'à faire dire à la commune et à ses sicaires : *L'Assemblée tremble, poursuivons.*

Revenons aux prisonniers qu'on égorge, et que l'Histoire leur tienne lieu de la tombe qui leur manque. Forcé de mettre des bornes au plus épouvantable récit, j'éprouve le regret de ne pouvoir mettre en lumières qu'un petit nombre de noms.

Les officiers suisses du 10 août, plusieurs sergens et soldats de ce corps, furent massacrés. L'intrépide Maillardor, qui avait déjà perdu un fils sur le champ de bataille, fut frappé avec le fils qui lui restait. M. de Salis, avant de mourir, porta un coup terrible à l'un des assassins. MM. Ernest de Diesback, Zimmerman et de Witt, furent égorgés, les uns à la Conciergerie, les autres à l'Abbaye. M. Reding, de cette illustre famille dont la gloire commence avec celle de sa patrie,

1792. M. Reding avait été grièvement blessé au 10 août, dans le moment où il croyait poursuivre la plus glorieuse victoire. Arrêté depuis chez une femme qui lui rendait les soins les plus tendres, il n'en fut point abandonné. Quand il s'entendit appeler pour le massacre, il demanda de recevoir la mort sur son lit, et cette faveur ne lui fut point accordée. Quelques soldats suisses furent épargnés; aucun sergent n'échappa; le major Bachmann, l'âme de ce grand corps de la garde suisse, fut réservé pendant cette journée aux coups d'autres assassins, ceux du tribunal criminel, institué par l'Assemblée nationale. Comme s'il leur eût paru que le sang ne coulait point assez, ils s'occupèrent, au milieu du massacre, de ce procès qu'on voulut bien leur laisser. Bachmann garda devant le tribunal son héroïque contenance. On vit qu'il était satisfait d'avoir fait son devoir et de mourir. En montant à l'échafaud, il dit : *Ma mort sera vengée*. Telle fut la fin du massacre de ces héros qui, par le plus sublime dévouement, furent sur le point de sauver le roi, la France et l'Europe.

Un grand nombre de gardes-du-corps du 5 octobre, dignes compagnons des gardes

suisses du 10 août; plusieurs officiers et soldats de la garde constitutionnelle du roi; des commandans de la garde nationale; des grenadiers des *Filles-Saint-Th mas*; des gentilshommes distingués par leur bravoure; des serviteurs du roi, constans et intrépides dans leur zèle, furent condamnés par les effroyables juges. Ainsi périrent M. le vicomte de Maillé, blessé au 10 août; M. de Rulhières, frère de l'homme de lettres, commandant de la gendarmerie, abandonné et livré par ses indignes soldats; MM. Romainvilliers, de La Chesnaie, chefs de légion; MM. de Fontaine, Maussabré, de Vaugirard, de Valcroissant; M. le comte de Rohan-Chabot, neveu du duc de La Rochefoucault; les principes de la révolution avaient d'abord séduit son jeune âge; mais il en détestait les crimes, et il avait montré au 10 août la plus rare intrépidité. Le lendemain et le surlendemain il s'était présenté au bâtiment des Feuillans pour voir le roi. Son obstination à obtenir cette faveur enflamma de colère les députés, qui le firent conduire en prison. Ainsi périt le marquis de Montmorin, ami du roi dès son enfance, son ministre dans des temps orageux, son consolateur dans les grands désastres. Quoiqu'il fût d'un caractère 1792.

1792. très-calme, à l'aspect du sanglant tribunal, il donna un libre cours à son indignation, et se précipita de lui-même sur les piques des bourreaux. Son frère, gouverneur de Fontainebleau, qui venait d'être absous par le tribunal criminel, éprouva le même sort. Cette famille honorable offrit encore depuis d'autres victimes à la révolution. Tel fut aussi le sort de M. de Wittgenstein, lieutenant-général et cordon rouge; de M. Clément de Sainte-Palaye, conseiller à la Cour des Comptes; de M. Charnois, homme de lettres et courageux adversaire de l'anarchie; de M. Thierri de Ville-d'Avrai, premier valet de chambre du roi, et qui avait assisté son maître de sa fortune.

La plupart des juges de paix de Paris avaient montré une honorable fidélité. Deux d'entre eux, MM. Buob et Bosquillon, furent égorgés. On a dit qu'ils avaient été victimes de la vengeance, ou de Péthion, ou de Manuel, qui, d'après leur rapport sur la journée du 20 juin, avaient été destitués de leurs fonctions municipales.

Il y avait encore vingt-cinq ou trente prêtres enfermés à l'Abbaye; à peine en échappa-t-il un ou deux. MM. l'abbé L'Enfant, prédi-

cateur célèbre et confesseur du roi, et l'abbé Chapt de Rastignac, avant de mourir, rassemblèrent leurs compagnons de malheur, et du haut de la tribune de la chapelle, ils leur annoncèrent que leur dernière heure s'approchait, et les invitèrent à se recueillir pour recevoir la bénédiction : tous se jettent à genoux, et reçoivent la bénédiction de deux prêtres. « A la veille de paraître devant l'Être « suprême, dit M. de Saint-Méard, agenouillés « devant deux de ses ministres, nous présen- « tions un spectacle indéfinissable. L'âge de « ces deux vieillards, leur position au-dessus « de nous, la mort planant sur nos têtes et « nous environnant de toute part, tout ré- « pandait sur cette cérémonie une teinte au- « guste et lugubre; elle nous rapprochait de « la Divinité; elle nous rendait le courage; « tout raisonnement était suspendu, et le plus « froid et le plus incrédule en reçut autant « d'impression que le plus ardent et le plus « sensible. — Une demi-heure après, ces deux « prêtres furent massacrés, et nous enten- « dîmes leurs cris. » 1792.

De telles scènes me donnent le courage de poursuivre le plus horrible récit. Si le crime triomphe d'un côté, de l'autre la

1792. religion renaît avec les vertus les plus sublimes.

Madame la princesse de Lamballe.... Ah! le courage que je croyais avoir retrouvé m'échappe, lorsqu'il faut parler d'un supplice si barbare. Arrêtons-nous pour rendre hommage à l'une des plus touchantes victimes de l'amitié.

Marie-Louise, princesse de Savoie-Carignan, avait épousé le prince de Lamballe, fils du vertueux duc de Penthièvre. Veuve presque dès les commencemens de son mariage, elle devint par ses soins la consolation de son beau-père. Il y avait une harmonie parfaite entre les qualités de son cœur, l'expression de sa figure et les grâces de son esprit. Tendrement chérie de la reine, elle fut nommée surintendante de sa maison, à peu près vers l'époque où il n'y eut plus que des malheurs pour l'auguste Marie-Antoinette : ces malheurs ne firent qu'exalter l'amitié et le dévouement de la princesse de Lamballe. Elle avait fait deux fois, depuis 1790, le voyage d'Angleterre, et l'on présume qu'elle voulait pressentir les dispositions de cette cour sur des mesures jugées propres au salut du roi et de la reine. Le résultat de ses démarches

fut peu satisfaisant. Le roi George et sa famille la conjurèrent de ne point rentrer en France. On lui représentait que l'amitié de la reine était pour elle un motif certain de proscription. — « Les périls de la reine, ré- « pondit la princesse, ne m'ont jamais permis « de penser aux miens. Si je ne puis la sauver, « je la consolerai du moins. » Elle revint, vit la journée du 20 juin et celle du 10 août à côté de la reine, et se hâta d'entrer avec elle dans la prison du Temple. Bientôt elle en fut arrachée, ainsi que madame de Tourzel : toutes deux furent conduites à la Force. Les commissaires de la commune voulaient, par cette séparation, percer le cœur de la reine. On croit qu'ils avaient déjà promis la mort de la princesse de Lamballe à l'avarice du duc d'Orléans qui lui payait un douaire annuel de trois cent mille francs. Elle ne fut cependant point appelée au fatal guichet, le premier jour du massacre. 1792.

Il répugnait à Danton de faire égorger les femmes ; mais les listes de proscription se grossissent toujours par les complaisances que se doivent les proscripteurs.

Le 3 septembre, dès sept heures du matin, on vient avertir la princesse de Lamballe

1792. qu'elle va être transférée à l'Abbaye; elle ne comprend pas encore l'épouvantable signification de cet ordre; elle conjure les municipaux de la dispenser de ce déplacement. *Marchez, marchez*, lui dit-on. Elle se trouve au guichet, en présence de l'affreux tribunal présidé cette fois par deux municipaux en écharpe, L'Huillier et l'infâme Hébert. Les juges-bourreaux sont si impatiens de sa mort, qu'ils ne se donnent pas la peine de l'interroger; cependant il feignent encore quelque intérêt pour elle. — « Il n'est qu'un moyen « de vous sauver, lui dit-on, c'est de jurer « sur l'heure haine à la royauté, au roi et à la « reine. — Non, dit la princesse avec force, « je ne puis jurer de haïr ce que mon cœur « aime et honore à jamais. » On l'entraîne dans la rue; elle est frappée de plusieurs coups de sabre et de pique. La plume se refuse à décrire les horreurs que les cannibales exercèrent sur ses restes. Des gens de sa maison et de celle du duc de Penthièvre furent vus parmi les assassins. Il est aujourd'hui reconnu qu'ils n'y avaient été conduits que par un désir ardent d'exciter un mouvement dans le peuple en faveur de la princesse. Le premier soin des assassins fut de donner au duc d'Orléans l'as-

surance que sa belle-sœur n'était plus. Sa tête, portée au bout d'une pique, fut présentée au prince, qui se leva de table pour la contempler d'une fenêtre de son palais. Les convives qu'il avait assemblés jetèrent un cri d'horreur; lui seul resta calme. Les assassins se présentèrent ensuite, avec le même trophée, devant la prison du Temple. 1792.

Les proscripteurs, pleins d'alarmes sur l'invasion du roi de Prusse, voulaient garder dans le roi et la famille royale des otages précieux. Des ordres exprès avaient été donnés à tous les assassins de ne point pénétrer dans la tour du Temple. Ces ordres étaient rappelés par un ruban tricolore étendu devant cette prison. Les bourreaux ne crurent pas enfreindre les ordres de leurs maîtres, en faisant éprouver à la famille royale le plus affreux genre de torture. Un bruit affreux se fait entendre; Louis s'émeut; un commissaire de la commune, qui se trouve près de lui, a la barbarie de lui commander de paraître à la fenêtre; un autre, saisi d'horreur, l'arrête au moment où il se lève : *N'allez pas, n'allez pas*, s'écrie-t-il, *c'est la tête de madame de Lamballe*. Louis a de la peine à recouvrer ses sens, et cherche encore à cacher cette affeuse catastrophe à sa

1792. famille. Depuis, il fut interrogé, par des commissaires de la Convention, sur cette circonstance et sur le nom des deux membres de la commune. « Je ne me souviens plus, répon-« dit-il, que du nom de celui qui m'a empêché « d'aller à la fenêtre. »

Les autres dames prisonnières furent épargnées, quel que fût l'éclat de leur naissance et leur dévouement connu pour la famille royale. La princesse de Tarente, dernier rejeton du sang de Châtillon, et unie au sang de La Trémouille, et madame la marquise de Tourzel, se refusèrent à jurer de haïr le roi et la reine; et le peuple admira en elles un noble mouvement qui avait servi de prétexte pour le meurtre de madame la princesse de Lamballe. La précaution que l'on avait prise de séparer madame de Tourzel de mademoiselle sa fille puînée, âgée de quinze ans, semblait fort menaçante pour la première. Il lui fut donné d'être protégée, même devant de tels hommes, par la renommée de ses vertus; peut-être aussi son digne fils, qui errait avec intrépidité autour de sa prison, eut-il le bonheur de concourir au salut de sa mère. Mesdames de Septeuil, de Saint-Brice, de Navarre et Thibaut furent également sauvées. Ces dames

furent reconduites chez elles par des hommes 1792.
tout couverts de sang; un ruban tricolore, attaché à leur tête, annonçait qu'elles avaient trouvé grâce devant les juges. Madame de Fosse Laudri faillit être victime de son admirable et inutile dévouement pour l'abbé de Rastignac son oncle : depuis plusieurs années, elle rendait des soins à cet ecclésiastique accablé d'infirmités, doué de toutes les vertus. Quand on était venu l'arrêter, elle avait voulu partager son sort; en vain les commissaires de la commune avaient voulu l'en détourner, en lui disant que *le séjour des prisons était mortel;* ils n'avaient fait, par ces mots, que redoubler en elle le désir de détourner les périls de son oncle ou de mourir avec lui. La veille des massacres, l'ordre avait été donné de la faire sortir; par sa courageuse résistance, elle avait obtenu de rester; mais, au moment du massacre, on l'avait violemment séparée de son oncle; il n'était déjà plus lorsqu'elle fut conduite devant les hommes qui venaient de lui ravir celui qu'elle aimait à l'égal d'un père; ils paraissaient indécis et partagés sur le sort qu'ils lui feraient subir : enfin un homme fut chargé de la ramener en prison; mais un bourreau, encore plus altéré

1792. de sang que les autres, s'approcha d'elle du ton de l'intérêt, et lui dit : « Je peux vous « sauver en vous menant à la porte du gui- « chet, et en vous poussant dans la rue. » Tous ceux que l'on y poussait ainsi étaient massacrés. Madame de Fosse Laudri, trompée par ces paroles, s'attachait à l'homme exécrable qu'elle prenait pour son sauveur, et ne voulait plus le quitter. Son autre guide, animé d'une pitié véritable, fut obligé d'user de menaces envers le scélérat qui voulait la livrer aux bourreaux; enfin, ramenée dans la prison, elle fut mise en liberté pendant la nuit.

Mesdemoiselles de Sombreuil et Cazotte avaient également suivi leur père en prison, et rejeté la faveur qui leur avait été accordée de sortir la veille du massacre. M. de Cazotte, auteur de plusieurs agréables productions, chéri dans la société pour la loyauté de son caractère et la tournure piquante de son esprit, s'était livré, dans sa vieillesse, à une exaltation religieuse si ardente, qu'il croyait recevoir des révélations célestes. Les horreurs d'une révolution étaient présentes à son esprit, bien avant qu'elle éclatât. Plusieurs philosophes, si l'on en croit un singulier récit de La Harpe, purent se souvenir de Cazotte, au moment de

leur mort ; car il avait été jusqu'à leur prédire quelle devait être leur fin à chacun d'eux, et il se prédisait à lui-même une fin funeste. Dévoué à la cause royale, il la servait avec un zèle qui ne lui permettait pas de consulter la prudence. Il était gravement compromis dans les papiers saisis chez M. de La Porte. Conduit en prison, il étonnait ses compagnons d'infortune par son inaltérable sérénité. Maillard l'a fait comparaître devant son tribunal. En vain ceux qui l'entraînent veulent-ils écarter par les menaces, par les coups, mademoiselle Élisabeth Cazotte, âgée de 17 ans : la piété filiale l'a doucée d'une force surnaturelle. On ne sait comment résister à ses larmes ; les assassins s'étonnent à l'aspect d'un vieillard presque octogénaire qu'un ange semble protéger. Cazotte ne supplie point, Cazotte ne songe point à se défendre ; il semble condamné d'avance par son terrible écrou. Mais sa fille plaide pour lui avec tout le pouvoir de la jeunesse, de la beauté, de la vertu. Chaque fois que la hache est levée pour le frapper, elle s'élance au-devant du coup : « Frappez-« moi la première, s'écrie-t-elle. Que j'ob-« tienne de vous la grâce de mourir avant « mon père : préservez-moi de l'horreur de 1792.

1792. « voir couler son sang. » Les spectateurs les plus féroces ne peuvent tenir à ce spectacle. Les cris de grâce retentissent du dedans et du dehors; enfin Cazotte est absous et rendu à sa fille aux cris de *vive la nation!*

M. de Sombreuil portait un nom bien plus connu, bien plus détesté des révolutionnaires que celui de Cazotte. Vingt fois il avait été dénoncé à l'Assemblée nationale. Si plusieurs invalides le vénéraient comme un père, et partageaient la loyauté de ses sentimens, d'autres voulaient mériter la faveur et le salaire des Jacobins, en attaquant sans relâche leur chef royaliste. Les juges du 2 septembre l'avaient déjà condamné sur son nom, sur son écrou. Déjà on allait le pousser hors du fatal guichet. « Vous entendrez mon père, « dit sa fille intrépide, en se plaçant devant « lui, et en s'offrant à tous les coups; vous « l'entendrez, ou vous m'entendrez à sa place.» Puis elle aperçoit quelques femmes à qui la curiosité avait fait franchir le guichet; elle parvient à toucher ces furies, à s'en faire un appui. « Oui, leur dit-elle, vous feriez pour votre « père ce que je fais pour le mien. J'en ap« pelle au peuple. Tous les prisonniers ont « été interrogés; mon père le sera; sa fille

« le défendra. » O bonheur! le peuple et les femmes la secondent. On s'écrie de toute part que le père d'une fille si courageuse doit être interrogé. Tous ceux qui ont eu le bonheur de connaître mademoiselle de Sombreuil, depuis madame de Villelune, et qui regrettent aujourd'hui tant de vertus montrées trop peu de temps à la terre, savent combien ses paroles étaient éloquentes, quand une grande occasion l'inspirait, et combien son regard était sublime et touchant. On la voyait passer à travers les haches et les glaives teints de sang. Le sien coule, elle a reçu trois blessures, dont elle paraît ne pas s'apercevoir : elle tenait les bourreaux immobiles de respect et d'admiration. Elle obtient d'être entendue; affirme, prouve que son père, retenu au poste des Invalides, n'a pu être au château dans la nuit du 10 août. Un spectateur, c'était Grapin, que les mouvemens d'un cœur humain et intrépide avaient conduit sur ce théâtre sanglant, certifie les mêmes faits, et s'offre d'apporter la déclaration unanime des Invalides. Les juges sont interdits, sont entraînés par l'émotion générale, et cependant ils répétaient encore avec étonnement : « Un Sombreuil! absoudre un Sombreuil! ah! que 1792.

1792. « nous faites-vous faire? » Un des bourreaux s'approche d'elle : « Voici ta dernière épreuve; « bois ce verre, lui dit-il, et jure d'être fidèle « à la nation. » Elle regarde, elle croit voir du sang..... ses cheveux se hérissent. La piété filiale sera la plus forte. — « Et vous « jurez, dit-elle, que mon père est sauvé? »... Elle boit en pensant qu'elle se donne la mort, mais qu'elle sauve son père. Les cris de *vive la nation* qui s'élancent, lui apprennent qu'elle a remporté la victoire.

Touchantes héroïnes, hélas! vous n'aurez pas long-temps à jouir d'un si beau triomphe. Le père pour lequel vous vous êtes dévouées, vous sera arraché à l'une et à l'autre; un affreux tribunal produira des juges plus barbares que les bourreaux de septembre. Mais quel honneur n'avez-vous pas ajouté à leur nom! Ah! c'est surtout le nom français que vous avez relevé dans ces horribles jours. Oui, la France s'enorgueillera toujours d'avoir vu naître deux filles plus sublimes que l'Antigone des anciens.

L'abbé Sicard, successeur de l'abbé de l'Épée dans l'institution des Sourds-Muets, et dont la gloire s'égalait à celle du créateur même de cet admirable établissement, parce qu'il en avait développé la méthode par des procédés

de logique aussi ingénieux que profonds; 1792.
l'abbé Sicard, scrupuleux ecclésiastique, d'une piété pleine de candeur, défendit pendant trois jours entiers sa vie contre les assassins de la commune. Ses dangers avaient vivement ému les élèves qui lui devaient leur intelligence. Le plus chéri et le plus distingué d'entre eux, Massieu, sorte de phénomène, dont le génie est le plus beau titre de gloire de son instituteur, s'était présenté avec quelques-uns de ses compagnons à la barre de l'Assemblée pour réclamer la liberté de leur maître, de leur père. Ils appuyaient de leurs larmes, de leurs gestes éloquens une pétition rédigée dans des termes pathétiques. L'Assemblée s'était montrée émue; mais elle n'avait osé ravir l'abbé Sicard à la barbare commune qui poursuivait en lui un prêtre réfractaire. Le 2 septembre il était dans la compagnie de ces prêtres qui furent égorgés par leur escorte, au moment où ils étaient conduits à l'Abbaye. On parvint à lui faire gagner le comité d'une section voisine; mais là se trouvaient quelques ordonnateurs du massacre. Déjà l'abbé Sicard était livré aux assassins, lorsqu'un horloger, nommé Monnot, sorti de chez lui avec l'intention de sauver cet homme bienfaisant,

1792. dont il n'était pas connu, arrête de sa main les haches levées sur sa tête. « Non, s'écrie-t-il, « je ne vous laisserai pas commettre un crime « que vous détesteriez toute votre vie. Vous « n'enleverez pas un père aux Sourds-Muets. » Les assassins veulent encore frapper; mais Monnot couvre la victime de son corps, pare tous les coups, continue sa magnanime intercession, voit les assassins se troubler, et parvient à les fléchir. Mais ils craignent la commune; ils n'osent lui rendre la liberté. Sicard est jeté dans un cachot, d'où il entend les cris des prisonniers qu'on égorge. Le danger se renouvelle pour lui d'heure en heure. Tout l'avertit que la commune ne veut pas rendre sa proie. L'Assemblée législative, à qui il avait fait part de sa première délivrance, en avait témoigné de la joie; mais la commune se gardait bien de complaire aux vœux de cette autorité. L'abbé Sicard, instruit de l'heure précise où il devait être immolé, eut encore le temps d'écrire à l'Assemblée. Elle nomma des commissaires pour le délivrer, et cette fois Chabot, tout complice qu'il était du massacre, remplit avec zèle et succès une mission d'humanité.

M. Huë fut arraché, le 2 septembre, du

poste que son cœur avait choisi, le service du roi dans la tour du Temple. A cette séparation, son maître éprouva une douleur égale à la sienne. Un prêtre apostat, Mathieu, commissaire de la commune, avait rendu cette scène plus déchirante par les propos atroces qu'il avait adressés au roi. M. Huë fut mené à la commune, y subit un interrogatoire, et déjà l'ordre était donné de le conduire à la Force, c'est-à-dire à la mort, lorsqu'un des municipaux se leva et dit : « Nous « ferions mieux de nous assurer de cet homme; « il doit tenir entre ses mains les fils de la trame « ourdie dans la tour : nous saurons bien en « obtenir des renseignemens précieux. » Sur cette observation, dont M. Huë ne put pénétrer le motif, il fut conduit dans un cachot souterrain de l'Hôtel-de-Ville. Quel fut son effroi, lorsqu'il entendit le geôlier dire à sa femme : « Sauvons-nous avec ce que nous avons de « plus précieux; voici les assassins qui arri- « vent! » La profonde obscurité du cachot sauva seule le courageux serviteur du roi. Les assassins passèrent et repassèrent plusieurs fois, en demandant, dans leur horrible langage : *Y a-t-il là quelqu'un à travailler?* Il les voyait sans pouvoir en être vu. Mais,

1792.

1792. tandis qu'il échappait à leurs coups, il périssait consumé par la faim et la soif, lorsqu'il découvrit une faible lueur partant du plancher. A l'aide d'une table et de deux bancs, il s'exhaussa assez pour frapper et être entendu.— *Que voulez-vous?* lui dit une voix de femme. — *Du pain ou la mort*, répondit-il. C'était à la femme du concierge qu'il s'était adressé; elle lui rendit des soins compatissans. Manuel veillait sur les jours du prisonnier; il l'avait promis au roi. Il réussit peu de temps après à le faire sortir. La prière du plus infortuné des princes eut donc ce jour-là le pouvoir de sauver la vie à quelques-uns de ceux qui s'étaient dévoués pour lui. Manuel avait également sauvé M. de Chamilly, qui partageait le service de M. Huë dans la tour du Temple. Nous avons vu ce qu'il fit pour plusieurs dames. N'avait-il participé au plus affreux des complots que pour pouvoir délivrer des victimes? Mais il est trop certain qu'il pouvait, comme magistrat, tout arrêter. M. Cahier, aujourd'hui l'un de nos magistrats les plus distingués, fut sauvé du massacre par les soins de Grapin, qui délivra, dit-on, soixante-dix prisonniers. M. Cahier a dit à l'auteur de cette Histoire, qu'il avait entendu Manuel haran-

guer ainsi le peuple : « Poursuivez, citoyens, « le cours de vos vengeances légitimes ; mais « prenez garde de confondre l'innocent avec « le coupable. » 1792.

Madame de Staël avait choisi le funeste 2 septembre pour sortir de Paris, et se rendre en Suisse. Afin de rappeler qu'elle était la femme d'un ambassadeur, et qu'on ne pouvait rien sur elle, elle n'avait pas craint l'appareil, et partait dans une berline à six chevaux. Sa voiture est bientôt arrêtée. En se nommant, et rappelant le titre de son mari, elle impose faiblement aux bandits. Ils répandent bientôt le bruit qu'elle emmène avec elle M. de Narbonne déguisé. Elle est conduite à l'Hôtel-de-Ville. Heureusement pour elle, Manuel s'y trouvait ; il lui permit de continuer son voyage. De la Suisse, madame de Staël veilla sur plusieurs illustres proscrits, et particulièrement sur MM. de Narbonne et Mathieu de Montmorenci ; elle leur envoya des guides sûrs, qui les conduisirent à la terre de salut.

Le spirituel et loyal chevalier de Saint-Méard dut à sa présence d'esprit de trouver grâce devant l'effroyable tribunal. Comme il attendait la mort dans la prison de l'Abbaye, et survivait à nombre de ses compagnons,

1792. dont il avait entendu les derniers cris, un sommeil bienfaisant rendit du calme et de la force à son esprit. Le barbare geôlier laissait, depuis le commencement du massacre, ce qui restait de prisonniers sans alimens, sans breuvage. M. de Saint-Méard intéressa à ses souffrances un Marseillais, avec lequel il s'entretint dans le dialecte du pays. Cet homme réussit à disposer les terribles juges en faveur de son compatriote. Celui-ci fit son apologie avec une franchise militaire. « Vous « dites sans cesse, lui disait un de ses juges, « que vous n'êtes ni Jacobin, ni Feuillant; « qu'êtes-vous donc? — Je suis franc roya- « liste,» répondit-il. Un si terrible aveu souleva les juges et les spectateurs : « M. le président, « dit-il, je vous prie de me conserver la pa- « role; elle ne m'a jamais été plus nécessaire. » Cette liberté d'esprit, dans un tel moment, réjouit la féroce assemblée : M. de Saint-Méard eut la parole. Je ne crois pas qu'il ait été jamais prononcé devant des assassins un plaidoyer plus ferme et plus habile. En quel lieu du monde n'a pénétré cette relation nommée l'*Agonie de trente-six heures?* Sa publication fut un merveilleux acte de courage, et j'ose ajouter un des plus grands services rendus à l'huma-

nité; car le frissonnement général qu'elle excita fut tel que les Jacobins se virent obligés de suivre un mode de cruauté plus lent, et de renoncer aux massacres des prisons. Remarquez encore que le malheureux Cazotte, acquitté au 2 septembre, marchait à l'échafaud, lorsque M. de Saint-Méard, acquitté comme lui, faisait pâlir les juges et les assassins par le tableau de leurs crimes. 1792.

M. Wéber, frère de lait de la reine, eut, au 2 septembre, le même bonheur que le chevalier de Saint-Méard. Dans l'ardeur de servir l'infortunée princesse, il s'était fait inscrire parmi les grenadiers des Filles-Saint-Thomas: il avait passé la nuit au château. Au 2 septembre, il fut renvoyé sous la promesse de s'enrôler. Conduit à une section, il y trouva un président (le poète Chénier) qui s'étonnait et s'indignait de le voir en liberté, et refusait de ratifier la clémence des assassins. Voilà ce que porte la relation de M. Wéber. Cependant Chénier ne tarda point à signaler son horreur contre ces massacres.

Dès le 3 septembre au matin, la commune de Paris avait assuré que la capitale était parfaitement tranquille, que les massacres avaient cessé, et qu'il n'y avait plus rien à craindre

1792. pour les prisons. Cependant les massacres continuèrent le 3, le 4, le 5 et le 6, et ne finirent dans la soirée du 6, que lorsque les prisons furent absolument vides. La rage des assassins s'était portée sur des malfaiteurs qui, dans le cours d'une vie infâme ou coupable, n'avaient pu commettre aucun crime comparable à ceux dont venaient de se couvrir leurs nouveaux juges. On ne conçoit pas d'où pouvait provenir cette fureur homicide dirigée contre des filous, des escrocs en faveur desquels la révolution avait réservé les maximes de la philanthropie, et toute l'indulgence du nouveau code criminel *. Il est à présumer que les assassins furent poussés à ces nouveaux meurtres par une soif de sang, qui ne pouvait plus s'étancher, et par l'ardeur de mériter le salaire de la commune, un louis pour chaque journée de massacre. Cette somme se distribuait hautement. Les procès-verbaux de la commune de Paris sont pleins de ces effroyables récompenses, et l'on a vu des bons

* Les assassins mirent en liberté un exécrable libelliste, nommé Morande, et l'infâme mari de l'infâme comtesse de La Mothe. Ils tuèrent la veuve du scélérat Desrues, un abbé Bardi, accusé d'avoir donné la mort à son frère.

Digitized by Google

signés ou *Tallien*, ou *Panis*, ou *Sergent*, qui promettaient ce salaire. Les assassins ne mirent en liberté qu'un petit nombre de cette espèce de prisonniers; ils tuèrent jusqu'à ceux contre lesquels les tribunaux n'avaient prononcé que des peines correctionnelles. Pour aller égorger les prisonniers de Bicêtre, au nombre de deux ou trois mille, les assassins se munirent de six canons que la commune leur fournit. Ces prisonniers, hommes robustes et audacieux, firent d'abord une vigoureuse résistance, et leurs viles mains vengèrent sur un certain nombre de bourreaux tant de nobles et touchantes victimes qui venaient d'être immolées. Enfin les assassins parvinrent à se mettre à l'abri de tout péril, en continuant un si vaste massacre; alors leur férocité se donna de nouveaux plaisirs. Le canon était pointé contre les prisonniers. Cernés dans la cour, ils couraient pour en éviter la direction présumée; mais le canon venait subitement les atteindre du côté même où ils s'étaient sauvés. Vers le soir, on prit le parti de noyer avec des pompes tout ce qui restait. Ainsi se termina cette guerre civile entre des brigands. Les assassins voulurent prouver que désormais il faudrait avoir reçu de la révolu- 1792.

1792. tion des patentes pour toute espèce de crime.

Les assassins municipaux ou soldés crurent pouvoir s'accorder du repos, jusqu'à ce que, par leurs soins, les prisons eussent été repeuplées. Ils ne furent point de l'avis des assassinats à domicile. Ils craignaient pour eux les méprises. Ils espérèrent que leur exemple serait imité dans tous les départemens, et leur firent l'injonction de tuer, par la circulaire suivante :

« Frères et amis, un affreux complot, tramé « par la cour, pour égorger tous les patriotes « de l'empire français, complot dans lequel « un grand nombre de membres de l'Assem- « blée nationale sont compromis, ayant ré- « duit, le 2 du mois dernier, la commune de « Paris à la cruelle nécessité de se servir de « la puissance du peuple pour sauver la na- « tion, elle n'a rien négligé pour bien mériter « de la patrie. Après les témoignages que « l'Assemblée nationale venait de lui donner « elle-même, eût-on pensé que dès-lors « de nouveaux complots se tramaient dans le « silence, et qu'ils éclateraient dans le moment « où l'Assemblée nationale, oubliant qu'elle « venait de déclarer que la commune de Paris « avait sauvé la patrie, s'empressait de la

« destituer pour prix de son brûlant civisme? 1792.
« A cette nouvelle, les clameurs publiques,
« élevées de toutes parts, ont fait sentir à
« l'Assemblée nationale la nécessité urgente
« de s'unir au peuple, et de rendre à la com-
« mune, par le rapport du décret de desti-
« tution, les pouvoirs dont elle l'avait in-
« vestie.

« Fière de jouir de toute la plénitude de la
« confiance nationale, qu'elle s'efforcera de
« mériter de plus en plus; placée au foyer
« de toutes les conspirations, et déterminée
« à périr pour le salut public, elle ne se glo-
« rifiera d'avoir rempli pleinement son devoir
« que lorsqu'elle aura obtenu votre approba-
« tion, qui est l'objet de tous ses vœux, et
« dont elle ne sera certaine qu'après que tous
« les départemens auront sanctionné ses me-
« sures pour le salut public; et, professant les
« principes de la plus parfaite égalité, n'am-
« bitionnant d'autre privilége que celui de se
« présenter la première à la brèche, elle s'em-
« pressera de se soumettre au niveau de la
« commune la moins nombreuse de l'empire,
« dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

« Prévenue que des hordes barbares s'avan-
« cent contre elle, la commune de Paris se

1792. « hâte d'informer ses frères de tous les dé-
« partemens, qu'une partie des conspirateurs
« féroces, détenus dans les prisons, a été mise
« à mort par le peuple; actes de justice qui
« lui ont paru indispensables pour retenir par
« la terreur les légions de traîtres renfermés
« dans ses murs, au moment où il allait mar-
« cher à l'ennemi; et sans doute, la nation,
« après la longue suite de trahisons qui l'a
« conduite sur les bords de l'abîme, s'empres-
« sera d'adopter ce moyen si utile et si né-
« cessaire, et tous les Français se diront,
« comme les Parisiens : Nous marchons à
« l'ennemi, et nous ne laissons pas derrière
« nous des brigands pour égorger nos femmes
« et nos enfans. »

Signé : Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Marat, Lefort, Jourdeuil, administrateurs du comité de salut public, constitué à la mairie.

Cette lettre fut envoyée aux départemens sous le contre-seing du ministre de la Justice, Danton. Dans trois communes seulement, les Jacobins obéirent à cette injonction. A Meaux, à Reims, à Lyon, les portes des prisons furent enfoncées, et douze ou quinze prisonniers furent égorgés dans chacune de ces

villes. Lyon eut horreur de ce massacre, qui ne fut commis dans ses murs que par une poignée de brigands que dirigeaient quelques sanguinaires magistrats. Huit mois après, ce crime fut réparé par l'héroïsme d'une population nombreuse : partout ailleurs les Jacobins furent contenus dans leurs odieux projets. Peut-être aussi que leur férocité n'était pas encore assez développée pour se prêter à l'exécution de tant de crimes. 1792.

C'est sous de tels auspices que les élections se forment. La Convention nationale va naître du sang répandu. Il faut à Paris lever tout obstacle à l'élection de Marat, de Robespierre, de Danton, du duc d'Orléans, de Billaud-Varennes, de Collot-d'Herbois, de Panis, de Sergent. Ces féroces candidats veulent de nouveaux meurtres; voici encore de nouvelles et illustres victimes qui vont tomber sous leurs coups.

Massacre des prisonniers d'Orléans. 9 septembre.

Nous avons, dans cette Histoire, répété plusieurs fois avec horreur les mots : *L'accusé est envoyé à la haute-cour d'Orléans*. Ces terribles décrets d'accusation ne coûtaient rien à l'Assemblée législative; jamais elle ne les refusait à son comité de surveillance; jamais elle n'entendit un accusé. Un prétendu

1792. complot, découvert à Perpignan, avait fait conduire à la haute-cour le commandant de cette ville, ainsi qu'un grand nombre de ses plus honorables habitans. Vingt officiers du régiment de Cateau-Cambrésis avaient été aussi arrêtés. Parmi les nouveaux prisonniers amenés depuis le 10 août, se trouvait M. d'Abancourt, ministre de la guerre, qui avait assisté le roi dans cette fatale journée; les autres ministres également décrétés étaient parvenus à s'échapper.

La haute-cour n'avait point satisfait aux désirs d'une Assemblée qui lui envoyait si promptement tant de victimes à frapper : ses trois premiers jugemens furent des absolutions. MM. Delatre, Vernier, Tardif et Noirot furent mis en liberté. Après la journée du 10 août, la haute-cour, accusée par les Jacobins, crut devoir annoncer une marche plus sévère; le 26, elle avait condamné à mort M. de Léri. Le duc de Brissac et M. de Lessart employaient leur fortune au soulagement de leurs compagnons de malheur; ni l'un ni l'autre, même avant le 10 août, ne se faisait d'illusion sur le sort qui les attendait. L'ordre de transférer les prisonniers à Paris fut donné dès le moment où les dominateurs s'occu-

pèrent du projet des massacres. Cet ordre était parti du ministre de la justice. Rolland, qui ne pouvait douter de l'intention de son féroce collègue, tâcha d'empêcher ou de différer la translation des prisonniers. Danton, pour être sûr que pas un n'échapperait, confia le soin de les conduire à la commune de Paris. Celle-ci disposa pour leur escorte des scélérats éprouvés dans toutes les scènes de la révolution, et mit à leur tête Fournier, l'Américain. Il avait sous ses ordres un frère de Jourdan *le Coupe-Tête* d'Avignon. Les prisonniers, au nombre de cinquante-trois, s'étaient mis en marche d'Orléans le 1er septembre; le 9, ils approchaient de Versailles. Trois pièces de canon précédaient le cortége, embarrassé de beaucoup de bagages. Dès la veille, la municipalité de cette ville avait vu arriver de Paris des assassins, qu'un repos de deux jours commençait à fatiguer. Leur premier soin fut d'aller fraterniser avec l'escorte qui leur amenait des victimes; les malheureux prisonniers n'entendent plus retentir autour d'eux que des cris de mort. En vain le maire de Versailles et quelques autres fonctionnaires ou citoyens courageux viennent les couvrir de leur corps, osent 1792.

1792. invoquer le respect à la loi; et parler d'humanité. — « Monsieur le maire, dit le « commandant de l'escorte, vous ne faites, « par vos exhortations, qu'irriter ce peuple, « que lui rendre plus présens les crimes de « ces hommes. Laissez-moi veiller seul sur le « dépôt qui m'est confié. » Cependant le maire fait ouvrir les grilles de l'Orangerie, afin que les prisonniers y trouvent un refuge. « C'est « une perfidie, s'écrie l'exécrable Fournier. « Sachez que deux mille hommes, cachés dans « le château de Versailles, s'apprêtent à dé- « livrer les prisonniers, et à se joindre à eux « pour vous égorger tous. » Personne ne le croit; chacun affecte de le croire. *Qu'ils meurent! qu'ils meurent tous!* c'est le cri général. Fournier s'élance en furieux sur des hommes auxquels il a pris soin d'ôter tout moyen de défense. Tous les siens se baignent avec lui dans le sang. M. de Lessart est égorgé le premier, de Lessart que Guadet avait fait traduire à la haute-cour, afin qu'il eût, disait-il, une occasion de manifester son innocence. Oh! pourquoi tous les malheureux prisonniers ne purent-ils céder au même désespoir que le brave et loyal duc de Brissac! Ils eussent du moins versé le sang de quelques-uns de leurs

bourreaux. Brissac s'est emparé de l'arme d'un assassin; il se défend, il frappe; mais il est atteint par derrière de deux coups de sabre. On égorge ensuite M. de Castellane, évêque de Mende; M. d'Abancourt, parent de M. de Calonne; trois officiers qui portaient l'illustre nom d'Adhémar; MM. de Rets, de Malvoisin et de Silli. 1792.

Suivant la plupart des relations, sur cinquante-trois prisonniers, trois seulement échappèrent à la mort. Des relations plus détaillées et plus exactes, en nomment sept qui eurent ce bonheur. M. de Loyanté, officier plein d'ardeur et de foi, put gagner une maison voisine, où il fut courageusement caché. Deux frères, MM. de Montzon, échappèrent, dit-on, par la célérité de leur course, et errèrent long-temps dans les bois. Un des prisonniers, laissé pour mort sur le champ du massacre, poussa, pendant la nuit, des gémissemens qui furent entendus par une femme; elle le souleva, le recueillit, lui donna une hospitalité intrépide. Les assassins revinrent à Paris, couverts de sang et de dépouilles; il leur fut libre de réclamer ce qu'ils voulurent pour leurs frais de voyage. La commune de Paris applaudissait à la manière dont ils

1792. avaient servi d'escorte aux prisonniers. L'Assemblée législative garda le silence sur des meurtres qui auraient dû lui causer les plus violens remords.

Danton souriait, lorsqu'on lui parlait de ce dernier crime. « De telles expéditions, disait-il, « nous amènent les députés qui sauveront la « France. » Elles en amenèrent de tels, que Danton, suprême ordonnateur de ces massacres, fut jugé par eux un modéré, un contre-révolutionnaire. Il est vrai que, même en versant le sang à grands flots, il était encore capable de quelque réminiscence de pitié, de reconnaissance. Il prit sur lui de sauver M. Charles de Lameth et M. Duport. L'un venait d'être arrêté près de Rouen, l'autre près de Melun. Danton se souvint qu'après la scène du Champ-de-Mars, il avait été sauvé et recueilli par ces mêmes hommes, dont le parti était alors victorieux; il les fit mettre en liberté, et leur procura depuis des moyens de sortir de France. Il ne put ou n'osa point rendre un service si périlleux à Barnave, qui venait d'être arrêté dans Grenoble, sa patrie; mais il fit différer sa translation au tribunal révolutionnaire de Paris. Dans ce même moment, Danton faisait égorger le duc de La

Rochefoucault, signalé par ses vertus privées, 1792.
par sa bienfaisance, par un amour du bien public, qui peut-être ne suivit pas toujours une direction assez sûre, enfin par l'amitié de deux grands hommes de bien, MM. Turgot et Malesherbes. Il venait de remplir avec intrépidité les fonctions de président du directoire du département de Paris. Il n'hésita point à faire à son roi malheureux le sacrifice de sa popularité *. Après le 10 août, il s'était retiré aux eaux de Forges avec sa mère et sa jeune épouse. On le pressa de partir pour l'Angleterre; mais sa mère, presque octogénaire, ne pouvait faire un tel voyage; il re-

* Je crois devoir mentionner un fait qui prouve toute la noblesse de son âme : Madame la duchesse d'Anville, sa mère, et lui, avaient tendrement aimé M. de Condorcet; l'un et l'autre avaient fait, à l'occasion de son mariage, une donation de cent mille francs, dont ils lui payaient la rente. Leur chagrin fut extrême quand ils virent l'indigne ami de M. Turgot professer des opinions républicaines, et conspirer pour la journée fatale qui renversa le trône. Ils s'éloignèrent de lui sans retour; et, pour que M. de Condorcet ne vînt pas chercher sa rente annuelle, ils lui en firent payer le capital. Quand M. de La Rochefoucault fut en péril de mort, M. de Condorcet ne s'exposa point à tout pour le sauver.

Digitized by Google

1792. fusa ce moyen de salut. Il revenait des eaux de Forges, et se dirigeait vers sa belle terre de La Roche-Guyon. Comme il était près de Gisors, il descendit de sa voiture où étaient restées les deux dames. A peine avait-il fait quelques pas, qu'il est rencontré par un bataillon de fédérés, qui n'a d'autre but dans sa marche que de l'égorger. Dès qu'il a répondu aux premières questions, il est atteint de plusieurs coups. En vain sa mère et sa femme veulent-elles se précipiter au-devant des assassins; elles n'arrivent que pour être couvertes de son sang, et pour recueillir ses restes inanimés. Ainsi périt le chef de la maison de La Rochefoucault. Madame la duchesse d'Anville, condamné à une vieillesse semblable à celle d'Hécube, apprit le même jour la mort de ses deux parens, les évêques de Saintes et de Beauvais, et celle de son petit-fils M. de Rohan-Chabot tué à Paris.

Élections. Le nombre total des victimes de ces différens massacres n'est point connu. Quelques auteurs de Mémoires le portent à sept mille, d'autres à trois; d'autres enfin le réduisent à deux mille. On croit savoir qu'environ deux cent soixante-dix prisonniers s'évadèrent ou furent épargnés par les assassins.

L'impitoyable commune montrait un désir ardent de recommencer les meurtres. La férocité de Danton était assouvie. Roberspierre avait paru comme un dictateur aux élections de cette capitale. Son nom était le premier sorti du scrutin, aux acclamations réunies des électeurs scélérats et des électeurs épouvantés. Danton ne pouvait comprendre qu'après un si grand crime si hautement provoqué par lui, si hautement exécuté, il ne fût qu'en second dans la faveur d'une multitude sanguinaire; il parut se soumettre à l'ascendant de son rival. *Tout ira bien,* disait-il à ses amis, *tant qu'on dira Roberspierre et Danton; mais, si l'on vient à dire Danton et Roberspierre, le combat sera terrible.* Marat s'efforçait de prendre à côté d'eux sa part de souveraineté. Roberspierre avait fait nommer ce monstre député de Paris. Il avait consenti à l'élection du duc d'Orléans à qui les Jacobins avaient imposé le nom ridicule d'*Égalité.* Sur les vingt députés de Paris, il n'y en avait que quatre ou cinq qui n'eussent pas pris une part active aux massacres. L'empire de Roberspierre avait été tel, qu'il avait fait nommer son frère qui n'était connu de personne.

1792.

1792. Le club des Jacobins avait donné ses ordres à dix mille sociétés, ses succursales, pour empêcher l'élection de tout député qui tiendrait au parti de la Gironde; mais, dans un grand nombre de départemens, l'horreur des massacres avait librement éclaté. Plusieurs villes avaient renvoyé avec horreur l'atroce circulaire de la commune de Paris, et l'avaient dénoncée à l'Assemblée législative. La terreur d'un côté et l'indignation de l'autre, firent que les élections se trouvèrent à peu près partagées par moitié entre le parti de la Gironde et celui des Jacobins. Chacun s'attendait au terrible choc qui allait éclater entre eux; mais l'esprit le plus prévoyant et le plus sombre n'en aurait pu deviner les effroyables suites.

Les républicains commençaient à s'apercevoir qu'ils avaient pris une trop subite alarme des premiers progrès de l'armée prussienne. Après la prise de Verdun, le duc de Brunswick avait montré de l'incertitude et même quelque langueur; déjà il avait commis des fautes militaires dont Dumouriez, nommé généralissime, avait habilement profité. Les lettres de ce général écrites d'un ton vif et tranchant, et datées de son camp de Grandpré, rendaient de la confiance aux plus lâches,

et les plus lâches étaient toujours les plus féroces. Je diffère à parler de ces événemens militaires qui veulent être vus dans leur ensemble. 1792.

Condamnation de Cazotte.

Le tribunal du 17 août continuait à frapper les victimes qui avaient échappé aux assassins du 2 septembre, et même celles qui en avaient éprouvé la clémence. Après neuf jours de liberté, Cazotte fut amené devant ce tribunal, qui semblait se charger avec joie d'achever le carnage; sa fille renouvela auprès des juges les efforts qu'elle avait tentés devant des bourreaux; ils furent sourds à ses cris. La sérénité de ce vieillard ne s'était pas démentie. Après son interrogatoire qui l'avait un peu fatigué, il s'endormit profondément, et l'un des juges, passant devant lui, eut l'atrocité de dire: *Dors, dors; tu dormiras bientôt du sommeil éternel.* Cazotte fut condamné. Aux pieds de l'échafaud, il s'écria: *Je meurs comme j'ai vécu, fidèle à mon Dieu et à mon roi.*

Les autres assassins s'ennuyaient du repos. La commune pensait que, pour amener les départemens à suivre son exemple, il fallait porter la terreur au comble. Par des dénonciations salariées et par de continuelles visites domiciliaires, elle repeuplait les prisons que

1792. le massacre avait laissées vides. Déjà on égalait le nombre des prisonniers à celui des hommes tout à l'heure égorgés. Mais il régnait de l'anarchie entre les brigands. Les uns attendaient les nouveaux ordres de la commune; d'autres, en plus petit nombre, croyaient pouvoir les prévenir. L'écharpe municipale servait la nuit, et souvent même le jour, de voile et d'égide à tous les voleurs. On ne pouvait, ni rester dans sa maison sans terreur, ni en sortir sans des dangers encore plus grands. Si cinq ou six hommes dans la rue vous poursuivaient du cri d'*aristocrate*, il n'y avait plus d'autre moyen de salut que de leur offrir une rançon considérable. Ils enlevaient les montres, les bijoux. Les femmes n'étaient point à l'abri de ces violences.

L'Assemblée législative ranimée par Vergniaud.

Enfin l'Assemblée législative s'éveilla, excitée par le sentiment de ses dangers personnels. Ce n'était pas assez que d'avoir avili complètement son autorité; on parlait de lui ravir quatre cents de ses membres. Les Girondins, tristement vainqueurs des Feuillans, de la constitution et du roi, voyaient leurs noms placés en tête des nouvelles listes de proscription. Le ministre Rolland soutenait un peu leur espoir; sa femme, par l'énergie

de ses résolutions et par l'éloquence de ses paroles, cherchait à ranimer leur courage. 1792.

Le 16 septembre, l'Assemblée venait d'entendre le rapport de ses commissaires, qui lui apprenait que les travaux du camp de Paris se poursuivaient d'une manière languissante et dérisoire, et que les Parisiens, vainement excités par la voix de leurs magistrats, ne montraient nulle ardeur à élever les fortifications de leur ville, à prévenir l'invasion la plus terrible et le joug le plus honteux. Vergniaud profita habilement de cette circonstance pour donner un libre cours à ses sentimens, à ses alarmes et à son indignation. Voici le discours qu'il prononça : « Il est im-« possible de se défendre d'un sentiment pro-« fond d'inquiétude, quand on a été au camp « sous Paris. Les travaux avancent très-len-« tement; il y a beaucoup d'ouvriers, mais « peu travaillent; un grand nombre se repo-« sent. Ce qui afflige surtout, c'est de voir que « les bêches ne sont maniées que par des mains « salariées, et point par des mains que dirige « l'intérêt commun! D'où vient cette espèce « de torpeur dans laquelle restent ensevelis « les citoyens restés à Paris? Ne nous le dis-« simulons plus : il est temps enfin de dire la

1792. « vérité. Les proscriptions passées, le bruit « des proscriptions futures, les troubles intérieurs, ces haines particulières, ces délations infâmes, ces arrestations arbitraires, « ces violations de la propriété, enfin cet oubli de toutes les lois a répandu la consternation et l'effroi. L'homme de bien se cache, « il fuit avec horreur ces scènes de sang; et « il faut bien qu'il se cache l'homme vertueux, « quand le crime triomphe! il n'en a pas l'horrible aspect; il se tait, il s'éloigne, il attend, pour reparaître, des temps plus heureux. Il est des hommes au contraire, à la « fois hypocrites et féroces, qui ne se montrent que dans les calamités publiques, « comme il est des insectes malfaisans que la « terre ne produit que dans les orages. Ces « hommes répandent sans cesse les soupçons, « les méfiances, les jalousies, les haines, les « vengeances; ils sont avides de sang; dans « leurs propos séditieux, ils *aristocratisent* la « vertu même, pour acquérir le droit de la « fouler aux pieds; ils *démocratisent* le crime « pour pouvoir s'en rassasier, sans avoir à « redouter le glaive de la justice; tous leurs « efforts tendent à déshonorer aujourd'hui « la plus belle des causes, afin de soulever

« contre elle toutes les nations amies de l'hu- 1792.
« manité!

« O citoyens de Paris! je vous le demande « avec la plus profonde émotion, ne démas- « querez-vous jamais ces hommes pervers qui « n'ont, pour obtenir votre confiance, d'au- « tres droits que la bassesse de leurs moyens « et l'audace de leurs prétentions? Citoyens, « vous les reconnaîtrez facilement : lorsque « l'ennemi s'avance, et qu'un homme, au lieu « de vous inviter à prendre l'épée pour le re- « pousser, vous engage à égorger froidement « des femmes ou des citoyens désarmés, ce- « lui-là est ennemi de votre gloire, de votre « bonheur; il vous trompe pour vous per- « dre. Lorsqu'au contraire un homme ne « vous parle des Prussiens que pour indiquer « le cœur où vous devez frapper; lorsqu'il « ne vous propose la victoire que par des « moyens dignes de votre courage, celui-là « est ami de votre gloire, ami de votre bon- « heur; il veut vous sauver! Citoyens, re- « poussez donc les traîtres, abjurez donc vos « dissensions intestines; que votre profonde « indignation pour le crime encourage les « hommes de bien à se montrer! Faites ces- « ser les proscriptions, et vous verrez aussi-

1792. « tôt se réunir à vous une foule de défenseurs « de la liberté! allez tous ensemble au camp; « c'est là qu'est votre salut!

« J'entends dire chaque jour : Nous pou- « vons essuyer une défaite; que feront alors « les Prussiens? Viendront-ils à Paris?.... « Non, ils n'y viendront pas, si Paris est dans « un état de défense respectable; si vous pré- « parez des postes d'où vous puissiez opposer « une forte résistance; car alors l'ennemi « craindrait d'être poursuivi et enveloppé par « les débris même des armées qu'il aurait « vaincues, et d'en être écrasé comme Samson « sous les ruines du temple qu'il renversa. « Mais si une terreur panique ou une fausse « sécurité engourdit notre courage et nos bras; « si nous tournons nos armes contre nous- « mêmes; si nous livrons sans défense les « postes d'où l'on pourra bombarder cette cité, « il serait bien insensé l'ennemi de ne pas « s'avancer vers une ville qui, par son inac- « tion, aura paru l'appeler elle-même, qui « n'aura pas su s'emparer des positions où « elle aurait pu le vaincre! il serait bien in- « sensé de ne pas nous surprendre dans nos « discordes, de ne pas triompher sur nos « ruines! Au camp donc! citoyens, au camp!

« Eh quoi! tandis que vos frères, que vos « concitoyens, par un dévouement héroïque, abandonnent ce que la nature doit leur « faire chérir le plus, leurs femmes, leurs « enfans, demeurerez-vous plongés dans une « molle et déshonorante oisiveté? N'avez-« vous pas d'autre manière de prouver votre « zèle qu'en demandant sans cesse comme les « Athéniens : *Qu'y a-t-il aujourd'hui de nou-« veau?* Ah! détestons cette avilissante mol-« lesse! Au camp! citoyens, au camp! Tandis « que nos frères pour notre défense arrosent « peut-être de leur sang les plaines de la « Champagne, ne craignons pas d'arroser de « quelques sueurs les plaines de Saint-Denis, « pour protéger leur retraite! Au camp! ci-« toyens, au camp! Oublions tout, excepté « la patrie! Au camp! citoyens, au camp! 1792.

« Je demande que la commission du camp « nous fasse ce soir un rapport sur l'état des « travaux, et qu'il soit fait une proclamation « pour inviter les citoyens à se réunir aux « ouvriers; car tout citoyen doit être ouvrier, « puisqu'il s'agit de la défense de tous. »

Quoique ce discours ne fût suivi d'aucun décret, d'aucune mesure, l'enthousiasme qu'il avait excité dans l'assemblée, parut un peu

1792. relever ce corps languissant. La commune de Paris sembla se dire : « Est-ce que ces hommes-« là songeraient à se défendre? » Robespierre, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois répétaient en vain leurs dénonciations accoutumées contre les Girondins. L'avis général fut d'attendre un autre moment pour les frapper.

Vol du garde-meuble.

Le vol du garde-meuble amusa les loisirs des révolutionnaires. Ce vol qui fit disparaître pour un temps les plus beaux diamans de la couronne, et même le *Régent*, reste encore couvert de ténèbres que l'historien peut difficilement éclaircir. Ce que l'on sait seulement avec certitude, c'est que les voleurs étaient presque tous des hommes d'une assez haute influence dans le parti dominant. Ils éprouvèrent, pour commettre des larcins dont le résultat pouvait être évalué à plusieurs millions, des facilités qui prouvaient l'intelligence des gardiens et même de plusieurs fonctionnaires. Une patrouille qui n'avait point reçu le mot d'ordre, vint troubler leurs opérations; quelques-uns se blessèrent en tombant, et furent arrêtés. Les objets précieux furent ramassés ou trouvés sur eux; ils indiquèrent leurs chefs, et quelques-uns n'échap-

pèrent point aux perquisitions du ministre Rolland. Deux brigands obscurs portèrent seuls la peine de ce crime. Un des chefs fut condamné, mais il obtint un sursis, et depuis il reprit son rang accoutumé parmi les Jacobins. 1792.

Discours de Vergniaud contre les assassins du 2 septembre.

Le lendemain de ce vol, Rolland effraya l'Assemblée sur les suites d'une si épouvantable anarchie. M. de Kersaint ramena l'attention sur les nouveaux meurtres qu'on annonçait hautement, et proposa des mesures pour veiller à la sûreté des prisonniers. Vergniaud, animé par son succès de la veille, seconda son collègue, et tonna sur la commune de Paris, dans le moment où elle pouvait disposer de sa vie. Que n'avait-il eu la même énergie au 2 septembre et même au 10 août! Ne nous étonnons point de trouver dans son discours quelques concessions qui répugnent à la conscience. Ces artifices oratoires pouvaient seuls assurer l'effet et l'impunité de ses paroles : « S'il n'y avait que le peuple à « craindre, je dirais qu'il y a tout à espérer; « car le peuple est juste, et il abhorre le « crime! mais il y a ici des satellites de Co- « blentz, il y a ici des scélérats soudoyés pour « semer la discorde, répandre la consterna-

1792. « tion et nous précipiter dans l'anarchie. Ils « ont frémi de la démarche fraternelle que « vous avez faite auprès des sections, du succès « qu'elle a eu ; ils ont frémi du serment que « les citoyens ont prêté, de protéger de toute « leurs forces la sûreté des personnes, les « propriétés et l'exécution des lois ; ils ont « frémi de la fédération que les citoyens ont « formée pour donner de l'efficacité à leur « serment. Ils nous ont dit : On veut faire « cesser les proscriptions ; on veut nous arra- « cher nos victimes ; on ne veut pas que nous « puissions les assassiner dans les bras de leurs « femmes et de leurs enfans ; eh bien ! ayons « recours aux mandats d'arrêt, dénonçons, « arrêtons, entassons dans les cachots ceux « que nous voulons perdre ! Nous agiterons « ensuite le peuple, nous lâcherons nos si- « caires, et dans les prisons nous établirons « encore une boucherie de chair humaine, « où nous pourrons à notre gré nous désal- « térer de sang !.... Et savez-vous, messieurs, « comment disposent de la liberté des ci- « toyens ces hommes qui s'imaginent qu'on a « fait la révolution pour eux, qui croient bon- « nement qu'on a envoyé Louis XVI au Temple « pour les *intrôner* eux-mêmes aux Tuileries?

« Savez-vous comment sont décernés les 1792.
« mandats d'arrêt? La commune de Paris s'en
« repose à cet égard sur son comité de sur-
« veillance; ce comité de surveillance, par un
« abus de tous les principes ou par une con-
« fiance bien coupable, donne à des individus
« le terrible droit de faire arrêter ceux qui
« leur paraîtront suspects; ceux-ci le subdé-
« lèguent encore à d'autres affidés, dont il
« faut bien seconder les vengeances, si l'on
« veut en être secondé soi-même. Voilà de
« quelle étrange série dépendent l'honneur,
« la liberté et la vie des citoyens! voilà en
« quelles mains repose la sûreté publique.
« Les Parisiens aveuglés osent encore se dire
« libres! Ah! ils ne sont plus esclaves, il est
« vrai, des tyrans couronnés; mais ils le sont
« des hommes les plus vils, des plus détesta-
« bles tyrans!

« Il est temps de briser ces chaînes hon-
« teuses, d'écraser cette nouvelle tyrannie!
« Il est temps que ceux qui ont fait trembler
« les hommes de bien tremblent à leur tour!
« Je n'ignore pas qu'ils ont des poignards à
« leurs ordres; eh! dans la nuit du 2 septem-
« bre, n'ont-ils pas voulu les diriger contre
« plusieurs d'entre nous? Dans leurs listes de

1792. « proscription n'ont-ils pas désigné au peuple « plusieurs d'entre nous comme des traîtres? « et ma tête aussi est proscrite! La calomnie « veut étouffer ma voix; mais elle peut en- « core se faire entendre ici, et, je vous en « atteste, jusqu'au coup qui me frappera de « mort, elle tonnera de tout ce qu'elle a de « force contre les crimes et les scélérats!

« Eh! que m'importent des poignards et des « sicaires? qu'importe la vie aux représentans « du peuple, quand il s'agit de son salut? Lors- « que Guillaume-Tell ajustait la flèche qui de- « vait abattre la pomme fatale qu'un monstre « avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait: « *Périssent mon nom et ma mémoire, et que la* « *Suisse soit libre!*

« Et nous aussi, nous dirons: Périsse l'As- « semblée nationale et sa mémoire, pourvu « que la France soit libre! Périsse l'Assemblée « nationale et sa mémoire, si à ce prix elle « épargne un crime qui imprimerait une tache « au nom français! Périsse l'Assemblée na- « tionale et sa mémoire, si sa vigueur apprend « aux nations de l'Europe que, malgré les ca- « lomnies dont on cherche à flétrir la France, « il est encore, et au sein même de l'anarchie « momentanée où des brigands nous ont plon-

« gés, il est encore quelques vertus publiques, 1792.
« et qu'on y respecte l'humanité! Périsse l'As-
« semblée nationale et sa mémoire, si, sur
« nos cendres, nos successeurs, plus heureux,
« peuvent établir l'édifice d'une constitution
« qui assure le bonheur de la France, et con-
« solide le règne de la liberté et de l'égalité!
« Périsse l'Assemblée nationale et sa mé-
« moire, et que la patrie soit sauvée! Je de-
« mande que les membres de la commune
« répondent sur leur tête de la sûreté de tous
« les prisonniers. »

Ce décret fut adopté, et voilà le seul effort que fit l'Assemblée législative pour sortir de son ignominie. Ses tristes destinées touchaient à leur fin. Ce fut par la faiblesse qu'elle fut conduite à de grands attentats.

FIN DU LIVRE QUATRIÉME
ET DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET ADDITIONNELLES.

ÉTAT NOMINATIF

DE MM. LES OFFICIERS DE L'ANCIEN RÉGIMENT

DES GARDES SUISSES

QUI SE SONT TROUVÉS A L'ATTAQUE DU CHATEAU DES TUILERIES, LE 10 AOUT 1792.

De l'état-major.

Le marquis de Maillardoz, de Fribourg, lieutenant-général, grand'croix, lieutenant-colonel du régiment, massacré à la Conciergerie.

Le baron de Bachmann, de Glaris, lieutenant-général, grand'croix, major du régiment, guillotiné.

Le baron Rudolf de Salis-Zizers, des Grisons, aide-major, massacré à la Conciergerie.

De Glutz, de Soleure, aujourd'hui colonel fédéral, et colonel par l'ordonnance du roi, du 10 août 1816.

De Wild, de Fribourg, sous-aide-major, massacré à la Conciergerie.

Le comte Alexandre de Zimmermann, de Lucerne, sous-aide-major, aujourd'hui colonel au service de Naples.

De Gibelin, de Soleure, sous-aide-major, aujourd'hui lieutenant-colonel.

Allemann, de Soleure, adjudant, massacré à la Conciergerie.

Chollet, du Vallais, adjudant, massacré à la Conciergerie.

Bekin, chirurgien-major, tué sur le champ de bataille.

Le père Lorettan, du Vallais, capucin, aumônier du régiment, a survécu.

Joseph de Forestier, de Fribourg, trésorier.

Jean Lacaze-Pelarruy, chirurgien-major.

Pierre-Antoine Morisot, d'Avallon (France), chirurgien-major.

Antoine Legros, de Marquois (France), aide chirurgien.

Jean Debriouse, de Saint-Georges (France), *id.*

Pierre-Marie-Joseph Ordinaire, de Couvet, *id.*

Étienne Laymeries, de Porentruy, *id.*

Charles-François Bournonville, de Versailles (France), premier commis du bureau des Suisses.

Nicolas-Albert-Michel Mandevavre, de Frutigen, maître de mathématiques.

Chollet, du Vallais, tambour-major.

Joseph-Bernard Herlobig, de Schwyz, sous-tambour-major.

Officiers des compagnies.

Le baron Henri de Salis-Zizers, des Grisons,

capitaine, depuis chef de la brigade des Gardes-Suisses, mort dans l'année 1819.

De Durler, de Lucerne, capitaine, a survécu; mort depuis en Égypte, lieutenant-colonel du régiment Royal-étranger, et maréchal-de-camp.

De Pfyffer d'Altishofen, de Lucerne, capitaine, mort depuis en Suisse.

Le baron de Reding, de Schwyz, capitaine, blessé pendant l'affaire, massacré ensuite.

Le chevalier d'Erlach, de Berne, capitaine, tué.

Le comte Emmanuel de Zimmermann, de Lucerne, premier lieutenant, maréchal-de-camp, sauvé, mort depuis.

Joseph de Zimmermann, de Lucerne, premier lieutenant, maréchal-de-camp, lieutenant-général par le décret du 10 août 1816, mort en 1819.

De Repond, de Fribourg, premier lieutenant, blessé, mort depuis.

Hubert de Diesbach, de Fribourg, premier lieutenant, tué sur le champ de bataille.

De Gotteau, de Fribourg, premier lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Louis de Zimmermann, de Lucerne, premier lieutenant, massacré à la Conciergerie.

De Castelberg, des Grisons, second lieutenant de grenadiers, tué sur le champ de bataille.

Gros, de Fribourg, second lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Frédéric de Luze, de Neuchâtel, second lieu-

tenant, aujourd'hui colonel par le décret du 10 août 1816.

Philippe DE GLUTZ, de Soleure, second lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Simon DE MAILLARDOZ, de Fribourg, second lieutenant, tué sur le champ de bataille.

D'ERNEST, de Berne, premier sous-lieutenant, repris dans une visite domiciliaire, massacré à la Conciergerie.

Ignace DE MAILLARDOZ, de Fribourg, premier sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant-colonel.

DE FORESTIER, de Fribourg, premier sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Le comte DIESBACH DE STEINBRUGG, de Fribourg, premier sous-lieutenant, repris dans une visite domiciliaire, massacré à l'Abbaye.

Le comte de WALTNER, premier sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

Jean DE MAILLARDOZ, de Fribourg, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

DE MULLER, d'Uri, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

DE MONTMOLLIN, de Neuchâtel, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

DE CONSTANT REBECQUE, de Vaud, second sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant-général au service des Pays-Bas.

DE VILLE, de Neuchâtel, second sous-lieute-

nant, aujourd'hui lieutenant par l'ordonnance du 10 août 1816.

Castella d'Orgemont, de Fribourg, second sous-lieutenant, massacré à la Conciergerie.

De la Corbière, de Genève, second sous-lieutenant, aujourd'hui lieutenant-colonel.

De Caprez, des Grisons, second sous-lieutenant, tué sur le champ de bataille.

FAITS PARTICULIERS

RELATIFS A LA GARDE ROYALE SUISSE.

Je crois devoir donner encore ici quelques faits particuliers relatifs à la garde royale suisse, au 10 août, et que je n'ai pu faire entrer dans mon récit. Ils sont, pour la plupart, extraits de la relation qu'on doit à M. Pfyffer d'Altishofen.

« Depuis long-temps l'on n'avait plus fait de no-« mination au régiment des gardes : les officiers « morts, retirés ou démissionnaires, n'étaient pas « remplacés, ce qui rendait le service excessive-« ment fatigant. Il est arrivé plusieurs fois qu'un « officier, sur un mois, était trois semaines de garde.

« Tous les officiers du corps avaient résolu de « rester auprès de la personne du roi. M. le comte « d'Affry, chargé par l'assemblée des capitaines « d'émettre ce vœu au ministre de la guerre, crut « devoir insister, malgré les représentations de « M. Dumouriez; mais il reçut de Sa Majesté l'ordre « formel : *que tous les officiers portés sur la liste des « semestriers eussent à partir.*

« M. de Gibelin, aide-major, et le soldat Koliker « enterrèrent les drapeaux des compagnies dans les « caves des casernes de Courbevoie : ils doivent s'y

« trouver encore. On ne garda qu'un drapeau par « bataillon, et le drapeau blanc de la générale.

« Texte de la proclamation : *Soldats, un attrou-« pement va se présenter; il est enjoint à nous, offi-« ciers de la loi, par le décret du 3 octobre, de re-« quérir la garde nationale, et à vous, troupes de « ligne, de vous opposer à cet attroupement, et de « repousser la force par la force.* Cette proclamation « a été communiquée au rédacteur par le brave Dim, « sergent-major aux gardes suisses, aujourd'hui offi-« cier pensionné à Soleure.

« M. de Salis-Zizers fit former les troupes en ba-« taillon carré autour de la famille royale; pendant « qu'on traversait diagonalement le jardin pour se « rendre à l'Assemblée, une horde de cannibales, « portant la tête de M. Mandat au bout d'une pique, « força la porte du côté de la terrasse, près du café « de Flore. M. de Salis fit faire halte; la contenance « du bataillon en imposa aux brigands et ils se re-« tirèrent.

« Les compagnies d'Affry, Salis, Diesbach et « Pfyffer prirent poste dans la grande galerie, en « face du Carrousel, les grenadiers sur le grand « escalier.

« L'adjudant suisse Roulin, qui s'était avancé pour « tâcher de calmer les assaillans, fut saisi et dé-« pouillé de ses habits; on allait lui trancher la tête « au moment où il fut délivré par ses camarades. « Un des commandans de la troupe de Santerre,

« ancien garde français, s'approcha de la barre, et « demanda à parler au commandant des Suisses. « M. de Durler s'étant présenté, il voulut l'engager « à se joindre à eux, lui promettant qu'il serait bien « traité; mais voyant que ses paroles étaient sans « effet sur cet officier, il tira son sabre, en l'acca- « blant d'injures : au même instant, un autre an- « cien garde français darda un coup de pique contre « M. de Durler, qui le para froidement avec la main.

« On avait assuré aux soldats que l'intention des « Marseillais se bornait à les désarmer; le sergent « Blaser s'avance vers eux avec quinze grenadiers, « et leur dit : « Qu'ils savaient qu'on voulait les dés- « armer; qu'ils ne croyaient pas que la conduite « du régiment, pendant la révolution, pût mériter « un tel affront; que, si l'on ne voulait plus du « régiment, on pouvait le renvoyer légalement; « mais qu'ils ne quitteraient pas leurs postes, et ne « se laisseraient pas désarmer; qu'ils étaient Suisses, « et que les Suisses n'abandonnaient leurs armes « qu'avec la vie. » Ces paroles généreuses agirent un « instant sur l'imagination mobile des Marseillais; ils « crièrent : « *Vivent les Suisses! nous ne les désarme-* « *rons pas!* » Mais cet élan ne dura guère; car un « moment après on désarma de force douze faction- « naires.

« Quinze Marseillais qui feignaient d'être morts, « voyant les Suisses s'avancer vers eux, se jetèrent « à genoux, en demandant la vie; M. de Durler fut

« obligé de se précipiter au-devant des soldats, « pour soustraire ces Marseillais à leur vengeance.

« Un témoin oculaire m'a assuré qu'il n'avait pu « se lasser d'admirer le sang-froid du capitaine « Pfyffer, qui alignait ses soldats comme à l'exercice.

« Les officiers qui se trouvèrent alors réunis « étaient MM. de Salis-Zizers, de Durler, de Pfyf- « fer, capitaines; de Zimmermann, maréchal-de- « camp et lieutenant des grenadiers; Alexandre de « Zimmermann, de Glutz et de Gibelin, officiers « majors; Joseph de Zimmermann, de Luze, de « Gros, Ignace Maillardoz, lieutenans; de La Cor- « bière et de Castella, enseignes; d'Ernest, de Dies- « bach de Steinbrugg et Deville, sous-lieutenans.

« Pendant que l'on battait l'assemblée, Fridolin « Heffti de Ennetbuel, canton de Glaris, sergent « de la compagnie de Besenval, homme d'une force « prodigieuse, après avoir combattu comme un lion, « fut blessé d'un boulet de canon qui lui fracassa « la cuisse. Ses camarades accoururent à son secours; « au moment où les tambours battirent, il leur dit: « *N'entendez-vous pas qu'on rappelle? allez à votre « devoir, et laissez-moi mourir.*

« Au moment où M. de Durler donnait un ordre, « un grenadier le poussa rudement de côté, en « criant : *On pointe sur vous!* En effet, le boulet « vint frapper le degré sur lequel ce capitaine était « placé auparavant.

« On coucha le mieux qu'on put M. de Reding

« sur les sacs des soldats morts; il fut reconnu par « un tailleur de Paris, qui l'affubla d'une redin- « gote, et le transporta chez un chirurgien; mal- « heureusement une lettre interceptée découvrit « son asile, et il fut transféré à l'Abbaye, où il a « été massacré de la manière la plus cruelle. (Voyez « *mon Agonie de* 36 *heures.*) Il était frère d'Aloys « de Reding, landammann de Schwyz, dont le nom « et les services seront immortels dans les annales « de la Suisse; de Théodore de Reding, qui acquit « tant de gloire en défendant l'indépendance na- « tionale de l'Espagne, et de Nazare de Reding, « lieutenant-général et ancien gouverneur de Ma- « jorque. Aux Champs-Élysées, quand le peuple « assaillit à coups de pierres le régiment de Royal- « Allemand, M. de Reding arracha vivement la « mèche des mains d'un canonnier qui allait mettre « le feu à la pièce. Il faut louer ce trait irréfléchi « d'humanité, et avouer en même temps que si ce « coup eût été tiré il eût pu produire de grands « changemens. »

Copie d'une lettre de S. M. Louis XVIII à M. de Durler, lieutenant-colonel au régiment Royal-étranger, au service de S. M. britannique, datée du 6 *septembre* 1796.

« J'ai reçu avec grand plaisir, monsieur, l'expres- « sion de vos sentimens et ceux des officiers du ré- « giment Royal-étranger. Je savais la conduite que

« vous avez tenue le 10 août 1792, journée aussi « mémorable, quoique l'issue en ait été bien diffé- « rente, dans les fastes de votre brave et loyale « nation, que celle de Meaux et d'Ivry, et j'acquitte « une dette sacrée, en vous disant, pour vous et « pour tous vos compatriotes, que jamais les rois de « France n'oublieront ce que les Suisses ont fait « dans cette funeste occasion. Je reconnais bien « votre digne chef, le baron de Roll, aux ordres « qu'il vous a donnés : il sait aussi à qui il les « adresse.

« Soyez, auprès des officiers de votre régiment, « l'interprète de mes sentimens pour eux, et ne « doutez jamais, monsieur, de tous ceux que j'ai « pour vous. »

(Tirée de la collection de feu M. le trésorier Félix de Balthasar, déposée à la bibliothèque de Lucerne.)

« M. de Durler alla rendre ses hommages à « S. M. Louis XVIII. Ce prince l'accueillit de la « manière la plus flatteuse, lui rappela la conduite « énergique et loyale qu'il avait tenue le 10 août, « et lui dit, en lui remettant un brevet de maréchal- « de-camp : *Je ne suis ici que le comte de Lille, mais « c'est sur les marches des Tuileries que le roi de « France vous remet ce brevet.* »

Note de M. Pfyffer.

« Je prie M. Bruad, s'il existe encore, de me par- « donner de rompre le silence auquel s'étaient en-

« gagés avec lui les officiers qui lui ont dû la vie : « le temps est venu où ce n'est plus accuser quel- « qu'un que de publier une bonne action. M. Co- « quet, alors lieutenant de la garde nationale de « l'Oratoire, sauva près de deux cents Suisses, et « en nourrit douze pendant près de trois semaines.

« M. Dusault, chirurgien en chef de l'Hôtel- « Dieu, reçut plusieurs soldats blessés et d'autres « qui s'étaient sauvés, et les fit cacher dans des lits « de malades. Une troupe de furieux se porta à « l'Hôtel-Dieu et demanda qu'on les leur livrât : « *J'en ai fait jeter par les fenêtres une douzaine*, ré- « pondit M. Dusault, *et j'en ferai autant de tous « ceux qui se présenteront.* Il ne fut contredit par « aucun des aides-chirurgiens qui étaient présens ; « les Marseillais se retirèrent.

« M. le comte d'Escars sauva quatre soldats, en « les faisant entrer chez l'ambassadeur de Venise, « et en leur procurant ou donnant des échelles pour « franchir les murs du jardin, des vêtemens pour « se déguiser, et de l'argent pour faire route.

« Tous les officiers blessés ont été massacrés, « excepté M. de Répond, qui a pu s'échapper, mal- « gré un coup de feu reçu à la jambe.

« Le respectable et courageux père Lorettan allait « au milieu du feu porter aux mourans les secours « de la Religion ; ce fut bien malgré lui et par obéis- « sance, qu'il quitta le matin même l'habit de son « ordre, et il dut la vie à un habit de M. Simon de

« Maillardoz, qu'on lui fit endosser. L'honnête et « brave Beckin, chirurgien-major du régiment, « et son aide, M. Richter, pansaient les blessés au « milieu du feu le plus vif; ils furent massacrés tous « deux en exerçant leurs fonctions, n'ayant pas « voulu abandonner nos blessés, même après la re- « traite de M. de Durler. M. Beckin a laissé un fils « auquel il ne reste que l'honorable souvenir de son « père; cette famille a tout perdu par le pillage des « casernes de Courbevoie.

« Les Suisses, épars dans les divers postes du « château et dans les cours, n'avaient pas été pré- « venus de la retraite qui venait d'être ordonnée : « entendant les derniers coups de canon, qui furent « tirés sous le vestibule, ils se replièrent la plupart « sur le grand escalier; quatre-vingts Suisses en- « viron défendirent ce poste contre la foule innom- « brable des assaillans. Ils en tuèrent quatre cents « avant de céder; ils soutinrent le choc pendant « vingt minutes, et tous furent massacrés : aucun « n'essaya de se sauver par la fuite.

« M. Forestier de Saint-Venant se dirigea, avec « trente hommes, vers les Champs-Élysées; il « chargea l'épée à la main un corps posté à la statue « de Louis XV, et le força trois fois; mais, ayant « perdu la moitié de sa troupe, le reste du déta- « chement fut désarmé, et lui-même fut tué d'un « coup de pistolet par un gendarme à cheval. M. Jo- « seph de Forestier, quartier-maître, qui avait

« assisté au combat comme volontaire, parvint à se « sauver à travers la foule, après avoir accompagné « le roi à l'Assemblée.

« M. de La Corbière était entré au régiment la « veille du 10 août : dans la retraite, il fut d'abord « renversé d'un coup de hache à la porte des Feuil- « lans; mais un garçon du bureau de l'Assemblée, « M. d'Aigremont, le releva et le sauva. Ce fut le « même M. d'Aigremont qui sauva aussi M. le ca- « pitaine d'Erlach, massacré depuis, et M. Ignace « de Maillardoz.

« MM. Henri de Salis-Zizers, de Pfyffer et de « Durler, capitaines; de Glutz, de Gibelin, et « Alexandre de Zimmermann, aides-majors, Em- « manuel de Zimmermann, Joseph de Zimmer- « mann, de Luze, d'Ernest, de Diesbach, de Stein- « brugg et de Castella, ont dû la vie aux soins de « M. Bruad, député; mais les trois derniers, ayant « été arrêtés dans des visites domiciliaires, ont été « massacrés à la Conciergerie ou à l'Abbaye.

« M. Hubert de Diesbach, lieutenant de grena- « diers, dont la compagnie avait été détruite sur le « grand escalier, dit aux sept hommes qui lui res- « taient encore, en patois fribourgeois : *Que ce « n'était pas la peine de survivre à tant de braves « gens.* Il prit alors le fusil d'un soldat tué, et se jeta « dans la foule, la baïonnette en avant; il y trouva « la mort, ainsi que six des sept hommes qui l'avaient « suivi : un d'eux fut sauvé.

« Le baron Constant de Rebecque, aujourd'hui « lieutenant-général au service de sa majesté le roi « des Pays-Bas, commandait un détachement de « trente hommes dans la salle des Cent-Suisses, « lorsque le feu commença : il fit répondre tant « qu'il eut des cartouches à brûler; le feu ayant « cessé, il réussit par miracle à se sauver à travers « la foule. MM. de Gotreau, Jean de Maillardoz, « de Capretz, ont été tués, les uns à la place Royale, « les autres dans la rue Verte, en se retirant avec « leurs détachemens.

« Il m'a été impossible d'apprendre par qui M. de « Répond, lieutenant, et Deville, sous-lieutenant, « ont été sauvés.

« Le fusilier Muller de Lucerne, soldat de la « compagnie de Durler, reçut un coup de feu à « travers le corps; un bourgeois, qui le connaissait, « le fit transporter à l'Hôtel-Dieu, où on le coucha « à côté d'un Marseillais blessé mortellement; ce « dernier, dans le paroxisme de la fièvre, proférait « d'horribles imprécations contre les Suisses; il « mourut au bout de trois jours; Joseph Muller « guérit et parvint à gagner ses foyers, où il vit « encore.

Le pillage des casernes de Courbevoie et celui « de la caisse du régiment, sont une perte immense: « jamais propriétés ne furent plus légitimes; si elles « eussent été respectées, ou restituées par un équi- « valent, quelques hommes, débris vivans du régi-

« ment des gardes, auraient aujourd'hui une exis-
« tence modeste, mais assurée et suffisante. »

M. de la Corbière, jeune officier des gardes suisses, faisait partie du détachement qui voulait se rendre auprès du roi. Il fut arrêté dans sa marche, parce qu'il avait voulu rendre des soins à M. de Gross, lorsque celui-ci eut la cuisse cassée. Arrivé au passage *des Feuillans*, il tomba dans un groupe d'hommes furieux et armés. Un sapeur tint la hache levée sur lui, et allait le frapper, lorsqu'une femme d'environ quarante-cinq ans, et bien mise, s'élança dans le groupe, et parvint à sauver le jeune officier des mains du terrible sapeur. Il n'était nullement connu de cette femme courageuse, et n'a pu la retrouver depuis. M. de la Corbière, l'instant d'après, fut frappé d'un coup de sabre; mais la blessure ne fut pas dangereuse. Il est du nombre de ceux qui ont survécu aux horribles journées d'août et de septembre.

FAITS PARTICULIERS

RELATIFS A LA JOURNÉE DU 10 AOUT.

On lit dans toutes les relations des révolutionnaires, et dans plusieurs discours prononcés à la tribune, que Louis XVI, pendant qu'on massacrait les Suisses, mangea fort avidement les mets qu'il s'était fait apporter : rien n'est plus faux. Le roi, dans toute la journée, ne mangea qu'un morceau de pain avec une pêche, et la famille royale ne but que de l'eau de groseilles. Ce fait m'a été assuré par plusieurs personnes qui entouraient le roi dans la loge du logographe. Il refute quelques paroles inconsidérées qu'on lit dans les Mémoires de madame Campan.

Pendant qu'on agitait la question de la déchéance à l'Assemblée législative, le roi, intervenant tout à coup dans une conversation fort animée entre la reine et madame Élisabeth, prononça ces vers d'*Alzire :*

Les mortels, croyez-moi, que j'ai trop su connaître,
Méritent peu, mon fils, qu'on daigne être leur maître.

Il paraît, par quelques autres paroles échappees à Louis XVI dans la journée du 10 août, qu'il eût supporté la déchéance sans murmure, si la couronne eût été assurée à son fils.

Le prince royal, en entrant la nuit du 10 août dans les cellules des *Feuillans*, dit : « Maman m'a « permis de coucher ce soir dans sa chambre, parce « que j'ai été bien sage devant ces vilains hommes. » Quelques personnes ont témoigné à l'auteur de cette histoire du doute sur un fait qu'il a rapporté, qu'un voleur avait dérobé à la reine sa bourse et sa montre dans le trajet du château à l'Assemblée. Il est certain que la reine n'avait rien sur elle. M. d'Aubier eut le bonheur de lui faire agréer le prêt d'un rouleau de 50 louis. Durant la première nuit que le roi passa *aux Feuillans*, il s'entretenait avec M. d'Aubier des dispositions qu'avaient concertées les chefs des révolutionnaires, et distinguait avec une étonnante sagacité les décrets préparés d'avance, de ceux que la victoire avait fait rendre. Son calme ne se démentit que lorsqu'il entendit des voix dans la rue, qui demandaient la tête de la reine. Il s'écria, transporté d'indignation : *Les malheureux! eh! que leur a-t-elle fait? elle est aussi française que moi.*

« Les choses se sont passées comme on nous « l'avait annoncé, disait la reine; mais peut-être « cela aurait tourné autrement, si l'on avait atta- « qué de bonne heure les Marseillais. — Par qui? » reprit le roi avec un peu d'humeur. La reine garda le silence.

Le second jour, la reine eut un soulier déchiré; elle plaisanta sur cet accident : *Je ne croyais pas*, dit-elle, *que la reine de France manquerait de sou-*

liers. Il y avait encore loin de cet état à celui où elle fut réduite à la Conciergerie.

Le roi pria M. d'Aubier de partir sur-le-champ pour Coblentz, afin d'aller faire aux princes, ses frères, un récit exact de cette épouvantable catastrophe. M. d'Aubier partit pour remplir cette mission. Un Jacobin forcené, qui lui avait des obligations, le guétait depuis deux heures autour du bâtiment des Feuillans; il crut que cet homme venait pour l'arrêter: *J'en ai l'ordre*, répondit celui-ci; *mais je viens vous sauver*.

Quand M. le baron d'Aubier, réfugié à Dusseldorf, apprit que la Convention allait faire le procès au roi, il crut pouvoir être utile à cet infortuné monarque, en venant déposer à la barre, qu'il avait tenu dans les mains l'ordre de Péthion, de *repousser la force par la force*. Il demanda la permission d'entrer en France au général Dumourriez et à la légation française; il se vit refuser par l'un et par l'autre. Quels que fussent ses périls, il s'obstinait à poursuivre son entreprise, et l'avait fait communiquer à M. de Malesherbes; il en reçut la réponse suivante:

Paris, 12 janvier 1793.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 17 décem-
« bre; je ne puis que vous en accuser réception.

« Je puis seulement vous dire qu'elle est arrivée
« dans le temps où un des gens que vous aimez le
« plus et qui vous estimait le plus, m'a dit qu'il
« était très-inquiet de vous, parce qu'il ne savait

« ce que vous étiez devenu depuis le 10 août, et « qu'il tremblait que vous n'eussiez été victime « des grands massacres. Cet homme s'adressa à moi, « parce qu'il pensait que, dans les recherches que « je ferais au sujet de l'affaire dont je suis chargé, « je pourrais entendre parler de vous. Je l'ai rassuré « en lui lisant votre lettre; et après l'avoir lue, il a « *exigé* que je vous mandasse qu'il vous conjure « de ne pas vous compromettre : on rejetterait votre « témoignage comme celui d'un homme à qui son « attachement ne permet pas d'être impartial. Je « m'acquitte de la commission que m'a donnée votre « ami, sans vous donner en mon nom aucun conseil: « cela ne m'est pas permis avec les fonctions dont je « suis chargé.

« J'ai l'honneur, etc. *Signé* MALESHERBES. »

Voici encore un fait du même genre : M. le marquis de Mandat fils, ancien lieutenant au régiment des gardes françaises, voulut aussi, dès les commencemens du procès du roi, venir présenter à la barre de la Convention un ordre signé par Péthion, le 9 août, et qui autorisait les mesures défensives. Dépositaire de cet écrit, il pria M. de Sèze de le proposer au roi. « Témoignez de ma part, dit Sa Ma« jesté, combien je suis sensible au procédé de la « personne chargée de ce dépôt. Je ne peux faire « usage de la pièce qu'elle me fait offrir; je com« promettrais ses jours. »

FRAGMENS

DE QUELQUES SÉANCES DE LA COMMUNE DE PARIS.

Séance du 28 août.

« Sur la réquisition du procureur de la com-
« mue, le conseil-général arrête : 1°. Que l'arrêté
« d'hier, relatif au désarmement des citoyens sus-
« pects, sera imprimé et affiché au nombre de trois
« mille exemplaires, et nomme quatre commis-
« saires pour suivre l'exécution de cet arrêté ;
« 2°. que ce désarmement ne portera que sur les
« signataires de la pétition contre la journée du 20
« juin, et sur les colporteurs de celle contre le
« camp; 3°. tous les membres du conseil sont char-
« gés individuellement de détromper leurs sections
« sur la désunion que l'on veut mettre entre les
« citoyens, et de les éclairer sur les opérations du
« conseil-général.

« Il sera fait une adresse à l'Assemblée nationale
« pour dévoiler les traîtres qui sont dans son sein,
« et les trames qui s'ourdissent dans les comités;
« on a nommé pour rédacteur M. Daunot.

« Le conseil, d'après les renseignemens qu'il a
« reçus et le danger de la patrie, arrête que les

« citoyens, amis de la liberté et de l'égalité, seront « invités à redoubler leur zèle infatigable. »

Séance du 29 août.

« M. Danton, ministre de la justice, est entendu « sur les moyens de vigueur à prendre dans les « circonstances actuelles; il propose entre autres « choses, de faire dans les sections un état de tous « les citoyens nécessiteux, qui sont propres au ser- « vice militaire, et de leur fixer une paie.

« M. le procureur de la commune propose de « battre la caisse après midi, pour proclamer que « tous les citoyens qui sont absens de chez eux, « aient à y retourner, sous peine de n'y pouvoir « rentrer avant que le danger de la patrie soit passé.

« Il propose que les commissaires auxquels on « déclarera des armes, ou qui en saisiront, en tien- « nent un registre pour être rapporté demain au « conseil, et pourvoir à leur distribution.

« Ordonné que les maisons seront éclairées cette « nuit. Les sections seront invitées à suspendre « pour aujourd'hui leurs assemblées primaires, et « que les assemblées générales ne s'occupent que « de la nomination des commissaires qui doivent « mettre à exécution l'arrêté relatif à l'arrestation « des citoyens suspects. Toutes les voitures seront « remisées à dix heures.

. . . . . .

« M. Sergent monte à la tribune pour exposer « que les mesures arrêtées pour cette nuit ne per- « mettent pas d'obéir au vœu de la loi, qui ordonne « que le jury, ayant commencé l'examen d'une « affaire, ne puisse désemparer que le crime ne « soit jugé.

. . . . . .

« Le conseil-général arrête que les visites domi- « ciliaires seront annoncées par des rappels. Les « visites seront faites par des commissaires de sec- « tion, assistés d'une force armée suffisante; ils de- « manderont, de par la nation, une déclaration « exacte à chaque particulier du nombre d'armes « qui se trouvent chez lui. Après la déclaration, si « le particulier est suspect, il sera fait chez lui une « visite exacte; et dans le cas où la déclaration « serait fausse, le déclarant sera mis sur-le-champ « en état d'arrestation. Tout particulier, ayant un « domicile à Paris, et qui sera trouvé chez un autre « au moment de la visite domiciliaire, sera réputé « suspect, et comme tel mis en état d'arrestation. « Les commissaires de section auront un registre « sur lequel ils inscriront exactement les noms des « particuliers chez lesquels ils auront fait leur vi- « site, et le nombre des armes qu'ils auront trou- « vées. Ils inscriront avec la même exactitude le « nom des personnes qui ne seront pas trouvées « chez elles, et chez lesquelles il sera apposé des « scellés sur les portes des appartemens. Les mai-

« sons dans lesquelles il ne se trouvera personne, « et dont les commissaires ne pourront pas obtenir « l'entrée, seront fermées par des cadenas.

« Le commandant-général enverra sur-le-champ « dans toutes les municipalités voisines, pour « qu'elles aient à former un second mur de clôture « de Paris, dont l'objet sera d'arrêter toute per- « sonne suspecte qui pourrait tenter de s'échap- « per; il donnera des ordres pour qu'il soit fait « une visite exacte dans toutes les promenades des « environs de Paris, dont l'isolement pourrait pré- « senter un refuge aux ennemis du bien public « pendant l'instant de la visite. . . . . .

« Le conseil-général a ordonné que MM. Chau- « mette, Huguenin, Félix, Sigaud, Truchon et « Guiraut se concerteraient pour effectuer l'arres- « tation de tous les mauvais citoyens qui se cachent « depuis le 10, et qu'ils détermineront les lieux où « ils pourront être détenus. »

Séance du 1er septembre.

. . . . . .

« M. Robespierre prend la parole, et développe « dans un discours éloquent toutes les manœuvres « employées pour faire perdre au conseil-général la « confiance publique, et tout ce que le conseil a « fait pour s'en rendre digne. . . . . .

Séance du 2 septembre.

« Un officier de la garde nationale apporte la « nouvelle que plusieurs prisonniers, que l'on con- « duisait à la Conciergerie, ont été tués, et que la « foule commençait à pénétrer dans les prisons.

« On demande des commissaires pour aller aux « différentes prisons, *pour protéger les prisonniers « qui y sont renfermés pour dettes ou pour mois de « nourrice, ainsi que pour des causes civiles.* Les « commissaires sont MM. Danger, Marino, James, « Michonis, Léguillon-Moneuse.

. . . . . .

« On fait quelques reproches au ministre de la « guerre sur la formation de l'état-major du camp « sous les murs de Paris; le ministre répond qu'il « n'est pas de sa nomination; que cet état-major « n'est pas composé de ci-devant nobles; qu'il n'en « est pas pourtant plus patriote.

. . . . . .

« Un membre rend compte de ce qui se passe à « l'Abbaye. Les citoyens enrôlés, craignant de lais- « ser la ville au pouvoir des malveillans, ne veulent « point partir que tous les scélérats du 10 août ne « soient exterminés.

. . . . . .

« Deux commissaires partent pour se rendre à « l'Assemblée nationale, et l'instruire de l'état de « Paris et de ce qui se passe aux prisons.

« Un membre rend compte de l'arrestation de « M. Hue, valet de chambre du roi, et de la con- « versation que lui, commissaire, a eue avec le « roi à ce sujet. Il lui a dit plusieurs vérités capa- « bles de le faire rentrer en lui-même. Il lui a « reproché l'atrocité de sa conduite à l'égard d'un « peuple généreux et aimant; il lui a dit que le « sang versé le 10 août. . . . . .

« M. Hue est à la barre; on l'interroge sur sa con- « duite civique, et sur ce qu'il a sifflé devant le roi « l'air : *O Richard, ô mon roi!*

« Il répond qu'il sifflait indifféremment cet air « comme plusieurs autres. Après plusieurs inter- « pellations qui n'ont pu faire connaître les grandes « vérités que cet homme s'efforce de cacher, il est « envoyé en état d'arrestation à la geôle de la Mai- « son-Commune.

« MM. Billaud-Varennes et Roberspierre, en dé- « veloppant leurs sentimens civiques, peignent la « profonde douleur qu'ils éprouvent de l'état ac- « tuel de la France. Ils dénoncent au conseil-géné- « ral la conspiration en faveur du duc de Bruns- « wick, qu'un parti puissant veut porter au trône « des Français. . . . . .

« M. Manuel rend compte du spectacle doulou- « reux qu'il a eu sous les yeux à l'Abbaye. Il dit « que les efforts de douze commissaires de l'As- « semblée nationale, les siens et ceux de ses col- « lègues du corps municipal ont été infructueux « pour sauver les criminels de la mort.

« Madame de Staël, ambassadrice de Suède, a « été arrêtée sur le soupçon qu'elle emmenait avec « elle M. de Narbonne. Elle s'est disculpée, et, vu « son état de grossesse, M. le procureur de la com- « mune et M. le secrétaire-greffier ont été nommés « pour aviser aux moyens de la laisser partir.

« Après quelques instans, les commissaires ont « rendu compte que madame de Staël offrait de « n'emmener avec elle qu'une seule femme, et « demandait à se faire accompagner par deux gen- « darmes jusqu'à la frontière, en les payant elle- « même. Le conseil a accordé ses demandes, et a « arrêté qu'elle sortirait librement du royaume.....

Séance de la nuit du 2 au 3 septembre.

. . . . . .

« La commission du Corps législatif demande au « conseil-général des renseignemens sur les pri- « sons. MM. Truchon, Duval-Desteing, Tallien et « Guiraut, sont nommés commissaires pour in- « struire l'Assemblée nationale de l'état des choses, « et se concerter avec elle sur les mesures à prendre « dans ces circonstances. »

Séance du 3 septembre au matin.

. . . . . .

« Sur l'observation de M. Coulon, que plusieurs « effets étaient détournés de la Conciergerie, le

« conseil-général arrête que MM. Coulon, Cochois « et Charles se transporteront à la Conciergerie, à « l'effet d'y poser les scellés et d'empêcher les dé- « prédations. . . . . .

« Un membre annonce qu'il se répand un bruit « que les prisonniers de Bicêtre, munis d'armes à « feu, se défendent contre ceux qui veulent péné- « trer dans la maison; qu'ils ont déjà tué plusieurs «citoyens; il demande à être autorisé à se faire « accompagner d'une force armée imposante pour « les réduire le plus tôt possible, et parer aux consé- « quences terribles de leur effusion dans la ville.

« Sur les plaintes multipliées qui sont portées « contre la plupart des citoyens et guichetiers des « prisons, le conseil-général arrête qu'ils seront « tous consignés, et que les scellés seront apposés « sur leurs papiers et effets, afin de mettre la com- « mission des prisons à portée d'examiner leur con- « duite, et d'en rendre compte au conseil-général, « qui statuera définitivement. . . . . .

« Un membre fait lecture de ce qui a été arrêté « hier dans la conférence tenue chez le maire :

« 1°. Les enrôlemens se feront dans les sections « et sur les théâtres placés actuellement sur les « places publiques;

« 2°. Les citoyens étrangers s'enrôleront à la « Maison-Commune;

« 3°. Le département de Paris fournira une armée « de soixante mille hommes. On recevra d'abord

« les enrôlemens volontaires, et l'on complétera le « nombre de soixante mille par la voie du sort;

« 4°. Tous les armuriers, serruriers, forgerons, « se rendront au comité militaire pour déclarer le « nombre d'armes que chacun d'eux peut fournir « en fusils, piques, sabres, etc.;

« 5°. Il sera formé une commission de surveil- « lance pour l'emploi des armées; elle correspon- « dra avec le pouvoir exécutif et le ministre de la « guerre;

« 6°. Indépendamment de la solde que recevront « les volontaires qui vont se rendre aux frontières, « il sera fait un fonds pour subvenir aux besoins « de leurs familles; ce fonds sera prélevé sur ceux « qui ne partiront pas, à raison de leurs imposi- « tions et de leur fortune connue;

« 7°. Il sera établi à la Maison-Commune une « commission qui recevra des commissaires des « sections la déclaration du nombre des chevaux « qui se trouvent dans leur arrondissement res- « pectif.

« 8°. Les cercueils de plomb seront fondus pour « faire des balles. Les invalides s'occuperont de ce « travail. . . . . .

Séance du 3 septembre au soir.

. . . . . .

« Il est arrêté que l'on fera une pétition à l'As-

« semblée nationale, pour lui demander qu'il y ait « toujours deux membres du conseil-général pré- « sens aux séances, afin de rendre compte à la « commune des opérations et des travaux des légis- « lateurs. . . . . .

« Le conseil-général, vivement alarmé et touché « des *moyens de rigueur* que l'on emploie contre « les prisonniers, nomme MM. Simon, Michonis, « Jomar, Goupy, Dobernel, P...., Proby, pour « calmer l'effervescence et ramener aux principes, « ceux qui pourraient être égarés. Il est arrêté qu'ils « seront accompagnés de deux gendarmes à cheval, « et qu'ils pourront requérir la force armée.

« Le conseil-général, considérant qu'il importe « au salut de la chose publique que les mesures « qui sont prises chaque jour dans les conjonctures « présentes, soient connues à l'instant même par « la commune, arrête, par amendement, que dans « la pétition à l'Assemblée nationale, dont il est « parlé ci-dessus, le Corps-législatif sera prié de « s'entendre avec le conseil-général pour toutes les « lois qui concernent en particulier la ville de « Paris. . . . . .

Séance du 4 septembre au soir.

« . . . . . Sur la prestation d'un serment par- « ticulier d'oublier l'incivisme des signataires de la « pétition des vingt mille et des huit mille, et de

« les regarder comme des frères, l'Assemblée passe « à l'ordre du jour, motivé sur ce qu'il est bien « dans le cœur de tous les citoyens de conserver « les propriétés et de défendre les personnes, mais « non pas de fraterniser aveuglément avec des « hommes qui propageaient le royalisme de tout « leur pouvoir, non plus que de donner dans un « tolérantisme capable de perdre la chose publi- « que. . . . . .

« M. le procureur-syndic demande la parole. Il « peint, avec son énergie ordinaire, l'horreur de « la position d'un prisonnier dans les prisons de « Paris, et surtout au Châtelet; il dit qu'en voyant « sortir des criminels de cet odieux séjour pour « marcher au supplice, il a toujours été tenté de les « en féliciter.

« Il demande que le Châtelet soit démoli, et que « ce soit par adjudication, pour que la commune « ne soit pas encore obligée de payer les frais de « démolition, comme à la Bastille. La proposition « est appuyée, mise aux voix et arrêtée.

« Arrête en outre qu'il sera imprimé un placard « pour inviter les citoyens artistes à indiquer les « moyens de rendre les prisons salubres. »

Séance du 5 septembre.

« . . . . . Le conseil-général, conformément « à son arrêté qui nomme vingt-quatre commis-

« saires pour se rendre dans les différens départe-
« mens, afin de pourvoir à tout ce qui intéresse le
« salut public;

« Délègue à M. Billaud-Varennes, substitut du
« procureur de la commune, tous les pouvoirs
« dont il croira avoir besoin, et avoue tout ce que
« sa sagesse lui dictera dans l'importante mission
« dont il est chargé. . . . . .

Séance du 6 septembre au soir.

« . . . . . On a fait lecture d'une lettre de
« M. le maire, qui annonce que les exécutions se
« continuent à la Force. Aussitôt le conseil députe
« vers lui pour l'inviter à se rendre à la Maison-
« Commune, et délibérer sur les moyens de faire
« cesser l'effervescence; arrête en outre qu'il sera
« fait une proclamation à ce sujet. . . . . .

« M. Sergent monte à la tribune; il développe
« les moyens odieux que l'on emploie pour calom-
« nier le peuple; il peint sa bonté, sa générosité,
« sa justice au milieu même de ses plus terribles
« vengeances; il se plaint de ce qu'on répand le
« bruit atroce d'un projet de piller les magasins et
« les gens riches; il s'étend avec complaisance sur
« les preuves que le peuple a données si souvent de
« son respect pour les propriétés. Il avance ce prin-
« cipe si vrai et si fécond par ses heureuses consé-
« quences en politique, que, pour rendre quelqu'un

« vertueux, il faut paraître disposé à croire à sa « vertu.

« Se résumant, il conclut à ce que le conseil-gé- « néral arrête une adresse ou proclamation conçue « de manière que le peuple sente ses vertus et « craigne de les ternir.

« M. Sergent est invité à rédiger lui-même cette « adresse, et à en faire part sur-le-champ au conseil. »

Séance du 7 septembre.

« M. le maire-président prend la parole, et rend « compte des moyens employés par les ennemis du « bien public pour faire regarder avec horreur les « citoyens de Paris. Il assure qu'on fait courir des « listes de proscription pour effrayer ceux qui ré- « sident dans cette ville immense, et en éloigner tous « les étrangers. Il propose de faire une adresse aux « quatre-vingt-deux départemens, pour développer « les principes qui dirigent la très-grande majorité « des citoyens, et les assurer formellement que « dans tous les temps les individus et les personnes « seront respectés dans cette ville.

« Cette motion est fortement appuyée et couverte « d'applaudissemens; il est arrêté à l'unanimité que « M. le maire se chargera de rédiger l'adresse. »

« Un membre se plaint de l'élection de MM. Thou- « ret et Pastoret, ainsi que de quelques autres roya- « listes feuillans, réviseurs de la constitution, nom-

« més à la Convention nationale par les départe-
« mens ; il demande qu'il soit fait une adresse aux
« quatre-vingt-trois départemens, pour faire sentir
« le danger de pareils choix. »

Séance du 10 *septembre.*

« . . . . . Le conseil-général de la commune
« prenant en considération la demande faite par
« l'assemblée générale de la section des *Droits de*
« *l'Homme*, autorise MM. Pointard et Hardy, com-
« missaires par elle nommés à cet effet, à se faire
« délivrer par le concierge de l'hôtel de la Force,
« ou par tout autre gardien, cinquante-huit matelas
« pour coucher les citoyens-soldats de Montalban,
« qui ont accompagné les prisonniers amenés d'Or-
« léans à Versailles; charge lesdits commissaires de
« faire rétablir les matelas dans la maison d'arrêt,
« lorsqu'ils ne seront plus nécessaires ;

« Ordonne audit concierge, sur le vu du présent
« arrêté et sur la décharge desdits commissaires,
« de remettre ladite quantité de matelas.

« Les citoyens venant d'Orléans demandent à
« être campés, et offrent le travail de leurs mains
« et tous les efforts du zèle le plus ardent pour
« l'avancement des travaux.

« Un détachement du régiment de Berwick ca-
« valerie, et des volontaires d'Orléans, qui ont
« accompagné la garde nationale de Paris, pour le

« transport de Paris, demande la nourriture et le « logement jusqu'à leur départ.

« Renvoyé au commandant général et à la com- « mission militaire, pour en faire leur rapport.

« MM. Thomas et Bonomé sont nommés com- « missaires pour visiter un paquet de lettres saisies « sur des prisonniers d'Orléans, et en dresser pro- « cès-verbal.

« Le conseil-général arrête que quatre citoyens « du détachement d'Orléans seront présens à cette « opération. . . . . .

« Le conseil-général déclare que tous les effets « des prisonniers morts ou évadés depuis le 2 du « présent mois jusqu'à ce jour, appartiennent à la « nation. »

LISTE

Des personnes massacrées dans le jardin des Carmes, rue de Vaugirard, et au séminaire de Saint-Firmin, les 2 et 3 septembre 1792.

Messeigneurs

L'archevêque d'Arles.
L'évêque de Beauvais.
L'évêque de Saintes.

Messieurs

Hébert, général des Eudistes, confesseur du roi.
Dom Ambroise Chevreux, général des Bénédictins, ci-devant député.
Després, vicaire-général de Paris.
Langlade, vic. gén. de Rouen.
Bonneau, vic. gén. de Lyon.
Foucault, vic. gén. d'Arles.
De Fargue, vic. gén. de Toulon.
Torame junior, vic. gén. de Toulon.
Pazeri, vic. gén. de....
Bruce, vic. gén. de Beauvais.
De Lubersac, aumônier de madame Victoire.
François, supérieur du séminaire Saint-Firmin.
Fauconnet, sup. du séminaire des Trente-Trois.
Durocher aîné, sup. des Non-Convertis.
Andrieux, sup. du séminaire de Sainte-Anne.

Messieurs

Véron, supérieur dudit séminaire.
Félix, sup. des Doctrinaires.
Grillier, sup. du séminaire de Beauvais.
Meuret, sup. du séminaire de Saint-François-de-Salles.
Gallais, sup. de la petite communauté de Saint-Sulpice.
Spalmon, sup. de la communauté de Saint-Sulpice-de-Laon.
Rousseau, sup. de ladite communauté.
Savines, sup. des clercs de Saint-Sulpice.
Millon, supérieur du Saint-Sacrement.
Cassac, sup. des philosophes à Saint-Sulpice.
Le Franc, sup. des Eudistes de Caen.
Burté, gardien des Cordeliers.
Lasnier, directeur de Saint-Nicolas.
Le Rousseau, directeur de la Visitation.
Villerouin, dir. du couvent de Bellechasse.
Girault, dir. des religieuses de Sainte-Élisabeth.
Thomas, dir. des Ursulines.
Lanchon, dir. des religieuses de Port-Royal.
Lefèvre, dir. de l'hôpital de la Miséricorde.
Delfaur, archi-prêtre de Sarlat.
Ermès, docteur de Sorbonne.
Bouchot, procureur des Doctrinaires.
Bernard, bibliothécaire de Saint-Victor.
De Turménies, grand-maître du collége de Navarre.

Messieurs

Briquet, professeur de théologie à Navarre.
Bénard, prof. de troisième à Navarre.
Henoc, prof. au collége du Cardinal-le-Moine.
Phelippeaux, chapelain du collége de Navarre.
Keraurun, proviseur de Navarre.
Legrand, professeur de philosophie au collége de Lizieux.
De Launay, ancien prof. au collége de Rennes.
De Salins, chanoine de Couserans.
Saint-Sauveur, chan. de Sens.
Longuet, chan. de Saint-Martin de Tours.
De Saint-Rémy, chan. de . . . .
De Pradal, chan. de Sainte-Geneviève.
Marembeau, secrétaire de l'évêque de Limoges.
Le Clerc, secrét. du général des Écoles chrétiennes.
Clairet, aumônier d'hôpital.
Le Ber, curé de la Madeleine de Paris.
Gros, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris.
Estrade, curé de Charonne.
Candron, curé du diocèse de Paris.
Schmitz, curé du collége du Cardinal-le-Moine.
Bottin, curé du diocèse de Lyon.
Colin, curé du diocèse de Langres.
Fougeré, curé de Nevers.
Maignien, curé du diocèse de Rouen.
Aubert, curé de Pontoise.
Abraham, curé du diocèse de Reims.
Saint-Martin, curé du diocèse de Séez.

Messieurs

Poret, curé du diocèse de Séez.
Le Jardinier, curé du diocèse de Constance.
Mauduit, curé du diocèse de Sens.
Dubuisson, curé de Barville, diocèse de Sens.
Pellier, curé de Montigny.
Boisset, curé de Niort.
Auzuret, curé du diocèse de Saintes.
Royé, curé en Normandie.
Quesneau, curé d'Alone en Anjou.
Texier, vicaire à Saint-Sulpice.
Ploquin, vic. en Touraine.
Sanson, vic. de Saint-Gilles.
Mouffle, vic. de Saint-Merry.
Dufour, vic. de Maisons près Paris.
Duval, vic. de Saint-Étienne-du-Mont.
Copeine, vic. du diocèse de Paris.
Lezan, vic. de Dugny près Paris.
Lezan junior, vic. en Normandie.
Le Meusnier, vic. de Mortagne.
Nativel, vic. à Argenteuil.
Seguin, vic. de Saint-André-des-Arcs.
Laporte, vic. de Brest.
Volondal, vic. du diocèse de Limoges.
Marmotan, vic. de Saint-Severin de Paris.
Marchand, vic. de Niort.
Londry, vic. de Niort.
Ossief, prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
Rousset, *idem*.

Messieurs

Veret, prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
Bize, *idem.*
Balzac, *idem.*
Fautrel, *idem.*
Gilles, *idem.*
Leclerc, *idem.*
Le Maître, *idem.*
Dubouquet, prêtre aux Eudistes.
Beaulieu, *idem.*
Le Bif, *idem.*
Blamin, *idem.*
Saurin, *idem.*
Dardan, *idem.*
Duvé, *idem.*
Duperron, *idem.*
Grasset, *idem.*
Decamp, *idem.*
Falcos, prêtre de l'hôpital de la Pitié.
Saint-James, *idem.*
Lacan, *idem.*
Second, *idem.*
Duroute, *idem.*
Duval aîné, *idem.*
La Devèse, prêtre de l'Hôtel-Dieu.
Rabé, prêtre des Enfans-Trouvés.
Barré, prêtre de Saint-Roch de Paris.
Guilleminet, *idem.*
Dubray, prêtre de Saint-Sulpice.

Messieurs

Guérin, prêtre de Saint-Sulpice.
Massin, *idem.*
Le Mercier, prêtre de Saint-Eustache.
Chiron, prêtre de Saint-Jacques-de-la-Boucherie.
Chaudet, prêtre de Saint-Nicolas-des-Champs.
De Ruche, prêtre de Saint-Gervais.
Kervisié, prêtre de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.
Berac, prêtre de Saint-Sauveur.
Camus, prêtre à Navarre.
Durocher junior, prêtre aux Non-Convertis.
Formanton, prêtre du séminaire des Trente-Trois.
Giroult, prêtre de Saint-Firmin.
Gosse, prêtre du Saint-Esprit.
Duteil, prêtre de Saint-François-de-Salles.
Torame l'aîné, prêtre de Blois.
Dufour, prêtre de Mâcon.
Monge, prêtre de Beaune.
Vialanchan, prêtre d'Alby.
Portier, prêtre de Sens.
Becavin, prêtre de Nantes.
Luzeau, *idem.*
Pangonet de Sartret, prêtre sans dénomination.
Regnier, *idem.*
Violart, *idem.*
Vivoi, *idem.*
Aderis, *idem.*
Bouzet, *idem.*
Bonnet de Prade, *idem.*

Messieurs

Colmée, prêtre sans dénomination.
Costic, *idem.*
De la Lande, *idem.*
Furcy, *idem.*
Foret, *idem.*
Gandreau, *idem.*
Garrigues, *idem.*
Hergne-du-Route, *idem.*
Hedoin, *idem.*
Urbain-le-Fébure, *idem.*
Fournier, *idem.*
Le Roi, *idem.*
Menot, *idem.*
Millet, *idem.*
Mouchet, *idem.*
Mounier, *idem.*
Loublier, *idem.*
Baugué, *idem.*
Boucharette, *idem.*
Augéard, *idem.*
Landéveau, *idem.*
Le Gué, *idem.*
Gauthier, *idem.*
Tangier, *idem.*
Collin, *idem.*
Guillaumot, *idem.*
Des Granges, *idem.*
Dumas, *idem.*

Digitized by Google

Messieurs

Nizel, prêtre sans dénomination.
Tessier, *idem.*
Poncegenon, *idem.*
Grasset, *idem.*
Nativel, *idem.*
Boubert, diacre à Saint-Sulpice.
Ravinet, directeur de Nancy.
Robert, direct. de Luçon.
De Rostain, direct. de Lyon.
De Ferrière, direct. de. . . .
Barreau, religieux bénédictin.
Massay, *idem.*
Morel, capucin allemand.
Nogier, chantre aux Ursulines.
Lambertini, clerc tonsuré.
Thierry, acolyte.

Nombre total de ces prêtres : 197.

LAÏQUES.

De Vilette, chevalier de Saint-Louis, tué à Saint-Firmin. Il y avait vingt ans qu'il s'était retiré dans cette maison, et qu'il y vivait dans la retraite et dans les exercices de piété, entièrement étranger au monde et aux mouvemens de la révolution.
Regis de Valfons, ancien officier au régiment de Champagne, tué aux Carmes.
De la Vieuville, officier de marine.

Messieurs

Rigot, ...
De Brielle, attaché à l'hôpital de la Pitié.

Nombre de prêtres massacrés. . . .	197
Nombre des laïques.	5
Quarante-deux inconnus.	42
	244

LISTE

Des personnes échappées aux massacres qui eurent lieu aux Carmes et à Saint-Firmin.

Aux Carmes.

Messieurs

De Rochemure, vicaire-général de Senlis.
Dutillet, abbé de Saint-Georges du Maine.
De Douay, chanoine de Valenciennes.
Berton, chan. de Lyon.
La Pannonie, chan. de Cahors.
Roger, curé au diocèse de Chartres.
Fronteau, curé au Pont-de-Cé.
Bardé, curé de Besançon.
Leroux, vicaire à Nantes.
Pradignac, prêtre de Saint-Sulpice.
Barbé, *idem.*
Grayo-Kerovenant, *idem.*
Montfleury, *idem.*
De L'Épine, prêtre de Saint-François.
De Lestande, prêtre.
Carby, prêtre irlandais.
Breittot, prêtre de Saint-Eustache.
Imberti, prêtre de Navarre.
Ture, chapelain des Filles-Saint-Thomas.

Messieurs

Guinol, chapelain des religieuses Sainte-Élisabeth.
Guyard, chap. de la Miséricorde.
Martin, aumônier de la Marine.
Michel, diacre aux Missions étrangères.
Estève, frère aux Écoles chrétiennes.
Le Tellier, minoré.
Forestier.
Maignen, maître de pension.
Duplain, journaliste.
Pitara de Marines, maréchal de camp.
Ferrière.
Camoussary.
Derest.
Dusaussoir.
L'abbé Godard, vicaire-général de Toulouse, sauvé le 1er septembre par l'abbé Fauchet.

A Saint-Firmin.

De la Leu, vicaire de Saint-Eustache.
Margnelin, vic. de Saint-Hippolyte.
L'Homond, professeur au collége du Cardinal-le-Moine.
Lasoutant, prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
Bouchard, *idem.*
Nolland, prêtre du collége de Navarre.
Laurent, *idem.*

Messieurs

Gomer, prêtre.
Lestang, *idem.*
Delangre, *idem.*
Boullanger, *idem.*
Dumoulin, *idem.*
Ledoux, *idem.*
Adam, *idem.*
Martin, *idem.*

Digitized by Google

LISTE

Des personnes échappées au massacre des prisonniers de l'Abbaye, soit réclamées par leurs sections, acquittées par le président des Marseillais, ou élargies dans la semaine qui précéda le 2 septembre, tandis que l'on faisait les listes.

ÉLARGIS AVANT LE MASSACRE.

Messieurs

Le comte François de Jaucourt, député.
Caron de Beaumarchais.
Le comte de Lally-Tollendal.
Augustin Monneron, négociant de l'Inde.
D'Hassouville, juge de paix.
Comte d'Affry, colonel des gardes suisses.

ACQUITTÉS OU SAUVÉS PENDANT LE MASSACRE.

Molé de Champlatreux, président au Parlement de Paris.
Madame la princesse de Tarente.
De Sombreuil, gouverneur des Invalides.
Mademoiselle de Sombreuil, sa fille.
De Marguerie, officier de la garde du roi.
De Brassac aîné, *idem.*
De Brassac jeune, *idem.*
De La Chapelle, premier commis de la maison du roi.

Messieurs

Jourgniac Saint-Méard, ancien capitaine au régiment du roi.

Rousseau, maître d'armes des enfans de France.

La Fontaine des Fourneaux, officier.

Jouneau, député de la Charente.

L'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets.

Parseval *, commandant des gardes nationales.

La comtesse de Fosse-Landry, nièce de l'abbé de Rastignac.

* Voici quelques circonstances sur la manière dont M. Parseval, frère de M. Parseval-Grandmaison, l'un de nos poètes les plus distingués, échappa au massacre. Un autre de ses frères, également distingué par ses connaissances et par son esprit original, avait trouvé asile, depuis le 10 août, chez Hérault-de-Séchelles. Instruit du massacre, et mortellement alarmé pour les jours de son frère, il conjura Hérault d'user de son crédit pour le sauver. Celui-ci le promit, et sans doute alla trouver Danton. Tandis que M. Parseval l'aîné attendait la mort, un garde national vint le trouver, et l'avertit de nier qu'il fût Parseval l'aîné. Il comparut devant les juges, et sa dénégation eut un effet qui sans doute avait été préparé par le moyen de Danton même; il fut acquitté. Ceux que l'affreux tribunal renvoyaient libres, devaient se présenter dans la rue le chapeau sur la tête. Il arriva qu'en passant sous un guichet très-étroit, les assassins se précipitèrent sur lui. Il reçut un coup très-violent; mais ses deux guides avertirent le peuple de sa méprise. M. Parseval existe aujourd'hui, et son fils vient de se distinguer comme marin dans l'expédition de Cadix.

Messieurs

Boulard, notaire.
De La Millière.
Du Verrier.
De Cany.
De La Vieuville.
Pariseau, journaliste.
Lallemand, libraire.
Veuve de Bure, *idem.*
Le Sueur, dit Bourguignon, garçon de la Chancellerie.

Colin.	Doret.
Brisse.	Venant.
Rocher.	Ordinaire.
Mole.	Goleymer.
La Pie.	Dernaud.
Le Comte.	Aldebert.
Cambise.	Roussel.
Ménarger.	Lefèvre.
Pain d'Avoine.	Lepelletier.
Le Noir.	Sommery.
Gandolphe.	Thomin.
Madame Geoffroi.	Musquinet.
Coureur.	Pechmetz.
Tinkin.	Rebour.
Gillet.	Poton.
Chamblain.	De La Leu.
Hartel.	Les bourreaux de Paris.
Le Prieur.	

LISTE

Des prisonniers de l'Abbaye, transférés à la Conciergerie du Palais avant le massacre.

Officiers suisses.

Messieurs

De Maillardoz, colonel en second du régiment des gardes, lieutenant-général, cordon rouge. *
Aliman, adjudant-général.
Chollet, *idem.*
De Salis, aide-major. **
De Wilt, sous-aide-major.
De Zimmermann, lieutenant.
De Maillardoz fils, *idem.*

* Quatre Maillardoz assistaient au combat du 10 août; l'un d'eux, comme je l'ai dit dans mon récit, y fut tué. M. de Maillardoz criait aux assassins d'épargner le fils qui lui restait, et les prières d'un père ne firent qu'irriter la férocité des bourreaux. Un de ses neveux survécut seul à cette journée fatale. Comme M. d'Affry, vu son grand âge, n'exerçait plus le commandement, c'est à M. de Maillardoz, colonel en second, et au major Bachmann, qu'il convient de rapporter la gloire principale de l'immortel combat du 10 août.

** Au moment où on jetait M. de Salis hors de la porte du guichet pour le livrer aux assassins, il put arracher une baïonnette à un garde national, et en perça un des des brigands.

DIFFÉRENTES AUTRES PERSONNES.

Messieurs

Le marquis de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau.

L'abbé Douglas.	Douzet.
De La Grange.	Dupertuis.
Hulin.	Gée.
Renner.	Oustann.
De Caire.	Mulbacken.

RÉCAPITULATION.

180	Personnes égorgées.
68	renvoyées.
41	dont le sort n'est pas connu.
19	transférées et massacrées ailleurs.
308	

LISTE

Des personnes égorgées dans les prisons de l'Abbaye, les 2, 3 et 4 septembre.

Ecclésiastiques.

Messieurs

L'abbé de Bisgelin, ancien agent du clergé.
L'abbé de Chapt de Rastignac, vicaire-général.
D'Arles, député aux états-généraux.
L'abbé L'Enfant, membre d'une société célèbre prédicateur du feu empereur Joseph II.
Royer, curé de Saint-Jean en Grève, à Paris.
Saint-Clair, vicaire-général à Die.
Taveau, vicaire de la paroisse de Saint-Leu.
Capeau, prêtre sans dénomination.
Simon jeune, *idem.*
Neveu, *idem.*
Gervais, *idem.*
Benoist l'aîné, *idem.*
Benoist cadet, *idem.*
Despommerais, *idem.*
Huit à dix autres prêtres inconnus.

Officiers du régiment des gardes suisses. *

Reding, capitaine.

* Les autres officiers suisses avaient été transférés à la Conciergerie pour y être jugés.

Messieurs

Diesback, sous-lieutenant.

Ernest, *idem.*

DIVERSES AUTRES PERSONNES.

Le comte de Montmorin, ex-ministre des affaires étrangères, cordon bleu.

De Wittgenstein, lieutenant-général, cordon rouge.

Le vicomte de Maillé, maréchal-de-camp et cordon rouge.

De Rohan-Chabot, frère cadet de M. le prince de Léon.

Thierry de Villedavray, chevalier de Saint-Louis et premier valet de chambre du roi.

De Champlost, premier valet de chambre du roi.

De Chantereine, inspecteur du Garde-meuble de la couronne.

De Maussabré, aide-de-camp de M. le duc de Brissac.

Le comte de Saint-Mart, chevalier de Saint-Louis.

Des Fontaines, officier de la garde du roi.

De Vaugiraud, *idem.*

Vignier de Curny, *idem.*

De Romainvilliers, chef de division de la garde nationale.

Clément de Sainte-Palaye, conseiller à la Chambre des Comptes.

Seron, procureur au Parlement.

De Charnois, homme de lettres.

Messieurs

Du Perron, officier municipal.
Buob, juge de paix.
Bosquillon, *idem.*
Protot, directeur de la maison de secours en faillite.
Grandmaison, Champclos, } accusés de fausses signatures, et jugés par le tribunal criminel, qui avait prononcé un plus amplement informé de six mois.
Marcon, officier de cavalerie.
Vidot, avocat de Limoges.
Férat, accusé de contrefaction d'assignats.

LISTE

De cent soixante-quatre personnes faisant partie de celles qui furent massacrées à l'hôtel de la Force.

Madame la princesse de Lamballe.

M. de Rhulières, commandant de la gendarmerie à cheval de Paris.

M. de la Chesnaye, chef de division, un des six commandans temporaires de la garde nationale de Paris.

Messieurs

Aubert.
Avenelle père.
Avenelle fils.
Abraham.
Anceaumes.
Abbé Bardy.
Bouquet.
Berger.
Bouchard.
Bonnet.
Billemont.
Bertrand.
Berge.
Boulanger.
Benoist.
Boyard.
Brun.
Bertrand.
Boture.
Bouvier.
Boivin.
Brive.
Bernier.
Cochoux.
Charlier.
Caracot.
Corente.
Cazot-Curlri.

Messieurs

Chevrette.
Chaudeillier.
Crépin.
Conor.
Chevalier.
Cuvilier.
Clause.
Chavannes.
Cocheri.
Cuissard.
Castellasse.
Chevraux.
Dorange.
Danzelle.
Doligny de Rovennais.
Delouze de la Neuville.
Desmazures.
Depost.
Denis.
Duval.
Després.
David.
Delfort.
Durand.
F. Dubois.
J. Dubois.
Fourai.
Faillet.
Fieuville.
Fournier.
Gault.
Gardier.
Gouy.
Gollier.
Grivault.
Gentilhomme.
Gosset.
Hoctrard.
Hubert.
D. Jillet.
Jandelle.
Julien.
Jacob.
Louvier.
Laurent.
Le Livet.
Lavau.
La Botière,
L'Excellent.
Abbé Lagardette.
Le Bec.
Lévéché.
Laurent.
Legrand.

Messieurs

Lastru.
Le Gros.
Leroux.
Lévêque.
S. Lévi.
G. Lévi.
Lozier.
Le Breton.
J. B. Lévi.
La Rue.
La Violette.
La Rose.
La Grange.
Le Trône.
Lambert.
Maître.
Marinier.
Marsille.
Mariot.
Monie.
Mollet.
Mesnil.
Mouthé.
Maréchal.
Morin.
Marin D'Olphe.
Mielle.
Mayon.
Marignier.
Monai.
Nicole.
Oustadt.
Penthièvre-Fègre.
Pradier.
Paller.
Prault.
Philibert.
Pestre.
Pinon.
Polirot.
Pretou.
Prignon.
Quillart.
Robert père.
Robert fils.
Roy.
Rousseau.
Ray.
Richard.
Roussay.
Rouzières.
Roly.
Rousseau.
Rode cadet.
Rossignol.
Simonot.

Digitized by Google

Messieurs

Sigot.
Sappe.
Serrière.
Servais.
Stande de Vallemart.
Savarin.
Samier.
Toussain.
Thierry.
Trayon.
Tessier.
Tigossier.
Tripert.
Tapaye.
Vernier.
Vignet.
Vigneron.
Vasseu.
Vervier.

LISTE

Des prisonniers de la Haute-Cour nationale d'Orléans, égorgés le dimanche 9 septembre à Versailles, par trente assassins, en présence de quinze cents gardes nationales, à trois heures après midi.

(Ceux qui se sont échappés sont marqués en caractère italique.)

Messieurs

Louis-Hercule-Timoléon, duc de Cossé-Brissac, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général des armées, gouverneur de Paris, commandant des Cent-suisses de la garde du roi, et récemment commandant-général de la garde constitutionnelle de sa majesté.

Antoine de Lessart, ministre au département des affaires étrangères, ci-devant conseiller d'état et ministre de l'intérieur.

Charles-Xavier-Joseph de Franqueville-d'Abancourt, ministre de la guerre à l'époque du 10 août, parent de M. de Calonne.

Jean-Arnaud de Castellane, évêque de Mende.

Jean-Baptiste de Retz, capitaine de garde nationale.

Charles-François de Malvoisin, lieutenant-colonel du régiment de dragons de Monsieur.

Charles-François Mark, âgé de dix-huit ans.

Messieurs

Michel-Dieudonné de Loyauté, officier d'artillerie. (Sauvé.)

Hyacinthe-Joseph de Silly, officier du régiment de Bourbonnais.

Louis-Joseph Meyer, tailleur de Strasbourg.

Hubert de Lassaux, ex-garde-du-corps.

J.-B. de Chappes, officier.

J.-B.-Étienne Larivière, juge de paix.

F.-M.-J. Charlier-Dubreuil, officier.

Antoine Gauthier, domestique du précédent.

Pierre Molette, marchand de fruits. (Sauvé.)

OFFICIERS DU RÉGIMENT DE CAMBRÉSIS.

Jean d'Adhémar, lieutenant-colonel.

François d'Adhémar, son fils.

Félix d'Adhémar, son neveu.

François de Montjustin, capitaine.

Ch.-François de Blachère, *idem.*

Ch.-Marie de Kersauson, *idem.*

Jean-Marie de Siochan, officier.

Dominique d'Escorbiac, *idem.*

Louis de la Cheysserie, *idem.*

Charles de Pommeroles, *idem.*

Pierre de Pargadde, *idem.*

Etienne de La Rivière, idem. (Sauvé.)

Ch.-Louis de Pierrepont, idem. (Sauvé.)

Jean-Joseph de Monjoux, idem. (Sauvé.)

Messieurs

Antoine de Montgon, officier. (Sauvé.)
Charles Chev. de Montgon, *idem*. (Sauvé.)
Joseph Duroux, *idem*.
Urbain-Joseph Chapoulard, sergent.
Joseph Doc, musicien.

Bonafosse, avocat.
François Bertrand (qualification inconnue).
François Émery, *idem*.
Marie Gouet de la Bigne, *idem*.
Martin-Jean-Val. du Lou, *idem*.
René La Blinière, *idem*.
Philippe-Jacques Gérard, *idem*.
Hen. Mazelaigne Raucour, *idem*.
François Layroulle, *idem*.
Joseph Bonafal, *idem*.
Joseph-François Alténa, *idem*.
Vincent Boxadère, *idem*.
François Boxadère, *idem*.
Laurent Pralt, *idem*.
Charles Luppé, *idem*.
Joseph Dulin, *idem*.
François Arnoud, *idem*.
François Comellas, *idem*.
Pierre Blandinière, *idem*.

Total, 53 prisonniers, dont 7 sauvés.

EXTRAITS

De l'état des sommes payées par le trésorier de la commune de Paris pour le conseil-général, pour dépenses occasionnées par la révolution du 10 août 1792.

	liv.	s.	d.
« . . . . Arrêté du conseil-général « de la commune, qui ordonne d'avan- « cer 6,000 livres pour les troupes qui « se rendent à Orléans en conséquence « d'un décret de l'Assemblée nationale, « ladite somme payée à Fournier, ci.	6,000	»	»
. . . . .			
« Bon, signé Desroches, Gendé, « maire de Longjumeau, Liétard, payé « à Juge, aubergiste à Longjumeau, « pour le souper de huit hommes de la « section du Ponceau, faisant partie « du détachement pour Orléans, ci. .	9	»	»
« Bon, signé Couve, Gendé, visé « Léonard Bourdon et Tallien, pour « le souper de deux personnes de la « section du faubourg Montmartre, « faisant partie du détachement parti « pour Orléans, ci.	1	14	»
« Certificat, signé Danouy, chargé			

	liv.	s.	d.
« des détails de la dépense par le com- « mandant, visé Léonard-Bourdon et « Tallien, qui atteste qu'il a été dépensé, « chez M. Gendé, maire à Longjumeau, « pour logement et nourriture de plu- « sieurs sections du détachement de « Paris, qui se portent à Orléans, « 80 livres 13 sous, qui doivent être « remboursés par les municipalités de « Paris, conformément à l'ordre donné « par MM. Bourdon-Lacromière et Tal- « lien, ci.	80	13	»
. . . . .			
« Arrêté du conseil-général, du 6 sep- « tembre, signé Coulo. . . ., secrétaire- « greffier, pour avances à C. . . pour sa- « laire des personnes qui ont travaillé « à conserver la salubrité de l'air les 3, 4 « et 5 septembre, et de ceux qui ont pré- « sidé à ces opérations dangereuses, sui- « vant son mémoire y annexé, lequel « mémoire contient les noms de V. . . ., « P. . . ., C. . . . et R. . . , commissaires « nommés par l'Assemblée générale de « la section du Finistère; ceux des « ouvriers qui y ont travaillé, les four- « nitures qui ont été faites et le paie- « ment de trois des quatre commissaires			

	liv.	s.	d.
« de la section du Finistère; ledit mé- « moire taxé par V. . . ., président, « Co. . . ., secrétaire-adjoint, et payé « à Ch. . . ., ci.	1,463	»	»
« Mandat du 4 septembre, signé « N. . . ., Jé. . . ., La. . . ., commis- « saires de la commune, visé Me. . . ., « au profit de Gil. . . ., Pet. . . ., pour « prix du temps qu'ils ont mis, lui et « trois de ses camarades, à l'expédition « des prêtres de Saint-Firmin pendant « deux jours, suivant la réquisition « qui est faite auxdits commissaires « par la section des Sans-Culottes, qui « les a mis en ouvrage, ci	48	»	»
« . . . . . Pour avoir été envoyé « le 30, par le conseil-général, à la « barrière de Clichy, pour sauver qua- « torze personnes à cheval, chargées « d'une mission importante, munies « de passe-ports signés Sergent, Ros- « signol et Santerre, que cependant on « avait arrêtées, désarmées, démon- « tées, déshabillées, et qu'on voulait « égorger, et qu'il n'a pu faire rentrer « avec lui dans Paris que vers cinq « heures du matin, en abandonnant « armes et chevaux. ci.	12	»	»

LETTRE

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ROLLAND

AU COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE.

« J'ai reçu à deux heures après minuit la lettre « par laquelle vous m'annoncez que des personnes « effrayées s'enfuient de Paris, et que ce fait, con- « traire à la tranquillité publique, doit être arrêté « par la fermeture des barrières. Assurément, de- « puis un mois, beaucoup de personnes, indépen- « dantes par leur état et leur fortune, abandonnent « une ville où l'on ne parle chaque jour que de « renouveler des proscriptions dont le souvenir « fait horreur et dont l'attente est affreuse; assu- « rément, depuis bien des jours, vous avez reçu « et je vous ai communiqué moi-même de nom- « breux avis sur la fermentation qui règne, sur les « projets de massacres et la prédication du meur- « tre; assurément la marche irrégulière de quel- « ques autorités, les arrêtés incendiaires de plu- « sieurs sections, la doctrine sanguinaire professée « dans des clubs; enfin l'arrivée des canons qui « étaient à Saint-Denis, et qu'on a fait venir hier « pour les répartir dans les sections, et cela sur la « demande particulière de celle des Gravilliers,

« dont on connaît les indécentes délibérations; « assurément, dis-je, toutes ces choses doivent effrayer les individus paisibles, qui n'ont point oublié la stupeur dans laquelle des milliers d'hommes « ont laissé une poignée de brigands dévaster les « prisons et dévaster la France aux fameux jours « de septembre.

« Qu'y a-t-il donc d'étonnant que l'on fuye? « mais n'est-ce pas le comble de l'audace ou de « l'aveuglement, que de dénoncer cette fuite comme « contraire à l'ordre public, et de proposer de fermer les barrières pour la tranquillité de Paris? « Grand Dieu! les assassins en sont-ils donc au « point de se servir de l'effet même de leurs trames « pour en assurer les derniers succès! Je n'en doute « plus, et je ne vois de projets sinistres que dans « ceux qui proposent cette mesure atroce. Fermer « les barrières d'une ville agitée, d'où l'ordre et la « sûreté sont bannis, pour mieux retenir et choisir « les victimes qu'on se propose d'immoler!..... « L'indignation m'enflamme à cette idée, quand je « vois joindre l'impudence d'offrir comme suspecte « cette émigration si naturelle! Eh! laissez fuir « ceux qui ont peur; mettez-vous entre les assassins pour arrêter leurs bras sanguinaires, et ces « mêmes victimes, dont le sang rejaillira sur vous-« mêmes qui avez la puissance, si vous n'empêchez « qu'on les immole. Je sais que la commune et « Santerre assurent que Paris est tranquille; je sais

« qu'ils l'assuraient aussi au 2 septembre ; je sais « que je fis alors de vaines réquisitions : je n'ai pas « plus de pouvoir aujourd'hui qu'alors. La même « faction existe, les mêmes malheurs nous mena- « cent; j'userai de toutes mes facultés pour les con- « jurer, mais je ne puis guère que donner un très- « grand exemple, en désignant et bravant jusqu'au « dernier instant mes propres bourreaux. C'est à la « Convention, c'est à vous, qu'elle a investi de « grands pouvoirs, à faire davantage pour le salut « public, et c'est vous qui serez déshonorés si vous « ne l'opérez pas. »

DÉCLARATION

Que S. A. S. le duc régnant de Brunswick et de Lunebourg, commandant les armées combinées de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, adresse aux habitans de la France.

LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de la France, j'ai voulu annoncer aux habitans de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains et les intentions qui les guident.

Après avoir supprimé arbitrairement les droits et les possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, troublé et renversé dans l'intérieur le bon ordre et le gouvernement légitime, exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui se sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure, en faisant déclarer une guerre injuste à S. M. l'empereur, et en attaquant ses provinces situées aux Pays-Bas. Quelques-unes des possessions de l'empire germanique ont été enveloppées dans cette agression, et

plusieurs autres n'ont échappé au même danger, qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires. S. M. le roi de Prusse, unie avec S. M. impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre prépondérant lui-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié et de ses co-états; et c'est sous ce double rapport qu'il prend la défense et de ce monarque et de l'Allemagne.

A ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains; c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

Convaincues que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitans attend avec impatience le moment du secours, pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, S. M. l'empereur et S. M. le roi de Prusse les appellent et les invitent à *retourner sans délai aux voies de la raison, de la justice, de l'ordre et de la paix.* C'est dans ces vues que moi, le soussigné général-commandant en chef des deux armées, déclare :

1°. Qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur *de la France, sans prétendre s'enrichir à ses dépens par des conquêtes.*

2°. Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France; mais qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la reine et la famille royale de leur captivité, et procurer à S. M. T.-C. la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire, sans danger et sans obstacles, les conventions qu'elle jugera à propos, et travailler à *assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses, et autant qu'il dépendra d'elle.*

3°. Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs, villages, les peronnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi, et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France.

4°. Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes, à la sûreté des personnes et des biens de tous les Français, jusqu'à l'arrivée des troupes de LL. MM. II. et RR., ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine d'en être personnellement responsables; qu'au contraire ceux des gardes nationales qui auront combattu contre les troupes des cours alliées, et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis

et punis comme rebelles à leur roi, et comme perturbateurs du repos public.

5°. Que les généraux, officiers, bas-officiers et soldats des troupes de ligne françaises, sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité, et de se soumettre sur-le-champ au roi, leur légitime souverain.

6°. Que les membres des départemens, des districts et des municipalités, seront également responsables sur leurs têtes et sur leurs biens de tous les délits, incendies, pillages, assassinats et voies de fait qu'ils ne se seront pas notoirement efforcés d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront égament tenus de continuer provisoirement leurs fonctions, jusqu'à ce que S. M. T.-C., remise en pleine liberté, y ait pourvu ultérieurement, ou qu'il en ait été autrement ordonné en son nom dans l'intervalle.

7°. Les habitans des villes, bourgs et villages, qui oseraient se défendre contre LL. MM. II. et RR., et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ, suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitans, au contraire, desdites villes, bourgs et villages, qui s'empresseront de se soumettre à leur roi en ouvrant leurs portes aux troupes de LL. MM., seront à l'instant sous leur sauve-garde immédiate; leurs

personnes, leurs biens, leurs effets seront sous la protection des lois, et il sera pourvu à la sûreté générale de tous et chacun d'eux.

8°. La ville de Paris et tous ses habitans, sans distinction, seront tenus de se soumettre sur-le-champ, et sans délai, au roi; de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains. LL. MM. II. et RR. rendent personnellement responsables de tous les événemens, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, juges de paix, et tous autres qu'il appartiendra; déclarant en outre leursdites majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, « que si le château des Tuileries est forcé ou « insulté; que s'il est fait la moindre violence, le « moindre outrage à LL. MM. le roi, la reine, et à « la famille royale; s'il n'est pas pourvu immédia- « tement à leur sûreté, à leur conservation et à leur « liberté, elles en tireront vengeance exemplaire et « à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris « à une *exécution militaire* et à une *subversion to-* « *tale*, et les révoltés, coupables d'attentats, aux « supplices qu'ils auront mérités. »

LL. MM. II. et RR. promettent au contraire aux

habitans de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de S. M. T.-C., pour obtenir *le pardon de leurs torts et de leurs erreurs*, et de prendre les mesures les plus vigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens, s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus. Enfin, LL. MM. ne pouvant connaître pour lois en France que celles qui émaneront du roi jouissant d'une liberté parfaite, protestent d'avance contre l'authenticité de toutes les déclarations qui pourraient être faites au nom de S. M. T.-C., tant que sa personne sacrée, celle de la reine et de toute sa famille ne seront pas réellement en sûreté : à l'effet de quoi LL. MM. II. et RR. invitent et sollicitent instamment S. M. T.-C. de désigner la ville de son royaume la plus voisine de ses frontières, dans laquelle elle jugera à propos de se retirer avec la reine et sa famille sous une bonne et sûre escorte, qui lui sera envoyée pour cet effet, afin que S. M. T.-C. puisse, en toute sûreté, appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de désigner, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au rétablissement du bon ordre, et régler l'administration de son royaume.

Enfin, je déclare et m'engage encore, en mon propre nom, et en ma qualité susdite, de faire observer partout aux troupes confiées à mon commandement, une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et modération les

sujets bien intentionnés qui se montreront paisibles et soumis, et de n'employer la force qu'envers ceux qui se rendront coupables de résistance ou de mauvaise volonté. C'est par ces raisons que je requiers et exhorte les habitans du royaume, de la manière la plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer à la marche et aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder partout une libre entrée et toute bonne volonté, aide et assistance que les circonstances pourront exiger.

De Coblentz, le 25 juillet 1792.

DÉCLARATION

Additionnelle de S. A. S. le duc régnant de Brunswick, à celle qu'elle a adressée, le 25 de ce mois, aux habitans de la France.

La déclaration que j'ai adressée aux habitans de la France, datée du quartier-général de Coblentz, le 25 de ce mois, a dû faire connaître suffisamment les intentions fermement arrêtées de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, en me confiant le commandement de leurs armées combinées. La liberté et la sûreté de la personne sacrée du roi, de la reine et de toute la famille royale, étant un des principaux motifs qui ont déterminé l'accord de LL. MM. II. et RR., j'ai fait connaître, par ma déclaration susdite, à la ville de Paris et à ses habitans, la résolution *de leur faire subir la punition la plus terrible*, dans le cas où il serait porté la moindre atteinte à la sûreté de S. M. T.-C., dont la ville de Paris est rendue particulièrement responsable.

Sans déroger en aucun point à l'article VIII de la susdite déclaration du 25 de ce mois, je déclare en outre que si, contre toute attente, par la perfidie ou la lâcheté de quelques habitans de Paris, le roi, la reine ou toute autre personne de la famille royale, étaient enlevés de cette ville, tous les lieux

et les villes quelconques qui ne se seront pas opposés à leur passage, et n'auront pas arrêté sa marche, subiront le même sort qui aura été infligé à la ville de Paris, et que la route qui aura été suivie par les ravisseurs du roi et de la famille royale, sera marquée par une continuité d'exemples des châtimens dus à tous les fauteurs, ainsi qu'aux auteurs d'attentats irrémissibles.

Tous les habitans de la France en général doivent se tenir pour avertis du danger qui les menace, et auquel ils ne sauraient échapper, s'ils ne s'opposent pas de toutes leurs forces, et par tous les moyens, au passage du roi et de la famille royale, en quelque lieu que les factieux tenteraient de les emmener. LL. MM. II. et RR. ne reconnaîtront la liberté du choix de S. M. T.-C. pour le lieu de sa retraite, dans le cas où elle aurait jugé à propos de se rendre à l'invitation qui lui a été faite par elles, qu'autant que cette retraite serait effectuée sous l'escorte qu'elles lui ont offerte. Toutes déclarations quelconques, au nom de S. M. T.-C., contraires à l'objet exigé par LL. MM. II. et RR., seront en conséquence regardées comme nulles et sans effet.

Donné au quartier-général de Coblentz, le 27 juillet 1792.

Signé CHARLES-GUILLAUME-FERDINAND,
duc de BRUNSWICK-LUNEBOURG.

PROCLAMATION

DE NEUTRALITÉ DU ROI D'ANGLETERRE

AU SUJET DE LA LETTRE DE M. DE CHAUVELIN DU 15 MAI, AU LORD GRENVILLE.

DE PAR LE ROI.

« Attendu que les hostilités ont éclaté entre le roi très-chrétien et le roi de Hongrie; sa majesté, pour la conservation et pour la continuation de l'amitié qui règne entre elle et leursdites majestés, de l'avis de son conseil privé, fait, par cette proclamation royale, défense expresse et rigoureuse à tous ses sujets quelconques, de prendre des lettres de marque de quelque prince ou état étranger que ce soit, contre aucun état ou prince étranger, à présent ami de sa majesté ou contre leurs sujets; elle leur fait défense, en outre, d'armer ou d'employer aucun vaisseau, en vertu ou sous prétextes de pareilles lettres qu'ils auraient déjà prises ou qu'ils pourraient prendre dans la suite; ou de servir comme marins dans aucun navire ou vaisseau qui pourrait être armé pendant la guerre actuelle contre aucun prince ou état à présent ami de sa majesté.

« Sa majesté requiert tous ses sujets de prendre connaissance de son royal commandement, et de

s'y conformer, sous peine d'encourir la disgrâce de sa majesté, et d'être puni selon toute la rigueur des lois et de la justice. Et attendu que le roi très-chrétien s'est adressé à sa majesté pour la requérir que, conformément à l'article III du traité de navigation et de commerce, conclu à Versailles le 26 septembre 1786, il lui plaise de renouveler et de publier dans tous les pays de sa domination, les défenses rigoureuses et expresses contenues dans ledit article, sa majesté, par la présente proclamation, défend sévérement à tous ses sujets de recevoir aucune commission pour armer et pour exercer sur mer le corsairage, ainsi qu'aucune lettre de représailles d'un ennemi quelconque du roi très-chrétien, ou de troubler, d'attaquer, en quelque manière que ce soit, ses sujets, en vertu et sous le prétexte de pareilles commissions ou lettres de représailles, ou de leur causer aucun dommage, ou d'armer des vaisseaux-corsaires, ou de les mettre en mer, sous les peines les plus sévères qui puissent être infligées pour cette transgression; en outre de ce qu'ils seront tenus de faire une pleine restitution, et à donner une satisfaction entière à ceux à qui ils auront causé quelque dommage. »

NOTE DE LA FAYETTE
AU ROI,

TROUVÉE DANS LES PAPIERS RECUEILLIS AUX TUILERIES APRÈS L'ÉVÉNEMENT DU 10 AOUT, LORS DE L'INVENTAIRE QUI EN FUT FAIT PAR LES COMMISSAIRES NOMMÉS A CET EFFET.

Le roi m'a permis de lui proposer les démarches que je croirais utiles à la chose publique et à ses intérêts personnels. Je lui observerai que, dans un moment de révolution, il n'y a rien d'indifférent; que de petites choses ont souvent de grands effets, et que de courts délais sont quelquefois irréparables.

Le roi sent qu'il n'y a rien à faire que par et pour la liberté et le peuple; son cœur et sa raison lui en font une loi. Tout autre système éloignerait ses serviteurs, et moi le premier; mais pour déjouer les factieux, pour prévenir des complots dont tout bon citoyen frémit, le roi ne doit négliger aucun moyen de popularité.

La garde nationale serait infiniment flattée d'être vue du roi. Si, dimanche avant son lever, il lui convenait de voir trois divisions au Champ-de-Mars, et les trois autres dimanche suivant, il en

résulterait le meilleur effet. Le roi réunirait chacun de ces deux jours une demi-division de cavalerie.

On a répandu que le roi refusait des chevaux à tout autre chef de division que M. de Courtomer, parce que celui-ci est présent. Il est bien important que M. de Gouvsac en donne à celui des chefs de division qui se présentera.

Le roi daignerait-il déterminer l'abolition des preuves pour la présentation à la cour? Le réglement était blâmé autrefois, il est inconséquent aujourd'hui. Un ordre du roi à cet égard, rédigé avec soin, produirait un effet excellent.

Je supplie le roi de ne pas perdre de vue l'idée d'ordonner lui-même la démolition du donjon de Vincennes, lorsqu'il s'y promènera.

Le roi a déterminé dans son conseil qu'il serait fait une proclamation sur la cocarde nationale. J'ose lui soumettre le projet que j'ai communiqué à M. Necker et à M. le garde-des-sceaux.

Je supplie le roi de pardonner à mon importunité. Je donnerai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour éloigner de lui les dangers de la faction, comme je l'eusse donnée pour assurer la liberté de mon pays. Mais je suis pressant, parce que j'ai à me reprocher envers le roi de n'avoir pas assez insisté sur mes sollicitations. Notre situation est critique; je suis sûr que nous en sortirons si le roi daigne me croire; mais dans tous les temps il verra que je ne crains pas de me compromettre, et je le

supplie de venir à mon secours sur tous les objets qui l'intéressent, en faisant ce qui dépend de lui.

Je demande au roi la permission de présenter mes opinions dans cette forme, parce que je la crois plus commode au roi, et qu'elle dépose, dans le sein de Sa Majesté, les conseils qu'elle m'a permis de donner, et l'époque à laquelle je les aurai soumis au roi.

Digitized by Google

EXTRAIT DU JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA CONSTITUTION

SÉANTE AUX JACOBINS, A PARIS.

Séance du 7 septembre, l'an 1er de la liberté.

Voide : Je m'adresse à Marat, et lui dis : Quelle idée aurais-tu d'un homme qui, le 25 novembre 1790, aurait refusé de recevoir en payement pour une très-petite portion de sa solde (il s'agissait de 80 francs), non pas des assignats qui, à cette époque, perdaient cinq pour cent, mais des coupons d'assignats qui ne perdaient rien? Quelle idée aurais-tu d'un homme qui aurait renvoyé avec mépris cette monnaie nationale? Réponds, et prononce ta condamnation; car j'ai des témoins à produire, si tu as l'impudence de nier le fait.

Quelle idée aurais-tu d'un homme qui, débiteur envers un bienfaiteur, et sachant que son créancier aurait mis opposition entre les mains d'un citoyen dépositaire de ses fonds, aurait été proposer à ce dépositaire de nier le dépôt? Réponds, et prononce ta condamnation; car le créancier est le citoyen Saint-Sauveur; le patriote Legendre est le dépositaire que tu as cherché à corrompre, et toi, tu es le vil corrupteur.

Quelle idée aurais-tu d'un homme qui, se croyant proscrit et obligé de vivre dans les caves, recevrait, pendant plus de deux ans, les soins les plus tendres d'un citoyen peu fortuné et de sa femme, et qui, pour récompense de ses soins et de ses sacrifices, éloignant l'homme par une commission feinte, profiterait de son absence pour lui enlever sa femme et ses meubles? Réponds, et prononce ta condamnation; car c'est le citoyen Maquet qui, par ma bouche, t'accuse de ces vols, qu'il dénonça en présence de mille témoins prêts à se présenter.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

TABLE

DES SOMMAIRES DE CE VOLUME.

LIVRE PREMIER.

Composition de l'Assemblée législative, *page* 1. — M. de La Fayette, chef du côté droit de cette Assemblée, 5. — Péthion, maire de Paris, 7. — Le club des Feuillans, 8. — Brissot, 9. — Condorcet, 10. — Vergniaud, 13. — Madame Rolland, 14. — Roberspierre, 15. — Danton, 17. — Le duc d'Orléans, 18. — Autres révolutionnaires, 19. — Division des Républicains, *ibid.* — État de la littérature, 20. — Disposition des puissances étrangères, 23. — Le ministère, 28. — MM. de Lessart et Bertrand de Molleville, 29. — M. de Narbonne, 30. — La guerre est le vœu des Girondins et des Constitutionnels, 32. — Roberspierre s'oppose à la guerre, 34. — Discussion dans l'Assemblée législative sur les honneurs à rendre au roi, *ibid.* — Mode et but des délibérations de l'Assemblée, 36. — Discussion sur l'émigration, *ib id.* — Décret contre les émigrés, 42. — Décret contre les prêtres, 43. — Le roi refuse sa sanction à ces décrets, 46. — Massacre d'Avignon, 51. — Désastre de Saint-Domingue, 55. — Roberspierre opposé à la guerre, 61. — Division des ministres, 65. — Bertrand de Molleville échappe au décret d'accusation, *ibid.* — Communication à l'Assemblée sur les relations

diplomatiques de France, *page* 67. — Le club des Feuillans, 71. — Intrigues et destitution de M. de Narbonne, 73. — Décret d'accusation contre M. de Lessart, 75.

LIVRE SECOND.

Changement de ministère, 86. — Les nouveaux ministres, 87. — Déclaration de guerre au roi de Hongrie et de Bohême, 92. — Triste position du roi, 99. — Amnistie accordée aux assassins d'Avignon, 102. — Fête donnée aux soldats de Châteauvieux, 103. — Fête en l'honneur de Simoneau, maire d'Étampes, 106. — Échecs des Français aux environs de Lille et de Mons, 107. — Dissolution de la garde constitutionnelle du roi, 109. — Comité autrichien, 112. — Décret relatif au camp de vingt mille hommes, 114. — Le roi persiste à refuser sa sanction aux décrets sur les prêtres et le camp des vingt mille hommes, 116. — Journée du 20 juin, 129.

LIVRE TROISIÈME.

La punition des excès du 20 juin est demandée, 147. — Le général LaFayette à Paris, 150. — Divers projets d'évasion présentés au roi, 157. — Feinte réconciliation des partis dans l'Assemblée, 161. — Démission de tous les ministres, 164. — La patrie déclarée en danger, *ibid.* — Deuxième fédération, 166. — La déchéance du roi est mise en question, 168. — La légion marseillaise à Paris, 178. — Entreprise de Dusaillant, 184. — Préparatifs d'une grande insurrection, 185. —

M. de La Fayette échappe au décret d'accusation, *page* 189. — Agitation dans l'Assemblée, 191. — Journée du 10 août, 195. — Réflexions sur la journée du 10 août, 250. — La famille royale reçoit des témoignages d'intérêt, 255. — Paris après le 10 août, 258. — Le roi est conduit au Temple, 261. — État des départemens et de l'armée après le 10 août, 263. — Fuite et arrestation de M. de La Fayette, 266. — Note, 269.

LIVRE QUATRIÈME.

Création d'un tribunal révolutionnaire, 272. — Premiers jugemens de ce tribunal, 274. — Coalition contre la France, 277. — Prise de Longwy, Stenay et Verdun, 283. — Usurpations de la commune, 283. — Visites domiciliaires, 286. — Des commissaires de la commune paraissent à l'Assemblée législative, 292. — Arrêté de la commune, relatif aux dangers de la patrie, 297. — Journée de septembre, 300. — Massacre des prisonniers d'Orléans, 347. — Élections, 354. — Condamnation de Cazotte, 357. — L'Assemblée législative ranimée par Vergniaud, 358. — Vol du garde-meuble, 364. — Discours de Vergniaud contre les assassins du 2 septembre, 365.

FIN DE LA TABLE.

641230

ERRATA.

Page 243, *ligne* 22, au lieu de : Si vous êtes, comme nous dit un pétitionnaire, fatigués, etc., *lisez :* Si vous êtes fatigués comme nous, dit, etc.

— 254, — 23, au lieu de : les temps, *lisez :* le temps.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google